UNIV.OF
TORONTO
LIBRARY

THE

A. H. U. COLQUHOUN

LIBRARY

OF CANADIAN HISTORY

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/mlangeshistor6v7sult

Forges Saint-Maurice

(Droits réservés, Canada, 1920)

MÉLANGES HISTORIQUES

VOLUME 6

Les Forges Saint-Maurice

PAR

BENJAMIN SULTE

ANNOTÉES ET PUBLIÉES PAR GÉRARD MALCHELOSSE

G. DUCHARME, libraire-éditeur,
36a, rue Notre-Dame, ouest,
MONTREAL.
1920

314352-3
4. 35
4

LES FORGES SAINT-MAURICE VERS 1850

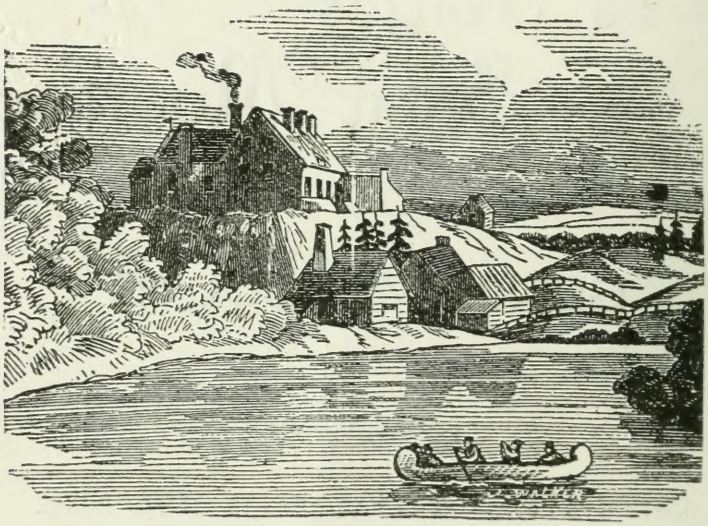

Vue prise de la rivière Saint-Maurice. Edifices de 1738-1870. En haut, la "grande maison". Le cours d'eau qui se déverse à gauche n'est pas visible. Sur le rivage, en bas, sont des anciennes forges.

(Extrait de "Maple Leaf," avril 1853).

PRÉFACE

Les Forges Saint-Maurice n'existent plus. Il ne reste que des vestiges de leur vie d'autrefois, et ce lieu est devenu presque solitaire. De nos jours, de rares touristes qui soupçonnent ce que durent être les "vieilles Forges", attirés par les légendes qu'elles ont laissées dans la mémoire du peuple des environs, n'y trouvent que les décombres de la "grande maison" en ruine, les restes croulants d'un haut-fourneau, une cheminée de fonderie, la chapelle bien conservée que fréquentent encore les "habitants" de la région voisine, quatre ou cinq maisons, un moulin à farine, mais rien du joyeux village naguère si renommé, ni de la remarquable population d'il y a cent, cent cinquante ans.

C'était pourtant le siège d'une industrie métallurgique florissante, restée sans analogie dans l'histoire de la colonisation française, qui a duré plus d'un siècle. La plupart de nos oeuvres historiques, certains livres spéciaux contiennent plus d'une mention de ces Forges Saint-Maurice, mais les écrivains n'en ont parlé qu'en passant. Depuis que le jeu des facteurs économiques a refroidi leurs hauts-fourneaux, elles sont rentrées dans l'oubli; le mystère enveloppe un

passé riche de souvenirs, tout un monde dont l'ignorance nous empêcherait de comprendre ce qu'est devenue une catégorie d'hommes et de choses qui compte parmi les plus curieuses de notre pays: tout ce qui provient des Forges. On ignore même, aujourd'hui, que les Forges ne furent point une colonie canadienne, mais qu'elles étaient formées par des artisans de la Bourgogne qui, jusqu'à 1850, *conservèrent leurs habitudes particulières et offraient un contraste des plus curieux avec l'ensemble des coutumes du Canada.*

Etablissement unique en son genre et privilégié, sa création fut un immense bienfait pour le pays. Il succomba lorsque le monopole cessa d'exister. C'était une chose, un monde à part. M. Benjamin Sulte qui a séjourné aux Forges dans sa prime jeunesse, soit aux environs de 1850-60, *les a vues dans toute leur activité, et nous l'avons entendu dire qu'il avait tant bu de l'eau chargée de fer du ruisseau de la grande forge qu'il espérait bien vivre cent ans. Ce qui est plus certain, c'est qu'il a commencé jeune à recueillir des renseignements sur ces lieux historiques. Les premières pages de ce livre datent de* 1869, *leur auteur ayant cru bon d'écrire ses impressions sur le plus ancien de nos foyers métallurgiques alors même que son activité commençait à ralentir. Mais cette histoire des Forges est aussi tirée des Archives fédérales. Faut-il s'étonner que M. Sulte les connaisse si bien? En guise de réponse, nous dirons qu'au temps où M. Sulte était député-ministre de la milice, les Archives logeaient au sous-sol des bureaux de ce ministère. Jusqu'en* 1903, *il a donc eu la bonne fortune de les consulter au fur et à mesure qu'elles nous arrivaient d'Europe ou d'ailleurs. De* 1883 *à* 1887, *Joseph Marmette, notre romancier, alors attaché au service des Archives, retrouve en France une bon-*

ne partie des papiers provenant de l'administration des Forges; il nous les fait parvenir; M. Sulte les salue avec bonheur et s'empresse d'en faire l'analyse. La plupart des manuscrits ayant trait aux célèbres Forges, et rapportés chez nous avec une foule d'autres par Marmette, ce sont tout bonnement la correspondance du conseil de la marine et des colonies, des états de comptes, des bordereaux de paie, des quittances, des inventaires, en somme des pièces de comptabilité peu propres à émerveiller le vulgaire. Mais l'historien n'a-t-il pas le secret de rendre éloquents tous ces "chiffons de papier"? En les examinant de près, il se rend compte que chacun d'eux contient des renseignements d'une valeur considérable sur tout ce qui caractérise une époque donnée.

Grâce à ces documents on peut se faire une idée de l'importance qu'avait l'industrie du fer dans un pays neuf, à une époque où l'on serait porté à croire qu'il n'en existait aucune.

Nous devons à M. Sulte quelque chose de plus que cet examen critique des vieux papiers des Forges. Plus précieux est le registre paroissial des Forges, contenant les actes de naissances, mariages et sépultures du lieu, que l'auteur découvrit, comme par hasard, dans le greffe des notaires. Lui seul n'a encore fait usage de ce cahier; il en a extrait des données généalogiques dont bénéficie le présent ouvrage. Par ce substantiel appoint, nombre de familles provenant de la région des Trois-Rivières retraceront ici leurs origines demeurées jusqu'à présent obscures. Car l'auteur du "Dictionnaire généalogique", Mgr Cyprien Tanguay, n'a pas eu connaissance de ce registre paroissial des Forges. Et que d'autres informations M. Sulte n'a-t-il pas rencontrées au cours de ses recherches! Il n'est pas possible de désirer da-

vantage: le même homme a vu la splendeur des Forges et il en possède tous les papiers anciens.

Cette monographie des Forges Saint-Maurice est une chronique neuve de notre histoire. Elle a de plus ce trait spécial que le fer a été la seule industrie permise au Canada sous le régime français. La raison que l'auteur en donne est que le souverain y voyait la possibilité de se procurer à meilleur compte, plus facilement et plus vite, le matériel de guerre qu'il eût fallu, sans cela, expédier de France. En ce qui regarde les Canadiens, ils en retirèrent bien d'autres bénéfices tels que poêles, marmites, outils et les mille articles en fer dont ils avaient été privés ou qu'ils payaient gros prix avant l'installation de ces usines. Il est à propos de remarquer aussi que l'établissement, conduit à la manière royale, déboursait plus qu'il ne rapportait, mais fournissait la colonie selon ses besoins, ce qui faisait fort bien l'affaire des "habitants". Sous le drapeau britannique, les Forges furent accordées à bail à des compagnies et à des particuliers qui ne redoutaient pas la concurrence et "leur grande vie" se continua durant un siècle encore.

Cette étude entre naturellement dans les "Mélanges Historiques." Elle est plus longue que les autres mais non moins à sa place ici. Son caractère est plutôt général que local, attendu que tout le Canada y est intéressé et c'est un sujet fort peu connu. Les éditeurs des "Mélanges Historiques" ont la certitude de présenter aux lecteurs, avec ce volume — le sixième de la série — un travail qui n'est aucunement inférieur aux précédents.

Gérard MALCHELOSSE.

18 *mai*, 1920.

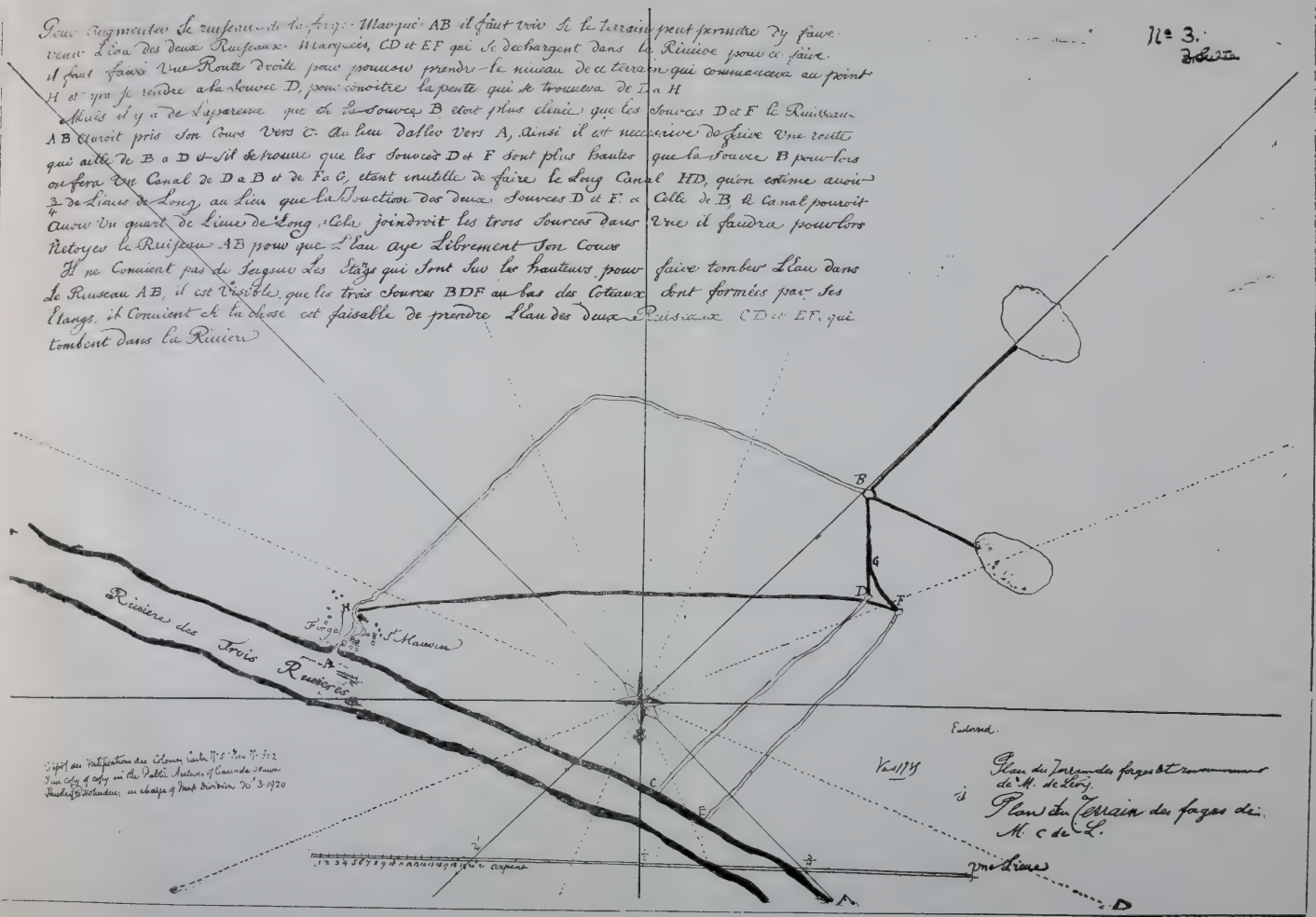

Plan de l'établissement des Forges Saint-Maurice et des terrains mniers s'é endant dans les terres

(Dessiné en 1738 par l'arpenteur C. de Léry).

Les Forges Saint-Maurice

LA FAMILLE POULIN, 1644-1675

Marin Terrier dit le sieur de Francheville et de Repentigny, né en 1619, au village de Grandmesnil, canton actuel de Saint-Pierre-sur-Dives, aux environs de Lisieux, Normandie, était à Québec en 1638. Le 14 août 1644, M. de Montmagny lui accorde un terrain aux Trois-Rivières; le 26 juillet 1646, au même endroit, il est parrain d'une petite Attikamègue. On le qualifie de *miles,* ce qui veut dire qu'il formait partie de la garde armée du magasin de traite. Le 3 septembre 1647, il épousa Jeanne Jallaut, née en 1624, fille de Moïse et de Marie Lapointe ou Lepeintre, de Fontenay-le-Comte, au Poitou. Leur premier enfant, baptisé aux Trois-Rivières le 14 juillet 1649, fut ordonné prêtre en 1676; sa carrière est bien connue comme secrétaire de Mgr de Laval et surtout pour avoir guidé le combat de la Rivière-Ouelle qui repoussa les Anglais de cette paroisse en 1690; il mourut à Montréal en 1713(1).

A la bataille de la banlieue des Trois-Rivières, le 19 août 1652, Marin Terrier de Francheville fut pris et brûlé par les Iroquois(2). Le 15 octobre suivant, sa veuve faisait baptiser leur fils Jacques dont l'existence ne nous est pas autrement connue. Marin Terrier se faisait appeler Francheville.

---

1. Son nom était Francheville. L'abbé J.-B.-A. Allaire donne une courte biographie de lui dans le *Clergé Canadien-français.*

2. Voir le récit de ce combat à la page 22 du volume 5 des *Mélanges historiques.*

Le 13 décembre 1649, aux Trois-Rivières, Maurice Poulin(3) est parrain d'une petite Sauvagesse dont le père se nomme Esababikisitch.

Cette année 1649, qui était la quinzième depuis la fondation des Trois-Rivières, la population blanche, fixe, s'élevait à cent âmes, dont vingt-huit ménages. Québec n'en avait guère plus. Montréal ne dépassait pas cinquante habitants. Beauport et les autres endroits autour de Québec atteignaient à peine quatre cents âmes en tout.

Voici un acte qui mérite d'être cité textuellement : "Anno Domini 1654, 9e septem. Ego Leonardus Garreau societatis Jesu sacerdos tribus factis de more denunciationibus intev missarum solemniter in Sacello B.V. ad Iria Flumina interrogavi et mutus intrisque consensu habito per verba de presenti conjunsci solemniter in matrimonium Mauritium Poulain, filium Petre Poulain et Anne Ploumelle, ex-paroccia de Villebadain in Normania; — et Joannam Jalloo, viduam defuncti domini De Francheville. Testus ad fuere Dominus Boucher, Dominus Lapoterie, Dominus du Hérisson, Dominus Godefroy." Au contrat de mariage passé le 6 décembre suivant(4) devant Séverin Ameau,, on voit les signatures de Jeanne Crevier, épouse de Pierre Boucher, gouverneur, Jean Madry, chirurgien et caporal de la garnison, François Lemaître dit le Picard, soldat, sa femme Judith Rigault(5), Charles Gautier sieur de Boischardin, soldat, René Robineau sieur de Bécancour, sa femme Marie Leneuf de la Poterie, Charles d'Ailleboust et Le Gardeur, Juchereau et autres.

D'après les recensements, Maurice Poulin serait né en

3. On écrivait parfois Poulain.

4. Après le mariage, c'était un fait très rare!

5. Elle avait une superbe écriture.

1620 ou 1622 et Jeanne Jallaut en 1621, 1624, 1625. Il était de Villebadain, en Normandie, département de l'Orne aujourd'hui. Sa mère, Anne Ploumelle, était venue avec lui. Ce n'est pas le père de Maurice qui fut procureur du roi, mais Maurice lui-même. Mgr Tanguay se trompe sur ce point(6). Le père avait dû mourir en France.

"Anno Domini 1655, 4° maii, Ego Leonardus Garreau, societatis Jesu sacerdos, solemniter baptizavi infantem recens natum parentibus Mauritio Poulain et Anna Ploumelle; patrimus fuere Michael Leneuf dominus du Hérisson et domina Margarita Le Gardeur. Nomen infantis Michael." Notons ce qui suit: Anne Ploumelle était la mère et non pas la femme de Maurice Poulin. Marguerite Le Gardeur était la femme de Jacques Leneuf de la Poterie. Disons aussi que le Père Garreau fut tué, l'année suivante, par les Iroquois, sur la rivière Ottawa.

Le 29 juillet 1655, au baptême de Joseph Desrosiers, Anne Ploumelle est marraine. Le 28 mars 1656, au baptême de Jeanne Pepin, "Anna Ploumelle" est marraine. Ceci prouve que la mère de Maurice Poulin était venue au Canada avec lui; je n'ai trouvé aucune trace du père(7).

Le 21 décembre 1655, "Mauritius Poulain dictus Lafontaine" est parrain de Marguerite Bertault. Le 12 septembre 1657, Maurice Poulin remplace Jean Sauvaget comme procureur fiscal des Trois-Rivières. Le 11 novembre 1660, il est cité avec ce titre. Le 10 janvier 1663, il siège au tribunal de ce lieu. Au registre des Audiences de 1657 on voit encore Pierre Boucher siégeant comme juge. En 1658, il est remplacé par Maurice Poulin et Jean Sauvaget.

6. *Dictionnaire généalogique*, vol. 1, p. 496.

7. Il ne faut pas oublier que Mgr Tanguay confond le père avec le fils.

"Jean-Baptiste Poulin, né le 15 janvier 1657, père Maurice Poulin dit Lafontaine, mère Jeanne Ploumelle, a été baptisé le même jour par moi, Paul Ragueneau. Le parrain a été Michel Godefroy sieur de Lintot, la marraine Anne femme de Des Groseilliers." La mère de l'enfant se nommait Jeanne Jallaut. Anne Ploumelle était la mère de Maurice Poulin. La marraine était Marguerite Hayet, femme de Médard Chouart des Groseilliers.

"Anno Domini 1658, die 10 Augusti, Ego Renatus Menard, societatis Jesu, baptizavi solemniter infantem recens natum, parentibus domino Lafontaine et Joanna Ploumelle. Patrini fuere dominus Leneuf et Comicella Denis, nomen Catharina." Il faut encore ici des explications. Le Père Ménard mourut deux ans plus tard au sud du lac Supérieur. Lafontaine c'est Maurice Poulin. La mère de l'enfant était Jeanne Jallaut. Anne Ploumelle était la mère de Maurice Poulin et non pas sa femme. Parrain: Jacques Leneuf de la Poterie, gouverneur des Trois-Rivières. Marraine: Catherine Leneuf de la Poterie, femme de Pierre Denys de la Ronde. L'enfant épousa, en 1675, Joseph Godefroy de Vieux-Pont, des Trois-Rivières.

"Anno Domini 1660, Ego Renatus Menard vices agens parochi, die 9° Aprilis, baptizavi solemniter in sacello nostro puellum codie natam parentibus domini Lafontaine Poulain et Joanna Ploumelle; patrini dominus de Normanville et domina de la Poterie; nomen Margarita." Ici encore Jeanne Ploumelle signifie Jeanne Jallaut. Cette erreur qui se répète montre avec quelle négligence on tenait les registres. Marguerite se maria en 1683, avec François Lemaître.

Le 19 novembre 1661, par devant Séverin Ameau fut passé le contrat de mariage de Pierre Larue avec Jeanne

Godin. Témoins: De la Fontaine, Le Pelé, Massé Besnier. Lafontaine c'est Maurice Poulin.

En 1663, Maurice Poulin commença des démarches pour se faire accorder une terre en seigneurie le long de la rivière des Trois-Rivières, à l'endroit où furent établies les forges, soixante-six ans plus tard. On n'accordait plus de terres en seigneurie parce que le roi supprimait les Cent-Associés et prenait possession du Canada. Poulin devait attendre, comme plusieurs autres personnes, le moment où l'administration reprendrait les affaires des terres.

Par une décision du 17 novembre 1663, le Conseil Souverain de Québec nomme Pierre Boucher juge royal aux Trois-Rivières, Maurice Poulin sieur de la Fontaine procureur du roi, et Séverin Ameau, greffier du même tribunal. Le 6 septembre suivant, le Conseil accorde "au sieur de la Fontaine Poullain" cent cinquante francs de salaire par année à cause de sa charge de procureur du roi. Le 28 janvier 1665, on ordonne "de payer au sieur Maurice Poulain, procureur du roi aux Trois-Rivières la somme de deux cent vingt-cinq francs pour une année et demie de ses appointements qui écheoiront en mars prochain." En 1660 le franc de vingt sous valait largement une piastre de notre monnaie actuelle. D'après une affaire qui se passa en 1664, on voit que Poulin faisait le commerce avec les Sauvages. Le 25 septembre 1664 "Joanna Jalaux uxor Procuratoris Regis" est marraine de Claude Jutras. Le 22 mars 1665 "Joanna Jalaus uxor domini de Lafontaine" est marraine de Marguerite Beaudry. Le 31 mai 1666 "Maurice Poulain" est parrain de Maurice Bénard.

Recensements des Trois-Rivières en 1666: Maurice Poulin sieur de la Fontaine, 46 ans, procureur du roi, Jeanne Jalaux, 42 ans, sa femme, veuve de Repentigny. Enfants:

Pierre de Repentigny, 14 ans; Michel Poulin, 9 ans; Jean-Baptiste Poulin, 7 ans; Catherine Poulin, 6 ans; Marguerite Poulin, 4 ans. Domestique: Michel Simon, 32 ans, marié en France.

Recensements des Trois-Rivières en 1667: Maurice Poulin, 45 ans; Jeanne Jalaux, 42 ans; 8 bêtes à cornes, 48 arpents de terre en culture. Enfants: Pierre Francheville, 18 ans; Michel Poulin, 12 ans; Jean-Baptiste Poulin, 10 ans; Catherine Poulin, 9 ans; Marguerite Poulin, 7 ans. Domestique: .... Champagne, 30 ans.

Le 10 janvier 1668, l'intendant Talon écrit à Maurice Poulin lui permettant de faire travailler sur une terre située au bord de la rivière des Trois-Rivières, du côté du sud-ouest. C'est le terrain où furent établies les forges de longues années plus tard. La terre de Maurice Poulin donna le nom de Maurice à la rivière, ou, si l'on veut, la rivière à Maurice devînt le Saint-Maurice.

Le 9 octobre 1670 Maurice Poulin est parrain de Maurice Cardin. C'est le dernier acte de notre personnage que je connaisse. Il a dû mourir trois ans après cette date, car le 1er mars 1674, au baptême de René Mouet de Moras, le parrain est Louis Godefroy de Normanville "procureur du roi". Dès 1668, ce même Godefroy avait agi comme procureur du roi; de plus, il était procureur fiscal depuis le 27 septembre 1666. Sa commission de procureur du roi ne fut signée par Louis XIV que le 1er mai 1677. Nul doute que Maurice Poulin mourut dans sa charge de procureur du roi avant le 1er mars 1674 et assez mal rétribué pour ses services.

Du 22 mars au 2 septembre 1674, le comte de Frontenac concéda des terres en Canada aux personnes suivantes; je copie les noms tels que je les trouve: Guyon, Desaintours, De Chavigny, Laparc, Jobin, D'Héry, Lerouge, Roberge, de

la Durantaye, Duboz, Jaret, Godefroy, Denis, Jollot, Poulin, Le Moyne, Saurel, Salvay(8). Ces concessions furent sanctionnées par le roi, à Saint-Germain-en-Laye, près de Paris, le 10 mai 1675 et enregistrées définitivement à Québec le 30 septembre. Les noms de "Jollot, Poulin" qui figurent dans ce document me paraissent être ceux de Jeanne Jallaut et de son mari Maurice Poulin. En ce cas, dès l'été de 1674, Jeanne Jallaut aurait agi pour se faire accorder un terrain en invoquant les services de son défunt mari et sa qualité de veuve chargée de quatre enfants. De quelle terre s'agit-il? Probablement des emplacements de la rue Saint-François-Xavier que les fils de Maurice Poulin ont possédés par héritage, après 1708, date de la mort de Jeanne Jallaut.

8. *Conseil Souverain*, vol. 1, p. 1002; *Titres seigneuriaux*, p. 27.

II

LES MINES DE FER, 1668-1675

Le sol du Canada si favorable à l'agriculture ne renfermait ni diamant, ni or, ni argent, mais il était riche en beaucoup de choses, notamment en fer qui est un article de première nécessité.

Une requête des colons de Québec adressée à Louis XIII en 1621 vante la nature du sol du Canada et dit qu'on y trouve de riches mines de fer, de plomb et de cuivre.

Vers 1650, les colons du Cap-de-la-Madeleine commençaient à attaquer le sol avec la charrue. Ils devaient rencontrer le minerai de fer. Dix ans plus tard on découvrit la même chose à Batiscan. La Mère de l'Incarnation en parle, sans nommer l'endroit. Pierre Boucher, en 1663, mentionne le fer que l'on peut tirer des environs des Trois-Rivières.

L'intendant Talon, en 1666, fit examiner un dépôt de fer qu'on lui avait signalé à la Baie-Saint-Paul. A partir de 1669, les titres des terres accordées en seigneuries portent l'obligation de déclarer les mines dont on aurait connaissance. On alla jusqu'au fond du lac Supérieur explorer les gisements de cuivre, mais sans pouvoir en tirer parti.

La mention fréquente d'ouvriers arquebusiers et taillandiers que l'on rencontre dans les papiers du temps s'explique par l'état même de la colonie. Les premiers métiers que les Canadiens exercèrent furent ceux de charpentier, menuisier, travailleurs en bois, et l'industrie de l'artisan qui fabrique ou répare les outils de fer. L'entretien des armes, surtout, était une nécessité de tous les jours; cet art exigeait

des aptitudes et des connaissances spéciales chez ceux qui s'y livraient. Arquebusiers, serruriers, forgerons, taillandiers, c'étaient là des métiers élevés par les circonstances à la hauteur d'une profession. Les taillandiers s'occupaient des outils tranchants. On n'était pas pressé de mettre de côté, hors d'usage, un instrument dont la manufacture n'existait pas dans le pays; on le réparait jusqu'à la limite du possible. Tout de même, la matière qui entrait dans cette opération venait de France: fer, plomb, cuivre, étain. Les clous étaient confectionnés au marteau, tant bien que mal. Le charbon de bois s'obtenait facilement pour la forge. Le charbon de terre — si l'on en faisait usage — venait du Cap-Breton où il était déjà l'objet d'un certain commerce.

Voici les noms des ouvriers en fer que j'ai relevés dans les archives des Trois-Rivières autour de l'année 1660:

Barthélemy et Christophe Croteau, Urbain Beaudry, Jérôme Langlois, Michel Moreau, Jacques Joviel, Jean Badeaux, Jacques Loiseau dit Grandinière, Michel Rochereau, Barthélemy Bertault, Jean Poisson, Louis Martin, Jean Bousquet, Jacques Ménard, Pierre Potevin, Jean Holard et Jean de Noyon, qui dessinait une clef pour sa signature.

C'est beaucoup plus qu'on ne soupçonnerait, vu que la population du gouvernement des Trois-Rivières ne dépassait pas quatre cents âmes. Il va de soi que chacun de ces hommes avait plus d'une corde à son arc et trouvait moyen d'employer son temps de diverses manières lorsque la forge chômait.

En 1668, Talon sollicitait le ministre Colbert de faire travailler aux mines qui avaient été explorées en Canada et de doter la colonie d'ateliers métallurgiques dont le service du roi avait autant besoin que les particuliers, mais on ne

l'écouta que d'une oreille distraite(1).

Le 18 août 1670, Talon, revenant de France, débarquait à Québec. Il amenait probablement le sieur de la Potardière, un expert en matière de mines, à qui l'on fit voir des échantillons que M. de Courcelle s'était procurés du voisinage de Champlain et du Cap-de-la-Madeleine. Ce fer était en sable, autrement dit en grains. Il y en avait aussi par masses, qui devait provenir du rang Saint-Félix actuel, seigneurie du Cap. La Potardière visita les lieux, puis retourna en France où il fit un rapport disant qu'il était impossible de désirer meilleur fer et en plus grande abondance. Là-dessus, Colbert écrivit à Talon (11 février 1671) se félicitant de la situation de toute l'affaire et ajoutant: "le sieur de la Potardière y retournera après avoir fait l'épreuve de la mine de fer qu'il a apportée et, lorsqu'il y sera arrivé, le soin que vous devez principalement avoir est de faire en sorte que aussitôt que cette mine sera établie, elle subsiste par elle-même. Dans les suites, si l'on trouve qu'elle soit aussi bonne que nous l'espérons, l'on pourra y faire passer des ouvriers pour la fonte des canons." Voilà l'esprit du temps: la guerre.

Au cours des années 1671-72 on travailla aux mines en question par ordre du gouverneur de Courcelle et de l'intendant Talon. Le comte de Frontenac, qui les remplaça tous deux en septembre 1672, visita les mines et écrivit à Colbert, le 2 novembre: "Celle dont on vous a parlé est très-bonne. Je l'ai été voir moi-même pour vous en rendre un compte plus exact, et j'ai été ravi qu'on en ait découvert une autre contre celle du Cap-de-la-Madeleine, qui est beaucoup

1. Talon comparait le fer de la rivière du Gouffre (Baie-Saint-Paul) au meilleur métal de France.

Cette mine avait été étudiée par M. de la Tesserie.

plus riche et plus abondante, et qu'on aura de la peine à épuiser parce qu'il y a quatre lieues de côtes, depuis Champlain jusqu'au Cap, qui en sont toutes pleines. Tous les ruisseaux qui en coulent le marquent assez, leurs eaux étant toutes pleines de rouille. J'ai eu même la curiosité d'en vouloir boire et j'ai trouvé qu'elles sentent le fer à pleine bouche. Les mineurs que j'y ai menés et qui y travaillent actuellement rendent la chose assurée, de sorte que, si vous êtes dans la résolution de faire faire des forges et une fonderie, il est certain qu'on ne manquera pas de matière. Il y a six monceaux de mine tirés au Cap-de-la-Madeleine qui pourront suffire, suivant le rapport et le procès-verbal du mineur que je vous envoie, à deux fontes de trois ou quatre mois chacune. La question sera de savoir l'endroit où l'on placera la forge parce que, selon mon sens, elle serait beaucoup mieux sur la rivière Pepin, qui est sur le territoire de Champlain, que sur la rivière du Cap où les Pères Jésuites ont déjà un moulin tout fait, lequel, à la vérité, en rendrait la construction plus facile; mais la mettant sur la première rivière, elle se trouverait entre les deux mines et l'on pourrait faire venir plus aisément la matière du Cap à Champlain, parce que cela est en descendant le fleuve, que de la faire remonter de Champlain au Cap, outre que la mine du territoire de Champlain, étant assurément plus abondante que l'autre, la plus grande partie de matière se tirera de ce côté-là. Quand vous serez déterminé à faire travailler à la dite forge, comme les gens que vous enverrez seront sans doute habiles, ils verront si la rivière dont je parle a assez d'eau, s'il y aura assez de chute pour y placer les roues et si l'on n'y pourra pas joindre d'autres ruisseaux qui en sont très proches, comme celui de Hertel qui est assez considérable, ainsi que le chef des mineurs, qui vient d'arriver et à

qui j'avais donné charge de remonter jusqu'à deux lieues dans la rivière Pepin, m'assure que l'on peut faire très facilement. Il est certain que, si l'on établit une fois ces forges, elles apporteront de très grands avantages non seulement par le fer excellent qui s'y fera mais encore par la consommation du bois qui facilitera le défrichement des terres, et par le nombre de gens qu'il faudra employer pour leur exploitation qui contribueraient aussi à la consommation des vivres et denrées que nous commençons d'avoir de trop et desquels, si les habitants n'ont le débit, il est à craindre qu'ils négligent la culture des terres, ne trouvant point à vendre leur blé, et la plupart n'ayant que cela pour acheter les hardes dont ils ont besoin."

L'endroit où le minerai de fer était le plus abondant, le plus pur et le moins difficile à exploiter est le site appelé aujourd'hui les *Vieilles Forges*—la terre de Maurice Poulin —mais au temps de de Courcelle et de Frontenac on n'y pensait pas encore. D'ailleurs la côte du Cap, Champlain et Batiscan offrait des avantages pour le transport par le fleuve que la rive sud de la rivière des Trois-Rivières ne possédait pas encore, tandis qu'il y avait un chemin du Cap à Batiscan.

Le principal dépôt de minerai dans cette dernière direction est à quatre milles de la rivière et à une douzaine de milles du Saint-Laurent, au rang Saint-Félix, seigneurie du Cap, où les terres sont basses et entrecoupées de tourbières, ce qui les rend plus difficiles à fouiller que le sol élevé du Cap et de Champlain. Aussi, Talon, La Potardière, de Courcelle et Frontenac croyaient-ils avoir trouvé plus près du fleuve les meilleurs gisements. Saint-Félix est comme pavé de masses ou gâteaux de minerai. On en découvre en abondance jusque dans les tourbières. Les dé-

pôts s'étendent vers Saint-Malo situé à quarante arpents du fleuve et à environ un mille du Saint-Maurice. Plus on remonte cette dernière rivière plus les terres qui la bordent fournissent du fer et toujours de qualité supérieure. Tout indique aussi que la région des *Vieilles Forges,* sur une bonne distance, à droite et à gauche, du nord au sud à peu près, recouvre une nappe d'huile de charbon(2).

Les espérances que Talon et Frontenac nourrissaient à cet égard ne devaient pas se réaliser de sitôt, non plus que d'autres excellents projets conçus par eux. Louis XIV entrait alors dans sa politique de conquête en Europe et se disait fatigué du Canada. Il ne paraît nulle part que l'on ait fait quelque chose de stable pour utiliser notre fer, qui est, dit-on, supérieur à celui de la Suède et qui n'aurait fait dépenser aucun argent à la couronne.

2. Notes prises par l'auteur sur les lieux, en 1869. Voir la préface.

III

LA FAMILLE POULIN. — LA RIVIERE SAINT-MAURICE — MINES DE FER DU CAP
1676-1689

Par une ordonnance du 25 mai 1676 on enjoignit aux concessionnaires de seigneuries de faire valider leurs titres sans retard, faute de quoi ceux-ci ne seraient plus d'aucune valeur. La veuve de Maurice Poulin se mit en devoir de satisfaire à cet ordre en demandant une patente définitive de la concession située sur la rivière en haut de la bourgade des Trois-Rivières (1).

Le 14 août 1676, l'intendant Duchesneau, étant aux Trois-Rivières, prend connaissance de la promesse écrite par Talon en 1668 et considérant que Maurice Poulin avait fait beaucoup de déserts et de bâtiments sur la terre en question; que sa veuve avait continué ces travaux; que même ils avaient concédé une partie de cette propriété, et voulant que la famille Poulin ne soit pas inquiétée dans la possession de ce bien, il accorde à la veuve, Jeanne Jallaut, l'étendue d'une lieue de front sur la rivière des Trois-Rivières, du côté sud-ouest, avec deux lieues de profondeur dans les terres, à prendre partie au-dessus et partie au-dessous du lieu où sont les dits travaux, iceux compris, avec droit de pêche sur la dite rivière vis-à-vis la dite lieue de front, à titre de fief, justice et seigneurie. L'acte ajoute que l'on a égard aux travaux de défrichement sus-nommés et aux services rendus par le défunt Maurice Poulin dans la charge de procureur du roi sans aucun salaire pendant plusieurs années.

1. *Titres seigneuriaux*, p. 154.

La profondeur de deux lieues empiétait sur la concession de la banlieue en date de 1649, mais comme celle-ci avait été négligée totalement par les Leneuf et les Godefroy à qui appartenait le titre de ce fief, il fut décidé par la suite que les deux lieues promises à Jeanne Jallaut lui resteraient.

Jean-Baptiste de Lagny des Brigandières obtint, en 1677, le privilège d'exploiter pendant vingt ans les mines du Canada. Il n'est pas fait mention par la suite s'il a poussé plus loin cette entreprise. Quant aux mines du Cap et de Champlain après les travaux faibles et mal dirigés dont j'ai parlé, on les abandonna complètement.

Le 14 janvier 1680, au baptême d'Etienne Turcot, la marraine se nomme "Marie-Madeleine, fille de Jacques Le Marchand demeurant à Saint-Eloy près de Champlain". J'ai d'abord pensé, en voyant cet acte, que Saint-Eloi étant le patron des forgerons, on pouvait supposer qu'il y avait dans ce village des gens employés aux mines de fer, mais il n'en est rien. Dès 1603, Champlain écrivait qu'il s'était arrêté à "une île nommée Saint-Eloi". C'est en face de l'église de Batiscan. Le nom s'est étendu au hameau commencé vers 1670 sur la terre ferme. Voilà tout.

Michel Poulin, fils de feu Maurice, ayant contrevenu aux ordonnances en "allant chercher à faire la traite avec les Sauvages vers la mer du Nord," fut arrêté le 12 janvier 1680 et condamné à deux mille francs d'amende dont moitié pour le roi et moitié payable aux pauvres de l'Hôtel-Dieu de Québec(2). La mer du Nord c'est la baie James.

Voici ce que l'on trouve au recensement des Trois-Rivières en 1681: "Jeanne Jalaut, 60 ans, 3 fusils, 7 bêtes-à-cornes, 40 arpents de terre en valeur. Enfants: Michel, 26

2. *Conseil Souverain*, vol. II, p. 359.

ans, Jean 25, Marguerite 20. Domestiques: Jeanne Faucher 12, Louise Faucher 11.

Michel se maria en 1683 avec Marie Jutras, née aux Trois-Rivières en 1660. Ce Michel se qualifiait de "sieur de Saint-Maurice" et il signait "Poulain". Jean ou Jean-Baptiste épousa en 1696 Louise Cressé. Marguerite se maria en 1683 avec François Lemaître. Une autre fille, Catherine, née en 1658, avait épousé en 1675 Joseph Godefroy de Vieux-Pont. Nous avons ici tous les enfants de Maurice Poulin.

Par un acte devant Séverin Ameau, le 19 janvier 1683, Jeanne Jallaut cède le fief Saint-Maurice à son fils Michel et à ses trois autres enfants. Il s'en suit des arrangements entre ces derniers, et le 30 avril Jean-Baptiste donne à Michel quittance générale. Le 28 novembre 1690, François Lemaître donne également quittance(3).

Jean-Baptiste, né le 15 janvier 1657, prend le surnom de Courval dans un acte du 27 novembre 1685, et dans un autre du 9 novembre 1689. En 1692, il est mentionné comme "monsieur de Courval, marchand aux Trois-Rivières". Après son mariage avec Louise Cressé il signa "Poulain Courval-Cressé".

En 1687, fut inhumé aux Trois-Rivières "Isaac Cadelé, âgé de soixante ans, qui avait demeuré neuf ans chez monsieur Poulain."

Le marquis de Denonville qui venait d'arriver comme gouverneur général écrivait au ministre des colonies, le 13 novembre 1685, disant: "Je suis persuadé qu'il y a auprès

3. *Conseil Supérieur*, vol. III, p. 882. Masères, *Commissions*, p. 214. Nous ne voyons pas ce que Joseph Godefroy fit dans cet arrangement qui avait pour résultat de donner la seigneurie à Michel.

des Trois-Rivières une mine à faire des forges admirables. Je voudrais bien, Monseigneur, avoir ici un homme assez entendu et capable de faire les projets d'un tel établissement, qui serait au roi une chose très utile et à tout le pays. Monsieur Talon peut rendre compte comment Monseigneur de Colbert l'a fait éprouver et qu'elle s'est trouvée parfaitement bonne. J'en envoye quelque peu à Monsieur Arnould pour qu'il la voie et vous en rende compte. Il y a un assez gros ruisseau dans le voisinage." Il s'agit du Cap et de Champlain, non pas de la seigneurie de Poulin.

Le 10 novembre 1686, Denonville s'adresse de nouveau au ministre: "J'ai envoyé visiter, encore une fois, cette année, la mine de fer qui est auprès des Trois-Rivières. Je suis bien sûr qu'il y en a bien au delà de ce qu'il en faut pour que l'on en manque jamais. L'affaire principale là-dessus est le ruisseau nécessaire pour qu'il puisse servir en hiver, et c'est en cela que l'on aura besoin d'un habile homme pour voir ce qui se pourrait faire pour cet établissement. L'an passé j'ai envoyé un échantillon en France, mais les maîtres de forges, qui l'ont trouvée très belle et abondante, en voudraient avoir quinze ou vingt barriques pour en faire une épreuve, pour connaître la qualité du fer. Il faudra faire en sorte, l'an prochain, de les satisfaire. Si notre compagnie du Nord réussissait, je ne serais pas en peine de leur faire faire cette entreprise". La compagnie formée à Québec pour ramasser des pelleteries au nord (baie d'Hudson) ne réussit guère et ne s'occupa nullement des mines de fer. Le 11 mai 1687 il est expliqué que le ministre des colonies donnera toute facilité au directeur des forges de Bretagne qui passe au Canada pour examiner les moyens de mettre en valeur les mines qui y ont été découvertes. Celui-ci se nomme Hameau.

L'intendant Bochart de Champigny prend la plume à son tour le 11 novembre 1687: "Le sieur Hameau est venu visiter nos mines de fer des environs des Trois-Rivières mais il a été trop peu de temps pour y avoir pu visiter les avantages que l'on pourrait tirer des dites mines. Nous joignons à cette lettre un mémoire de ce qu'il a trouvé et de ses pensées. Il ne se peut pas faire qu'une forge ne fut un très grand avantage pour le pays, cela sauverait bien des maisons du feu par les poêles que nous aurions à grand marché, et donnerait à travailler à bien des paysans qui ne font rien pendant tout l'hiver." En 1689 il est fait mention d'une compagnie que Hameau a formée pour l'exploitation des mines. C'est tout. En 1707, le fondeur Hameau était à Nantes en Bretagne (4).

Le 8 mars 1688 le roi fait réponse que Hameau a travaillé trop hâtivement. Le 6 novembre suivant Champigny annonce au ministre que Hameau passe en France pour faire rapport sur le fer, disant que le charroi sera la principale dépense à encourir. Silence de trois ans; puis, le 10 mai 1691, Champigny attire l'attention du comte Louis de Pontchartrain, successeur de Seignelay, sur cette partie des affaires du Canada: "Il se trouve des mines de fer au milieu de la colonie, qui ont été examinées il y a trois ans par le sieur Hameau, maître de forges, envoyé exprès par Monseigneur le marquis de Seignelay en 1687. Il a fait connaître qu'on en pouvait espérer toutes sortes d'avantages. Si on voulait établir des forges pour y travailler ce serait un grand bien pour le pays, considérant le besoin que l'on a d'avoir des poêles pour chauffer toutes les maisons, et la grande quantité de fer qui se consomme en toutes sortes

4. *Archives canadiennes*, 1899, p. 207, 209.

d'ouvrages. Mais la dépense pour le commencement de tous ces établissements ne se peut faire sans le secours du roi."

L'âtre des cheminées chauffait les maisons. En 1676, un marchand du nom de Charles Bazire avait vendu à Pierre Niel, de Québec, un poêle de cent trente francs, qui fut monté par Nicolas Gauvreau moyennant la somme de seize francs (5), ce qui représente $150. de notre monnaie. Un poêle ordinaire ne devait pas coûter si cher. C'était peut-être un four de boulanger ou de pâtissier. Néanmoins, on verra, en 1800, qu'un poêle à deux ponts se vendait au moins $20., ce qui valait $50. sinon $60. de notre cours actuel(6).

5. *Conseil Souverain*, vol. II, p. 27.

6. Aux archives judiciaires de Montréal, nous avons lu un document de 1760 parlant d'un poêle "avec trépied et tuyau vendu cent quarante livres".

IV

L'EGLISE DES RECOLLETS. — LES FIEFS SAINTE-MARGUERITE ET SAINT-MAURICE. — LA BANLIEUE. — PROCES DE BRACONNAGE. — ARPENTAGE DES FIEFS. — JUSTICE ACCOMMODANTE. — MINES DE FER. — PROJET DE FONDERIE.

1693-1710

Marin de Repentigny possédait le terrain où est l'église des Récollets, aujourd'hui église anglaise, encoignure nord-est des rues Notre-Dame et Saint-François-Xavier. Il le laissa à son fils, l'abbé Pierre de Repentigny-Francheville, qui en fit don à Jeanne Jallaut, sa mère, remariée à Maurice Poulin. En 1692, Michel Poulin possédait ce terrain et c'est vers cette date que furent construits le cloître et l'église des Pères Récollets tels qu'on les voit encore aujourd'hui aux Trois-Rivières.

Les mots: fief et seigneurie de "Saint-Maurice" se rencontrent pour la première fois, à ma connaissance, dans le titre du fief Sainte-Marguerite qui est du 27 juillet 1691. La famille Poulin avait adopté le nom de Saint-Maurice pour sa seigneurie et les autorités le reconnurent lorsque l'occasion s'en présenta.

Des habitants de la ville avaient l'habitude de prendre du bois de chauffage au loin sur les coteaux sans tenir compte du droit des propriétaires. L'automne de 1693, Michel Poulin voulut mettre fin à cette pratique en poursuivant Etienne Véron de Grandmesnil comme le plus considérable des délinquants, mais il eut le déplaisir de perdre son procès par sentence du 14 décembre dont il appela aussitôt.

Le 22 février 1694, Michel Poulin décéda à Québec où il devait se trouver par occasion. La veuve se fit représenter

au Conseil Souverain de Québec par l'huissier Prieur, le 26 avril suivant alors que la cause fut entendue de nouveau et le jugement du tribunal des Trois-Rivières renversé. L'huissier Hubert comparaissant pour Etienne Véron déclara qu'il n'avait jamais prétendu couper des arbres sur les terres du fief Saint-Maurice et il consent à ce que un tiers de corde de bois saisi par Poulin aille à la veuve de celui-ci pourvu que la procédure en reste là. Le Conseil approuve cet arrangement et ordonne que les habitants des Trois-Rivières devront payer à madame Poulin (Marie Jutras) le bois qu'ils one enlevé de sa terre depuis décembre dernier, à raison de huit sous la corde, et il leur est fait défense de récidiver, à peine de confiscation, frais, etc(1).

A la demande de Marie Jutras, veuve de Michel Poulin, l'arpenteur De la Joue avait mesuré "la terre de Saint-Maurice", mais Jacques Dubois, propriétaire du fief Sainte-Marguerite, refusa de reconnaître cette action et porta l'affaire en justice. Sur ce, le 29 novembre 1695, le juge Jean Le Chasseur décida que l'arpentage en question était nul et que madame Poulin ferait mesurer la terre par un arpenteur juré, "à prendre une demie lieue au-dessous de son désert, icelui compris, le long de la rivière dite des Trois-Rivières, par une ligne qui courera du sud-est au nord-ouest; et, quant à la profondeur des deux lieues, il sera tiré une autre ligne courant du nord-est au sud-ouest... Comme aussi que la terre Sainte-Marguerite sera arpentée sur les mêmes *rhumbs* de vent, le tout à commun frais entre les parties, en ce qui regarde la profondeur des dites terres seulement; et avertiront du dit arpentage les habitants de la ville à cause de leur Commune, et le sieur de Vieux-Pont à cause de sa terre (la

1. *Conseil Souverain*, vol. III, p. 882.

banlieue) dont leurs terres non encore arpentées sont voisines." Tout cela étant fait le juge ordonnait qu'on lui apporterait les titres des propriétés, les actes d'arpentage, etc., afin de mettre l'affaire en bonne et due forme pour l'avenir. Madame Poulin n'accepta pas la sentence et voulut rouvrir le débat, ce qui lui fut accordé, mais le 19 janvier 1695, Le Chasseur la débouta et elle eut à payer les frais de cour se montant à la somme modeste de cinq sous. Oui, seulement cinq sous. On ne faisait pas payer la justice. Il n'y avait point d'avocat dans le pays. Pas non plus de dépense de transport ou de logement. Alors, les cinq sous devaient être pour couvrir le coût des écritures: encre et papier seulement.

Le 10 février 1695, madame Poulin faisait signifier à Jacques Dubois qu'elle irait en appel devant le Conseil Souverain de Québec et c'est là que, le 22 août suivant, elle fut condamnée à suivre les décisions de Le Chasseur et "aux dépens de l'appel, taxés à quinze sous, non compris l'expédition du présent arrêt et signification d'icelui, et, de grâce, sans amende"(2).

Sous le régime français l'administration de la justice était à peu près gratuite et toute "en bon père de famille".

Bacqueville de la Potherie, qui visita les Trois-Rivières en 1701, nous a laissé cette curieuse phrase: "Champlain est considérable par des mines de fer dont on a reconnu autrefois la bonté". Cette richesse naturelle n'étant pas encore exploitée, l'écrivain veut dire qu'elle attirait l'attention — ce qui ne suffisait pas pour rendre la seigneurie de Champlain considérable, mais plutôt sujette à considération pour l'avenir.

2. *Conseil Souverain*, vol. III, p. 1051.

Le gouverneur de Brouillan, en 1702, disait avoir trouvé une mine de fer à la baie Sainte-Marie, en Acadie. Le roi lui en accorda l'exploitation pour la durée de six ans, mais que pouvait faire le pauvre homme de cet éléphant!

Le marquis de Crisasy, gouverneur des Trois-Rivières, faisait rapport au ministre des colonies, en 1704, et lui exposait que le fer se trouve en abondance aux environs de cette ville. La réponse fut que l'on pourrait aviser à l'exporter en France. Il y a des indices que le gouverneur insista sur ce sujet puisque, le 30 juin 1707, le ministre écrivait qu'il fallait ajourner l'affaire jusqu'à la paix. Néanmoins, Crisasy persista et, le 6 juin 1708, le ministre priait l'intendant Raudot d'examiner la question de l'établissement d'une fonderie aux Trois-Rivières. Le 11 novembre 1707, Raudot écrit que pour réussir dans la construction des vaisseaux de fort tonnage, il faut que le chanvre soit plus commun et que le fer des Trois-Rivières soit exploité. La correspondance des gouverneurs et des intendants avec Versailles abonde toujours en projets qui ne se réalisent jamais ou bien rarement. La politique du roi à l'égard des colonies consistait à ne rien faire, sauf pour la traite du castor.

En juin 1708, le ministre des colonies fait savoir à Crisasy que Raudot examinera le projet d'établir une fonderie aux Trois-Rivières. Notons cette année la mort de Jeanne Jallaut.

Gédéon de Catalogne, ingénieur du roi, écrit dans son rapport de 1709: "La seigneurie (Pointe-du-Lac) qui fait la fermeture du lac Saint-Pierre du côté du nord-ouest appartient au sieur de Tonnancour, lieutenant-général civil et criminel de la juridiction royale des Trois-Rivières. Il y a peu d'habitants. Les terres n'y sont pas bonnes. C'est sur cette seigneurie que les mines de fer commencent, en descendant

le fleuve jusqu'à Champlain." Un peu plus loin il dit: "La ville est sur une hauteur de sable... dans les profondeurs il se trouve des mines de fer... Au Cap de la Madeleine on trouve des mines de fer... Sur le fief Lapierre (au Cap) il y a aussi des mines de fer... Dans quelques endroits des prairies Marsollet (Champlain) on trouve des mines de fer... Les devantures du fief Champlain sont sablonneuses et remplies de mines de fer..."

Jusqu'ici nous n'avions aucune mention de minerai de fer sur les terrains de la famille Poulin le long du Saint-Maurice "Dans les profondeurs" cela veut dire le domaine ou fief Saint-Maurice.

V

LA FAMILLE POULIN, 1710-1725.

Au cours des années 1710-15, il y a dans la correspondance officielle plusieurs mentions relatives au désir que les Trifluviens ressentaient de développer l'agriculture dans le district et de voir les autorités se mettre à l'oeuvre pour exploiter les gisements de fer. Le gouverneur Galifet(1) revient plus d'une fois sur ces deux sujets.

Le 24 mai 1714, René Godefroy de Tonnancour est nommé juge aux Trois-Rivières, remplaçant Le Chasseur décédé le 1er septembre 1712, et Jean-Baptiste Poulin de Courval devient procureur du roi, au même tribunal.

Le 17 novembre 1720, aux Trois-Rivières, dans la maison de madame veuve Lemaître, Pierre Poulin, notaire, dresse le contrat de mariage de Louis Godefroy, écuyer, sieur de Normanville, officier des troupes, fils majeur de feu Joseph Godefroy, écuyer, sieur de Vieux-Pont, qui était aussi officier des troupes, et de défunte dame Catherine Poulin, fille de Maurice Poulin. Ce Pierre Poulin(2) était fils de Michel et de Marie Jutras. La première personne mentionnée comme témoin est dame Marie-Anne Chesnay (Chéné) veuve de Pierre Lemaître. Cette femme signait parfois "Lottinville" du nom d'une seigneurie que son père avait possédée à la côte de Beaupré et ses enfants, fils de Lemaître, se sont partagés entre Lemaître et Lottinville par la suite.

Au contrat ci-dessus on voit les témoins suivants: de

1. Sur Galifet voir les *Mélanges historiques*, vol. V, pages 76-80.
2. Il signait Poulin.

la part de Normanville, Joseph Godefroy, écuyer, sieur de Vieux-Pont, officier des troupes et dame Françoise Véron, son épouse; le sieur Jean-Baptiste Godefroy, écuyer, et dame Jeanne Véron, son épouse; demoiselle Charlotte Godefroy, épouse du sieur Longval; demoiselle Josephte Godefroy, frères et soeurs du marié; le sieur Jean-Amador Godefroy, écuyer, sieur de Saint-Paul, oncle du marié; demoiselle Renée Godefroy, veuve de Pierre Le Boulanger, sieur de Saint-Pierre, tante du marié; le sieur Jean-Baptiste Poulin sieur de Courval, conseiller du roi et son procureur en la juridiction des Trois-Rivières, avec dame Madeleine Forestier, son épouse, étant oncle du marié du côté maternel; messire René Godefroy, écuyer, seigneur de Tonnancour, conseiller du roi et lieutenant-général (juge) des Trois-Rivières; messire Jacques L'Hermitte, écuyer, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, lieutenant de roi en cette ville et gouverneur, avec dame Marie Chevalier, son épouse ; le sieur Jacques Hertel, écuyer, sieur de Cournoyer, lieutenant dans les troupes ; avec dame Marguerite Godefroy, son épouse : demoiselle Geneviève Godefroy, veuve d'Augustin Galimard, écuyer, sieur de Champlain ; le Père Hyacinthe Pellefresne, supérieur des Récollets de cette ville, y faisant fonctions curiales; le sieur Jean-Baptiste Jutras; dame Marie Jutras, veuve du sieur Michel Poulin, oncle du marié; demoiselle Charlotte et demoiselle Marguerite Le Boulanger, cousines germaines du marié. De la part de la mariée: le sieur Louis Lemaître avec Claire Duguay, son épouse; les demoiselles Madeleine, Louise et Charlotte Lemaître, frère et soeurs de la mariée.

Le contrat prescrit communauté de biens, chacun payant ses dettes antérieures. La mariée apporte une maison et emplacement "en cette ville sur le bord de la place" (d'Armes) qu'elle reçut de sa mère. Le marié douaire sa future de mille

francs. Les signatures se donnent en présence de Michel Mouet, écuyer, sieur de Moras, officier dans les troupes, et de Claude Crevier, tous deux demeurant aux Trois-Rivières.

Signatures : Normanville, Marguerite Lemaître, Marie-Anne Chenay, L'Hermitte, Marie Chevalier-L'Hermitte, Hyacinthe Pellefresne, Amador Godefroy, Godefroy, Courval, G. de Vieuxpont, Marie Jutras, Marie-Madeleine Forestier-Courval, G. de Tonnancour, Cournoyer, Marie de Godefroy, Françoise Véron-Godefroy, Jeanne Véron, Madeleine et Louise Lemaître, Jutras, Marguerite et Charlotte Le Boulanger, Moras, Charlotte Lemaître, Claude Perrier, P. Poulin, notaire. Ce dernier était greffier de la cour de justice et, comme tel, il enregistre le présent acte le 30 décembre 1720.

Les Godefroy, les Hertel, de noblesse canadienne, les Moras, les L'Hermitte, les Galimard, de noblesse de France, avaient droit au titre d'écuyer qui était alors fort en honneur. Galimard, de la Champagne, se faisait appeler sieur de Champlain et il faut dire qu'il y avait en France plusieurs localités qui portaient ce nom, mais Galimard n'était pour rien dans notre seigneurie de Champlain.

Le terme de "lieutenant de roi" (pas du roi) signifie un officier qui sert de doublure au gouverneur. Ainsi, L'Hermitte se trouvait à remplir les fonctions de gouverneur en l'absence de Charles Lemoine de Longueuil(3).

---

3. Le "lieutenant de roi" était donc un personnage qui remplaçait le gouverneur lorsque celui-ci manquait. Assez souvent il servait de frein pour arrêter la marche des plus hauts fonctionnaires, gouverneurs compris, car il était porteur de pleins pouvoirs secrets qu'il ne faisait connaître qu'en temps et lieu. C'est le régime de Louis XIV pur, avec tous ses défauts. Montréal, Québec et les Trois-Rivières avaient des "lieutenants de roi" ; il n'en fut plus mention sous le régime anglais. (*Bulletin des recherches historiques*, 1907 ,p. 191.)

Du mariage de Michel Poulin avec Marie Jutras étaient nés, aux Trois-Rivières, cinq garçons qui ne doivent pas être oubliés dans cette étude: Pierre, né en 1684, marié vers 1718 à Madeleine-Louise Le Boulanger, de Saint-Pierre; il fut marchand, notaire, greffier; sépulture après 1735.

Michel, né en 1688, ordonné prêtre en 1713; décédé en 1760, étant le doyen des chanoines. Il portait le nom de Courval.

Jean-Baptiste, né en 1690, pas connu d'ailleurs.

François, né en 1692, marié à Thérèse de Couagnes. Il portait le nom de Francheville. Il n'eut pas d'enfant et mourut vers 1733.

Louis, dit Courval. Paraît avoir vécu à Terrebonne.

Jean-Baptiste Poulin de Courval, né en 1657, était substitut du procureur du roi aux Trois-Rivières en 1709. Le procureur du roi était René Godefroy de Tonnancour. Ce dernier étant nommé juge en 1714 la charge de procureur du roi passa à Courval qui la conserva jusqu'à sa mort survenue le 16 février 1727. Par son mariage avec Mlle Cressé il était seigneur de Nicolet.

Le 4 avril 1725, Pierre Poulin, notaire, rend foi et hommage "pour le fief Saint-Maurice situé dans la rivière des Trois-Rivières", appartenant à lui et deux de ses frères, savoir: Pierre, notaire, substitut du procureur du roi, la moitié. Michel, curé de Varennes, un quart. François Poulin de Francheville, marchand à Montréal, un quart. Il n'est pas fait mention de Jean-Baptiste, baptisé le 15 août 1690, ni de Louis.

Pierre Poulin appuie son titre de propriétaire avec ses

Vers 1698-1700 il y avait à Plaisance, Terreneuve, l'ingénieur L'Hermitte qui nous a laissé de bons dessins des lieux.

deux frères sur l'acte du 14 août 1676 que j'ai cité. Il déclare qu'il n'y a pas d'habitant dans la censive mais que le domaine est établi de vingt arpents de front sur toute la profondeur, avec maison de pièces sur pièces, de 30 x 25 pieds, une grange de 40 x 20 pieds, une étable de 25 x 20 pieds de pieux debout. Il y a aussi quarante arpents de terre labourable.

Maurice Poulin, l'ancêtre, avait eu dans la ville un emplacement de vingt toises en superficie que son fils Michel échangea pour pareille étendue avec les Pères Récollets. Ce nouveau terrain avait été donné aux Pères par Guillaume Pepin et formait partie d'un plus grand morceau concédé par le gouverneur d'Ailleboust au dit Pepin, le 6 juin 1650. En 1725, Pierre Poulin, fils de Michel, déclara que le lot ainsi obtenu des Récollets contenait vingt-deux pieds et demi de front sur la rue Notre-Dame avec vingt toises de profondeur sur la rue Saint-François-Xavier, tenant au nord-est à cette dernière rue, au sud-ouest au sieur de Longval, par devant les dites rues et par derrière aux sieurs Jacques Duguay(4) et Jean Leclerc. Pierre Poulin ajoute qu'il y a sur la rue Saint-François-Xavier vingt-neuf toises de front sur quinze de profondeur, concédées à Michel, son père, par Frontenac et Champigny, le 22 septembre 1693, sur lesquels Guillaume Pepin a cédé au sieur Mouet de Moras vingt-trois pieds rue Notre-Dame sur quarante de profondeur et que Moras y a bâti, rue Notre-Dame, une maison de pièces sur pièces de trente-deux sur vingt-cinq pieds. Ce texte ne me paraît pas clair mais on peut localiser assez correctement ces deux ou trois lopins de terre.

Dans sa déclaration du 5 avril 1725, Pierre Poulin dit que, le 14 août 1644, le titre d'une terre de quarante arpents

4. Ou Dugué, ou Duguet, anciennes épellations.

en superficie fut accordé par M. de Montmagny et ratifié par la Compagnie de la Nouvelle-France le 29 mars 1649, en faveur de Marin de Repentigny sieur de Francheville, lequel laissa cette propriété à sa veuve, Jeanne Jallaut, qui la passa à son second mari Maurice Poulin. En 1725, cette terre renfermait vingt arpents labourables, le reste en bois debout et fredoches. Pierre, Michel et François Poulin, frères, ont chacun un tiers du tout. Les voisins sont: au sud-est Pierre Le Pelé, au nord-ouest Pierre Boucher, et, par devant, la rivière des Trois-Rivières.

VI

FRANÇOIS POULIN DE FRANCHEVILLE OBTIENT PERMISSION D'EXPLOITER LES MINES DE FER. 1726-1730.

Le Père Charlevoix dit dans son *Journal* sous la date de 1721: "On ne compte guère que sept ou huit cents personnes dans la ville des Trois-Rivières, mais elle a dans son voisinage de quoi enrichir une grande ville. Ce sont des mines de fer très abondantes qu'on fera valoir quand on voudra."

Le 11 avril 1724 le roi fait écrire au gouverneur du Canada qu'il a examiné le mémoire de M. de Ressous sur l'établissement de forges au Canada; il n'y objecte pas, mais ne supportera pas la dépense de l'expérimentation qu'il faut faire à cet égard. Le 25 avril 1726 on voit par le livre de Masères, *Commissions,* p. 215, qu'il y eut un procès-verbal d'arpentage pour délimiter les fiefs Saint-Maurice et Sainte-Marguerite.

Du mariage de Michel Poulin à Marie Jutras était né, en 1692, François, qui prit le nom de Francheville en souvenir du premier mari de sa grand'mère. Il avait épousé en 1718 Thérèse de Couagnes. Voici un mémoire ou plutôt une supplique en date du mois d'octobre 1729 que le signataire destinait au comte de Maurepas, ministre de Louis XV, et qu'il envoya d'abord au gouverneur Beauharnois pour être transmise à Versailles: "François Poulin de Francheville, négociant à Montréal, représente très respectueusement qu'il se trouve dans la seigneurie de Saint-Maurice, à une lieue des Trois-Rivières, dont il est proprié-

taire, et aux environs, des mines de fer qui paraissent abondantes et dont l'exploitation serait d'un avantage considérable à la colonie, où il se consume une grande quantité de fer, tant pour la construction des bâtiments de mer que pour beaucoup d'autres ouvrages qui y sont toujours chers par la nécessité où l'on est de les tirer de la France."

De la ville aux Forges, par terre, il y a un peu plus de deux lieues, mais Francheville parle de la limite du fief du côté de la ville; puis il continue: "Le remontrant offre de faire les avances nécessaires pour l'exploitation des dites mines, s'il plaisait à Sa Majesté lui accorder et à ses ayants cause, la concession pendant vingt ans des mines de fer qui pourront se trouver dans l'étendue du pays qui en dépend et y compris la seigneurie d'Yamachiche et y compris la seigneurie du Cap de la Madeleine, aux conditions suivantes:—

"Que le remontrant pourra seul, à l'exclusion de tout autre, pendant le temps de la dite concession, et en vertu d'icelle, ouvrir et exploiter toutes les mines de fer qui se trouveront dans l'étendue du pays ci-dessus désigné; qu'il pourra seul faire fabriquer des fers provenant des exploitations des dites mines, toute sorte d'ouvrages de fer et en faire commerce.

"Qu'il lui sera permis d'ouvrir dans l'étendue de la dite concession toutes les terres où il se trouvera des mines de fer et les exploiter sans que les propriétaires des dites terres puissent y rien prétendre, en remboursant seulement par lui aux dits propriétaires les prix des terres cultivées et en valeur, suivant l'estimation qui en sera faite par experts choisis par les dits propriétaires et par le remontrant ou nommés d'office, sans être tenu à aucun remboursement pour l'ouverture et exploitation des terres non cultivées.

"Qu'il lui sera permis de faire les prises et retenues

d'eaux nécessaires à ses travaux dans les endroits les plus commodes.

"A la charge par le remontrant de faire ouvrir les dites mines dans les deux ans du jour que la dite concession lui sera remise en Canada et continuer ensuite les dites mines sans interruption à peine de nullité de la dite concession.

"La proposition du remontrant peut être utile à la colonie en y procurant l'abondance d'une matière nécessaire à un prix inférieur à celui qu'elle coûte en la faisant venir de France.

"Il prend la liberté d'en demander la concession exclusive. Il est propriétaire de la terre où la mine de fer se trouve être la plus abondante, et quand il s'en trouverait dans les terres voisines il ne serait pas raisonnable que d'autres viennent établir de semblables travaux après qu'il aurait risqué le premier des avances considérables pour cet établissement.

"Il espère, Monseigneur, que Votre Grandeur aura la bonté de lui accorder la concession qu'il demande, quoique les dites mines n'aient pas encore été reconnues.

"Il n'aurait aucun intérêt à demander cette concession s'il n'était pas sûr qu'il y parait des mines et au cas que ces mines de fer ne fussent pas assez abondantes pour soutenir les frais de l'exploitation la concession devient nulle d'elle-même.

"Il continuera ses voeux pour la prospérité et santé de Votre Grandeur. (Signé) FRANCHEVILLE."

MM. de Beauharnois et Hocquart transmirent cette pièce au ministre en l'accompagnant de la lettre suivante:—

Québec, 28 octobre 1729.

"Monseigneur,—Nous avons l'honneur de vous adresser un mémoire du sieur Francheville, négociant de Montréal,

et propriétaire de la seigneurie Saint-Maurice. Il expose qu'il se trouve dans cette seigneurie et aux environs des mines de fer assez abondantes pour l'engager à en entreprendre l'exploitation si vous voulez bien, Monseigneur, en accorder la concession et le privilège pendant vingt ans. Les conditions qu'il fait ne sont ni onéreuses au roi ni aux particuliers et il en résulterait au contraire un avantage considérable à la colonie si son projet a, comme il l'espère, tout le succès que l'on doit attendre de l'intelligence de ce négociant, qui est aisé et qui trouvera des associés pour concourir avec lui dans cette entreprise. Le roi ne court aucun risque et Sa Majesté trouvera par la suite son avantage par les fers dont elle pourra avoir besoin pour la construction des vaisseaux, ou pour d'autres ouvrages, à bien meilleur compte qu'en France.

"Nous estimons, Monseigneur, que vous pouvez lui accorder la concession et le privilège qu'il demande, ou nous donner la permission de la lui accorder, sauf votre approbation, et attribuer au sieur Hocquart la connaissance des contestations qui pourraient naître entre le dit Francheville et les particuliers qui seront dans l'obligation de céder des portions de terre cultivée pour cette exploitation. Nous sommes, etc.

(Signé) BEAUHARNOIS, HOCQUART".

Gilles Hocquart, nommé commissaire-ordonnateur au Canada, allait partir de France lorsque, le 19 avril 1729, le conseil de la marine et des colonies lui donna avis que M. d'Aigremont rapportait qu'il n'y avait rien de certain sur l'abondance et la qualité du fer des Trois-Rivières et il le priait d'étudier la question puis de lui en envoyer un mémoire complet. Hocquart était donc arrivé connaissant un

peu l'affaire des mines en question et il avait dû se renseigner tant soit peu puisque, le 28 octobre, on le voit se prononcer favorablement en faveur de la demande de Francheville; néanmoins, dans une lettre séparée, il écrit au ministre: "Quand je passerai aux Trois-Rivières j'examinerai les mines et j'aurai l'honneur de vous donner sur cette matière les éclaircissements que vous souhaitez."

Le 25 mars 1730 le roi signait un brevet accordant à François Poulin de Francheville le privilège de "faire ouvrir, fouiller et approfondir à son profit les mines de fer de sa seigneurie de Saint-Maurice, à ses frais et dépens, pendant vingt ans... dans l'étendue des terrains qui sont depuis et compris la seigneurie d'Yamachiche, jusques et compris la seigneurie du Cap de la Madeleine, en lui permettant de faire construire les forges, fourneaux et autres ouvrages qu'il conviendra, à compter du jour de l'ouverture des dites mines, qu'il sera tenu de faire dans l'espace de deux années prochaines du jour de l'enregistrement du présent brevet au Conseil Supérieur de Québec... sans que les propriétaires des terres sur lesquelles les dites mines seront ouvertes y puissent rien prétendre, à la charge de leur rembourser seulement le prix des terres qui seront cultivées, suivant l'estimation qui en sera faite par experts convenus entre lui et les dits propriétaires, et sans qu'il soit tenu à aucun remboursement pour l'ouverture et exploitation des dites mines sur les terres qui n'auront point été cultivées; lui a permis aussi Sa Majesté de faire les prises retenues d'eau nécessaires à la dite exploitation, dans les endroits et sur les terrains qui se trouveront les plus commodes, à condition d'indemniser pareillement les propriétaires des terres sur lesquelles les dites prises et retenues d'eau seront faites sans

que le dit sieur de Francheville soit tenu de payer à Sa Majesté aucune finance, ni indemnité pour quelque cause ni sous quelque prétexte que ce soit..., et Sa Majesté lui fait don et remise du droit de dixième à elle appartenant".

La colonie appartenait à la compagnie des Indes, comme exploitation commerciale, et les mines relevaient de l'Etat, mais le roi pouvait trancher dans le monopole aussi bien qu'il abandonnait ses propres prétentions sur les dépôts de fer que la nature avait semés dans le domaine de Maurice Poulin.

Ici, je trouve mention d'un fief nommé Préville que le roi aurait accordé à Francheville le 22 mars 1730, pour agrandir la seigneurie de Saint-Maurice. Ne serait-ce pas la terre qui avait appartenu à Marin Terrier, en ville?

VII

OUVRIERS ET INSPECTEURS DE FRANCE.—EAUX MINERALES. — DECES DE FRANCHEVILLE. — COMPAGNIE DES FORGES. — INCENDIE DE MONTREAL. — OUVRIERS EXPERTS ENVOYES DE FRANCE. — LE ROI SUBVENTIONNE LES FORGES. — NOUVELLE COMPAGNIE FORMEE.

1731-1736

Sous Louis XIV il y avait un ministre à la tête de chaque département des affaires publiques, où rien ne se décidait cependant à l'insu du monarque. En 1715, le duc d'Orléans prit la régence du royaume bien persuadé que les ministres tenteraient d'échapper à son contrôle; c'est pourquoi il créa un conseil de plusieurs membres pour chaque ministère, anéantissant par ce moyen la volonté d'un seul et s'en rapportant au voeu de la majorité des conseillers. Le Canada releva, comme autrefois, du département conjoint de la marine et des colonies, qui avait désormais un conseil pour le diriger au lieu d'un ministre. En 1723, le roi Louis XV prenant la direction continua le nouveau système.

Le président du conseil de la marine et des colonies écrit à M. de Beauharnois, gouverneur, le 24 avril 1731, qu'il n'a pas jugé à propos de faire usage du placet de la fille du sieur de Courval, mais qu'il sera bien aise de savoir s'il est vrai qu'elle ressemble au roi et que trois fleurs de lys forment son moignon. Il lui sera facile de le vérifier puisqu'il passe deux fois l'an aux Trois-Rivières. Peut-être s'agit-il de Louise-Charlotte, baptisée le 3 juillet 1699. Nous n'avons rien trouvé de plus sur ce sujet.

Le président du conseil de la marine et des colonies écrit, le 27 avril 1731 à M. de Beauharnois (1), intendant à

1. Frère de notre gouverneur.

Rochefort, lui disant de donner passage à deux ouvriers que M. de Francheville attend au Canada pour travailler aux mines de fer. A ce sujet, le roi fait savoir sous la date du 1er avril 1732, qu'il regrette d'apprendre que les fondeurs de fer sont arrivés trop tard aux Trois-Rivières l'année précédente pour connaître à fond les mines. Il est probable que l'arrivée en question avait eu lieu vers le temps où le froid et la neige rendent les exploitations impossibles.

Dans l'âtre de la cheminée du salon de la "grande maison" des Forges j'ai vu un "contre-coeur" ou plaque de fond de cheminée coulée en fonte ordinaire et portant trois fleurs de lys en relief avec le millésime "1732". L'été de 1732 Hocquart visita la ville, le Cap-de-la-Madeleine et les mines du fief Saint-Maurice. La plaque en question fut probablement coulée en sa présence.

Par une note dictée à Marly chez le roi, le 27 janvier 1733, on voit que la recherche des terrains miniers aux environs des Trois-Rivières avait fait découvrir des sources d'eaux minérales. Expliquons ceci:

Michel Sarrazin, né à Nuits, en Bourgogne, le 5 septembre 1659, était nommé chirurgien-major des troupes, à Québec, le 12 novembre 1686. Il exerça sa profession de chirurgien et de médecin "avec beaucoup de capacité et de succès" puis, en 1694, il passa en France et y resta trois ans pour perfectionner ses études. Il revint en 1697 avec le titre de médecin du roi et, le 14 mai 1699, on le nomma médecin en chef du Canada. Peu après on apprit qu'il avait été fait membre correspondant de l'Académie des Sciences à cause de ses travaux sur l'histoire naturelle du Canada. En 1707, il devenait membre du Conseil Supérieur de Québec — le parlement canadien. Il fit ensuite un voyage en France car, dans l'une de ses lettres, il dit que, en 1709, il

passa trois mois à Forges, village de la haute Normandie, au pays de Brai, où il étudia les eaux minérales qui, depuis plus d'un siècle, jouissaient d'une grande renommée par tout le royaume. Sa carrière renferme trop de choses importantes pour être racontée ici.

Dans une lettre du 10 octobre 1732 Sarrazin écrit qu'il a passé quelques mois au Cap-de-la-Madeleine pour examiner des sources éloignées du fleuve de quatre cents pas et se prononce très favorablement sur leur compte. Ces eaux, dit-il, ne renferment aucun élément vitriolique et "elles ont une frappante analogie avec les eaux de Forges. Parmi les onze sources du Cap il y en a cinq qui sortent de terre éloignées les unes des autres de la distance d'environ deux pieds. La quatrième, qui s'échappe entre la troisième et la cinquième, fournit une eau des plus pures, très saine et fort bonne à boire, qui ne participe en aucune façon à la nature des quatre autres". Ce mémoire fut communiqué à M. Chicoyneau, premier médecin du roi. Sarrazin mourut à Québec le 7 septembre 1734.

Une société se forma, le 16 janvier 1733, pour exploiter les mines de fer de la seigneurie de Saint-Maurice: la veuve Francheville, Pierre Poulin, Ignace Gamelin, marchand de Montréal, et François-Etienne Cugnet.

François Poulin de Francheville venait de mourir. Sa veuve, Thérèse de Couagnes, née à Montréal en 1697, se mit à la tête d'une organisation nouvelle pour continuer les travaux du fer. Pierre Poulin, son beau-frère, qui nous est connu, était membre de cette société. Les deux autres associés méritent un mot d'explication.

Michel Gamelin se maria aux Trois-Rivières en 1663 avec Marguerite Crevier; leur fils Ignace épousa à Batiscan, en 1693, Marguerite Lemoine; leur fils Ignace, né en 1698,

se maria à Montréal, en 1731, avec Marie-Louise Dufrost de la Jemerais; il fut marchand à Montréal et actionnaire des forges Saint-Maurice. Il vivait encore en 1752.

François-Etienne Cugnet, venu de France avec sa femme Louise-Madeleine Du Sautoy, fait baptiser son premier enfant à Québec en 1720. Lui et ses deux fils ont été des personnages importants.

Le 21 avril 1733, le roi ignorant le décès de Francheville, lui accorde dix mille francs pour l'aider dans son entreprise.

Le 10 novembre 1732, à Montréal, devant le notaire Lepailleur, François Poulin de Francheville avait engagé pour un an un nommé Louis Bélisle, demeurant à Montréal, pour travailler à la mine de fer, à la charpente des bâtiments et autres ouvrages, aux forges Saint-Maurice. Poulin a dû mourir peu après cette date(2).

Le 10 avril 1734, à Montréal, une négresse esclave de madame veuve de Francheville mit le feu à la maison de cette dernière et quarante-cinq résidences furent brûlées. La demeure de madame de Francheville était située au bord du fleuve. Marie-Josette-Angélique, la négresse, fut pendue. Elle avait un complice Claude Thibault, aussi condamné à la potence, mais il s'était échappé.

Le 13 avril 1734, le président du conseil de la marine et des colonies écrit à MM. de Beauharnois et Hocquart qu'il recevra avec plaisir quelques barres de fer fabriquées dans les forges du sieur de Francheville. On ne savait pas encore à Versailles que Francheville était décédé.

Le président du conseil de la marine et des colonies écrit le 11 janvier 1735, à M. de Beauharnois, intendant à

2. Note de M. E.-Z. Massicotte.

Rochefort, que "M. de Francheville est décédé à Montréal au commencement de l'année dernière," et que ses associés se proposent de continuer son établissement. Le fer qu'ils ont fabriqué est, prétendent-ils, de qualité au moins égale à celui du Berry. On examinera celui qu'ils ont envoyé; M. de Beauharnois recevra le modèle qu'ils ont fait dresser de leur établissement(3). Le même jour, le conseil prie M. Tassin de chercher deux maîtres de forges, ou même deux bons forgerons pour être employés dans les mines de fer du Canada.

Les négociations pour obtenir les services d'un directeur de forges occupèrent toute l'année 1735. Le 22 février, le conseil de la marine s'adresse à M. Tassin au sujet du sieur Olivier de Vezain qui offre d'aller au Canada diriger l'exploitation des mines de fer. Le 22 mars, il demande quelle gratification cet homme exigera. Le 19 avril il fait savoir à Beauharnois et Hocquart qu'il n'approuve pas "l'endroit choisi pour les forges des mines de fer de Batiscan". Le 5 mai il demande à Olivier quels appointements il lui faut et quel genre de passage sur mer. Le 10 du même mois, il informe le gouverneur et l'intendant de la difficulté qu'il rencontre pour se procurer un maître de forges expérimenté qui accepte de servir au Canada "pour diriger l'exploitation des mines de fer de Batiscan". Il ajoute que Olivier de Vezain a enfin accepté la tâche mais qu'il a imposé des conditions très onéreuses; aussi, dès que l'ouvrage sera en bonne voie, il faudra le laisser retourner en France.

Le 23 octobre 1735, Thérèse de Couagnes, veuve Francheville, Pierre Poulin, marchand, Ignace Gamelin, mar-

3. Ce modèle n'est pas connu, non plus que les plans des établissements des forges qui furent faits en France par des architectes experts.

chand de Montréal, François-Etienne Cugnet, directeur du domaine d'Occident (Canada, traite) cèdent au roi la seigneurie de Saint-Maurice avec les édifices érigés pour les travaux des mines, ainsi que le privilège d'exploitation. Je crois voir, dans l'acte, qu'il ne s'agit pas de la terre de Maurice Poulin mais seulement du fief Préville accordé à François Poulin de Francheville en 1730. Il me paraît donc que l'on a employé le nom de Saint-Maurice improprement. Le roi accepta cette reddition le 22 avril 1737.

Le 27 décembre 1735, le conseil donne avis à M. Tassin qu'il a reçu un mémoire du sieur Olivier. Il dit de plus que le conseil serait heureux de voir se former une société pour ces mines de fer.

Le 7 janvier 1736, le président du conseil de la marine et des colonies écrit à M. Sagon que l'entreprise des mines de fer auprès des Trois-Rivières donnait de bonnes espérances, malgré les fautes commises, lorsque le concessionnaire est mort. On a envoyé sur les lieux un maître de forges de la Champagne dont le rapport est des plus favorables quant à la qualité, l'abondance du fer et les moyens d'exploitation. Le conseil de la marine et des colonies désirerait avoir l'avis de M. Sagon et celui du bureau du commerce sur les avantages et désavantages que donnerait cette exploitation au point de vue des intérêts de la France.

A Beauharnois et à Hocquart, le conseil écrit, le 14 mars 1736, que, des trois propositions qu'ils ont faites pour l'entreprise des mines de fer des Trois-Rivières, on s'est arrêté à la dernière, savoir: celle de faire des avances à la compagnie, comptant bien que les travaux seront commencés cette année, selon le projet du sieur Olivier.

Le conseil donne avis, le 10 mai 1736, que le nommé Simonnet, maître de forges de la Champagne, passe au Ca-

nada pour conduire les travaux des forges des Trois-Rivières, de concert avec Olivier, ou seul en cas de besoin. Il amène quatre ouvriers et part à condition d'avoir un intérêt égal aux autres intéressés. Le 22 du même mois, il ajoute que Simonnet et Olivier devraient en sus recevoir quelques appointements.

Le 15 mai 1736, le conseil dit qu'on fera une avance de 36,000 francs cette année pour les mines de fer des Trois-Rivières. On a donné ordre d'envoyer quelqu'un de capable pour conduire l'exploitation. On prendra hypothèque sur les biens. Madame de Francheville et ses associés feront cession de leur privilège à la nouvelle compagnie. Cette nouvelle compagnie était l'oeuvre de Cugnet qui venait d'acheter des héritiers Poulin la seigneurie de Saint-Maurice.

Vers la fin de juin 1736, Hocquart se rendit sur les lieux pour choisir les endroits les plus convenables à l'emplacement des chaussées et de la forge. Le gros ruisseau qui descend en cascades jusqu'à la rivière s'imposait comme le site de l'établissement, vu qu'il offrait en abondance d'excellente eau à boire et à laver le minerai et donnait des forces motrices pour tous les besoins. L'automne suivant on se mit à l'oeuvre. Hocquart, intendant du Canada, devait naturellement surveiller les ouvrages que le roi subventionnait.

La Mère Marie Duplessis de Sainte-Hélène écrivait, le 14 octobre 1736, que plus de cent hommes sont occupés aux mines que l'on a découvertes en Canada. Ils sont sous la conduite d'un directeur bien entendu envoyé par le roi.

Le 15 octobre 1736, Pierre Poulin, sa femme Louise Le Boulanger et le chanoine Michel Poulin vendent la "seigneurie de Saint-Maurice, mesurant une lieue de front sur deux lieues de profondeur, concédée à Maurice Poulin en

1668, ratifiée en faveur de sa veuve en 1676, commençant aux confins de la seigneurie appartenant aux héritiers La Fond en descendant la rivière des Trois-Rivières."

Les acheteurs sont François-Etienne Cugnet, Pierre-François Olivier de Vezain, Jacques Simonnet et Ignace Gamelin, moyennant six mille francs dont on n'exige pas le principal mais seulement un intérêt annuel de trois cents francs.

Ce même jour, la veuve de Francheville signe une renonciation du privilège qu'avait son mari pour exploiter la mine du fief. A partir de ce moment, la veuve de Francheville, Pierre et Michel Poulin, Gamelin et Cugnet ne prétendent plus à aucun avantage accordé par le roi; et, pour ce qui est des droits de propriété, la nouvelle compagnie Cugnet, Gamelin, Simonnet, de Vezain les achetait moyennant une somme d'argent convenue. Thomas-Jacques Taschereau entrait comme cinquième membre dans cette dernière compagnie, mais il ne paraît pas avoir participé aux droits de propriété sur la terre.

L'acte spécifie que la rente de trois cents francs par année sera payable à partir de la possession du fief par les associés de Francheville. Cet effet rétroactif est de plus constaté en disant que le 1er janvier 1737 il sera dû de ce chef sept cent cinquante francs à la veuve de Francheville—donc à partir du 1er juillet 1734.

Les papiers, titres, etc., concernant le fief, furent remis par Pierre Poulin à Cugnet, dans la ville de Québec, le 27 décembre 1736. Le 18 octobre 1736, Cugnet, Gamelin, Olivier de Vezain, Simonnet et Taschereau signent un reçu conjoint, se reconnaissant responsables de la somme de dix mille francs versée par le roi en 1733. De plus, ils se rendent responsables des fonds que le roi a fait absorber dans

l'exécution des travaux et s'élevant à quarante-deux mille neuf cents francs.

Du mariage de Hugues Olivier, seigneur de Sivinac ou Sionne ou Lyonne, en Bassigny, Champagne, capitaine d'artillerie, pensionnaire du roi, et de Louise Leroux, dame d'Ingolicour, diocèse de Toulle, Lorraine, était né Pierre-François Olivier, sieur de Vezain (il signait Olivier de Vezain), dont la présence aux Trois-Rivières est constatée le 9 juillet 1736, comme parrain de Louise, fille du chirurgien Alavoine. On le qualifia de directeur des forges pour le roi.

Jacques Simonnet sieur de l'Abergemont, était de Dompierre, diocèse de Langres, Franche-Comté et Bourgogne, pays de forges et de fonderies de fer. Mgr Tanguay(4). dit que cet homme était aux Trois-Rivières en 1728. J'en doute fort, c'est peut-être 1738. On le trouve comme maître de forges, en 1730, à Villecomte dans la région de Langres, selon les recherches d'un ami de la Bourgogne qui m'a aidé dans ce travail. Les forges de l'Abergemont sont mentionnées plus loin. En 1736, il était veuf de Marie Foissey ou Foissy et avait un fils, Jean-Baptiste, en France. Ce garçon était d'âge à se marier.

Thomas-Jacques Taschereau, sieur de Sapaillé, né vers 1680 à Tours, arriva en 1726 dans la colonie avec M. de Beauharnois et Claude-Thomas Dupuy, intendant, dont il était le secrétaire. Il se maria en 1728 avec Claire Fleury de la Gorgendière, de Québec. Leur descendance a toujours été remarquable par les talents et les hautes fonctions de ses membres.

4. *Dictionnaire généalogique*, vol. VII, p. 195.

VIII

ON ENVOIE DES OUVRIERS DE FRANCE. — LA NOUVELLE COMPAGNIE EST RECONNUE.—LE FIEF SAINT-ETIENNE. — CONSTRUCTION DU CHATEAU ET DES HAUTS-FOURNEAUX.—LES SUBVENTIONS OU PRETS DU ROI. — ON ALLUME LE POURNEAU. — PAS ENCORE DE GROS MARTEAU. — SIMONNET ET SON FILS. — LE FONCTIONNEMENT DES FORGES LAISSE A DESIRER. — PROJET DE FORGES A TERREBONNE. — NOUVEAUX EDIFICES, 1737-1739.

Le président du conseil de la marine et des colonies explique, le 22 mars 1737, à madame la comtesse de Grancey, qu'il n'a pas été prescrit au sieur Simonnet de prendre des ouvriers pour les forges des Trois-Rivières dans les forges de son mari plutôt que dans d'autres. Le 13 mai suivant, le conseil donne à M. de la Croix ses instructions au sujet de l'embarquement de Simonnet et de ses ouvriers pour les mines de fer des Trois-Rivières, sur le *Jason*, commandant DuQuesnel. Ce navire apporta en France deux caisses de plantes du Canada pour le jardin du roi.

Le 22 avril 1737, le roi approuva la proposition de Beauharnois et de Hocquart qui est d'accepter la remise du privilège faite par la veuve de Francheville et par les sieurs Poulin, Gamelin et Cugnet (acte du 23 octobre 1735) et il accorde à Cugnet, Taschereau, de Vezain, Simonnet et Gamelin, la permission de faire l'ouverture des mines de fer dans l'étendue de pays qui se trouve depuis et compris la seigneurie d'Yamachiche jusque et compris la seigneurie du

Cap-de-la-Madeleine, et de le faire fouiller et travailler à leur profit, et d'y faire construire les forges, fourneaux et autres ouvrages qu'il conviendra, pendant l'espace de vingt années consécutives à compter du jour que le fourneau sera allumé et chargé pour la première fois, selon le procès-verbal qui en sera dressé par le juge des Trois-Rivières. De plus la compagnie peut tirer le minerai des terres déjà en culture, mais à charge d'en passer par expertise pour tout dommage causé aux habitants. En outre, la compagnie peut faire des prises d'eau, à condition d'indemniser, à dire d'experts, chaque propriétaire lésé. La compagnie ne paie rien au roi, pas même l'impôt du dixième. Tout procès naissant de ce privilège doit être jugé sommairement et sans frais, par l'intendant de la Nouvelle-France, avec droit d'appel au roi. Le roi avance à la compagnie cent mille francs, y compris quarante-deux mille sept cent quatre-vingt-dix francs et seize sous neuf deniers, déjà reçus, et dix mille francs avancés à Francheville et dont on décharge sa veuve et Poulin. Le remboursement de ces cent mille francs se fera en trois années, soit en fers ou en argent, au gré du roi, commençant en 1739.

La compagnie est tenue de rembourser à la veuve Francheville et à Poulin les dépenses par eux faites, en raison de la société du 16 janvier 1733, et de passer contrat de constitution de trois cents francs de rente, achetable à toujours et à principal de six mille francs pour le prix de la seigneurie. Cet arrêt fut enregistré à Québec le 26 août 1737.

Le 12 septembre 1737, Beauharnois et Hocquart agrandissent le territoire des Forges par un acte dont voici le préambule: "Afin de se procurer la quantité des bois nécessaires pour l'exploitation des forges, on a acquis des héri-

tiers Poulin la terre et seigneurie de Saint-Maurice, croyant y trouver les bois suffisants pour la construction des dites forges, mais on a reconnu que les incendies qui arrivent fréquemment en ce pays ont ruiné une grande partie des bois tant de la seigneurie de Saint-Maurice que du fief Saint-Etienne et des pays qui en sont voisins, en sorte que les bois qui sont restés sur la dite seigneurie de Saint-Maurice ne pourraient suffire pour la consommation annuelle des dites forges ,et les intéressés de la compagnie demeureront forcés d'acheter dans les seigneuries voisines des bois que les propriétaires ne manqueront pas de leur survendre dans la nécessité où on les verra d'en acheter aux conditions qu'on leur imposera, ou d'abandonner leur entreprise et de perdre totalement les sommes considérables qu'ils y ont avancées."

En conséquence, ce même jour, 12 septembre 1737, le gouverneur et l'intendant concèdent aux intéressés de la compagnie des forges de fer du Canada établies à Saint-Maurice, le fief Saint-Etienne qui avait été réuni au domaine royal le 6 avril précédent, et les terres qui sont depuis le fief Saint-Etienne, à prendre le front sur la rivière des Trois-Rivières en remontant jusqu'à une lieue au-dessus du saut de la Gabelle, ci-devant dit le saut de la Vérendrye, sur deux lieues de profondeur, pour être incorporée au fief Saint-Maurice, acheté des héritiers Poulin et en faire ensemble une seule et même seigneurie. Les intéressés ne sont pas obligés de déclarer au gouvernement les mines de fer, car ce privilège leur est déjà accordé par le roi qui a renoncé à l'impôt du dixième sur ce produit. L'acte en question fut approuvé par Louis XV le 13 avril 1740 et enregistré à Québec le 21 novembre suivant(1).

1. Ceci fut donné après une requête des intéressés aux forges, conservée aux archives judiciaires de Québec.

Ce fief Saint-Etienne qui est l'augmentation de la seigneurie de Saint-Maurice doit son nom à Cugnet, comme aussi le fief Saint-Etienne de la rivière Chaudière, un peu au-dessus de la pointe Lévis.

Une ordonnance de Beauharnois et Hocquart, en date du 16 septembre 1737, fait défense aux ouvriers engagés en France pour travailler aux forges Saint-Maurice de laisser le service de cette compagnie sans la permission écrite du sieur Olivier de Vezain, directeur des dites forges, ou en son absence du sieur Simonnet. Ces ouvriers avaient été engagés en France l'année précédente par Simonnet et des avances leur avaient été faites. Le maître-fondeur venait de déserter, de là cette ordonnance.

Le 12 octobre 1737, l'intendant Hocquart annonce au ministre des colonies que le nouvel établissement est dans sa perfection en tant que les bâtisses sont concernées; que le fourneau sera allumé le 15 du même mois, et que les harnois et l'outillage de la forge seront bientôt prêts à faire du fer. C'est alors que fut construite la grande maison de pierre — le château — qui subsiste encore, en un amas de ruine.

On écrit de Versailles le 29 avril 1738 que Duchesne, ouvrier entendu dans la fabrication des fers, passe en Canada pour s'y établir. On pourrait l'employer aux forges Saint-Maurice, suggère le ministre.

Le 6 mai 1738, le conseil de la marine et des colonies fait des observations sur le rapport qu'ont soumis MM. de Beauharnois et Hocquart concernant les forges. Il dit qu'on pourrait croire, tout d'abord, qu'il y a lieu d'être satisfait, mais un examen approfondi fait voir qu'il y a eu beaucoup de mauvaise économie et qu'on s'est mis fort peu en peine de ménager les fonds. Cela donne une impression très défavorable. Et ce qui est moins justifiable encore c'est qu'on a

mis le roi dans la nécessité de faire de nouvelles avances. La somme convenue avec le sieur de Francheville n'était que de dix mille francs; on l'a portée à cent mille pour la nouvelle compagnie, et voilà qu'une nouvelle avance de quatre-vingt-deux mille six cent quarante-deux francs devient nécessaire. Elle sera accordée, mais il faut stipuler que le remboursement pourra être exigé partie en fer partie en argent. Deux des barres de fer qui ont été essayées se trouvent de la qualité dite "fer de roche" qui est un peu inférieure à celle de Berry; la troisième est égale en qualité à ce dernier fer. Il sera inutile de proposer d'autres avances.

Le président du conseil de la marine et des colonies écrit à Beauharnois, le 13 mai 1738, que la compagnie des forges du Canada s'étant engagée de livrer en 1739 quatre cent milliers de fer pour les arsenaux de la marine, à dix francs par millier au-dessous du prix de France, il faudrait envoyer les spécifications de ce dont on a besoin en ce genre. Il ajoute que l'usine de Saint-Maurice ne fabrique pas encore les fers de fonderie, ni les fers ronds.

Pour se conformer à l'arrêt du roi du 22 avril 1737, Louis-Jean-Baptiste Fafard de Laframboise, substitut du procureur du roi aux Trois-Rivières, "tenant le siège rue Saint-Pierre", et Olivier de Vezain "intéressé et directeur préposé à la conduite des Forges", ont requis le greffier Pressé de se transporter aux Forges, et le dit Pressé étant arrivé aux Forges le 7 octobre 1738, il lui fut déclaré par Jean-Baptiste Délorme, maître-fondeur, que le feu avait été mis au fourneau le 20 août précédent, entre onze heures et midi. Sur ce, Pressé, greffier et notaire, retourne aux Trois-Rivières et dresse le même jour un acte constatant la date de l'allumage du fourneau, pour que le tout soit porté à la connaissance du roi et de son conseil(2).

2. Ce document est conservé aux archives judiciaires de

Le roi ayant envoyé une commande pour obtenir des fers de divers genres, on répondit le 15 octobre 1738 que le martinet ou gros marteau n'était pas encore établi.

Le 22 avril 1738, Jacques Simonnet est parrain aux Trois-Rivières d'un enfant du baron Joannès, habitant du lieu, et on le qualifie de directeur des forges Saint-Maurice pour le roi. Le 17 novembre suivant, même lieu, il épouse dame Geneviève Boucher, veuve de Charles Hertel, écuyer, sieur de Chambly. Le registre de la paroisse dit: "Jacques Simonnet, écuyer, sieur de la Bergemont intéressé dans les forges Saint-Maurice, veuf de Marie Foissey et fils de Jean-Baptiste Simonnet, conseiller et secrétaire du roi et de dame Elisabeth Bériault, de la paroisse de Dompierre, diocèse de Langres". Simonnet mourut aux Trois-Rivières en 1747.

Jean-Baptiste, fils de Jacques Simonnet, n'avait pas suivi son père en Canada. Il y a un ordre du 21 avril 1739, écrit à Versailles, qui accorde à ce garçon le passage "pour rejoindre son père." Le 7 décembre 1739, aux Trois-Rivières, il est parrain d'Angélique, fille de Jean Aubry, des Forges. Il y a apparence qu'il était marié, car en 1742, il fit baptiser un fils aux Trois-Rivières.

Le 14 mars 1739, on lit l'acte suivant au registre de la paroisse des Trois-Rivières: "Sépulture d'un homme de Maskinongé vulgairement dit Lacharité (Laspron?) qui misérablement fut hier écrasé aux forges Saint-Maurice sous une voûte de mine."

Le président du conseil de la marine et des colonies écrit à MM. de Beauharnois et Hocquart, le 21 avril 1739,

---

Québec. Il a été imprimé dans le *Bulletin des recherches historiques*, p. 287, septembre 1917.

C'est de ce moment ou à peu près que le lieu prit le nom de "village des Forges".

qu'il est fâché d'apprendre tous les contretemps survenus dans le travail des forges de Saint-Maurice, qui ne peuvent être attribués qu'à l'ignorance ou à la mauvaise foi du maître-fondeur, et qu'on a bien fait de le chasser. Il ne faut cependant pas lui imputer tout le mal. Il est surprenant que le sieur Olivier se soit encore trompé sur la quantité d'eau nécessaire pour faire fonctionner sans interruption les deux chaufferies. Le projet de faire conduire de nouvelles eaux au ruisseau Saint-Maurice serait trop dispendieux. Il semblerait plus simple de fixer la roue de la chaufferie d'en bas de manière à la faire tourner par dessous.

Tout est conduit par les ordres venus de Versailles, comme si le roi était en possession des forges, mais c'est à cause des subventions en argent qu'il avait accordées à la compagnie Cugnet. Le maître-fondeur chassé me paraît avoir été remplacé en 1738 par Jean-Baptiste Délorme qui était un excellent ouvrier et qui resta en charge par la suite.

Le 1er mai 1739, le roi dit que Levasseur passe au Canada avec sa famille dans le but de diriger la construction d'un navire pour le compte du roi. Il emploiera le fer du Saint-Maurice. Le roi approuve le parti que MM. de Beauharnois et Hocquart ont pris d'empêcher l'exploitation de fer que l'abbé Lepage a commencée dans la seigneurie de Terrebonne, car il faut au moins attendre que l'entreprise du Saint-Maurice ait parfaitement réussi.

Dans son *Cours d'histoire du Canada*(3), M. l'abbé Ferland dit que, en 1739, une seconde forge fut construite près de la première à Saint-Maurice. "Cette addition fut faite sur les représentations du sieur de Léry qui avait fait remarquer à M. Hocquart qu'on avait bâti une maison trop

3. Volume II, p. 449.

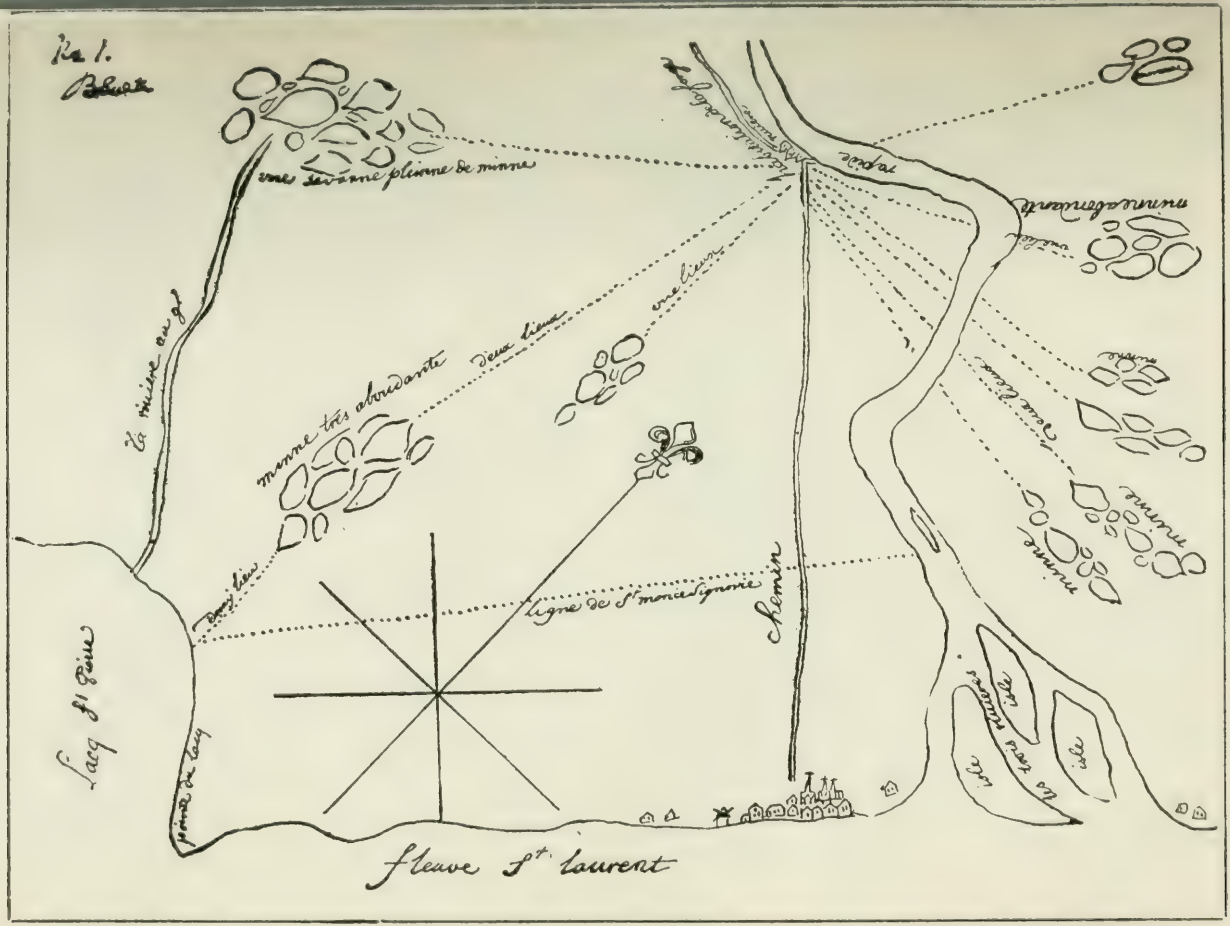

Plan des Forges Saint-Maurice et des Trois-Rivières, montrant les veines de mine qui se rencontrent aux environs; fait en 1738, date où le roi fit exécuter les grands travaux.

belle pour les employés des forges; qu'une seule forge ne suffirait pas pour employer leurs hommes. Les associés en construisirent une seconde qui les mit en état de fabriquer six cent mille livres de fer par année. Comme la mine et le bois étaient en abondance dans le voisinage des forges, les dépenses journalières ne s'élevaient guère au-dessus de cent vingt-cinq francs par jour, tandis que les revenus étaient considérables, car ils vendaient le fer de vingt à vingt-un francs le cent livres."(4)

J'ai vu, en 1869, aux forges Saint-Maurice, une grande balance portant l'inscription que voici: "17... Cugnet et Compagnie". Cette pièce doit être de 1740 ou à peu près car dès 1743, Cugnet n'était plus des Forges.

4. Une des hautes-forges avait une chaussée en bois et l'autre en pierre. On a découvert dernièrement à six pieds sous terre, près de l'emplacement d'une ancienne forge, un trottoir en pierre qui a dû servir à ces fins il y a un siècle passé.

IX

LES FAMILLES DES FORGES, 1737-1740

Les travaux des Forges ayant été commencés par des Canadiens qui s'étaient improvisés fondeurs, marteleurs, charbonniers, etc., il fallut faire venir de France des gens du métier, comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents. Il s'agit maintenant de nous faire connaître ces ouvriers et je dois mentionner ici M. Emile Demaizière, receveur de l'enregistrement à Mâcon, Bourgogne, qui a fait des recherches sur les familles que je lui signalais. Le registre des Forges et ceux des Trois-Rivières m'ont servi de base. M. Demaizières a retrouvé les traces de toutes les familles que je lui ai mentionnées. Nous lui devons tous des remerciements.

Le 16 mai 1738 fut inhumé aux Trois-Rivières un homme des Forges appelé Antoine Petit, fils d'Antoine, marchand bourgeois à Dufresne, diocèse de Dijon, en Bourgogne. Il avait dû arriver en 1737, peut-être auparavant. L'endroit me paraît être Duesmes qui comptait en 1909 environ 260 habitants, canton d'Aiguay-le-Duc, arrondissement de Châtillon-sur-Seine, Côte d'Or, Bourgogne, ou Fresne plutôt, car en 1730 on parle des forges de cet endroit et c'est dans le même voisinage.

Pierre-François Michelin et sa femme Claire Filet, paraissent être arrivés de France en 1737, sinon avant cette date, avec leur fille Louise, âgée de quatre ou cinq ans. Le 20 janvier 1738, il est dit ouvrier aux Forges dans l'acte de baptême de leur fils, Pierre-Henri, dont le parrain fut Pierre-Henri Lalouette ou Lanouette et la marraine Aimée Godard. Je retrouve ce Lalouette en 1744 comme chauffeur aux

Forges. Cette année-là aussi il y a le baptême de Nicolas, fils de Pierre-François Michelin (1) et de Claire Filet.

François Godard et sa femme Gabrielle Viard, de Rochefort, diocèse de Dijon, Bourgogne, étaient aux Forges en 1737 avec quatre enfants: Marie-Anne, qui épousa Michel Chaillé cette même année ; Anne, mariée avec Jean Dautel en 1739; François, qui épousa Marie Blais, d'Yamachiche, en 1743, et Claude, marié en 1750 avec Agathe Couturier dit Labonté. Il faut lire à présent: Rochefort-sur-Brevon, localité de 268 habitants (en 1909), canton d'Aiguay-le-Duc, arrondissement de Châtillon-sur-Seine, Côte d'Or. Il y avait et il y a encore des forges en ce lieu. François Godard était, en 1737, maître-marteleur aux forges Saint-Maurice.

Je suppose que Charles Godard, chauffeur aux Forges en 1748, et sa femme Ursule Alary, qui figurent au registre des Forges, sont venus avec François Godard en 1737. Je ne vois pas qu'ils aient eu des enfants.

Jean Dautel, fils de Jean-Claude et d'Anne Gravelon, paroisse Sainte-Sienne, diocèse de Dijon, Bourgogne, maître-chauffeur aux Forges, épouse, le 2 mai 1739, Anne, fille de François Godard, maître-marteleur aux Forges. Sont présents: N. Champagne, Pierre Marchand et le frère Augustin Quintal, récollet, qui célèbre le mariage. Il y a dans l'arrondissement de Dijon à présent, Sainte-Sienne, sans aucune personne du nom de Dautel, mais non loin de là on rencontre Sainte-Sienne-sur-Vingeanne où vivent plusieurs familles d'Autel ou Dautel. De 1740 à 1758, notre Jean Dautel et sa femme font baptiser sept filles et trois garçons. Je vois aussi en 1743 Nicolas Dautel au registre des Forges (2).

1. Michelin était un chasseur très adroit et l'on a raconté sur lui des légendes plus ou moins exagérées.

2. Probablement un frère ou cousin de Jean Dautel.

Michel Chaillé, né en Canada, marié aux Trois-Rivières en 1737, avec Marie-Anne, fille de François Godard, des Forges, était chauffeur dans cet établissement. En 1744, on le qualifie de marteleur. En 1751, un ouvrier des Forges se nommait Jean-François Chaillé et, cette même année, il épousa Suzanne Trotocheau, aussi des Forges. En 1754 fut inhumé Joseph Chaillé, âgé de quarante ans. C'est Jean-François ci-dessus et sa femme qui ont été assassinés à la Pointe-du-Lac, le 20 octobre 1779, par des soldats américains en maraude.

François Marquet dit Périgord, natif de Chapelle-Bousquet en Périgord, s'était marié à Québec en 1706. En 1731, ce ménage était aux Trois-Rivières. Cinq de leurs enfants figurent dans les forges Saint-Maurice à partir de 1737 où je rencontre Louise mariée à Pierre Deschenaux. En 1739, Catherine épouse Pierre Chaillot. De 1743 à 1747, Pierre Périgord travaille aux Forges. A la Pointe-du-Lac, en 1749, Louise Périgord est mariée à François Dufresne. En 1771, Alexis Marquet dit Périgord, né en 1731 aux Trois-Rivières, marié en 1758 avec Thérèse Lafontaine, a des terres à la banlieue des Trois-Rivières.

Pierre Chaillot, fils de François et de Claudine Graillard, de Suerre-sur-Saône, diocèse de Dijon, Bourgogne, épouse aux Trois-Rivières, le 20 avril 1739, Marie-Catherine Marquet dit Périgord, Canadienne. Il est dit ouvrier aux forges Saint-Maurice depuis quelque temps. Le frère Augustin Quintal célèbre cette union. Il y a la signature de Joseph Aubry comme témoin. Le 30 septembre 1742, en l'absence du frère Quintal, le frère Bernard Bullet fait l'inhumation du corps de Pierre Chaillot "dans le cimetière des Forges". Il est dit âgé de vingt-huit à trente ans, faiseur

de charbon, écrasé par un arbre dans sa cabane de charbonnier(3).

Pierre Hastain dit Marineau, né à Beauport, marié en 1731 avec Catherine-Gertrude Lecompte de la Vimaudière, née à Montréal, était forgeron et le 25 octobre 1737, à l'enterrement d'un de ses enfants aux Trois-Rivières, il est dit habitant (ouvrier) des Forges. Son frère Louis, marié en 1734 avec Geneviève Martin surnommée Ladouceur, était charretier aux Forges en 1737. Le 26 janvier 1738, il fait baptiser sa fille Françoise-Madeleine, aux Trois-Rivières. En 1748, ce dernier ménage était encore aux Forges.

Pierre Martin, dont l'origine ne nous est pas connue, s'était marié, vers 1732, avec Marie-Catherine Chaillé, née au Cap-Santé en 1710. Ce ménage s'établit aux forges Saint-Maurice avec deux enfants vers 1737 et y vécut longtemps.

Il y avait un nommé Lacombe qui louait de la fabrique des Trois-Rivières un emplacement dans la commune, en 1730. Je rencontre un Lacombe se mariant aux Forges avec une femme du nom de Lachance en 1744. Enfin, Marie Grenier et son mari Jean-Baptiste-Gabriel Lacombe figurent aux Forges de 1748 à 1758, sans que je sache rien de plus sur ces personnes.

Gabriel Desmaisons, né en 1707, fils de Joseph et de Madeleine Desroches, paroisse Saint-Séverin, au Poitou, était employé aux Forges. Le 15 avril 1737, à Bécancour, il épousa Isabelle Dehornay dit Laneuville. Ce ménage a laissé un garçon qui s'est marié à Bécancour en 1757. Desmaisons mourut

3. Cet accident semble avoir eu lieu le 2 juillet car, dès le 3 juillet, on fit un procès-verbal de l'affaire où l'on mentionne François Thomas, des Forges, qui périt avec Pierre Chaillot. Une fille posthume de ce dernier naquit le 7 novembre suivant.

hydropique le 20 février 1742 à Sainte-Anne-de-la-Pérade, sous les soins du docteur Phlem.

Jean-Baptiste Délorme dit Deslauriers, fils de Hubert et d'Etiennette Suenau (décédés avant 1737), de la paroisse de Tréchâteaux, diocèse de Dijon, en oBurgogne, arriva au commencement de l'été de 1738, selon les apparences, pour prendre la charge de maître-fondeur et il eut une carrière honorable dans son état, jouissant toujours de la considération de ses concitoyens. Trois-Châteaux ou mieux Tréchâteaux et non pas Préchâteaux, est à présent Tel-Châtel, [illegible] de 905 habitants (en 1909), canton d'Is-sur-Telle, arrondissement de Dijon, Côte d'Or. Le 31 janvier 1739, aux Trois-Rivières, Jean-Baptiste Délorme épousa Charlotte-Monique, fille du défunt François Sauvage, officier des troupes, et de Françoise Mouet de Moras. François Sauvage était sergent, marié aux Trois-Rivières en 1716 et décédé dans cette ville en 1736. Il était très considéré.

Pierre Marchand, fils de Valentin et de Claudine Albrant (décédés avant 1738) paroisse de Pierjus, diocèse de Besançon, en Franche-Comté, arriva aussi en 1738 comme chauffeur des hauts-fourneaux, et fut, avec Délorme, l'ouvrier le plus notable des Forges. Aujourd'hui, Pierjus est réuni à la commune de Beaujeux sous le nom de Beaujeux-Pierrejux, canton de Fresnes-Saint-Maunnies, Haute-Saône, non loin de Seveux, d'où venait François Caisse mentionné ci-après. Le 13 novembre 1740, aux Trois-Rivières, il épousa Marie-Charlotte Sauvage, soeur de madame Jean-Baptiste Délorme mentionnée ci-dessus.

François Caisse dit Dragon, fils d'Etienne (décédé avant 1738) et de Michelle Mougin, paroisse de Saint-Feu, diocèse de Besançon, en Franche-Comté, arriva en 1738, comme maître-charron et fut avec Délorme et Marchand un

ouvrier important des Forges. Le 16 octobre 1739, aux Trois-Rivières, il est parrain de François Beaupré. Sfeue ou Saint-Feu, ou mieux Seveux est un village de 729 habitants (en 1909) canton de Fresnes-Saint-Maunnies, Haute-Saône, encore aujourd'hui du diocèse de Besançon. Il y a là des forges d'une très grande importance. Ce n'est pas loin de Pierjus d'où venait Pierre Marchand. Le 20 novembre 1740, il épousa aux Trois-Rivières, Louise-Françoise Sauvage, soeur de mesdames Délorme et Marchand.

Joseph Aubry, fils d'Etienne et de Jeanne Fleuret, de la paroisse Saint-Brouin-les-Moines, diocèse de Dijon, en Bourgogne. On dit à présent Saint-Broingt-les-Moines, c'est une localité de 1,460 habitants (en 1909), commune du canton de Recey-sur-Ource, arrondissement de Châtillon-sur-Seine, Côte d'Or, chef-lieu, Dijon. J'ai une vue moderne de cet endroit. J'ai aussi l'acte de baptême d'un frère de ce Joseph Aubry sous la date de 1716, avec la signature du père Etienne. Joseph n'était pas marié lorsqu'il arriva aux Forges en 1738. Il épousa Josephte Chèvrefils en 1742.

Jean Aubry, natif de Châlons, diocèse de Langres, en Bourgogne, et sa femme étaient aux Forges en 1738. Elle se nommait Antoinette, née en 1700, fille de Nicolas Guéry et de Jeanne Pilois, du même Châlons. Ils amenaient trois enfants: Marguerite, Simon, Jacques. Marguerite épousa en 1751, à Yamachiche, Pierre Pineau; Simon épousa en 1748, aux Trois-Rivières, Marie Beaudet ; Jacques épousa en 1749, aux Trois-Rivières, Antoinette Beaudet soeur de Marie. Jean Aubry avait la charge de maître-charbonnier, c'est-à-dire qu'il dirigeait la fabrication du charbon de bois pour les hauts-fourneaux. Châlons, lieu de sa naissance, n'a pas été identifié par les recherches que mon ami de Bourgogne a faites pour moi. Je pense que c'est Châtillon-sur-Seine, d'où

venait Joseph Aubry. Au mariage de Simon, fils de Jean, on écrit Deschalons. Aubry mourut vers 1745.

Nicolas Chaput, de la Pointe-aux-Trembles de Montréal, eut un fils, Jean-Baptiste, né en 1706, qui se maria avec Nicole Guéry et ils eurent deux filles: Suzanne, qui épousa Antoine Hérard, aux Trois-Rivières, le 9 novembre 1738, et Denise mariée aux Trois-Rivières avec Jean-Nicolas Robichon, le 13 mai 1741. Je note que, au mariage de Suzanne, sa mère Nicole Guéry ou Guenin, ou Gueny, est dite native de la paroisse de Chalonée (4), diocèse de Langres. Il me paraît que la famille devait être aux Forges dès 1738. Le registre des Forges en 1746 et 1748 dit que Chaput y travaillait. Sa femme Nicole Guéry fut inhumée aux Trois-Rivières en 1749.

Nicolas Champagne, né vers 1704, fils de Nicolas et de Jeanne Buisson (Duisson, Luisson) paroisse de Dansevoir, diocèse de Langres, était au mariage de Jean Dautel, le 2 mai 1739, par conséquent il datait de 1738 au moins dans la colonie. On le qualifie de commis aux Forges. Il figure souvent comme parrain. Belle écriture. Dansevoir renferme de nos jours (1909) 761 habitants; c'est une commune du canton d'Arc-en-Barrois, arrondissement de Chaumont, Haute-Marne. Langres (ancienne Champagne) est aussi dans la Haute-Marne. En 1746, il est contremaître aux Forges. L'année suivante, le 18 septembre, il épousa Elisabeth, fille de Maurice Bériau et de Catherine Boismenu, de la ville de Québec, mais cette famille demeure alors aux Forges. Mgr Tanguay (5) fait naître leur fille Elisabeth à Québec, le 11 mars 1751, mais c'est en 1750. Cham-

4. Ce doit être Châlons où il y avait des Guéry; dans ce cas elle doit être parente d'Antoinette Guéry, ci-haut mentionnée.

5. *Dictionnaire généalogique*, vol. II, p. 611.

pagne avait été inhumé aux Trois-Rivières le 26 décembre 1749.

Edouard Hambleton, fils de Jean et de Judith Daul, de Dublin, Irlande, marié avec Esther Cook, veuve de Pierre Provost, de Londres, Angleterre, était maître-chauffeur aux Forges dès 1738 puisque le 23 avril 1739 ils font baptiser leur fils Claude-Edouard. Le parrain fut Claude Périchon et la marraine Anne Godard. Le 20 mars 1741 fut inhumé Nicolas qui était né la veille. Le 2 avril suivant on enterre Marie-Joseph, fils des mêmes mais dont l'âge n'est pas indiqué. Aux Trois-Rivières, le 4 novembre 1742, Hambleton se remaria avec Marguerite Duruau née dans cette ville en 1714. En 1743 et 1744, deux enfants de cette union naquirent et furent inhumés peu après. Le 19 août 1745 fut baptisé Pierre qui se maria au Détroit en 1773, avec Josette Petit. Claude-Edouard, né en 1739, nous échappe.

Le 29 avril 1738, le président du conseil de la marine et des colonies fait savoir à MM. de Beauharnois et Hocquart que le nommé Duchesne, ouvrier entendu dans la fabrication des fers, passe au Canada pour s'y établir et il conseille de l'employer à la compagnie des forges Saint-Maurice. Je n'ai aucune autre trace de cet homme.

Extrait du registre des baptêmes, mariages et sépultures de l'église et paroisse de Colmier-le-Haut, pour l'année 1712: "L'an 1712, le 13 janvier, je sousigné, Maurice Séjournant, prêtre curé de Colmier-le-Haut, ai baptisé en l'église du dit lieu, Laurent Girardot, fils de Claude Girardot et de Jeanne Bourgeois, laboureurs (cultivateurs) à Préfontaine, né le 12. Son parrain a été Laurent Poullot fils de défunt François Poullot et de Marguerite Isselin, laboureurs, demeurant à Chambain, et sa marraine Etien-

nette Parny fille de Didier Parny et d'Anne Isselin, laboureurs à Préfontaine. Auquel baptême étaient présents Laurent Roy, recteur d'école, et François Clément, maréchal (ferrant ou vétérinaire) du dit lieu, qui ont signé avec nous." Coulmier est dans le diocèse de Langres, Champagne. C'est (en 1909) une localité de 257 habitants, canton d'Auberive, arrondissement de Langres, Haute-Marne. Le nom de Girardot n'existe guère plus à Coulmier-le-Haut, mais on le retrouve en très grand nombre dans la vallée de l'Anjou et principalement dans les villages de Chameray, Rochetaillée et Saint-Loup de l'Anjou. Le 9 novembre 1738, Laurent Girardot épouse aux Trois-Rivières Anne Trotocheau, fille de Louis et d'Anne Raffay, des forges Saint-Maurice. Ce ménage a vécu aux Forges, et on voit les enfants aux Trois-Rivières, à la Pointe-du-Lac, ailleurs aussi.

Louis Tourtochaux (devenu Tertochau et Trotocheau) né en 1686, paroisse de Vaux, diocèse de Dijon, Bourgogne, était marié avec Anne Raffay. Ce ménage a dû arriver de France en 1737 ou 1738, avec trois enfants: Anne, Suzanne, Louis. Ce dernier devait être encore au berceau (6). Vaux-Saules est un lieu de 527 habitants (en 1909), canton Sainte-Seine-l'Abbaye, arrondissement de Dijon. De 1700 à 1715 on y a trouvé, par les registres, un Claude Tortochaud et un Pierre Tortauchaud. A Francheville, non loin de là, il y avait des forges en 1701 et une famille Tortochaud. Ces localités sont dans la Côte d'Or. Le 25 septembre 1720, à Vaux, "fut baptisé Louis, fils de Jean Tourtochaux, "manouvrier" (qui travaille à la journée) demeurant à Cinq-Fonds, et de Françoise Guyot." Il était né ce même jour et a eu pour parrain "Louis Baunis, laboureur

6. C'est ce Louis qui continua la lignée.

à Cinq-Fonds et pour marraine Françoise Charmée, manouvrière à Chéneroilles, de la même paroisse," déclarant ne savoir signer. (Signatures) Claude Tourteauchaux, Petitot, Tribolet, Duthu, Petitot, Derepas, prêtre. Ce Louis n'est pas le Louis qui vint au Canada.

Le 9 novembre 1738, aux Trois-Rivières, Anne, fille de Louis Trotocheau et d'Anne Raffay, "paroisse de Vaux diocèse de Dijon, à présent de la paroisse des Trois-Rivières", épouse Laurent Girardot des forges Saint-Maurice. Suzanne se maria à la Pointe-du-Lac, en 1751, avec Jean-François Chaillé (7), déjà mentionné; elle et lui furent assassinés en 1779, en même temps que Louis Pothier, sa femme et leur fille, par des maraudeurs américains. Louis, qui a fondé la famille actuelle des Trotocheau, se maria aux Trois-Rivières en 1763, avec Françoise-Véronique Bourgoin, née dans cette place en 1740, Elle mourut l'année suivante et il épousa en 1766, à Nicolet, Louise Trudel, qui parait être née en 1732 à Saint-Augustin, district de Québec. Quant à Louis, le père Trotocheau, il fut inhumé aux Trois-Rivières en 1763.

Pierre Hérard, fils de Vincent et de Catherine Dubaston, paroisse d'Aulnoy, diocèse de Langres, employé aux forges Saint-Maurice, épouse, le 9 novembre 1738, Suzanne, fille de Jean Chaput et de Nicole Guenin, ou Guéry, déjà mentionnés. Il est dit au registre que Nicole Guenin était de la paroisse de Chalonée (?) aussi du diocèse de Langres, ce que Mgr Tanguay ne connaît pas. Elle devait être parente de la femme de Jean Aubry qui se nommait Antoinette Guenin ou Guéry ou Gueny, et venait de Châlons, diocèse de Langres. Les Chaput étaient de la Pointe-aux-

7. Pas Caillé, comme nous l'avons déjà vu ailleurs. Les Caillé sont une autre famille étrangère aux Chaillé.

Trembles de Montréal. Suzanne était soeur de madame Jean-Nicolas Robichon, mentionnée plus loin. A Aulnoy-d'Arbot on n'a trouvé aucune trace du nom d'Hérard dans les registres de 1700 à 1740. C'est un canton d'Auberive dans la Haute-Marne. Il y a Ormoy-sur-Aufre, canton de Château-Villain, aussi Haute-Marne, dans le voisinage de Dansevoir, où l'on pourrait faire des recherches. De 1744 à 1758, Hérard et sa femme firent baptiser quatre enfants. Hérard étant décédé, sa veuve se remaria en 1759 avec Antoine Tara ou Thara, des Forges.

Pierre Labonne ou Labône, fils de Serbert et de Madeleine Berrousse ou Berton(8) paroisse Duchesne, diocèse de Moulin, en Bourbonnais, demeurant aux forges Saint-Maurice, épouse, le 27 juillet 1739, Madeleine de Nevers, fille de François et de Madeleine Piché, famille canadienne. Le frère Augustin Quintal, missionnaire des Forges, célébra le mariage en présence du sieur de Cressé, qui signe "Cressé" tout court. De 1740 à 1752, ce ménage a fait baptiser cinq enfants. Cressé, c'est Poulin déjà mentionné.

François de Nevers dit Boisvert, d'une famille de Sainte-Croix de Lotbinière, était marié avec Madeleine Piché dit Dupré, de la Pointe-aux-Trembles de Québec, et en 1739, ce ménage se trouvait aux Forges. Le 27 juillet de cette année, leur fille Madeleine épousa Pierre Labonne, aussi des Forges.

Louis-Michel Houde, natif de Lotbinière, était employé aux Forges. Le 7 avril 1739, il épousa à Bécancour, Geneviève Lemay. De 1740 à 1753 ils firent baptiser cinq enfants aux Trois-Rivières, Bécancour et Lotbinière. En 1760, Houde était veuf,

8. Mgr Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, vol. V, p. 56.

François-Bonaventure Grenier, né à Lotbinière en 1700, épousa en 1727 Marguerite de Nevers dit Boisvert, née au Canada. On trouve ce ménage aux forges Saint-Maurice de 1738 à 1751.

Pierre Dasylva dit Portugais, né à Québec en 1715, charretier aux Forges, est parrain en ce lieu, le 3 août 1738, de Pierre, "fils de Bonaventure Grenier et de Marguerite Nevers, habitants des Forges." Le 12 janvier suivant, il épouse Ursule, fille de François Dupuis et de Marguerite Bayard dit Lamontagne (9).

Jean-Baptiste, fils de François Dupuis et de Marguerite Bayard dit Lamontagne, des Trois-Rivières, épousa dans cette ville, le 25 octobre 1739, Catherine, fille de Jean-François Constantineau et de Louise Mat, aussi des Trois-Rivières. Pierre Bouvet, témoin. Le frère Augustin Quintal célébra le mariage. Dupuis était charretier aux Forges, où il a toujours vécu par la suite, ainsi que son frère Antoine.

Antoine Dupuis, frère du précédent, était aussi enployé aux Forges. Etant veuf, il se remaria aux Trois-Rivières le 10 septembre 1741, avec Ursule, fille de Pierre Alary, Canadien.

Brigitte-Exupère, soeur de ces deux Dupuis, épousa le 9 mai 1740, Elie Manceau dit Lajoie. En cette occasion, le registre donne à la mariée le surnom de Jolicoeur.

Pierre Bouvet, né à Québec en 1715, épouse aux Trois-Rivières le 7 janvier 1741, Catherine Bériau dit Lamarche, d'une famille des Forges. Il était maître-taillandier aux

9. Dasylva était encore aux Forges en 1748. Cette famille était au pays depuis 1680 ou environ et laissa une nombreuse descendance.

Forges depuis 1738 au moins. En 1739, il signe au mariage de Jean-Baptiste Dupuis, des Forges. De 1741 à 1759, ce ménage fit baptiser sept enfants.

Pierre Alary, natif de Lotbinière, employé aux Forges, se maria en 1739 avec Marguerite Houde, de la paroisse de Saint-Nicolas, près Québec. Au registre de l'église des Trois-Rivières, sous la date du 25 mars 1740, est inscrit le baptême de Pierre, fils de Pierre Alary et de Marguerite Houde. La marraine est Angélique Houde. L'acte ajoute que la cérémonie a eu lieu dans la chapelle Saint-Maurice, c'est la première mention de cette chapelle.

Jean-Baptiste Bériau, né à Québec en 1712, se maria aux Trois-Rivières, le 8 février 1739, avec Catherine Picard. Il était forgeron aux forges Saint-Maurice. Sa soeur Elisabeth, née en 1726, à Québec, épousa Nicolas Champagne contremaître des Forges. Son autre soeur Catherine-Louise, née en 1722 à Québec, se maria avec Pierre Bouvet, maître-taillandier aux Forges. Leur frère Joseph-Marie, épousa Josephte Beaudry en 1748. Tous ces mariages furent célébrés aux Trois-Rivières et aux Forges.

Simon Boin ou Bouin dit Dufresne, né à Lorette en 1717, marié aux Trois-Rivières le 8 février 1739 avec Catherine Pineau dit Laperle, Canadienne, paraît avoir été occupé aux Forges en 1738. Vers 1749, on le retrouve à la Pointe-du-Lac.

François-Pierre Beaupré, fils de Philippe et de Judith Saunier, paroisse Sainte-Croix, ville de Metz, en Lorraine, s'était marié à Québec en 1725 avec Thérèse Mercier et en 1738 ce ménage est aux Forges avec cinq enfants. Beaupré est maître-serrurier. Le 16 octobre 1739, ils font baptiser leur sixième enfant dont le parrain est François Caisse déjà mentionné. Quatre jours après, au registre de la paroisse des

Trois-Rivières on voit l'acte de sépulture de "Pierre Beaupré, maître-serrurier des Forges, frappé hier d'un coup mortel qui lui a cependant laissé le temps de recevoir l'absolution et le sacrement de l'Extrême-Onction."

Le 23 novembre suivant, la cour de justice étant assemblée se composait de Louis-Jean Poulin sieur de Courval (il signe Courval) seigneur de Nicolet, conseiller du roi, juge-en-chef du gouvernement des Trois-Rivières; Louis-Joseph Godefroy de Tonnancour agissant comme procureur du roi; Jean-Baptiste Fafard de la Framboise, substitut du procureur du roi. Le sieur Simonnet Lefebvre accuse Jean Brissard dit Saint-Jean, soldat de la compagnie de Cournoyer, d'avoir tué le nommé Beaupré et, comme on ne pouvait s'assurer de la personne du coupable, la sentence porte qu'il est condamné à être pendu en effigie et jeté à la voirie. Le sieur Alexis Fafard de Francheville appelle de ce jugement devant le Conseil supérieur de Québec. Le 23 janvier 1741, à Québec, la veuve Beaupré épousait Marc Lelièvre.

Sylvain Chabanac dit Berry, soldat de la compagnie de Longueuil, fils de Pierre et de Marie Guérinne, paroisse de Monay, diocèse de Bourges en Berry, "dans l'ancienne France", épouse aux Trois-Rivières, le 24 août 1739, Geneviève Dehornay dit Laneuville, native de Sainte-Croix de Lotbinière et "les deux époux habitent les Forges," ajoute le frère Augustin Quintal qui célèbre le mariage. Je n'ai pas pu faire identifier l'endroit appelé ci-dessus Monay, par un ami de cette région de la France qui a vainement fait des recherches à ce sujet. En 1760, la veuve de Chabanac (pas d'enfant) se remarie avec Jean Lisieux, venu de l'Angoumois et qui demeurait aux Trois-Rivières depuis 1726.

Elie Manceau ou Moussin ou Limousin dit Lajoie, né en 1715, fils de Pierre et de Madeleine Hibout ou Héliot, de la

paroisse Saint-Surin de Bordeaux, était soldat dans les troupes de la colonie. Le 9 mai 1740, aux Trois-Rivières, il épousa Brigitte-Exupère Dupuis dont les deux frères demeuraient avec elle aux Forges. Lajoie, comme on le nommait le plus souvent, était employé aux Forges. Sa descendance existe encore.

Jean Mantenet, natif de Nesle, diocèse de Langres en Champagne, était fils de Jean et de Blaise Baquet. Aujourd'hui c'est Nesle-et-Massoult, une localité de 404 habitants en 1909, canton de Laignes, arrondissement de Châtillon-sur-Seine, Côte d'Or. On a constaté que vers 1730 il y avait des familles Mantenet à Nesle. Mantenet était employé aux forges Saint-Maurice en 1738 ou même en 1737. Le 12 janvier 1739, il épousa Madeleine-Françoise Béchard à Bécancour. De 1740 à 1753, ce ménage fit baptiser huit enfants.

Au baptême d'Angélique, fille de Jean Aubry et de Antoinette Guéry, des Forges, le 7 décembre 1739, la marraine est demoiselle Angélique Perrault et le parrain Jean-Baptiste Simonnet, lesquels signent avec le Frère Augustin Quintal "missionnaire des Forges." Cette marraine, née à Québec en 1724, était fille de François Perrault et de Suzanne Pagé de Carcy (décédée à Québec en 1733). Ses frères et soeurs, au nombre de six, vivaient peut-être à Québec; en tous cas, le père François, marchand forain, se tenait dans la région des Trois-Rivières.

François Thomas dit Tranchemontagne, né en 1706, fils de François et de Catherine Ribard, du diocèse de Rouen, Normandie, était sergent de la garnison des Trois-Rivières lorsque, en 1734, il épousa Madeleine-Catherine, fille des défunts Aubin Maudoux et Madeleine Provencher de Saint-François-du-Lac. La mariée demeurait au Cap-de-la-Madeleine où eut lieu le mariage. En 1740, ce mé-

nage était aux Forges où Thomas travaillait à la fabrication du charbon de bois. Il signe nettement sur un témoignage en 1757: François Thomas(10). Son fils François, né aux Trois-Rivières en 1735, s'établit à l'île Dupas après son mariage avec Pétronille Le Boulanger dit Saint-Pierre et de lui sont descendus les Tranchemontagne de Berthier.

Ignace Adam (signait Adam tout court) était le petit-fils de Jean, notaire à la côte de Lauzon, et fils de Jean-Baptiste, de Batiscan. On le voit aux Forges en octobre 1740, avec sa femme Françoise Baribault dit Beaupré. Ils s'étaient mariés à Batiscan en 1736 et en 1749 on les retrouve à Batiscan.

Nicolas Mergé, que je vois aux Trois-Rivières en 1741, puis chauffeur aux Forges en 1744, m'échappe après cette dernière date.

Jean-Nicolas Robichon, né le 2 août 1714 (pas 1700) à Edreville, fut baptisé de suite à Xerigny, près de là. C'est dans la Côte d'Or, Bourgogne. Le père de l'enfant se nommait Nicolas et la mère Marie Dubois. Parrain: Jean Valantin; marraine, Marie Maçon, tous deux de Saint-Mouzé, localité voisine où la famille Robichon demeurait plus tard, vers 1737. Jean-Nicolas était marteleur aux forges de Courtinon, dans le voisinage de Saint-Mouzé, en 1738. Le 2 janvier 1740, il s'engagea au sieur Olivier de Vezain pour trois années et le service de deux forges au Canada, à raison de mille francs par an. Après ces trois

10. Nous croyons plutôt maintenant que c'est son fils François, alors âgé de vingt-deux ans, qui signa ce témoignage. Car, aux archives judiciaires de Québec, nous avons vu un document (No. 1286) où il est dit que François Thomas, père, fut tué aux Forges en 1742.

ans, lui et sa mère auront leur passage gratuit pour rentrer en France.

Dans le cours de cette année 1740, Jean-Nicolas et sa mère sont aux forges Saint-Maurice. Le 13 mai, il épouse Denise Chaput, Canadienne, dont la famille est déjà mentionnée ici. Ils ont élevé six ou sept enfants.

La population du Canada venait de l'ouest de la France, et surtout de la partie agricole de ces contrées. Les ouvriers des Forges se sont recrutés dans l'ouest de la France, uniquement dans les hameaux qui entouraient les mines de fer et les usines métallurgiques. C'est le fer en grain qui est le plus répandu dans le sol de la Bourgogne, comme autour des Trois-Rivières. Les forges de Bourgogne et Franche-Comté forment un groupe industriel très ancien, mais les méthodes qu'on y suivait en 1730 ne dataient guère de plus de cinquante ans; elles provenaient de la Suède où Colbert avait envoyé des ouvriers pour les initier aux pratiques des Suédois réputés les plus experts dans la fonderie, le martelage du fer. Courtépée dans sa *Description du duché de Bourgogne,* parle des forges de ce pays en 1777:

"Dans les environs de Châtillon-sur-Seine, il y a celles de Vauvey, Villote, Chameçon, Rochefort, Ampilly, Voulain, Essarois, Vucolles, Liguerolles, Gurgy, Cour-l'Evêque, Sainte-Colombe, etc..." "Les fers qui sortent de ces forges sont presque d'une même essence, de qualité aigre, excepté celles de Chameçon et de Rochefort, dont les fers sont bons et fort doux. Celui de Liguerolles, Gurgy et Villote est plus dur et plus cassant. Les forges de Villars et de Marcy donnent des fers de la meilleure qualité et passent pour les premiers de la Bourgogne. Les forges de l'Abergemont, Moloy, Courtinon, Compasseur, Villecomte, Diénay, sont aussi en réputation de fer fin. Elles ont assez d'aflouage

et de bois, excepté celle de l'Abergemont et de Diénay qui n'ont que le cours d'eau, mais elles consomment les mêmes qualités de mines que les autres et ne manquent pas de bois, étant à portée d'acheter ceux qui les avoisinent en quantité.

"La forge de Pelleray, à deux lieues de Sainte-Seine, fournit d'assez bons fers, mais il y a peu de bois et les mines sont trop éloignées; on en vient souvent prendre jusqu'au Val-Suzon. L'on fabrique de bons fers marchand et fonderie en quantité dans la forge de Tréchâteaux, qui dépend de la direction de Dijon, quoique située dans la généralité de Champagne. On y peut fabriquer quatre cent milliers de fer par an, sans chômage, de même qu'à Marcy, Moloy, Villecomte, Courtinon, Compasseur et Buffon. Toutes les autres donnent moitié moins, excepté celles du Charollais, dans chacune desquelles on peut faire trois cents milliers de fer par an sans accident."

Tarsul, c'est Courtinon et aussi Compresseur: Tarsul ou Compasseur. Diénay annexe de Villecomte sur l'Ignon. Depuis Pelleray jusqu'à Diénay, plusieurs forges et fourneaux sur l'Ignon, qui tombe dans la Telle à Tréchâteaux qui est "une belle forge". Marcy est sur la Telle. Dansevoir est voisin des forges d'Arc-en-Barrois. Pelleray sur l'Ignon était en activité avant 1687. Quant à Bèze, on parlait de ses forges en 1435 et en 1619. Celles de Fontenelle furent construites en 1629 et en 1658.

Les forges de Lenglay, canton de Recey, furent établies à Froidvent en 1508. Elles appartiennent aux Chartreux. Montigny-sur-Aube posséda des forges en 1202; celles de Gissez-sur-Ouche datent de 1211, 1413 et 1601.

X

LE FIEF SAINT-ETIENNE EST AJOUTE AU DOMAINE DES FORGES. — DIFFICULTES FINANCIERES DE CUGNET. — LES FORGES SONT MAL ADMINISTREES. — FIN DE LA COMPAGNIE CUGNET. — 1740-1742.

Par des actes des 6 et 13 avril 1740, le roi confirme l'acte du 12 septembre 1737 qui accorde à "la compagnie des forges de fer du Canada" une étendue de terre additionnelle de deux lieues de largeur sur trois lieues de profondeur appelée le fief Saint-Etienne et des terres qui sont au nord-ouest depuis ce fief Saint-Etienne à prendre, le front, sur la rivière des Trois-Rivières en remontant jusqu'à une lieue au-dessus du saut de la Gabelle sur deux lieues de profondeur, pour être le dit fief Saint-Etienne et les terres qui sont au-dessus incorporé au fief Saint-Maurice.

En même temps le roi en conseil décide que la réclamation soumise par les fermiers du domaine d'Occident en Canada contre Cugnet n'est pas applicable aux forges Saint-Maurice. Cugnet(1), agent des fermiers en question, se voit dans l'impossibilité de régler ses comptes avec eux mais

1. Cugnet dit Provençal, né en 1688, a dû arriver au pays vers 1719, car il ne figure pas au recensement de Québec en 1716. En mai 1724, Cugnet est nommé agent du domaine d'Occident en Canada. Son magasin était dans la rue Sous-le-Fort. On le qualifie aussi de fermier du domaine du Labrador, premier conseiller au Conseil Supérieur de Québec (1733) et receveur général du domaine du roi. De 1727 à 1732, il commerça avec Gatineau sur la laine des boeufs illinois. Mais cette entreprise tomba aussitôt.

cela n'affecte nullement les forges qui sont une toute autre affaire quoique le sieur Cugnet y soit intéressé. De plus, ajoute le président du Conseil, le roi est le principal créancier de la compagnie des forges et, à ce titre, devrait être remboursé le premier s'il y avait prise contre les dites forges.

Aux mêmes dates d'avril et encore en mai suivant, on écrit de Versailles qu'il est accordé à la compagnie des Forges un nouveau délai de quatre ans pour le remboursement des avances faites par le roi et que les fers des forges qui seront employés au service public seront vendus au roi à une réduction de dix pour cent sur le prix de France.

Une note de Versailles montre qu'on avait engagé des ouvriers dans le royaume pour les forges Saint-Maurice. C'est du 2 mai. Le même jour, on fait savoir au gouverneur Beauharnois que le Conseil a reçu le rapport concernant les travaux du sieur de Léry, ingénieur, dans la construction des édifices des forges. Dix jours plus tard, le Conseil se plaint de ce que cet établissement marche mal et il ajoute que le frère du sieur Olivier, directeur des forges, va partir pour le Canada.

Le 29 mai on donne avis au sieur Olivier de Vezain qu'il est impossible de procurer à sa compagnie l'exemption des droits de marque de fers pour les produits qu'elle enverra en France.

Cugnet, malgré ses talents, courait trop de lièvres à la fois, ce qui l'obligeait à négliger les forges. Ses associés ne pouvaient le suppléer et encore moins prendre sa place. Le fait que le souverain aidait de ses deniers, sous forme de prêt, l'entreprise des fers du Canada nous étonne puisque le principe colonial, entendu selon le sens français de ce temps, voulait dire: la colonie pour le bénéfice de la France et cela

uniquement. On ne nous permettait ni commerce ni fabrique afin de ne pas gêner le royaume. A qui donc attribuer l'influence qui amena le roi et son conseil à assister Poulin-Francheville, puis la société Cugnet? Je dirai: Beauharnois et Hocquart en attendant que l'on connaisse le dessous des cartes, si jamais on le découvre. Le cas est à peu près unique dans notre histoire, en tant que faveur du roi, mais de la part du gouverneur et de l'intendant, ici nommés, c'est autre chose: ils étaient des hommes de 1840 ces vivants de 1740, et si on leur avait laissé les mains libres, nous savons par leurs écrits quel Canada progressif nous aurions eu en peu d'années.

Le 7 septembre 1740, Hocquart donne instruction au sieur de Boisclerc, un fonctionnaire connu, d'aller avec Cressé, Simonnet fils et Déry visiter la minière de la Pointe-du-Lac. Il est fait mention d'une forge haute et d'une forge basse aux Forges qu'il faudra examiner et sur ce point ou d'autres le sieur Perrault fournira des renseignements(2).

Notons que le 21 novembre au Conseil Supérieur de Québec furent enregistrés les documents du mois d'avril concernant le fief Saint-Etienne. Cette année 1740, sont établis aux Forges Jacques Laviolette et sa femme Marguerite Duverger, de la Pointe-Lévis.

Le 3 février 1741, aux Forges, Michel Lemay, né en 1689 au Cap-Santé, et sa femme, Geneviève Marotte (Marot) née en 1701 à la Pointe-aux-Trembles de Québec, font baptiser Charlotte, née à Bécancour. C'était un ménage de Lotbinière qui avait séjourné à Bécancour. Ils avaient quatre enfants dont l'aîné était d'avant 1730.

---

2. Cet ordre a été imprimé dans le *Bulletin des recherches historiques*, 1917, p. 287. Le procès-verbal de cette visite fut fait par Maurice Déry en octobre suivant.

Le 12 mai 1741 on promulgue aux Forges une défense de payer les ouvriers en marchandises. Cette année, la compagnie des Forges demande à être mise en possession d'un terrain qui se trouvait compris dans les limites de la seigneurie du Cap-de-la-Madeleine. c'est-à-dire sur la rive gauche du Saint-Maurice en arrière du Cap où étaient les habitants.

Le président du Conseil pour les colonies écrivait à Hocquart le 12 mai 1741 qu'il y avait tout lieu de craindre que les Forges ne répondent pas aux espérances qu'on en avait conçues. Ce n'est pourtant pas que l'entreprise ne soit point bonne en elle-même, mais les fonds y ont été dépensés inconsidérément. Le plus fâcheux est le risque qu'on court pour les avances que le roi a faites. Le roi ne peut entreprendre pour son compte une telle exploitation, car les difficultés de la régie la rendrait sûrement onéreuse, et il serait à peu près impossible de former une nouvelle compagnie après cet insuccès. En vue de cette catastrophe, il faut mûrir d'avance ce qu'il conviendra de faire quand elle se produira.

Avec l'année 1742 nous sommes dans la crise financière des Forges, mais avant que d'en parler voyons les affaires de Cugnet. Le ministre des colonies, voulant mettre ce particulier en état de rétablir son crédit, lui offre, pour la durée de neuf années, les fermes (monopoles) de Nipigon, Kaministiquia, Michipicoton et Témiscaming où il pourrait ramasser des pelleteries, à la charge de payer au roi la rente ordinaire de ces fermes et aussi les dettes des Forges, non pas d'un seul coup mais par versements. Quant au Nipigon, comme Ramesay occupe ce poste, il faudra attendre un an. Kaministiquia est vacant; le profit ne rapportera que la rente au roi, à moins que ce poste ne soit occupé que par le même homme des trois autres. A Témiscaming il y a le sieur Déry qui paye 5,600 francs. Gatineau, des Trois-Rivières, à Michipicoton,

et son bail durera encore trois ans ; il paye 3,750 francs. Tout ceci considéré, Cugnet refuse l'offre du ministre. En ce qui regarde le domaine de la ferme occidentale ou Canada, Cugnet lui doit 63,302 francs et il offre de l'acquitter sur le domaine de Tadoussac dont il a la ferme ou monopole depuis le 21 août 1737 et qui va jusqu'à 1746. Il demande que ce bail soit étendu jusqu'à 1755.

On voit ici le système colonial français. Le Canada ne comptait que par ses fourrures et uniquement pour le profit de la France. Mais ce commerce n'était pas libre puisqu'il était tout distribué en monopoles qui payaient rente au roi. Sur ces revenus, le trésor royal prenait de quoi rencontrer les petits salaires du gouverneur, de ses secrétaires, la solde des troupes entretenues dans la colonie, la construction et l'entretien des édifices publics, enfin les dépenses de l'administration. Les douanes rapportaient très peu vu que les habitants s'habillaient eux-mêmes de pied en cap. En réalité, la population agricole ne comptait pas dans ce calcul parce qu'elle ne rapportait rien au roi. Les industries publiques étant prohibées, pour ne pas nuire aux fabriques du royaume, il n'y avait rien à tirer de ce chef. Tout pour le castor. Pas la moindre considération pour les Canadiens. Une seule idée, étroite, pitoyable, oppressive. Hocquart et Beauharnois auraient bien voulu faire autrement, mais...

Cugnet, Simonnet père, de Vezain, Gamelin et Taschereau formaient la compagnie des Forges. Je n'y vois plus les noms de Poulin ou Francheville. En 1742, après le refus de Cugnet d'accepter les fermes de l'ouest — ou même auparavant — c'est Cugnet seul qui est poursuivi pour les dettes des Forges. Tout ce qu'il possède est saisi(3). Il est loin

3. Ménage, cheval, voitures, etc. Cependant, la procédure en resta là et le roi accorda un délai à Cugnet. En 1745, lui, Gamelin et Taschereau demandent d'être déchargés de leurs

de pouvoir satisfaire ses créanciers. On ne connaît aucun bien à ses associés.

Il est dû par Cugnet au Domaine	63,302	francs
à la Marine & Colonies (farine)	5,704	—
à des marchands	71,035	—
aux ouvriers, etc.	7,349	—

Le 15 mars 1742, on dépose un état de compte et par sentence arbitrale du 1er septembre on voit

que la compagnie des Forges devait	139,185	francs
sur les sommes dues aux marchands de France et de Québec, au moins	6,000	—
aux ouvriers, fournisseurs, porteurs de billets de Vezain, Perrault et Simonnet fils . .	7,349	—
Total	152,534	francs

dettes ou avances du roi pour les Forges, qu'ils n'avaient pu encore régler. Le 12 mai de cette même année, le Conseil informe Cugnet, Gamelin et Taschereau que leur demande sera considérée plus tard. Cugnet avait alors la ferme de trois postes de traite. En juin 1745, il demande à Hocquart le renouvellement de son bail de la ferme de Tadoussac au prix de 6,000 francs en y joignant la baie de Kitchechatson. En mars 1747, Cugnet obtient pour quatre ans l'affermage des postes de Témiscaming, Michipicoton et Kaministiquia, au prix de 7,500 francs par an. Peu après un nouveau malheur s'abat sur Cugnet : le navire *La Gironde*, qui était chargé de cent barriques d'huile à son compte, se perd sur les côtes de la Bretagne en passant de Brest à Rochefort.

Le 7 juillet 1752, le président du conseil de la marine écrit à Bigot que les effets laissés par Cugnet, décédé peu avant, sont plus que suffisants pour payer ce qu'il doit au roi et à ses autres créanciers. Le 8 juin 1753, la veuve de Cugnet obtient une gratification du roi de cent livres.

La compagnie étant divisée en vingt parts dont Cugnet en possédait quatre, il devait supporter 34,320 francs de la dette et Gamelin, Simonnet père, de Vezain et Taschereau le reste, soit 118,214 francs.

Tandis que tout cela se passait dans la colonie, le ministre écrivait, les 27 février et 27 avril 1742, que rien n'avait encore été déterminé sur les propositions de M. Hocquart pour assurer l'exploitation des forges. Afin de ne pas suspendre le travail, ce qui provoquerait la dispersion des ouvriers, M. Hocquart pourvoira aux approvisionnements strictement nécessaires pour le travail journalier seulement. Le ministre déclare que la situation des forges est fort embarrassante. Il ne voit que deux moyens d'en sortir: créer une nouvelle compagnie ou exploiter au nom du roi. Ceci est le grand mot lâché. Nous ne devons plus dire que le roi prit les Forges à son compte en 1737, non, il ne fit alors que prêter de l'argent, comme il avait fait envers Francheville seul. Il accorda deux ou trois autres secours du même genre à la compagnie Cugnet, puis, en avril 1742, le Conseil songea à sortir de l'impasse en absorbant l'entreprise au nom du roi. Pour le moment, il fallait attendre des nouvelles du Canada.

* * *

Le 9 décembre 1739 fut baptisée Angélique, fille de Jean Aubry et d'Antoinette Guéry, des Forges, déjà mentionnés. Aubry est maître-faiseur de charbon. Angélique se maria en 1757, aux Trois-Rivières, avec François Grenier.

Le 29 mai 1742, premier acte enregistré de la chapelle des Forges. C'est le baptême de Louis, fils de François de Nevers, déjà mentionné. Parrain: Pierre Marineau, déjà mentionné. Marraine: Marie Sauvage, femme de Marchand, déjà mentionnés; elle signe avec le frère Augustin Quintal.

Le 17 juin 1742, aux Trois-Rivières, Joseph Aubry, des Forges, déjà mentionné, épouse Josephte, née à Montréal en 1717, fille de Louis Chèvrefils et de Geneviève Paillé. Les témoins sont Jean Aubry, trois frères de la mariée, Pierre Lalouette, chauffeur déjà mentionné et Jeoffroy, pas connu d'ailleurs. Le prêtre est Augustin Quintal.

Jean-Urbain Martel de Belleville, né à Québec en 1708, était aux Forges comme employé. Le 9 septembre 1742 il est présent à l'inhumation de Michel, enfant de Jean-François Robichon, avec le docteur Alavoine, des Trois-Rivières, et le frère Bernard Bullet, prêtre récollet, qui officie. De 1742 à 1747, et plus tard, Martel est aux Forges.

Cette année 1742, au registre des Forges, on voit les noms de Pierre Marchand, chauffeur, Périgord, Girardeau, Nicolas Champagne, commis, Nicolas Dautel.

XI.

LE ROI PREND POSSESSION DES FORGES. — LA FAMILLE POULIN. — CHAPELLE DES FORGES. — MENTION DE DIVERSES PERSONNES. — ON COULE DES BOMBES (BOUILLOIRES), DES CANONS, DES MORTIERS; ON FAIT DU FER EN BARRES, AUSSI DE L'ACIER. 1743-1748.

Par un arrêt du 1er mai 1743, le roi réunit les Forges et les terres y appartenant (Saint-Maurice et Saint-Etienne) au domaine et propriétés de la couronne, prenant en main et pour son compte l'exploitation des mines et des usines, de la même manière que le tout avait appartenu à la deuxième compagnie (Cugnet) après la vente à elle faite par Pierre Poulin et autres, le 15 octobre 1736, y compris l'obligation de payer à Poulin trois cents francs de rente annuelle si on ne lui rembourse le principal qui est de six mille francs —ce qui met l'intérêt à cinq pour cent.

Cet arrêt a dû parvenir à Québec vers la fin du mois de juin 1743. Dès lors tout passa à l'autorité royale. Cugnet, de Vezain, Simonnet, Taschereau et Gamelin s'effacèrent. Gilles Pommereau, des Trois-Rivières, agissait comme trésorier-payeur. C'est lui qui paya la rente aux héritiers Poulin, de 1743 à 1764. D'après ce que j'ai vu on oublia de signifier officiellement à Cugnet la décision royale du 1er mai 1743, mais il en connaissait la teneur — et le 23 février 1744, on lui communiqua cet arrêt selon les formes.

L'exploitation devait comprendre désormais les mines du Cap-de-la-Madeleine et d'Yamachiche. Isaac Weld, qui

visita les Forges en 1796, se fit expliquer bien des choses. Il dit: "On avait découvert une mine aux Trois-Rivières à la surface de la terre et de la plus grande abondance. On n'y fit d'abord que des travaux faibles et mal dirigés. Un maître-de-forge, arrivé d'Europe en 1739, les augmenta, les perfectionna. La colonie ne connut plus d'autres fers. On exporta même quelques essais, mais on s'arrêta là. Cette négligence était d'autant plus funeste qu'à cette époque on avait pris la résolution de former une marine dans le Canada. Le flottage des bois pour la construction des navires était facile par le fleuve et les nombreuses rivières qui s'y jettent. La cour fit bâtir à Québec des ateliers pour cet objet, mais les travaux tombèrent aux mains de personnes qui n'avaient que leurs intérêts particuliers en vue et rien ne prospéra. Les choses étaient ainsi en 1747."

Si Weld ne se trompe pas, la période de 1743 à 1747 sous le régime du roi n'aurait guère valu mieux que celle de Cugnet de 1737 à 1742 (1).

Voici des notes sur la famille Poulin qui trouvent leur place à la date où nous sommes arrivés: le 26 avril 1736, le roi nomme Courval-Nicolet exempt ou expert de la ma-

1. Par une lettre du conseil de la marine datée du 12 mai 1745, nous voyons que les recettes de l'année fiscale 1744-1745, égalent les dépenses; le stock en marchandises se monte à 50,432 livres, ce qui représente un profit. Le 7 mars 1746, la même correspondance nous informe que du 1er octobre 1741 au 1er janvier 1745, les recettes ont été de 254,473 francs et les dépenses se chiffrent à la même somme ou à peu près. Après avoir déduit les dettes de l'ancienne compagnie aux ouvriers, il resterait une avance de 42,846 livres depuis que l'exploitation est faite pour le compte du roi, mais il fallait rembourser la main d'oeuvre. De plus, les négociations avec M. Fleur et M. de Sérilly, de Rochefort, pour obtenir des ouvriers, de 1745 à 1748, mangent le profit. En 1745, l'on fit bien des déboursés pour obtenir un maître-fondeur expérimenté "pour remplacer celui trop âgé qui dirige les Forges".

réchaussée du Canada, poste rendu vacant par le décès de François (?) Foucault. Ce Courval-Nicolet devait être fils de J.-B. Poulin et de Louise Cressé.

Au mois d'avril, à Versailles, une note est écrite disant que Poulin de Courval, procureur du roi aux Trois-Rivières, néglige de payer 22,354 francs qu'il doit à Gendron, jeune marchand de Paris, pour achat de marchandises. Celui-ci était Louis-Jean, fils de J.-B. Poulin et de Louise Cressé. Une note officielle du 21 avril 1739 porte que, en sa qualité de procureur du roi, il est à présumer que Poulin de Courval a acquis des connaissances légales et qu'on doit le choisir pour la charge de juge des Trois-Rivières, laissée vacante par la mort de Godefroy de Tonnancour. En effet, nous le voyons en 1740 "lieutenant-général", soit juge en chef du district. Il était seigneur de Nicolet et conseiller du roi.

En 1741, je rencontre Cressé-Courval et sa femme Anne Lefebvre. Celui-ci est Claude, frère du précédent. En 1739, au mariage de Labonne, des Forges, il y a la signature de "Cressé", et en 1744 "C. Cressé". Ensuite, même année: "Cressé maître et directeur des forges." C'est le seigneur de Nicolet.

Au registre des Forges, en 1744, il y a Bernardin de Gannes, missionnaire, puis Denis Baron, prêtre missionnaire, en l'absence du Père Bernardin. Le 7 août, le frère Clément Lefebvre signa pour la première fois comme exerçant les fonctions curiales. Il s'agit du baptême de Louise, née de parents algonquins. On baptisa "dans la chapelle des Forges." Je pense que cette chapelle avait été construite en même temps que d'autres édifices par Chaussegros de Léry en 1737. Dès le 20 avril 1739 le frère Augustin Quintal la mentionne; et encore, le 25 mars 1740, le

baptême de Pierre Alary a lieu "dans la chapelle de Saint-Maurice."(2).

Même registre, année 1744, il y a Lacombe et sa femme Lachance, Michel Chaillé, marteleur, de Belleville, employé, Godard, Blais, Bériau, forgerons; Marguerite de Vieux-Pont, Champagne, J.-B. Brassard, commis; François Chevalier, François de Nevers, Marie Dubeau veuve Cardinal, Jean Grondin et sa femme Geneviève Ouellette, Pierre Michelin et sa femme Claire Filet. Cardinal et Marie Dubeau me sont inconnus. Chevalier pareillement. Grondin et sa femme, de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, étaient établis aux Forges en 1743 et y demeurèrent constamment par la suite.

Marie Bélisle, qui était aux Forges en 1743, devait être parente ou la femme de "maître Bélisle", engagé par Poulin de Francheville en 1732; Bélisle est mentionné aux Forges en 1748 et 1749; il était marié avec Anne Messier.

En 1745, je vois le nom de "De Louche" au registre des Forges. C'est Pierre Delouche, né à Québec en 1720 et fait prêtre récollet en 1743. En 1747, le frère Clément Lefebvre reparaît, puis en 1748, Barnabé Cordier, Lefebvre, Valérien Gaufin, Luc Hendrix.

Jean-André Dumas, boulanger, né en 1718 à l'ile d'Orléans, marié à Québec en 1740 avec Geneviève Chabot, et

2. On a déjà dit que cette chapelle avait d'abord été construite en bois rond, puis améliorée peu après. On y ajouta une sacristie en pierre, de 20 x 20 pieds qui était encore bien conservée en 1860. Elle était vis-à-vis l'aîle de la "grande maison"; la chapelle était au nord-ouest. Vers 1763, la petite chapelle fut abandonnée. Elle resta vide durant quelque temps, puis elle servit de hangar aux voitures jusqu'à la fin du dix-huitième siècle alors qu'elle fut démolie. La messe se fit dans la "grande maison" durant assez longtemps, jusqu'à ce qu'on y fit élever la chapelle dont nous donnons la photographie. Malgré sa reconstruction, c'est encore le modèle de la première chapelle, avec une allonge.

leur fils Joseph arrivèrent aux Forges en 1744 et y demeurèrent quatre années, après quoi ils allèrent à l'île d'Orléans.

En 1745, au registre de la chapelle des Forges il y a, le 7 mai, l'acte de sépulture de Joseph, fils de Joseph Aubry et de Josephte Chèvrefils, âgé de deux ans et six jours, inhumé avec permission, aux Trois-Rivières (3).

Le 2 février 1745, J.-B. Dupuis fait baptiser des jumelles. Les noms suivants sont au registre de la chapelle des Forges: Pierre Bouvet, maître-taillandier, J.-B. Brossard, commis du sieur Perrault, Joseph Aubry, maître-charbonnier.

Au registre des Trois-Rivières en 1745, on voit l'acte de sépulture de François Perrault, négociant, âgé de soixante-sept ans, inhumé dans le cimetière des pauvres. Cela ne veut pas dire qu'il était ruiné de fortune, car ses fils étaient dans une situation fort à l'aise. Nous les trouverons aux Forges.

Aux Trois-Rivières, le 10 août 1745, Julien Duval, né en 1695, fils de Nicolas et de Jeanne Degoie, paroisse Saint-Germain, diocèse d'Angers, en Anjou, épousa Antoinette Guéry, veuve de Jean Aubry, des Forges. Ce ménage vécut à la Pointe-du-Lac, où ces deux personnes moururent en janvier 1750. Pas de descendance.

Jean-Baptiste Morier, né à Sainte-Foy, près Québec, en 1717, marié à Québec en 1738 avec Marie-Anne Lamothe dit Laramée, était charretier aux Forges en 1745 et jusqu'à 1758 au moins.

En 1745, Pierre Mercier, serrurier, est aux Forges.

3. Il y avait un cimetière aux Forges. Il a dû exister dès 1738 ou 1739. Il s'étendait le long du Saint-Maurice, à l'endroit où était le grand jardin, en 1870.

Etait-il parent de Thérèse Mercier, mariée avec François-Pierre Beaupré qui fut tué aux Forges en 1739 ?

Le lundi, 20 décembre 1745, au tribunal des Trois-Rivières, est entendue la cause d'Etienne Cantenet, sableur aux forges Saint-Maurice, accusé d'avoir tué Pierre Guyon Goujot, aux Forges, et vu que le meurtrier se dérobe à la justice, on le condamne à être pendu en effigie. Parmi les juges il y a Rouillard Saint-Cyr, juge prevôt de Batiscan, et François Le Boulanger Saint-Pierre, procureur-fiscal de la seigneurie du Cap-de-la-Madeleine. La signature de "Caron, greffier" termine la pièce, ce qui veut dire Joseph Caron, notaire, huissier du Conseil Supérieur, demeurant à Québec avant 1744 où il devint greffier des Trois-Rivières.

Au registre des Forges, en 1746, il y a J.-B. Délorme, maître-fondeur, Pierre Dasylva, charretier; Nicolas Chaput, Nicolas Champagne, contremaître. En 1747, Pierre Marquet dit Périgord, ouvrier; Jean Dumas, boulanger; Pierre Labonne, employé; Jacques Perrault, "négociant aux Forges". Le 16 octobre, Jean Pigeon, charretier, meurt subitement sur le "premier coteau en s'en retournant de la ville." On voit mentionné Joseph Gouvernet, maître-bombardier. Je suppose qu'il coulait les "bouilloires" rondes portant un goulot très court qui étaient en usage partout alors comme à présent.

Le 18 septembre, Nicolas Champagne épouse Elisabeth, soeur de J.-B. Bériau, forgeron aux Forges, en présence de Martel de Belleville, de Cressé, directeur des Forges, des sieurs Cugnet, fils; Claude et J.-B. Cressé, fils; J.-B. Perrault, Hertel, Cournoyer, J.-B. Bériau, frères de la mariée, Pierre Bouvet, son beau-frère. Champagne signe d'une écriture mal assurée. Martel devait remplacer Jacques Simonnet enterré le 21 mai précédent aux Trois-Rivières.

Jean-Urbain Martel de Belleville ci-dessus se maria à Québec, cette année 1747 avec Elisabeth Gatin qui mourut bientôt après. Le registre des Forges le note "employé par le roi."

De François Perrault et de Suzanne Pagé étaient nés à Québec, Jacques, Jean-Baptiste et Louis-François que nous voyons tous trois aux Forges, comme marchands, à partir de 1746. Jacques, l'aîné, se maria à Québec en 1749 avec Charlotte Boucher de Boucherville.

En 1748, le registre des Forges nous donne les noms de J.-B. Dupuis, charretier, et de sa femme Catherine Constantineau, Charles Godard, chauffeur; Madeleine Lamontagne (Bayard), Antoine Dupuis et sa femme Ursule Alary, Joseph Gouvernet, maître-bombardier; Jean Dumont, boulanger, et sa femme Geneviève Chabot; Cressé seigneur de Nicolet et directeur des Forges; Elie Hérard et sa femme Suzanne Chaput; J.-B. Perrault, négociant; Pierre Portugais dit Dasylva, charretier, et sa femme Ursule Dupuis; maître Pierre Bouvet et sa femme Catherine Bériau; Louis Hostain dit Marineau, charretier, et sa femme Geneviève Ladouceur; Nicolas Champagne et sa femme Elisabeth Bériau; maître Bélisle et sa femme Anne Messier; Jacques Laviolette et sa femme Marguerite Duverger; J.-B. Morlier, charretier, et sa femme Anne Laramée.

Les prêtres desservant les Forges sont Clément Lefebvre, Barnabé Cordier, Valérien Gaufin, commissaire provincial, et Luc Hendrix.

Le 22 avril 1748, aux Trois-Rivières, Simon, venu de France en 1738 avec son père Jean Aubry, épouse Marie, fille de Michel Beaudet et de Thérèse Proulx, de la paroisse de Lotbinière, en présence de Cressé, directeur des Forges, Joseph Aubry, Pierre Marchand, Cressé Saint-Maurice. Le

frère Cordier célèbre le mariage. Cressé Saint-Maurice, né en 1716, était fils de Jean-Baptiste Poulin et de Madeleine Forestier (seconde noces). On le voit cadet dans les troupes à l'âge de treize ans. Comme J.-B. Poulin était seigneur de Nicolet et directeur des Forges, la présence de Saint-Maurice s'explique.

Jacques Jahan dit Laviolette, né en 1721 à la Pointe-Lévis, marié le 11 novembre 1745 à Québec avec Marie-Marguerite Robert dit Du Rodeau, Durandeau et Duvergé. De 1748 à 1756, on retrouve ce ménage aux forges Saint-Maurice. Le père de Jacques fut inhumé aux Trois-Rivières le 14 janvier 1763. Ce Laviolette était aux Forges depuis 1740.

Antoine-Claude Baraillon dit Raimbaut, contremaître aux Forges à la date du 4 novembre 1748 est ainsi indiqué par Mgr Tanguay. En 1757, Raimbaut dit Baraillon, Parisien, né en 1720, enseigne dans les troupes, épouse Catherine Dandonneau, d'une famille de Champlain(4). C'est tout ce que nous en savons.

Cette année 1748, en février, Hocquart visite les Forges et continue son voyage jusqu'à Montréal. Le chevalier de Beauharnois réside durant six semaines aux Forges et y fait couler quatre mortiers de six pouces et deux canons qui se trouvent tous très bien réussis(5). Le 21 mai le ministre écrivait de Versailles que l'on avait fait à Rochefort l'épreuve des fers fabriqués au martinet, de l'acier aussi, et des bombes du Canada et que le fer est satisfaisant, non pas

4. *Dictionaire généalogique*, vol. VI, p. 501.

5. Il écrivit au ministre de la marine que les Forges sont dans un bon état.

l'acier dont les grains sont trop gros. Les bombes ne sont pas selon les règles(6).

6. A la date du 25 avril le président du conseil de la marine avait écrit à MM. de la Galissonnière et Hocquart qu'on avait fait l'essai de trois canons fabriqués aux Forges et que la matière a été reconnue propre à faire de l'artillerie, mais les canons ont été mal fabriqués; il ajoute que maître Gouvernet n'a pas les connaissances voulues pour une pareille opération, mais que, la paix signée, on verra à y envoyer un maître-fondeur compétent dans cette ligne.

Quant aux bombes dont se plaignait le ministre, il est bon d'ajouter qu'elles donnaient entière satisfaction dans tous les ménages canadiens. Mon grand'père m'a souvent dit que ces "canards" venaient des "Cyclopes". On appelait ainsi autrefois les vieilles forges.

XII

L'INDUSTRIE DU FER. — OLIVIER DE VEZAIN. — VISITE DE PETER KALM AUX FORGES. — MARTEL DE BELLEVILLE. — NOMS DES HABITANTS AU REGISTRE DES FORGES, 1749-1751.

Il n'est guère d'industrie plus compliquée que celle du fer; c'est au point que la matière qui coûte un sou en sortant de la mine vaut une piastre lorsqu'elle est devenue propre à l'usage. La dépense que la manipulation entraîne va toute au profit des ouvriers. Ceux-ci constituent plusieurs branches de main d'oeuvre qui sont autant de métiers différents les uns des autres. Au bas de l'échelle, c'est-à-dire les opérations premières, les frais sont minimes; plus on procède plus c'est dispendieux.

L'extraction de l'or nécessite de grands déboursés, mais une fois le métal mis au jour c'est de l'or — il a presque sa pleine valeur marchande. Le fer tire son mérite de la fabrication.

L'antiquité n'a pas connu l'usage du fer, mais les ouvriers de cette époque lointaine possédaient le secret d'une composition métallique qui s'est perdu. L'analyse de quelques outils découverts de nos jours a donné une petite quantité d'étain avec du cuivre, ce qui ne fournit pas la dureté voulue. Or, la trempe de leurs instruments égalait celle de nos bons aciers puisqu'elle leur permettait d'extraire et de tailler la pierre la plus serrée, tel que le granit, le porphyre et jusqu'aux diamants. Ce qui est plus curieux, c'est que l'art en question existait en Egypte, au Mexique et au Pérou, trois contrées qui n'avaient aucun rapport ensemble. Il a donc fallu que la même découverte fut faite par trois nations, isolément, sur des

points du globe éloignés les uns des autres de plus de mille lieues.

Dans le premier établissement des forges Saint-Maurice, en 1737, le minerai se trouva en grande abondance près de la surface du sol et il ne le cédait en qualité à aucune des veines d'Europe pour la flexibilité du métal. D'abord, les différentes veines furent mises en oeuvre avec très peu d'habileté, mais en 1739 on fit venir de France un artisan qui réunissait la connaissance des différentes branches de manufacture de fer fondu et travaillé à une connaissance suffisante de l'art d'exploiter les mines.

Il est connu que l'on tirait la mine à la porte même de l'établissement; cela se pratiquait encore en 1867. Le gros ruisseau qui passe en cet endroit est la décharge de savanes remplies de fer; son eau est très claire avec un fort goût de rouille. En 1737, ce lieu était pavé de minerai de fer, comme le rang Saint-Félix l'était lors de mon séjour en 1869.

Il y a dix-huit espèces de fer. Le nôtre est "fort et mou", pouvant être battu, allongé, aplati, étendu et réduit en fils très minces sans se rompre, ce que ne possède pas le "fer fort dur". Il est facile à travailler à froid et à chaud et convient surtout à la fabrication des objets qui exige une grande ductilité jointe à beaucoup de résistance, comme les fers et clous de cheval, les jantes et essieux de roue, le fil de fer, etc.

La mine, ai-je déjà dit, est presque à fleur de terre. On lève le gazon. Aussitôt les grains couverts de rouille apparaissent, depuis la grosseur d'un pois jusqu'à celle d'une fève, mêlés au sable à peu près par moitié. La couche varie de six à quinze pouces. Cette épaisseur est remuée à la pelle et la séparation des grains se fait au moyen d'un treilli ordinaire. On porte ensuite le minerai au lavage qui se fait dans une dalle de deux pieds de largeur formant un canal à pente

inclinée où passe une branche du gros ruisseau des forges. De là la "mine pure" est envoyée à la fonte.

C'est une grande affaire qu'un haut-fourneau. Il est bâti de pierre dure et revêtu par dedans de briques réfractaires. Une fois allumé il brûle durant deux ou trois ans à toute ardeur, dimanches et fêtes, jours et nuits, et lorsqu'il manifeste un défaut, une faiblesse, on le laisse éteindre, il est démoli et un autre construit à sa place. Qui n'a pas vu le monstre en activité ne saurait croire ce qu'il a d'effrayant. Regardez par les lunettes qui sont au bas et vous verrez la masse liquide, couleur jaune rouge, puis blanche, puis cramoisie qui se tord dans le feu que tourmente une soufflerie de tempête.

Dans le haut de la construction est placé le chargeur qui verse de temps en temps dans le gouffre le contenu d'un panier rempli de minerai, de sable, de fondant et de charbon de bois pour nourrir le feu. Lorsque la quantité de fer en fusion atteint la hauteur voulue, les ouvriers pratiquent une ouverture par laquelle le liquide se précipite et coule vers des rigoles préparées à l'avance dans un sable mouillé que l'on ramène avec de longues grattes pour recouvrir le métal et le laisser refroidir à l'abri de l'air. Lorsque vient le temps de le déblayer, on le casse à coups de masse par tronçons qui prennent le nom de "gueuses". Dans cet état, il est livrable au commerce pour couler des poêles, des marmites ou pour être transformé en barres, etc., au moyen du martelage. Il n'est pas besoin de réfléchir longtemps si l'on veut se rendre compte de la variété d'industries dans lesquelles entre le fer. Aux forges Saint-Maurice cette limite était restreinte et je ne crois pas qu'on ait jamais dépassé, du temps des Français, la production des ustensiles qui nécessitent le moins d'outillage. Toutefois, cela comportait sept ou huit branches du métier

ayant chacune à sa tête un homme expert ; c'est même faute d'avoir sous la main de tels artisans que l'on tâtonna une dizaine d'années en perdant beaucoup d'argent. Supposons la mine mal lavée, le charbon imparfait, le fourneau défectueux, les "charges" irrégulièrement servies, la gueuse est mauvaise et c'est à recommencer. Ensuite, le moulage des poêles, des chaudrons étant inégal ou fautif sous quelque rapport, il en résulte des pertes de toutes sortes, tant pour la main d'oeuvre que pour la vente. La création d'un tel établissement, vu l'ensemble des choses dans la colonie, était des plus difficiles. On avait beau s'en tenir aux ouvrages qui sont au bas de l'échelle dans l'exploitation de ces produits, les obstacles restaient nombreux et parfois formidables. La disparition d'un seul ouvrier, par suite de décès ou autrement, paralysait tout le système. C'était bien pis, dans les commencements, lorsque les spécialistes manquaient, car le pays n'en fournissait pas. Et comment ajouter, par exemple, une forge ou fabrique de fers ronds lorsque déjà on avait tant de peine, sans profit, à faire les barres ordinaires. Et les aciers dont la trempe est de toute importance, ne pouvaient pas sortir de la fonderie ou des ateliers qui martellent sans polissage les pièces destinées aux charrons et aux autres constructions. Je me demande si l'on faisait des clous autrement que pour les besoins strictement locaux. Enfin, ce qui paraît bien certain, c'est que les poêles, les marmites et le fer en barres constituaient la principale production de l'établissement(1).

A l'aide du gros ruisseau qui saute en descendant la pente des forges pour tomber dans le Saint-Maurice, on

1. Le 5 mai 1745, on voit dans la correspondance du ministre de la marine à Hocquart, que les Forges fournissent des clous à la France. De nouvelles commandes sont données.

obtenait des forces motrices pour les souffleries du haut-fourneau, celles de la fonderie et la forge du marteau mécanique. Il n'y avait pas de laminoir, que je sache. La soufflerie était à air froid, ce qui donne les meilleurs résultats, mais la fonte du métal s'opère plus lentement qu'avec l'air chaud. La nature du fer de Saint-Maurice est la malléabilité, la souplesse; il se plie aisément; l'air chaud de la soufflerie le rend cassant.

Aux forges Saint-Maurice on ramassait, je ne sais où, un certain sable indispensable pour la première coulée. Il fallait aussi casser en petits morceaux très menus un calcaire particulier pour servir de fondant. Avec cela n'oublions pas le charbon de bois qui joue un rôle marquant dans les hauts-fourneaux. Voici en quoi consiste la production de cet élément. Les charbonniers coupent du bois dans la forêt, l'apportent à la "vente" qui est un endroit choisi par le chef de la bande à cause des conditions que ce travail exige, et l'on empile les rondins d'après une méthode, toujours la même, de manière à former une construction remplie de vides en tous sens, haute et large comme une maison d'un étage ou un étage et demi. Le tout est recouvert d'écorce le plus hermétiquement possible. Alors on allume le feu et le bois cuit à l'étouffé durant plusieurs jours. Les hommes sont attentifs à suivre les progrès de la température intérieure sur le bois qui sèche; pour cela on enlève les écorces à tour de rôle, afin de constater l'état des choses; on gouverne le foyer pour qu'il fournisse une chaleur intense sans communiquer le feu à l'édifice. Lorsque tout est cuit à point, il ne reste du bois que le charbon et celui-ci est léger comme une plume, selon le terme adopté.

Le naturaliste suédois Peter Kalm qui visitait le Bas-Canada en 1749 était aux Trois-Rivières le 3 août de cette

année. Il partit ce jour-là à cheval, visita les Forges et fut de retour en ville avant le coucher du soleil. Bien qu'il ne fasse pas mention de la route, nous savons qu'elle devait être parfaite pour les voitures et sur un terrain partout très favorable, mais traversant d'un bout à l'autre une forêt compacte, sauf de rares éclaircies de peu d'étendue sur deux lieues de parcours (2).

Le minerai, dit-il, est très riche et se rencontre en paquets libres de la grosseur des deux poings. Ces petites masses sont comme des éponges remplies de trous qui renferment de l'ocre, terre jaune, argileuse, diversement colorée par l'influence du fer. C'est de la terre à peinture. On en trouve un grand dépôt à la Pointe-du-Lac, d'où la compagnie des Forges tirait alors et plus tard beaucoup de minerai de fer. Ce minerai, dans les environs des Trois-Rivières, n'est pas tout par mottes, comme le dit Kalm, on le trouve "en sable" ou grains, sous la mince couche de terre végétable et celle-ci étant levée on le ramasse à la pelle, mais il faut le laver au crible pour le séparer de la terre qui ne manque jamais d'y être mêlée.

Le minerai est mou. On peut l'écraser entre les doigts, Il y a des veines de dix-huit pouces d'épaisseur, mais toujours de six pouces pour le moins. Elles reposent sur du sable blanc. Une légère couche d'humus les recouvre. C'est

2. Tout le district ouest des Trois-Rivières, depuis Yamachiche et la Pointe-du-Lac jusqu'aux chûtes Shawinigan, et même plus loin, était couvert d'épaisses forêts. Vers l'année 1800, une femme qui demeurait à la Pointe-du-Lac, s'étant aventurée dans le bois, du côté du nord, ne retrouva pas son chemin et périt sans secours; l'affaire fit grand bruit aux alentours des Trois-Rivières et des Forges. On pouvait alors s'égarer facilement dans ces vastes régions couvertes d'arbres, où le paisible cultivateur engerbe ses blés ou fauche ses foins de nos jours.

une substance douce, flexible et solide, tenace, souple à l'extrême, moins susceptible de prendre la rouille que bien d'autres fers connus et, sous ce rapport, il semble exister une grande différence entre elle et les produits de l'Espagne en ce qui concerne l'emploi dans la construction des navires. On charge ce minerai sur des traîneaux l'hiver, et en été sur des charrettes pour l'amener aux fourneaux des Forges.

Avec le minerai, il tombe dans le fourneau une proportion de pierre à chaux broyée que l'on se procure dans les environs des Forges. C'est le fondant destiné à durcir le fer qui est généralement doux comme il a été dit. Cette pierre à chaux est grise. On emploie aussi dans le même but de la marne argileuse (terre à pipe) qui se trouve dans le voisinage.

Le pays, n'étant qu'une vaste forêt primitive, donne en abondance le sapin et autres arbres toujours verts pour fabriquer le charbon des forges. Le charbon des hauts-fourneaux est fait avec le bois des arbres à feuilles décidues — qui renaissent tous les ans.

Il y a, sous un même toit, deux grandes forges auxquelles sont adossées deux forges plus petites. Les soufflets en bois "et tout le reste" ressemblent aux forges suédoises. Les hauts-fourneaux sont près des forges et là encore, c'est une copie de ce que notre voyageur avait vu dans la Suède. Ni lui ni ceux qui l'accompagnaient ne savaient que nos ouvriers étaient les petits-fils des hommes que le ministre Colbert avait envoyés en Suède apprendre le métier.

Dans les *London Documents,* VI, 581, il y a un rapport que M. Stoddart écrivit au gouverneur Clinton, de New-York, sous la date de 1750, disant qu'il y a cinq forges en activité à Saint-Maurice et qu'on lui a fait savoir qu'on y coule des

canons. Il ajoute qu'il possède un des moules de ces canons, ce qui est assez curieux il me semble. Il dit plus: il s'est procuré l'un de ces canons manqué à la coulée. On lui a assuré que l'établissement occupe quatre cents travailleurs . Ce rapport vaut ce qu'il peut valoir.

Parlant des poêles du Saint-Maurice qui remontaient à 1750, John Lambert disait en 1808 que les plaques mesuraient deux pouces d'épaisseur. Kalm remarque les procédés suivis aux forges Saint-Maurice et les déclare identiques à ceux de la Suède. C'est, entre autres choses, la soufflerie à vent froid (*cold blast*) qui opère la fusion avec lenteur mais donne un meilleur fer qui est plus flexible, moins sec que celui obtenu par la soufflerie chaude.

Kalm mentionne des canons, des mortiers de divers calibres, des chaudrons, des poêles "très répandus dans la colonie", que l'on coule aux Forges (3), du "fer en barres", ce qui veut dire peut-être en gueuses ou saumons: fer coulé dans le sable par morceaux pour l'usage des mouleurs et de la forge. Faute de savoir le métier, ajoute-t-il, on n'a pas réussi à y faire de l'acier.

On s'accorde à dire que le revenu des Forges ne couvre pas la dépense et le roi comble le déficit annuel. La main-d'oeuvre est rare parce que les habitants des campagnes environnantes ne s'y prêtent pas, aimant mieux se vouer exclusivement à l'agriculture et c'est la campagne qui fait vivre les Trois-Rivières quoique les Forges aident la ville dans une certaine mesure. On a dit à Kalm que la direction des Forges s'y prenait gauchement pour se procurer des travailleurs.

3. Ni Kalm, ni les autres visiteurs de ce temps, ne mentionnent les fournaises appelées "coquettes" qui devaient être, alors très en vogue. Après 1800 ou environ, ces fournaises semblent avoir perdu leur renommée.

Officiers, conducteurs, surveillants, employés, commis (il y en a quatorze), intendant et autres vivent dans l'abondance et sont très bien logés. Lambert, recueillant en 1808 la tradition locale, dit que plus de quatorze de ces personnes avaient fait leur fortune aux Forges, de 1740 à 1760, mais le mot fortune ne saurait être pris au sérieux. Ce qui est certain c'est que, en ce temps-là, comme de 1760 à 1850, les gens des Forges ont toujours vécu largement. Les notes de Kalm sont écrites sans ordre ni suite. Je les ai remaniées pour le mieux. Terminons par nos propres remarques.

Les "gens des forges" ont conservé jusque vers 1850 une foule d'habitudes traditionnelles. Ainsi, l'on communique les ordres autour du haut-fourneau par des sonneries exécutées sur des feuilles de tôle suspendues et frappées à coups de gourdins. Pas de cris, aucun appel vocal mais trois sons, plus ou moins, parfois cinq, espacés d'une certaine manière et tout le monde comprend. Le masque d'amiante sur la figure, le devant du corps protégé par une armeture de gros cuir, quelques-uns surveillent la fonte en ébullition. Ceux qui travaillent plus près du fourneau ne portent qu'un simple caleçon(4). Des outils de tailles gigantesques sont suspendus

4. Ceci nous rappelle que le Dr N.-E. Dionne nous avait communiqué à ce sujet une note des plus curieuses. Vers 1750, les habitants des Forges avaient l'habitude de travailler en simple chemise, sans "culottes", pendant l'été, pour éviter la grande chaleur de la saison jointe à celle de la forge, et que les missionnaires, surpris de voir violer les règles de la bienséance, avaient dû condamner cette mauvaise habitude. Il ne semble pas que la chose se soit aggravée, car le Dr Dionne m'a rien trouvé de plus sur cette affaire.

Mais ce que l'on connait de certain, c'était le défaut des "gens des Forges" de trop sacrer, de se quereller et de se dire parfois des injures, ce qui ne veut pas dire qu'ils étaient de mauvaises moeurs; au contraire, cette population était très morale et durant les vingt-trois années de la tenure du registre des Forges, il n'y a pas une seule naissance illégitime.

au centre de la voûte par de minces chaînes de fer. Ce sont la "demoiselle", le "gentilhomme", le "prince", et lorsqu'on les met en branle il faut voir avec quelle précision la besogne s'exécute! Un immense "gentilhomme" s'attaque à la bouche inférieure du fourneau, l'ouvre en un clin d'oeil et la matière en fusion, blanche, avec des teintes orangées, se met à descendre dans les avenues préparées pour la recevoir. L'édifice est complètement ouvert sur trois côtés; cependant, la chaleur y est intense. Tout le monde sort jusqu'au moment de faire jouer à distance les longues grattes qui vont recouvrir la fonte déjà brunissante, car en ce moment elle n'est pas encore "gris de fer".

A ce travail on est vite sali, surtout ceux de la forge et de la fonderie", mais le ruisseau est là et rien n'est propre comme les "gens des forges". Les femmes ont "toutes l'air de sortir d'une boîte". Leurs maisons reluisent. Quand à la santé générale, on peut dire que personne ne meurt aux Forges parce que l'on y boit de l'eau qui coule sur des lits de fer. Le sang est merveilleusement beau, tous les individus sont forts et souples, pleins de gaieté, aiment la vie — et fiers, ah! très à pic sur leur dignité! Je parle de longtemps, car dès 1850 les traditions se perdaient; il ne doit pas en rester beaucoup aujourd'hui. Je me rappelle que M. McDougall ayant proposé de remplacer les feuilles de tôle par des cloches et des tubes acoustiques, ce fut un scandale; on ne change pas de religion, voyez-vous ; ce qui était bon pour nos pères est bon pour nous, etc. Je suppose que le téléphone est à présent installé dans toutes les parties des usines actuelles. Les traditions ne sont plus qu'un vague souvenir et je reste peut-être le seul à les rappeler..

* * *

Le 14 juin 1749, aux Trois-Rivières, mariage de Pierre-

François Olivier de Vezain "grand-voyer de la province de la Louisiane et le premier envoyé par le roi pour établir les forges et fourneaux de Saint-Maurice dont il a été le premier directeur." Il épouse Marie-Josephte Duplessis-Gatineau, fille de Jean-Baptiste, bourgeois des Trois-Rivières, lieutenant de milice, et de demoiselle Charlotte Le Boulanger. Jean-Baptiste Duplessis-Gatineau était seigneur du fief Gatineau, près d'Yamachiche. En 1750, Marie-Josephte se fit accorder une augmentation de cette terre et en 1765, par son testament devant Dielle, aux Trois-Rivières, elle légua tous ses biens à sa cousine-germaine Marie-Madeleine Duplessis.. Cette dernière, en 1768, passa le tout "à ses neveux et nièces, enfants de monsieur maître Olivier de Vezain" et, en 1771, le sieur Jacques Perrault "procureur de Pierre-François Olivier de Vezain, au nom et comme tuteur de ses enfants mineurs donataires de demoiselle Madeleine Duplessis", vend la dite augmentation du fief Gatineau à François Lemaître Duhaime (5).

Au registre des Forges, en 1749, le frère Luc Hendrix est le seul prêtre agissant. Il y a "Monsieur Cressé, seigneur de Nicolet et directeur des Forges". Aussi Jean-Nicolas Robichon et sa femme Denise Chaput.

Jacques, fils de Jean Aubry, arrivé en 1738, épouse en 1749, Antoinette Beaudet, Canadienne; nous connaissons de ce ménage trois enfants.

Le 7 juin 1750, aux Trois-Rivières, Jean-Urbain Martel de Belleville "directeur des forges Saint-Maurice" est parrain de Charlotte Manseau dit Lajoie, des Forges.

Le 11 juin, registre des Forges, Jean La Tuilière, directeur des Forges, est parrain d'un enfant d'Antoine Milot,

5. R. Bellemare, *les Bases de l'Histoire d'Yamachiche*, donne tous les documents concernant ces fiefs.

contremaître, et d'Amable Boisjoli. Marraine: demoiselle Louise Hertel de Rouville. Le frère Hyacinthe (Louis-Claude Amiot) fait le baptême. Antoine Milot, dont le père était marchand à Montréal, venait de se marier à Lavaltrie avec Amable Griveau dit Boisjoli. Jusqu'à 1758 au moins ce ménage est resté aux Forges, Milot étant toujours contremaître. En 1756, Milot se remaria avec Marie Blais, veuve de François Godard, déjà mentionnés.

Le 20 septembre 1750, le frère Valérien Gaufin, commissaire provincial desservant par intérim "la paroisse des Forges", fait un baptême. Peu après, Denis Baron, prêtre, dessert par intérim(6). Ensuite Hyacinthe Amiot.

Marie Dubeau, veuve Cardinal, qui figure au registre des Forges en 1744, me paraît être la même qui épousa Jean-Baptiste Ferron en 1750. Mgr Tanguay(7) nomme la femme Dubeau et Bibeau. Ce ménage demeura aux Forges(8) jusqu'à 1761 où il alla s'établir à Yamachiche(9) et la descendance y est encore.

Joseph Aubry, arrivé en 1738, étant décédé, sa veuve Josephte Chèvrefils se remaria le 21 septembre 1750 avec Antoine Lafond, à la Baie-du-Febvre, et ce ménage demeura toujours en ce dernier lieu.

Luc Imbleau (origine inconnue), employé aux Forges, se maria vers 1750 avec Geneviève Contant, née à Champlain en 1729. Jusqu'à 1759, ce ménage fait baptiser cinq enfants. La descendance est encore parmi nous.

Le registre de la chapelle des Forges donne en 1751 les

6. Le Père Denis Baron (ou Barras) était à la Pointe-du-Lac depuis 1744, probablement, et en 1751, il fut curé à l'Ile-aux-Coudres.
7. *Dictionnaire généalogique*, vol. IV, p. 21.
8. Avec alors deux enfants.
9. Avec trois enfants.

noms de Salvien Boucher, prêtre récollet, le frère Hyacinthe Amiot, Pierre Marchand et sa femme (second mariage), Gertrude Frigon, Jean-Baptiste Ferron et sa femme Marie Dubeau, André de Rouville et sa femme Louise-Catherine André de Leigne, Pierre Desfossés et sa femme Angélique Contant, Jean Mantenet et sa femme Madeleine Béchard, Marie-Louise Frigon, François Chaillé, Alary, Grenier, Beaudoin, Lafrance, Lamère, Boisvert, Pierre Charette, Antoine Dupuis, Antoine Milot, contremaître. Jean-Baptiste Délorme se remaria en 1751 avec Louise Frigon dont la soeur avait épousé Pierre Marchand. Ces mariages ont eu lieu à Batiscan.

Les Beaudoin, ancienne famille de Champlain, ont envoyé de leurs branches dans tout le district des Trois-Rivières. Celui que nous avons ci-dessus était Gervais Beaudoin, né en 1715, marié en 1746 avec Angélique Dubois dit Lafrance. De 1747 à 1750, ils étaient à Sainte-Croix de Lotbinière; après cela ils demeurent aux Forges.

Pierre Charette a vécu aux Forges et sa descendance y était encore en 1850. On ne connaît pas son origine. Peut-être était-il un Choret, de Sainte-Croix de Lotbinière.

Pierre Desfossés n'a pas d'origine connue. Ce devait être le surnom d'une famille canadienne des environs de Nicolet. Il paraît s'être marié vers 1750 avec Angélique Contant. La descendance s'est fixée aux Trois-Rivières.

Jean-Baptiste Ferron devait être le même que Jean Ferron, né en 1718, fils de René et de Julienne Traillé, paroisse Saint-Léonard dite Chapelle, diocèse d'Avranche, en basse Normandie, qui, le 6 juillet 1750, à la Rivière-du-Loup (en haut) épousa Isabelle Bibaud, Canadienne, et qui me paraît être la même que "Marie Dubé" du registre des Forges. La descendance de ce ménage se retrouve à Yama-

chiche et aux Trois-Rivières.

Jean-Baptiste Dubois dit Lafrance, Thérèse Lafrance, Angélique Dubois dit Lafrance, frère et soeurs, sont aux Forges en 1751, venant de Saint-Antoine-de-Tilly. Jean-Baptiste, né à Saint-Antoine en 1720, s'était marié en 1741 avec Charlotte Houde, cousine de Louis-Michel Houde. Vers 1758, ce ménage paraît être retourné à Saint-Antoine. Gervais Beaudoin avait épousé Angélique Dubois dit Lachance qui vient d'être mentionnée. Lamère, ci-dessus, est peut-être Rapidion de l'île de Montréal(10).

Notons que, le 20 août 1751, à Québec, fut inhumé François-Etienne Cugnet, l'ancien chef de la compagnie des Forges. Sa femme, Louise-Madeleine du Sautoy, lui survivait. Elle fut inhumée à Beauport en 1783.

Joseph-Etienne, fils de Cugnet, fut nommé procureur général en cour et conseil supérieur le 2 novembre 1760 par le nouveau régime.

---

10. Il y avait aux Forges, de 1738 à 1750, des gens du lieu nommé Dufresne (?), diocèse de Dijon. Le 16 mai 1738 fut inhumé aux Trois-Rivières Antoine Petit, fils d'Antoine, marchand bourgeois à Dufresne.

Le 15 avril 1750, le Conseil de la marine écrit à Hocquart disant que le roi a accordé le passage au sieur Gauchereau, qui a servi plusieurs années aux Forges, et qui veut retourner en France.

XIII

VISITE DE FRANQUET. 1752.

Voici les noms de ceux qui figurent au registre de la chapelle des Forges en 1752 : Panneton qui signe au mariage d'Etienne Laroche avec Charlotte Pepin ; André Corbin, Jean-Baptiste Lacombe et sa femme Marie Grenier ; Louis Voligny, commis des Forges ; Terreau, Luc Imbleau, Joseph Boivin, Jean-Baptiste Deschenaux et sa femme Marie-Josephte Contant, Jean-François Chrétien et Marie Sarrazin.

Charles-Etienne Laroche, né à Québec, forgeron aux forges Saint-Maurice, se maria dans ce dernier lieu, en 1752, avec Charlotte Pepin, en présence de Jean-Baptiste Lacombe, sa femme Marie Grenier, Jean-Baptiste Deschenaux, sa femme, André Corbin, Louis Voligny, commis aux Forges, Luc Imbleau, Terreau, Joseph Boivin, Jean-François Chrétien et Marie Sarrazin.

Antoine Terreau, d'origine inconnue, marié à Françoise Foulon, Canadienne, vivait aux Trois-Rivières. En 1724 ce ménage fit baptiser Joseph qui se maria dans la même ville le 14 février 1752 avec Madeleine Beaudoin et il leur naquit quatre enfants jusqu'à 1757 où la femme décède. Terreau continua de travailler aux Forges.

Le 7 janvier 1754, messire Brassard, curé de Nicolet, de passage aux Forges, baptise Joseph, fils de Jean-Baptiste Deschenaux, charretier, et de sa femme Marie-Josephte Contant. Parrain : Jean Deschenaux, grand-père de l'enfant ; marraine : Thérèse Lafrance. Le frère Augustin Quintal signe l'acte en place du frère Hyacinthe Amiot, absent jusqu'au 27 mars suivant, mais le baptême avait été

fait par M. Brassard, curé de Nicolet, qui tenait de son père et de son grand-père le surnom de Deschenaux. Notons aussi que vers 1757, le bedeau de l'église des Trois-Rivières se nommait Jean-Baptiste Deschenaux, de la même famille.

Théodore Panneton, d'une famille canadienne, vivait aux Trois-Rivières. Sa femme se nommait Louise Gouin. Il paraît avoir été temporairement employé de son métier de menuisier aux Forges.

André Corbin, né à Québec, se maria avec Louise Petit, le 16 juillet 1731, aux Trois-Rivières, et s'établit dans cette ville. En 1748, il se remaria au même endroit avec Véronique Baby. On le qualifie de maître-forgeron. En 1752, il assiste à un mariage aux Forges. Cinq ans plus tard, il est syndic de la commune des Trois-Rivières.

Jacques Chrétien, appelé le sourd, de l'île d'Orléans, était aux Trois-Rivières en 1721 où fut baptisé son fils Jean-François, lequel se maria au même endroit en 1749, avec Marie-Anne de Noyon. Ce dernier travaillait aux Forges en 1752 et en 1757.

En 1750, je vois Louis-François Perrault, déjà mentionné, négociant aux Forges. Le 3 août 1750, il se maria, à Montréal, avec Josette Baby et demeura à Québec par la suite, ainsi que son frère Jacques qui était commerçant aux Forges en 1747. Un autre frère, Jean-Baptiste, doit être celui dont parle Franquet en 1752 lorsqu'il mentionne un marchand pourvu du monopole des vivres, boissons et marchandises des Forges.

L'ingénieur Franquet va nous occuper à son tour en parlant des Forges qu'il a visitées sur la fin de juillet 1752: "M. Bigot, intendant de la Nouvelle-France, résidant à Québec, m'avait recommandé de visiter les forges de Saint-Maurice, en ajoutant que l'établissement était considérable et que

je serais bien aise de les avoir vues pour être en état d'en rendre compte, et qu'en séjournant aux Trois-Rivières je pourrais m'y rendre en moins de deux heures, à quoi consenti je prévins M. Rigaud (gouverneur des Trois-Rivières) qui eut la complaisance de dire qu'il m'accompagnerait. Sorti des Trois-Rivières à 5 heures du matin avec MM. Rigaud, Tonnancour et tous mes compagnons de voyage que M. de Rouville, directeur des dites forges, arrivé de la veille en ville pour m'engager à ce petit voyage, y avait invités.

"En sortant de la ville, le chemin est beau, large et sablonneux; il y a une maison bâtie dans son milieu qui masque le coup d'oeil de son avenue environ à cent toises au-delà. L'on monte à droite une petite hauteur d'où l'on traverse une plaine, ensuite un bois et l'on arrive à sa sortie aux dites forges. Ce bois est brûlé en partie; d'ailleurs il est dépouillé de tous les arbres propres à la charpente; il n'y reste que du taillis et du sapinage. Vu dans la traversée plusieurs tourtres et perdrix et quelques éclaircies de prairies. A l'extrémité du chemin, pour descendre à Saint-Maurice, lieu où sont les dites forges du roi, est une rampe qui conduit à un ruisseau que l'on traverse sur un pont de bois, d'où l'on se rend au logement du directeur. Après les cérémonies du premier accueil de lui, de sa femme et des autres employés, on se met en devoir de parcourir l'endroit. On se porta d'abord sur le ruisseau; il descend des hauteurs des bois, est traversé de trois digues jusqu'à son confluent, qui forment autant de chutes. La première digue soutient les eaux pour le service de la forge située au-dessous. Au-delà est la seconde, où ces mêmes eaux appuyées font aller un martinet. Plus bas est la troisième qui retient de nouveau les eaux pour l'utilité d'un semblable martinet. De là, ce ruisseau va se confondre dans la rivière Saint-Maurice. A cha-

cune des retenues est une décharge aux eaux pour évacuer lors des grandes crues, le superflu au service des dites forges.

"La forge et les deux martinets qui font l'objet de cet établissement sont situés à la rive gauche de ce ruisseau. L'on estime, en égard à l'abondance de ses eaux, à leur force occasionnée par la raideur de leur pente, qu'on pourrait établir deux autres semblables martinets à sa rive droite, et même un troisième entre la dernière digue et la dite rivière.

"Les bâtiments affectés au logement des ouvriers sont situés sur le même côté des forges mais un peu éloignés; ils sont plantés ça et là sans aucune symétrie ni rapport de l'un à l'autre; chacun a son logement isolé et particulier, de manière qu'il y a une quantité de maisons, ainsi que de couverts et appentis pour magasins aux forges, au charbon et aux fers, et d'écurie pour les chevaux, dont l'entretien par économie doit constituer une grande dépense.

"Le principal bâtiment est celui du directeur. Quoique grand, il ne suffit point à tous les employés qui ont droit d'y loger. Il en coûterait moins au roi si tous les autres étaient rassemblés de même, néanmoins distribués en logements différents, tant pour la commodité de chacun que pour l'aisance du service.

"Entré ensuite dans la forge affectée à la gueuse, on me fit la galanterie de couler un lingot d'environ quinze pieds de longueur sur six et quatre pouces de grosseur. Il n'y a pas grande cérémonie à cela ; quand la matière est prête on ne fait qu'enfoncer une espèce de tampon et, pour lors, elle coule dans un canal formé entre deux petites digues de sable. Après cette opération, on me montra les poêles dessinés sur du sable, prêts à être coulés. Dans

l'instant, l'un des ouvriers fut prendre une cuillerée pleine de matière et la renversa, bien doucement d'abord, dans les creux du dessin et ensuite jusqu'à hauteur des bords, de manière que le dessous étant en bosse le relief se trouve formé. Ces poêles se font par parties: il faut six pièces pour un seul; elles sont coulées sur des dimensions si précises qu'étant montées elles se joignent parfaitement. Les plaques pour les cheminées se font de même que les poêles. Leurs moules, à l'un et à l'autre, se font sur une table posée bien horizontalement et élevée de trois à quatre pieds de hauteur, de façon que l'ouvrier n'est point gêné à les travailler.

"L'on m'invita ensuite de passer dans un petit réduit où étaient plusieurs moules de pots, de marmites et d'autres ouvrages arrondis. Ils sont d'une construction différente des autres; ce sont des figures cubiques, carrées, en tous sens, construites en bois en forme de châssis, contenues aux angles par des équerres de fer et revêtues en maçonnerie d'une brique d'épaisseur. On en coula dans le moment de trois espèces en notre présence. On ne voit point, comme aux ouvrages précédents, fluer la matière dans les moules mais l'on doit aisément se figurer comme elle s'y répand dans l'intérieur pour former la figure que l'on désire. Il n'y a d'autre attention à prendre à la fabrique de ces sortes d'ouvrages que d'avoir une cuillère assez grande pour contenir la matière nécessaire à la formation de chacun, ou si elle ne suffisait point d'en tenir une autre toute prête pour continuer la liaison.

"A la sortie de la forge, entré dans un des martinets, ensuite dans l'autre. On n'y fait que du fer battu de différentes grosseurs. Il m'a paru que les ouvriers le travaillent avec la même célérité qu'en France et, dans chacun de ces

trois endroits, ils observent la cérémonie de frotter les souliers aux étrangers pour avoir de quoi boire(1). Cet établissement est considérable. Il y a au moins cent vingt personnes qui y sont attachées. On ne brûle dans les fourneaux que du charbon de bois que l'on fabrique à une distance un peu éloignée de l'endroit. La mine est bonne, belle et assez nette. Ci-devant on la tirait sur les lieux mais aujourd'hui il faut l'aller prendre à deux ou trois lieues au loin.

"La régie de ces forges se fait par économie(2). On doit sentir de là qu'en égard à la multiplicité des objets de dépense, s'il n'y a pas un homme à la tête entendu, droit et désintéressé, il peut s'y commettre bien des abus. Entre autres employés, le roi y entretient un récollet à titre d'aumônier(3).

"Le fer est estimé au-dessus de celui d'Espagne. Il se débite à Québec dans les magasins du roi, au prix de vingt-cinq à trente francs le cent pesant, et il m'a été assuré que sur le registre de la vente il n'y était porté qu'à douze francs dix sous.

"Si l'on veut une plus grande connaissance de ces for-

1. Les ouvriers des Forges allant en ville à pied (pour assister à la messe du dimanche) portaient à la main leurs chaussures cirées avec de la mine et ne les mettaient qu'à la descente du grand coteau où commence la rue des Forges. Très soigneux de leur toilette, ils avaient des habits propres et bien taillés, des chapeaux frais, du linge immaculé et l'on connaissait à cette tenue les "gens des Forges". Il en était encore ainsi vers 1850.

2. Le contraire de l'affermage.

3. Jusqu'à 1763. Dès lors, la paroisse des Forges fut visitée par le curé des Trois-Rivières jusqu'à 1860; de 1860 jusqu'en 1903, un des prêtres du séminaire fut chargé de la desserte régulière des Forges. Depuis 1903, la mission est desservie par un prêtre de l'évêché.

ges, il n'y a qu'à lire le mémoire envoyé à la cour(4). On y verra la forme du paiement des ouvriers et les fonctions des employés. On ne saurait ici rien ajouter de plus, sinon que de répéter que le privilège pour le débit des marchandises coûte au roi, pour son logement, son bois, son luminaire et ses gages, plus de mille écus, et que si l'on mettait ce poste à l'enchère, il m'a été assuré que Sa Majesté, au lieu d'être tenue à cette dépense, en tirerait cent pistoles tous les ans.

"Après avoir visité tout ce qu'il y a de remarquable à cet établissement, dont l'endroit montagneux, quoique défriché, conserve encore un air sauvage, rabbâtimes chez M. de Rouville, directeur, où nous dinâmes splendidement et en partîmes vers les cinq heures du soir, discourant beaucoup, chemin faisant, sur la forme de la régie qui ne saurait être que très onéreuse au roi. A notre arrivée aux Trois-Rivières descendu chez madame Rigaud et de là soupé, avec toute la compagnie, chez M. de Tonnancour. On estime, des Trois-Rivières aux dites Forges, trois lieues, néanmoins nous en fîmes le voyage en cinq quarts d'heure(5).

"Les Forges sont régies aujourd'hui pour le compte du roi par l'abandon qu'en ont fait les sieurs Cugnet et compagnie. Les principaux employés sont: un directeur, un caissier, un commis pour le détail, un marchand, pourvu du privilège exclusif de débiter les vivres, boissons et marchandises quelconques, et un armurier. Les ouvriers y sont payés généralement, par la rareté d'en trouver, à des prix exorbitants, les uns à raison d'un prix par quintal de fer, d'autres par des appointements fixes pour toute l'année, et

4. Franquet doit vouloir parler sans doute des rapports annuels que l'administration des Forges envoyait en France. Sinon, le mémoire en question n'est pas encore connu.

5. Par la rivière Saint-Maurice, trois lieues; par terre, sept milles.

quelques-uns à différents prix par mois d'hiver et d'été, mais tous sont logés, chauffés et voiturés au dépens du roi.

"Indépendamment de ces ouvriers domiciliés, en sont d'autres qu'on est obligé d'attirer de la campagne ou de la garnison des Trois-Rivières dans le fort du travail. Les premiers résistent d'y aller sous prétexte qu'ils ont leurs terres à cultiver, on use quelques fois de violence pour les y obliger; de là il arrive qu'ils préfèrent abandonner le canton pour aller s'établir ailleurs que de se soumettre à ce qu'on exige d'eux. On se retourne du côté des soldats mais ceux-ci, sentant le besoin qu'on a d'eux, ne se prêtent qu'à des prix fort chers qu'on leur refuse(6), d'où il arrive que les ouvrages languissent et qu'il en influe un grand préjudice au roi.

"Il est aisé de convenir que tous ces employés et ouvriers sont d'une dépense considérable. Elle n'est pas la seule. La fabrique du charbon, l'achat des fourrages et avoines, l'emplette des chevaux, les voitures, les harnais, leur entretien, et les charrois de la mine de fer et des denrées la font monter, à quelque chose près, au profit qu'on en retire. De ce détail, l'on doit sentir que cette régie peut entraîner bien des abus — d'autant que le directeur n'a pas l'autorité absolue, que le caissier la partage et que chacun rend compte

6. En 1750, on manquait d'ouvriers aux Forges. Le 19 mai, le Conseil de la marine répond à Bigot qu'il n'a pas jugé à propos de destiner une compagnie de soldats pour les travaux urgents, mais en 1753, la cour remarque qu'il serait temps de trouver une compagnie de soldats pour travailler quelques mois aux ouvrages secondaires des Forges.

Cette même année il est question de former une nouvelle compagnie en état de se charger de l'exploitation des Forges. Puisque l'exploitation laisse enfin un excédent sur les dépenses, il est évident qu'une société particulière y trouverait de plus grands bénéfices. On ne put former aucune société et la chose languit ainsi.

à M. l'intendant (Bigot) directement ou à sous-délégué de la partie qui lui est confiée et que le préposé à la fourniture des vivres est entretenu aux frais du roi et se croit indépendant.

"Moyens proposés pour maintenir le bon ordre, diminuer la dépense et augmenter la fabrique du fer :

"1° Ce serait de commettre un directeur intelligent, dont l'autorité absolue, subordonnée néanmoins à M. l'intendant, s'étendît sur tous les employés et ouvriers quelconques; que tous lui obéïssent, rendissent compte et fussent subordonnés.

"2° Que le charbon fut fait par des marchés convenus, ainsi que les achats de fourrages et d'avoine. Que les employés chargés des détails tinsent un registre journalier de leur dépense pour la confronter au besoin à celle rapportée de chacune des parties au compte général, et de là pouvoir juger de la conduite d'un chacun.

"3° Qu'on attirât de France un maître-ouvrier entendu et expert en toutes sortes d'ouvrages, soit pour la conduite de ceux à faire, en réparation, que d'autres en augmentation dont cet établissement est susceptible, tant par l'abondance des eaux du ruisseau que par les emplacements favorables à des martinets que présente sa rive droite.

"4° Qu'indépendamment des ouvriers forgerons qu'il faut de nécessité envoyer de France pour renouveler ceux d'aujourd'hui qui, sous prétexte que le terme de leur engagement est expiré, y font la loi pour le travail, on en fît venir une cinquantaine d'autres de tous métiers, pour travailler sous les ordres et sous les yeux du précédent."

En résumé, Franquet dit que Rouville est directeur des Forges et qu'il n'y entend rien; il y a une forge et deux

martinets qui sont des établissements distincts; cent vingt personnes sont attachées à l'ensemble des usines; on y fait tout le charbon nécessaire; la mine est située à deux ou trois lieues des Forges; le roi y entretient un récollet à titre d'aumônier. L'établissement est mal conduit et la dépense est excessive.

Une note de 1754 montre les salaires des Forges : 1 directeur 100 francs, 1 fournisseur 100 francs, 2 hommes 60 francs. Ceux-ci devaient jouer du "tour du bâton" car ces chiffres sont ridiculement bas. Il y avait de plus 20 chefs de familles à 400 francs et 132 personnes de toute description à 400 francs. Le franc valait alors 90 centins de 1920 (7).

7. Même plus aujourd'hui, en comparaison du coût élevé de la vie. L'argent actuel représente le sixième de la valeur de la monnaie de 1750-60.

XIV

NOMS DE FAMILLE. — FETES DES FORGES. — LES PERRAULT. — CHARBON DE TERRE MENTIONNE. — FIN DE LA DOMINATION FRANÇAISE. — 1753-1760.

Le registre de la chapelle des Forges renferme en 1753 les noms suivants: mademoiselle Charlotte-Françoise de Grosbois, Charles Dugré, Jean-Baptiste Pratte, mademoiselle Catherine Moras, Antoine-Claude Leprouste, notaire des Trois-Rivières, et sa femme Anne Goubault. En 1754, M. Brassard, curé de Nicolet. Le frère Amiot apparaît le 27 mars après une absence de quelques mois. Il y a encore Charles Deserre employé comme charpentier aux Forges, Josette Rocheleau, Jean-Baptiste Morin ou Manseau dit Lajoie et sa femme Brigitte-Exupère Dupuis. Le sieur Hoire est mentionné. Théodore Panneton et sa femme Louise Gouin(1).

Le 19 septembre, inhumation d'un enfant d'un mois, né de dame Louise-Gabrielle de Croisille et de Jean-Jacques de Saint-Martin, officier dans les troupes.

Jean-Baptiste Pratte, né à Québec en 1710, marié aux Trois-Rivières en 1735 avec Claire Bouton, a par la suite toujours demeuré dans cette dernière ville.

Charles Dugré, né à Québec en 1728, marié aux Trois-Rivières en 1752 avec Suzanne Poitevin, a fondé la branche de sa famille aux Trois-Rivières où elle existe encore.

1. Cette année 1753, il y avait aux Forges un nommé Jacques-Philippe Dalphins qui, en 1752, subit un procès criminel pour avoir volé deux haches aux Forges.

Charles Deserre, charpentier, était de Sorel. Il se fixa aux Trois-Rivières.

Jean-Jacques Gorge, sieur de Saint-Martin, fils de Jean-Baptiste et de Gabrielle Flaseur, paroisse d'Anien, diocèse de Vienne en Dauphiné, était officier dans les garnisons du Canada. Anien est aujourd'hui une localité de 600 habitants environ, canton de Rousillon, arrondissement de Vienne, Isère. En 1751, Gorge épousa Louise-Gabrielle, fille de Charles Le Gardeur de Croisille, lieutenant dans les troupes, et de Marie-Anne Robineau qui lui apporta la seigneurie de Bécancour (2).

En 1755, au registre de la chapelle des Forges, le frère Hippolyte Collet, récollet, signe un acte de baptême le 8 octobre, ensuite vient le père Hyacinthe Amiot. Je vois le nom de Fabien Badeaux.

Monseigneur de Pontbriand examine le registre des Forges, le 1er juillet 1755 et y trace ces lignes : "Vu et approuvé dans le cours de nos visites. Nous avons ordonné qu'il sera fait un état des ornements et de tout ce qui sera fourni à l'église de Saint-Maurice par le produit des quêtes et du casuel de la dite église. Ayant été informé qu'on chante en cette paroisse la grande messe, les vespres et qu'on donne la bénédiction du Très Saint Sacrement les jours de Saint-Eloi, de la Translation et de Saint-Thibault, parce que les forgerons ont choisi les deux premiers jours pour honorer leur patron et les charbonniers le troisième; qu'il arrivait que, sous le prétexte de les fêter, pour ainsi dire solenniser plusieurs du village se laissaient (aller?) à des excès scandaleux, loin de sanctifier ces jours, nous chargeons le missionnaire d'avertir les habitants de la paroisse que si, dans

2. Celle-ci mourut en 1761. Saint-Martin fut l'ami intime de Laterrière que nous verrons plus loin.

la suite, nous apprenons qu'on tombe dans les mêmes déréglements nous défendrons de faire dans ces jours aucune cérémonie extraordinaire. Nous chargeons le dit missionnaire de nous avertir toutes les années s'il y a eu des scandales. Sera la présente lue et publiée au prône de la grande messe dimanche prochain."

Le 26 octobre 1756, "a été bénie par le Révérend Père Augustin Quintal, la cloche de cette paroisse, laquelle a été nommée, par Mr. Claude Cressé et dame Louise André de Rouville, du nom de Louise." (3).

Madeleine-Françoise Béchard, veuve de Jean Mantenet, des Forges, se remarie cette année avec Nicolas Lapérouse. Ce ménage se fixa à Québec où Lapérouse mourut un an plus tard.

En 1756, au registre de la chapelle des Forges on voit les noms suivants: Charles Falaise de Gannes, lieutenant d'infanterie, et sa femme Marguerite-Angélique Villier; c'est l'inhumation de leur enfant âgé de six semaines.

François Godard, arrivé en 1737, étant décédé, sa veuve, Marie Blais, épouse Pierre Milot aux Trois-Rivières le 9 février 1756.

Au registre de la chapelle des Forges, en 1757, se voit l'acte d'une sépulture d'enfant ondoyé par Charles Alavoine, médecin. On voit aussi les noms de Jean-François Chrétien et de sa femme Marie-Anne de Noyon.

Cette année mourut Marie Dubois, mère de Jean-

3. Fille de Pierre André de Leigne, juge à Québec, et de Claudine Fremin.

C'est la fille aux aventures! De Rouville, son mari, avait été nommé le 16 février 1747, pour faire la police des Forges, et prononcer les sentences des différends qui naîtraient entre les employés (voir *le Bulletin des recherches historiques*, 1906, p. 137 et suivantes).

Nicolas Robichon. On la dit née en 1667 mais cette date me paraît exagérée. L'acte est au registre des Trois-Rivières. Au même registre, le 28 septembre 1757, il y a mention de la sépulture de Pierre Becquet, né en 1697, "gardien aux forges du roi".

Aux Trois-Rivières, le 12 septembre 1757, Jean-Baptiste Perrault, déjà mentionné, épousa Marie Lemaître. Comme il demeure aux Forges les bancs sont publiés dans les deux places. Le frère François Carpentier signe au registre de la paroisse des Forges le 18 avril 1757.

Le 26 août 1758, au même registre, il y a l'acte d'inhumation de Marguerite-Josette, âgée de deux mois, enfant de Joseph Boucher, écuyer, sieur de Niverville et de dame Josette Chatelin.

Au registre des Trois-Rivières, le 17 janvier 1758, Pierre Philippe "directeur des forges Saint-Maurice", fils de Pierre et de Marie Feuillet, paroisse Segonsac, élection de Cognac en Saintonge, épouse Madeleine Chatelin, soeur de madame de Niverville(4). La femme mourut en 1762 âgée de 21 ans.

Le 5 février 1759, aux Forges, Antoine Thara (5), sergent des troupes, fils de Hyacinthe et d'Anne Mangin, épouse Suzanne Chaput, veuve Hérard, des Forges, déjà mentionnés.

Dans un mémoire de l'année 1758 on lit: "Il y a une mine de charbon de terre dont on ne se sert en Canada que pour les forges du roi." Il s'agit des mines du Cap-Breton, sans doute, puisque le Bas-Canada ne renferme aucun dépôt de ce charbon. Si on utilisait un charbon de terre à Saint-Maurice ce devait être dans les forges. La fonte du minerai

4. Mgr Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, vol. VI, p. 339.
5. Il signe Tara.

était meilleure avec le charbon de bois et aussi la coulée des poêles.

Il faut dire ici que nous sommes au plus fort de la guerre de Sept Ans et que le Canada va bientôt passer sous le drapeau britannique.

Aux approches de la flotte de Saunders et de Wolfe, l'été de 1759, Jacques Perrault "l'aîné" et sa femme Charlotte de Boucherville, partirent de Québec pour se réfugier aux Trois-Rivières avec leurs huit enfants. Le 10 octobre suivant, ils firent baptiser Josette qui, en 1787, épousa Pierre-Louis Brassard, bien connu comme juge et qui mourut aux Trois-Rivières en 1802. Dans une lettre du mois de juillet 1760, on voit que Perrault est aux Forges avec sa famille. A partir de 1764 on les retrouve tous à Québec. Louis-François Perrault, frère de Jacques ci-dessus, avec sa femme Josette Baby, réfugiés aussi aux Trois-Rivières y firent baptiser des enfants les 8 mai 1759, 18 juin 1760 et 25 décembre 1761.

Madame Perrault fut inhumée dans ce lieu le 24 avril 1762. Son mari, ruiné par la guerre et la perte de la monnaie de carte, passa en France dans le dessein de se faire indemniser, puis, vers 1766, alla s'établir aux Illinois où ses enfants le rejoignirent en 1772; il y mourut l'année suivante. Son fils, Joseph-François, né en 1753, fut remarquable par ses voyages de commerce aux Illinois, ses écrits en faveur de l'agriculture et de l'instruction publique et aussi par son *Histoire du Canada*, la première d'une plume canadienne.

Jean-Baptiste Perrault, un autre frère de Jacques ci-dessus marié à Marie Lemaître, était marguillier aux Trois-Rivières en 1764. Le bureau de la monnaie de carte était dans sa maison. Seize ans plus tard, il fait acte de foi et hommage pour le fief Boucher au-dessus des Trois-Rivières,

dans la banlieue. La dernière mention de lui que je connaisse est de 1797 où il siège comme juge de paix du district des Trois-Rivières. Son fils Jean-Baptiste, né vers 1760, se fixa à Michillimakinac. On a de lui des mémoires importants sur "les pays d'en haut" qu'il avait parcourus en tous sens.

Au registre de la chapelle des Forges, le 24 juillet 1760, est baptisé un fils de Charles Mayret (Maillet?). Celui-ci appartient aux Trois-Rivières où il était marchand, bailli et notaire. Le parrain est Michel Chartier de Lotbinière. Le 27 août suivant, baptême de Louise, fille de Michel Chartier de Lotbinière, capitaine et ingénieur des troupes et de Louise Chaussegros de Léry. Parrain: Michel Chartier de Lotbinière, enseigne d'artillerie. Marraine: demoiselle Marie Deschenaux.

En ce moment, la flotte anglaise remontait très lentement le fleuve depuis Québec et prenait contact avec les Canadiens des deux rives. Je pense que M. de Lotbinière était aux Forges depuis plusieurs mois conduisant la fabrication des bouches à feu et du matériel de guerre. S'il en était ainsi, ses fonctions allaient bientôt cesser avec la fin des hostilités.

Le 8 septembre eut lieu la capitulation de Montréal. Dans l'article XLIV il est stipulé que les papiers des Forges Saint-Maurice passeront en France, excepté ceux qui concernent l'administration du pays. Nous avons maintenant copie de ces documents qui ont été retrouvés dans les archives de France, sinon tous du moins en grande partie.

Du 8 septembre 1760 au mois de mai 1763, la colonie resta sous le contrôle des autorités britanniques. C'est ce que l'on a appelé, faute de mieux, le régime militaire, mais il n'avait rien d'oppressif; au contraire, il était plus libre que

le régime français. William Pitt avait ordonné de ne rien faire pour inquiéter les habitants d'après le principe que si la couronne anglaise gardait le Canada il faudrait, à la signature de la paix, y trouver un peuple satisfait du changement d'autorité. Les tribunaux français étant disparus, on nomma les officiers de milice juges du pays et la langue française ne fut nullement inquiétée pour le moment. Ce furent trois années d'un calme surprenant, après une guerre acharnée de sept ans. La lutte, en Europe ne finit que l'automne de 1762.

La chapelle des Forges date de 1738 et a subi des changements au cours des années, mais dans l'état actuel c'est encore la construction de 1738.

Ruines du château ou "grande maison" vue du chemin. Le ruisseau qui coule en arrière de l'édifice, à droite, n'est pas visible.

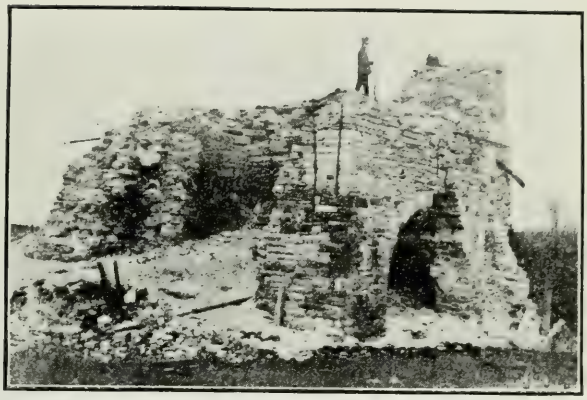

Ruines d'un haut-fourneau.

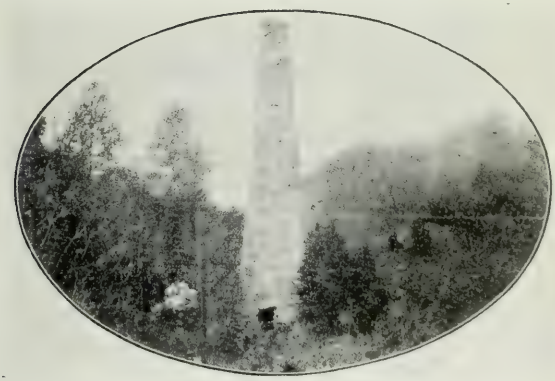

Cheminée d'un haut-fourneau

XV

NOUVEAU REGIME. — INVENTAIRE DES FORGES. INCENDIE AUX TROIS-RIVIERES.—LES TETES-DE-BOULE. — TRAITE DE PARIS. — JEAN-NICOLAS ROBICHON. 1760-1763.

Le nouveau régime, aux forges Saint-Maurice, commence par deux mariages. Le 21 septembre 1760, Josette Chaput, veuve de Jean Aubry, épouse Antoine Lafond, et le 29 du même mois Louis Voligny épouse Amable, fille de Claude Blondin, d'une famille de Terrebonne, je crois. En 1780, Voligny était marguillier aux Trois-Rivières. Il paraît avoir eu deux filles dont une mourut au berceau et l'autre se maria.

Un recensement pris au mois de septembre 1760 pour Trois-Rivières et sa banlieue ne mentionne pas les Forges; il donne: 110 hommes, 89 femmes, 143 garçons, 169 filles, 37 hommes engagés, 38 servantes. Total: 586 âmes.

Le 1er octobre, J. Bruyère, secrétaire du gouverneur Burton, des Trois-Rivières, écrit à M. Courval, qui est aux Forges, des instructions pour la régie de cet établissement et il nomme Délorme, Robichon, Marchand, Humblot (Imbleau), Terreau, Michelin, Bellu (?) (1) dont les services doivent être assurés, afin de n'interrompre ni rien changer dans le travail des usines. Ces hommes étaient les chefs des diverses branches ou métiers des forges et comme il importait de ne rien déranger dans cette industrie, il fallait les conserver, d'autant plus que n'étant pas Canadiens ils pouvaient désirer d'être transportés en France avec les

1. Ce doit être Bélisle. Il y avait aussi un nommé Billy (?), dit Marmette, mais ce doit être Belleau.

fonctionnaires français et les troupes qui s'embarquaient en ce moment sur les navires anglais pour retourner dans leur patrie.

Bruyère, un Suisse de langue française, choisi à cause de cela pour s'entendre avec les Canadiens, comme Gugy et plusieurs autres, ajoute en s'adressant à Courval que "sir Jeffrey Amherst, général-en-chef, juge à propos de faire exploiter à loisir la fonte qui est déjà tirée des mines et, pour cet effet, il voudrait retenir sur le même pied que ci-devant les ouvriers dont vous trouverez les noms à la suite de la présente. Le charbon étant un article indispensable et dont les forges sont actuellement mal pourvues, et Son Excellence ayant appris qu'il y a plusieurs fourneaux déjà préparés, il vous plaira d'engager en qualité de journaliers les charbonniers et autres que vous jugerez absolument nécessaires pour faire la cuisson et autres ouvrages dépendants de cette partie là. Vous tiendrez, s'il vous plaît, un compte exact des gens que vous emploierez, du temps que dureront leurs travaux et de la quantité de charbon qu'ils feront Vous prendrez sur vous le soin de faire graisser et relever les soufflets des forges, en un mot de faire les petites réparations qui sont absolument nécessaires pour mettre les forges en état d'exploiter peu à peu la fonte dont il est parlé ci-dessus."

Le 2 octobre, Bruyère écrit à Courval "inspecteur aux Forges", qu'il a reçu la marmite envoyée des forges et qu'il va faire ordonner les vivres nécessaires aux sept familles déjà nommées, aussi pour M. Courval, ses deux domestiques, et le chapelain, pendant sept jours. Il demande que l'on embarque les poêles qui ont été promis et que le porteur du billet les conduira aux Trois-Rivières dans son bateau, par le Saint-Maurice.

Le 22 octobre, Bruyère écrit à Courval, aux Forges: "Je vous envoye la barrique de taffia (boisson) que vous me demandez... vous la distribuerez à votre gré aux ouvriers, en tenant registre... Sans doute que personne ne vous a pas encore demandé de fer, autrement vous m'auriez fait le plaisir de m'en parler. Il ne serait peut-être pas mal à propos de faire savoir aux ouvriers de Montréal qu'il y en a à vendre, mais vous en ferez ainsi que vous le jugerez à propos."

Un inventaire des Forges, signé le 8 septembre 1760 par Hertel de Rouville "directeur" et approuvé par le général Amherst le 10 octobre suivant, se lit comme suit:

Une forge appelée la forge haute, bâtie en pierre, ayant une chaussée de 70 pieds, en bois, avec halle et magasin; la dite forge ayant les roues et mouvements, double jeu de soufflets. On y trouve: 1 fléau garni de ses plateaux et chaînes, 8 poids de 50 livres, 5 poids de 25 livres, 6 marteaux de fonte pesant 500 livres pièce, 3 enclumes de fonte pesant 2,000 livres pièce, 3 enclumes mauvaises, 10 heurasses, 3 paires de tenailles à singles, 112 paires de tenailles à chanter, 10 paires de tenailles à coquilles, 4 ringards, 1 auge, 2 crochets à quenses, 1 écuelle à mouiller, 1 rouable, 1 écousse, 1 aviron, 1 pelle, 2 masses, 1 marteau à main.

La forge basse, en bois, ayant une chaussée de pierre de 80 pieds, aussi avec ses roues et mouvements, double jeu de soufflets, renfermant: 1 fléau avec ses plateaux et chaînes, 9 poids de 50 livres, 5 poids de 25 livres, 13 paires de tenailles à forger, 2 paires de tenailles à chauffer, 1 enclume de 2,000 livres, 2 enclumes à maréchal pesant 500 livres les deux, 4 pelles de fer, 1 rouable, 1 écousse, 7 poches à couler, 1 auge, 10 ringards, 4 masses, 1 marteau à main, 2 écuelles

à mouiller, 1 aviron.

Un martinet tenant à la forge basse, garni de ses mouvements et soufflets, avec: 3 enclumes pesant 150 livres pièce, 8 petits marteaux pesant 100 livres pièce, 9 heurasses pesant 150 livres pièce, 1 enclume pesant 100 livres.

Un fourneau avec la moulerie et une halle à charbon, de 80 x 30 pieds, garni de ses roues et mouvements, avec double jeu de soufflets en bois, renfermant: 23 ringards de fer de différentes longueurs, 2 couars, 2 crochets, 2 estoquars, 2 forchets, 8 pelles, 1 romaine avec son contrepoids et ses agrafes, 1 masse, 2 marteaux à main, 3 marteaux à mouler, 12 modèles en fer pour marmites, 5 pour chaudières, 3 pour coquettes, 1 pour tourtières, 1 pour mortiers, 3 pour écuelles, 3 paires de tenailles, 4 modèles en bois pour poêles à chauffer.

Une boulangerie avec son four, contenant 1 pétrin, 1 porte de fer battu, 1 pelle de fer, 1 fléau avec ses plateaux, 1 rouable de fer, 3 pelles à four en bois, 1 hache, 1 crémaillière, 1 bluteau de 20 pieds de long.

Un bâtiment servant d'écurie, 110 pieds de long, pièces sur pièces, ayant 6 compartiments fermant à clef. Un bâtiment de pièces sur pièces, de 20 pieds en carré, servant de dépense pour l'avoine; 6 chevaux, 3 harnais de timon, 3 de trait, 3 charrettes avec leurs roues, 2 grandes charrettes, 4 traînes hautes, 4 traînes basses.

Un hangar en bois de 60 x 30 pieds. Deux hangars de 40 x 30 pieds. Un hangar entouré de madriers, 40 x 20 pieds. Un hangar de 30 x 25 pieds. Un magasin à fer. Une halle pour charbon. Une chaussée en bois de 105 pieds de long. Un hangar servant d'écurie et étable aux animaux des employés, 30 x 25 pieds. Six maisons de pièces sur pièces. Dix-sept barraques de pieux servant à loger les ouvriers. 25

poêles à chauffer, avec leurs portes et trépieds servant aux ouvriers.

Une église de pièces sur pièces, 40 x 30 pieds, lattée dedans et dehors, enduite de chaux. Un calice et la patenne d'argent, 2 ornements pour dire la messe, dont un de toutes couleurs et l'autre noir, 2 aubes, 2 surplis, 1 cloche de 70 livres, 2 chandeliers de cuivre, 1 croix de cuivre (2).

Une maison de pierre, 82 x 52 pieds, contenant 4 poêles à chauffer, 3 pelles de fer, 3 paires de tenailles à feu. Le reste du mobilier n'est pas mentionné, ce qui fait croire qu'il appartenait à Hertel de Rouville. Cette maison principale, solidement construite, est totalement en ruines. Elle date de 1740.

Ustensiles de la Taillandrie : 2 soufflets de cuivre, 2 enclumes de fer battu à table d'acier, 1 estoque, 1 bigorne, 2 marteaux à frapper devant, 5 marteaux à main, 8 paires de tenailles à forger, 2 tisonniers, 2 tranchets, 6 mandrins, 2 étampes à percer, 2 débouchoirs, 1 filière, 1 montoir, 1 paire de tenailles à forcer, 1 marteau à brocher, 2 carreaux, 3 cloueyeres.

Ustensiles ou outils de charpentiers et charrons: 5 terrières, 1 gouge, 1 couillère pour roues, 3 ciseaux, 4 sceaux, 1 verlope, 1 demi verlope, 1 galère, 5 haches, 1 herminette, 1 bezague, 2 compas, 1 scie de travers, 1 tille ronde, 1 meule et sa manivelle, 1 masse, 1 pallant garni, 1 moulin à scie

2. Il est tout probable que, dans le cours de cette année 1920, le gouvernement fédéral posera sur cette chapelle, encore fort bien conservée et fréquentée chaque dimanche, une plaque de bronze portant inscription pour rappeler que le fer du Saint-Maurice a fourni le Canada, durant plus d'un siècle et demi, de tous les articles coulés et forgés dont ce pays avait besoin. L'auteur des *Forges Saint-Maurice*, M. Benjamin Sulte, est l'âme dirigeante de ces démonstrations.

canton de la Margelle, Côte d'Or.

avec ses ustensiles, 1 bâtiment sur poteaux, de 40 x 20 pieds, garni de ses mouvements, 1 scie, 3 crochets, 2 marteaux, 2 pinces, 3 broches, 1 crochet à tourner les pièces.

3,100 livres de fer en barres de toutes qualités.
200 livres de ferraille.
25,000 livres environ, de fonte en bocage.
10,000 livres de fonte, en mauvaises plaques.
800 bannes de mine rendue au pied du fourneau.
1,200 bannes de mine à la rivière, ramassée par tas.
300 cordes de bois pour charbon, dans la vente du nord.
500 barriques de charbon.

Bois d'équarrissage pour construire une halle au fourneau — resté dans la forêt:

79 pièces faisant 2,480 pieds de longueur.
250 pieds de petit bois pour faîtage et lien.
171 billots de pin pour plancher et madriers de 10 pieds de longueur.

* * *

Le grand incendie des Trois-Rivières en 1752 avait précédé de quelques mois la guerre de Sept Ans puis, aussitôt celle-ci terminée, d'autres sinistres se produisirent, du moins je le suppose en lisant l'affiche signée par le colonel Burton le 15 octobre 1760, car on ne publie pas de semblables règlements la veille des incendies, quoique leur utilité soit plus manifeste deux jours avant le feu que deux heures après le désastre. En tous cas, Burton commence par dire que la ville des Trois-Rivières a passée par de cruelles épreuves et que "les ravages affreux que les incendies ont plusieurs fois causés dans cette ville devraient être des leçons suffisantes à tous ses habitants pour les engager à prendre les précautions nécessaires pour prévenir de pareils malheurs à l'avenir." Après cette entrée en matière il nomme un ramoneur officiel qui

fera sa tournée tous les quinze jours et recevra quatre sous pour chaque cheminée à simple étage ou six sous pour celles à double étage.

Le 8 juillet 1762, Haldimand affiche un placard disant que "le feu vient encore de passer par la ville des Trois-Rivières le 4 du présent mois. Toute la vigilance et l'activité que l'on a employées pour arrêter le progrès de ce terrible fléau n'ont pu empêcher que les flammes n'aient dévoré cinq maisons entières, tous les hangars et fournis qui en dépendaient ainsi que les meubles, marchandises et effets qui y étaient renfermés. Ces maisons sont positivement celles qui, par leur proximité de la grève, servaient de retraite aux habitants des campagnes lorsque leurs affaires les attiraient en ville. Les propriétaires et locataires sont réduits à la dernière misère. Nous sommes trop persuadés des sentiments d'humanité, de religion et de compassion qui doivent remplir le coeur des habitants de ce gouvernement envers leurs frères et compatriotes pour croire qu'il faille les exciter par des représentations étudiées. Nous pensons qu'il suffit de leur annoncer que cet accident est arrivé; que plusieurs personnes en souffrent; qu'elles ont besoin d'un secours prompt et réel, et que nous avons donné nos instructions à tous les capitaines de milice de s'informer, chacun dans leur endroit, des secours que leur paroisse se propose d'envoyer aux incendiés, soit en planches, madriers, bois de charpente, argent ou autrement, dont ils nous enverront la liste au plus tôt." MM. le grand-vicaire Perrault, Louis-Joseph Godefroy de Tonnancour et "Cressé le père" se chargent de recevoir "vos charités et de voir qu'elles soient employées suivant vos intentions."

Le 8 octobre suivant, il revient à la charge et prescrit que "chacune des maisons de cette ville se pourvoyera incessamment d'échelles appliquées sur les couvertures en dehors,

et d'une autre pour y monter que l'on gardera dans l'intérieur des cours; d'une couple de sceaux et de deux beliers dans chaque grenier des maisons — à peine de cinq piastres d'amende... Les officiers de milice verront à ce que cet ordre soit exécuté(3)."

Le gouverneur Burton affiche un placard, le 7 décembre 1761, défendant aux bourgeois et habitants des Trois-Rivières de couper et enlever du bois de chauffage et autre sur les terres dépendantes de la seigneurie de Saint-Maurice, sous peine d'une piastre d'amende pour chaque charrette ou traîne, et de punition arbitraire en cas de récidive.

Le colonel Frederic Haldimand, gouverneur des Trois-Rivières, promulgue une défense, le 19 mai 1762, pour empêcher la chasse sur les terres de la seigneurie de Saint-Maurice et autres, dépendantes des Forges, aussi dans les environs de la mine derrière la Pointe-du-Lac, sous peine de vingt piastres d'amende pour la première fois et de punition arbitraire en cas de récidive. La dite amende applicable moitié au dénonciateur et l'autre moitié aux pauvres de la paroisse. Cette défense fut renouvelée le 22 juillet 1763, preuve qu'elle n'avait pas effrayé les chasseurs. Le 2 septembre 1762 une permission de chasse est accordée à Voligny "pour l'usage du gouverneur".

Pour régulariser et contrôler la traite des Têtes-de-Boule qui descendaient à la ville, le colonel Haldimand fait un placard, le 28 mai 1762, disant que, aussitôt l'arrivée des Sauvages, leurs pelleteries doivent être déposées en gros, à l'endroit accoutumé sur le haut de la côte, vis-à-vis la maison du sieur de Francheville. Le 23 mai 1763, le colonel Bur-

3. Sur les premiers moyens préventifs contre les incendies des maisons aux Trois-Rivières, voir nos *Mélanges historiques*, vol. 2, p. 73-83.

ton défend aux commerçants d'aller rencontrer les Têtes-de-Boule dans les bois, "ce qui les empêcherait de venir au marché public de cette ville... les pelleteries, aussitôt après l'arrivée des Sauvages, seront déposées en gros sur le marché, vis-à-vis la maison du sieur de Francheville." Le 18 mai 1764, Haldimand confirme encore ces mesures et se sert du terme "vis-à-vis la maison du défunt Francheville".

Le 20 juillet 1762, Bruyère écrit un ordre à tous les capitaines de milice du gouvernement des Trois-Rivières d'envoyer des hommes (le nombre est indiqué pour chacune des paroisses) "pour bûcher chacun quinze cordes de bois aux forges Saint-Maurice. Vous leur ordonnerez d'apporter avec eux leurs haches et des vivres pour le temps qu'ils mettront à bûcher leur bois. Vous les enverrez en droiture à M. Courval, aux Forges, de qui ils recevront les ordres. Ce travail presse. Donnez vos ordres incessamment, et avertissez-les qu'ils seront payés."

Notons ici que François Poulin de Courval, petits-fils de Maurice Poulin, premier propriétaire du terrain des Forges, était né en 1725 et s'était marié en 1751 avec Madeleine Dupré, Canadienne. Il avait pris du service dans la marine. En 1762, il y eut une expédition française contre les Anglais de Terreneuve, sous les ordres de Ternay, composée pour la majeure partie de volontaires des troupes du Canada passés en France l'année 1760. Aussitôt le poste ou ville de Saint-Jean capturé, Poulin de Courval, alors capitaine de brûlot, fut envoyé en France pour annoncer cette nouvelle. C'était un homme très estimé. En 1759, il avait commandé le *Bienfaisant,* dans le bas du fleuve et il s'était distingué au siège de Québec. Le duc de Choiseul, premier ministre, fut si satisfait de l'affaire de Terreneuve, qui lui fortifiait la main pour conclure la paix, qu'il envoya deux navires de ce

côté sous les ordres de Courval, mais celui-ci arriva après la retraite de Ternay et fit voile pour la France. Il mourut à Terrebonne en 1770 ne laissant pas de famille.

Au registre de la paroisse des Forges, le 6 août 1762, il y a le mariage du fils du seigneur de Carufel avec la fille de Pierre Marchand. Le frère Hyacinthe Amiot y dessert encore à cette date.

Le 12 août 1762, aux Forges, baptême de Joseph-Claude, fils de Joseph-Claude Poulin-Cressé-Courval, inspecteur des forges Saint-Maurice et de dame Gilles-Geneviève Dumont. Parrain: le sieur Claude Poulin-Cressé-Courval, colonel de milice du gouvernement des Trois-Rivières; marraine: dame Louise-Charlotte Dumont, épouse du dit parrain, sous-constructeur des vaisseaux de Sa Majesté.

Au mois de mai 1763 nous connaissions le traité signé à Paris le 10 février précédent et nous savions que le Canada passait, sans condition, à l'Empire britannique. Cependant, le texte des capitulations de Québec et de Montréal étant sanctionné par l'Acte des Puissances, nous pouvions être tranquilles. Les forges Saint-Maurice, propriété du roi de France devenaient domaine du roi d'Angleterre et comme l'industrie du fer était indispensable à la colonie son exploitation devait se continuer et prendre les développements nécessaires à l'augmentation des besoins du peuple.

A la date du 29 septembre 1763 il y a un placard écrit pour les Forges, défendant aux ouvriers et autres personnes de se servir du charbon dans leurs logis, sous peine de punition.

Dans les instructions données, le 7 décembre 1763, par le roi George III, au général James Murray, gouverneur en chef de la province de Québec, le paragraphe 55 est consacré au sujet qui nous occupe: "Attendu qu'il ressort des représenta-

tions de notre gouverneur du district des Trois-Rivières que les forges de Saint-Maurice, dans ce district, sont d'une grande conséquence pour notre service, c'est notre bon plaisir qu'aucune partie des terres sur lesquelles les dites forges ont été exploitées, ou d'où a été tiré le minerai employé dans ces forges, ou qui sembleront nécessaires et commodes pour cet établissement, soit pour avoir un libre accès au fleuve Saint-Laurent, soit pour produire l'approvisionnement nécessaire de bois, de grains et de foin, ou pour pacager du bétail, ne soit concédée à aucun particulier; et aussi (c'est notre plaisir) qu'un aussi grand territoire que possible, contigu aux dites forges, ou les entourant, en sus de ce qui peut être nécessaire aux fins susdites, soit réservé à notre usage, pour être aliéné de la manière que nous indiquerons ou prescrirons plus tard." Ce passage est répété dans les instructions adressées, le 3 janvier 1775, au général Carleton, gouverneur en chef. Même chose en 1786 lorsque le général Carleton, sous le nom de lord Dorchester, redevint gouverneur en chef du Canada.

Le 1er septembre 1763 je note le décès de Pierre Bouvet, maître-taillandier aux Forges. Un taillandier fabriquait des outils tranchants, des haches par exemple.

Cette année, François, fils de Gervais Beaudoin, des Forges, se maria avec Anne-Françoise, fille de Simon Aubry, pareillement des Forges, et c'est ce François qui continua la lignée de la famille Beaudoin.

Jean-Nicolas Robichon, arrivé en 1738, voyant que le Canada cessait d'être possession française, avait demandé en 1761 d'être renvoyé dans son pays. On lui représenta que le sort de la colonie n'était pas décidé et de plus que les Forges ne pouvaient en ce moment se priver de ses services. Il est probable aussi qu'on lui proposa de bonnes conditions de salaire. En 1762 il renouvela sa demande et reçut la même

réponse. L'été de 1763, comme il insistait pour partir on lui donna passage sur un bâtiment qui le débarqua à Londres avec sa famille et de là les autorités françaises le transportèrent dans son pays natal. Les déclarations que j'ai sous les yeux disent "avec sa femme et sept enfants". De ceux-ci je n'en connais que six, savoir: Marie, née en 1746; Pierre-Jean, né en 1749; Pierre-Nicolas, né en 1752; Véronique, née en 11755; Louise, née en 1757, et Josette, née en 1760. Mais dans le *Dictionnaide généalogique* de Mgr Tanguay, il y a Catherine, née en 1763 (sans date) et inhumée aux Trois-Rivières le 25 mars 1764. Alors la famille serait partie du Canada l'été de 1764, quoique la permission écrite soit de l'été de 1763.

Et des années s'écoulèrent. Le 21 septembre 1781, à Margelle, Côte d'Or, diocèse de Dijon, en Champagne, fut inhumé Jean-Nicolas Robichon "âgé de 62 ans" dit l'acte (non, il était né le 2 août 1714), ancien fileur en fer (dans une pièce de 1786 on le qualifie de martineur à la Margelle). Etaient présents: son fils Pierre, forgeron, et son gendre Louis Viart, forgeron à Moloy.

Le 17 juin 1786, dans la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Molary, Côte d'Or, est inhumée Denise Chaput, veuve de Jean-Nicolas Robichon, en présence de son fils Pierre et de son gendre Louis Viart. La commune de Molary est dans le canton de la Margelle, contrée où l'on travaille le fer. En 1786, la famille était placée dans les localités suivantes voisines les unes des autres: Pierre Robichon, forgeron, à Voulaine, près Châtillon-sur-Seine. Véronique, "femme du doyen cabaretier" à Mauvilliers, près le dit Châtillon. Et Josette, femme de Didier Mageotte, chapelier à Paris, rue Saint-Bernard, faubourg Saint-Antoine.

De 1791 à 1797, la famille Robichon sollicite auprès du

gouvernement de France d'être placée sur la liste des pensions accordées aux Acadiens et aux Français du Canada que les circonstances de 1755 et 1763 ont obligés à retourner en France et qui y sont encore en 1791, mais les comités d'investigation et d'examen de ces cas assez nombreux ne rapportent pas en faveur des Robichon qui avaient quitté le Canada de leur propre volonté, comme le prouvent les documents que j'ai vus. Burton et Haldimand avaient insisté pour garder Robichon au service des Forges où il vivait très bien, ainsi que Délorme, Marchand, Aubry et Caisse qui y étaient restés. En 1787, Marie Robichon, baptisée le 30 septembre 1746, était mariée à Louis Viart, vivait à Molary ou Moloy, canton de la Margelle, Côte d'Or.

Un fils de Robichon était resté aux Forges et sa descendance existe de nos jours aux Trois-Rivières(4).

4. A la fin de ce chapitre, il serait bon de mentionner le rapport du colonel Burton en date du 5 avril 1762, sur le gouvernement des Trois-Rivières, qui donne le recensement suivant des Forges: 11 chefs de familles, 11 femmes mariées, 18 hommes non mariés, 28 femmes non mariées, 2 hommes engagés, 1 serviteur et 1 servante à la grande maison; total: 72. Bruyère ajoute qu'il n'y a pas un seul homme en état de porter les armes.

XVI

REGLEMENT DE COMPTE. — RECENSEMENT DE 1765.—*COMPAGNIE PELISSIER.—LATERRIERE, AGENT, PUIS INSPECTEUR. — INVASION AMERICAINE,* 1775. — *LES FORGES, PELISSIER, LATERRIERE. — PELISSIER PREND LA FUITE. — COMBAT DES TROIS-RIVIERES. — LATERRIERE EN CHARGE DES FORGES,* 1764-1776.

Le 24 mars 1764, messire Perrault, chanoine et grand-vicaire, visite les Forges, écrit un acte en date de septembre 1763 et un autre de mars 1764, puis paraphe les registres de 1760-62, et clôture la tenue de ces archives pour les Forges. Ce prêtre était frère de Jacques et des autres Perrault déjà mentionnés dans le présent ouvrage.

Le 4 septembre 1764 Gilles Pommereau, trésorier et payeur des Forges depuis 1743, paraît avoir réglé ses comptes entre les mains des autorités britanniques, ce qui complétait la prise de possession en vertu du traité de paix de 1763.

Gilles Pommereau, que je crois être né à Montréal, était dans les affaires depuis longtemps. Le 30 avril 1729, M. de Silly arrivant de France pour remplacer M. d'Aigremont, décédé, dans la sous-intendance du Canada, écrivait que l'on faisait rapport de Montréal au sujet du sieur Pommereau qui s'était engagé à fournir deux mille minots de blé pour la garnison du lieu et qui ne pourra pas remplir son contrat. Ce personnage paraît avoir vécu assez longtemps aux Trois-Rivières.

Voici un recensement de 1765 qui a sa place dans la présente étude:

	Saint-Maurice	Cap-de-la-Madeleine	Trois-Rivières	Pointe-du-Lac	Yamachiche
Maisons	55	29	118	32	134
Familles	55	30	126	33	140
Population	273	170	644	182	636
Chevaux	89	53	100	39	177
Boeufs	29	15	111	32	153
Jeune bétail	67	71	78	35	370
Vaches	107	105	231	74	280
Moutons	115	30	78	2	197
Cochons	184	116	276	81	481

Christophe Pélissier, né en 1730 et non pas en 1709 comme l'a dit Laterrière, était de la paroisse Saint-Pierre, ville de Lyon. C'était un homme de bureau (écrivain) employé à Québec où il s'était marié en 1758, avec Marthe Beaudoin, née en 1740, Canadienne. Elle mourut en 1763 laissant quatre enfants(1).

Le 9 mars 1767, Christophe Pélissier qui se proposait de louer les Forges, dressa un inventaire des propriétés et de l'outillage. Le 11 avril suivant le notaire Panet prend connaissance des papiers de la succession Cugnet en vue de faire une étude des anciennes affaires des Forges. Le gouverneur Carleton voyant l'état de décadence de ces usines s'occupait de leur redonner de la vie parce que le Canada en devait retirer de notables avantages si l'exploitation en était dirigée avec attention et sagesse.

Le 1er juin 1767, François Masère, procureur général, ayant examiné les papiers des Forges depuis leur origine,

1. Mgr Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, vol. VI, p. 274.

soumet au gouverneur en chef Guy Carleton, un rapport dans lequel il y a le projet suivant: le roi louera à Christophe Pélissier, marchand de Québec, Alexandre Dumas, marchand de Québec, Thomas Dunn, de Québec, membre du Conseil exécutif, Benjamin Price, de Montréal, membre du Conseil exécutif, Colin Drummond, de Québec, Dumas Saint-Martin, juge de paix de Montréal, George Alsop, marchand de Québec, James Johnston, marchand de Québec, et Brook Watson, marchand de Londres, le terrain où sont les ateliers des Forges et les terres adjacentes bornées comme suit: au nord par la rivière Saint-Maurice, au sud par les terres (banlieue) de M. de Tonnancour, à l'est par les limites de la seigneurie de Saint-Maurice, à l'ouest par une ligne parallèle à la ligne joignant les deux extrémités ouest de la dite seigneurie de Saint-Maurice à la distance de trois lieues d'elle(2) avec privilège d'exploiter les mines de toutes sortes, excepté celles d'or et d'argent, et, sur cette étendue, d'y couper du bois et y faire les barrages de cours d'eau pour les fins de la dite exploitation, et d'utiliser aussi les mines des seigneuries d'Yamachiche et du Cap-de-la-Madeleine, comme le porte le bail accordé le 22 avril 1737 à la compagnie Cugnet, et autres mines qui seraient dans le voisinage (et qui, en vertu des ordonnances du roi de France, doivent être déclarées à la couronne) pourvu qu'on indemnise les propriétaires de ces terrains de tout dommage qui serait causé —le tout à raison de la faible somme annuelle de £18-15-0 sterling, payable par quartiers, en considération des grandes dépenses que la nouvelle compagnie devra faire pour relever les Forges. Le bail aura une durée de seize ans et sera révo-

2. Ceci embrasse Saint-Etienne.

cable par la couronne dès qu'il sera dû un an de loyer(3).

Le bail véritable, conforme à ce qui précède, est du 9 juin 1767, cependant il passe sous silence le droit de s'étendre dans les seigneurerie du Cap, d'Yamachiche et d'ailleurs, limitant l'exploitation aux fiefs Saint-Maurice et Saint-Etienne.

Dumas faisait un gros commerce, mais ses affaires commencèrent à décliner lorsque la monnaie de carte française tomba à zéro et, en 1769, il ferma boutique en face d'une dette de £33,000 sterling.

Pierre de Sales Laterrière, né en 1747 dans le diocèse d'Alby, Languedoc, était arrivé au Canada l'automne de 1766 et s'y trouvait en compagnie de gens connaissant sa famille et même avec quelques-uns il y avait de la parenté. Alexandre Dumas le prit à son emploi dès son arrivée. Laterrière avait étudié la médecine à Paris, et quoique très jeune, sans diplôme, il pratiquait avec un art surprenant comme du reste il l'a fait durant une quarantaine d'années.

Il y eut en 1771 une réforme dans la compagnie des Forges, mais rien de radical. Alexandre Dumas, qui semble avoir pris l'ascendant sur Pélissier, engagea Laterrière à titre d'agent des actionnaires. Voici le texte de Laterrière: "Dumas et un autre de mes amis qui étaient de la compagnie qui se forma pour rétablir les Forges, et avaient même été choisis pour en diriger les travaux, connaissant mon honnêteté, me pressèrent d'abandonner encore la médecine pour être le commissaire de la compagnie à Québec. Les revenus clairs et nets de cette nouvelle charge pouvaient monter à trois cents louis par an. Je suis logé à loyer dans une maison appar-

3. *Commissions of Quebec*, p. 220; soumission du rapport, p. 211; projet de bail, p. 226. Le document imprimé omet le nom "Pélissier".

tenant à Monsieur Amiot, en face du marché de la basse-ville, où je reçois et vends les produits de mes cyclopes; j'expédie pour Londres les fers en gueusets; je pourvois aux besoins des associés, enfin j'exécute leurs ordres de point en point. On est très content de moi. Les habitants des campagnes, les citoyens et forgerons des villes, en raison des fers, m'eurent bientôt achalandé et fait connaître. Ma profession médicale m'aidait un peu encore." (4).

Masère écrivait en 1771 que la compagnie avait dépensé plus de £4,500 sterling dans les Forges, lesquelles, en 1767, étaient dans une condition déplorable. On y avait fait une grande quantité de très bon fer, au grand bénéfice du pays, mais payant à peine les dépenses encourrues. Il ne dit en aucune façon que la compagnie Pélissier ait subi des changements de 1767 à 1771.

Le 28 février 1775, Laterrière part de Québec pour les forges Saint-Maurice où il est appelé comme inspecteur pour la compagnie Pélissier. "Je touchais, dit-il, cent-vingt-cinq louis de salaire et j'avais, en outre, un intérêt d'un neuvième dans le bénéfice total, de sorte que le tout ensemble pouvait valoir, quatre à six cents louis." Cela représentait bien trois fois la valeur de l'argent de 1920. Il laissait à Québec son magasin et bureau à un nommé Guenond, marchand, que Pélissier acceptait. Laterrière continue:

"Arrivé aux Forges, je rendis compte de ma gestion

4. *Mémoires*, Québec, 1873. Toutes les citations ici reproduites de Laterrière sont tirées du même livre.

Avant la nomination de Laterrière comme agent des Forges à Québec, il y avait en cette ville un nommé Jacques Terroux, marchand, qui achetait directement des Forges du fer et des poêles qu'il revendait. Aux Trois-Rivières, Haldimand avait loué d'un nommé F. Lévesque un hangar ou magasin pour l'emmagasinage des poêles et autres articles, de 1762 à 1765.

au directeur et pris possession de ma nouvelle charge d'inspecteur, avec permission d'exercer la médecine pour assister les travailleurs des ateliers et même les amis du voisinage qui voudraient m'employer. Je ne tardai pas à établir doublement ma réputation, surtout comme médecin."

Pélissier se maria en seconde noces à Bécancour, le 8 mars 1775, avec Catherine-Josette, née à Québec en 1755, fille d'Ignace-François Delzenne, né en 1717 dans la ville de Lille, Flandres française, diocèse de Tournay, et qui s'était marié à Montréal en 1748 avec Catherine Janson dit Lapalme, Canadienne. Ce ménage avait alors six ou sept enfants. Laterrière dit de Pélissier: "C'était un homme honnête et libéral, pensant fort juste, mais grand partisan de John Wilkes et de son système de liberté, partant influencé comme les trois quarts des habitants nés sujets anglais, en faveur des Anglo-Américains révoltés."

Laterrière était pour le gouvernement monarchique absolu. Pélissier voulait une administration reposant sur la volonté populaire et dépendant de celle-ci, en d'autres termes: notre régime actuel. John Wilkes était, de 1757 à 1775, le grand agitateur de ces idées en Angleterre et il ne perdit guère de terrain par la suite. Colonel de milice, pamphlétaire, journaliste remarquable, viveur, homme du monde, dépensant beaucoup d'argent, membre des Communes, de la Société Royale, maire de Londres, homme délié, charmeur, courageux, pas démagogue, tombant sous les coups du parti autoritaire, se relevant plus redoutable, il avait pour admirateur la majorité du peuple anglais et tous les philosophes et encyclopédistes de France. Cet homme a ouvert le chemin qui menait aux réformes de 1829-1850. Il va de soi que Pélissier était de tout coeur du côté des colonies anglaises qui se remuaient dans le voisinage du Canada. Ce qui est curieux,

non pas en raison de leurs principes de libertés politiques, mais uniquement pour faire pièce à l'Angleterre. Il en résulta que Pélissier se compromit et que Laterrière alla beaucoup moins loin. Nous verrons cela dans quelques instants.

Les Américains, en marche sur Québec, étant arrivés aux Trois-Rivières, l'automne de 1775, Pélissier s'entendit avec eux et on l'a accusé d'avoir fourni des poêles, des canons, des boulets et autres articles à l'armée de Montgomery qui hiverna sur les plaines d'Abraham. Jusqu'à quel point Laterrière a-t-il participé à ces productions et à ces envois? Là n'est pas la question puisqu'il était en sous-ordre, mais on le considéra par la suite comme impliqué dans ces opérations.

D'autres troupes américaines arrivèrent aux Trois-Rivières en février 1776. Laterrière dit: "Pélissier n'assista aux assemblées et conseils des nouveaux venus qu'à l'arrivée du général Wooster aux Trois-Rivières en quartier d'hiver. Ces nouveaux venus lui ayant connu de grands talents, l'engagèrent à aller faire une visite au général Montgomery, à la maison d'Holland, proche de Québec. Depuis ce moment, il fut reconnu et dénoncé par les espions du général Carleton comme acquis aux Américains et, par conséquent, comme un dangereux ennemi de la Grande-Bretagne.

"Vers le mois de mai 1776, le gouverneur Carleton envoya aux Forges le capitaine Law pour faire faire des rames, ou plutôt pour espionner. Je le reçus fort poliment. Il passa deux mois avec nous. L'homme était bon et fort obligeant. Les rapports qu'il fit furent favorables."

Ceci devait avoir lieu durant mars et avril. Au mois de mai Laterrière était prisonnier à Québec. De plus, en mai, Carleton n'aurait pas eu besoin d'envoyer un homme "es-

pionner" les Forges, mais au mois de mars c'était nécessaire puisque cette propriété du gouvernement passait pour être au service de l'ennemi. Laterrière ajoute ceci naïvement : "Les officiers des Cyclopes, tels que moi inspecteur, Picard, le teneur de livres, Voligny le contremaître, quoique bons sujets et fort innocents, nous fûmes dénoncés, parce que l'on supposait naturellement que nous buvions le même poison de la rébellion à la même tasse."

Le notaire Badeaux, des Trois-Rivières, note à la date du 8 mars 1776 que Pélissier envoie au commandant américain deux milliers de fer pour faire des pioches à l'usage du siège de Québec, et il ajoute que le 18 du même mois, les Irlandais de la garnison américaine font une sérénade à Delzenne. Ensuite, le 30 mars, il parle des sympathies que Pélissier manifeste en faveur des Américains. Le 14 avril, Pélissier et Delzenne soupent avec le général Arnold et autres personnages. Le 15, Arnold dîne aux Forges. Le 17, Pélissier est nommé par les Américains colonel-général des milices. Le 18, Pélissier reçoit des lettres des militaires américains. Le 29, il confère avec le général Thomas aux Trois-Rivières.

Laterrière dit que Pélissier, politiquement, se tenait sur la réserve, mais que, à l'arrivée du général Wooster aux Trois-Rivières, le 28 mars, il se lia avec lui.

Le 1er mai, dit Badeaux, Pélissier fait couler des bombes aux Forges(5) "de 13, 9 et 7 pouces".

---

5. J.-B. Badeaux, *Journal de l'invasion du Canada par les Américains en* 1775; les forgerons diront que les bombes ne pourraient pas éclater (faute d'avoir l'outillage voulu à leur parfaite fabrication) et qu'elles ne seront prêtes que cinq semaines plus tard. Ce 1er mai il y eut "une bonne bordée de neige", ajoute Badeaux.

Vers le 5 mai Laterrière, muni d'un billet de Pélissier, partit pour Québec, allant chercher des marchandises et des provisions nécessaires aux Forges. Rendu à Deschambault il rencontra les troupes américaines qui retraitaient vers Batiscan et plus haut. Ayant montré au général Wooster l'écrit de Pélissier, on le laissa continuer son chemin. Wooster, devançant ses hommes, arriva aux Trois-Rivières le 7 et ses troupes ne passèrent dans cette ville que du 9 au 15 mai. Une fois à Québec, Laterrière fut arrêté parce que, dit-il, il avait obtenu passage à la faveur de la recommandation de **Pélissier, mais nous savons que notre** homme était considéré suspect depuis des semaines déjà. Laterrière dit qu'il fut retenu un mois sur un navire après quoi on le mit à terre près de Deschambault et il retourna aux Forges. Sa captivité n'avait durée que trois petites semaines..

Parlant des propos que l'on tenait sur son compte, Laterrière écrit:

"—Ne l'avons-nous pas vu venir effrontément à Québec après la levée du blocus?

—Oui, mais il fut bien servi en arrivant à la porte du Palais, à cheval: il fut arrêté et conduit à la grand'garde. Comme il passait sur la Place d'Armes, le général Maclean lui cria: Eh! bien, vous êtes de ces messieurs des Forges... Très charmé de vous voir. Il y a des gants et des souliers à la nouvelle mode de préparés ici pour vous. En attendant, allez à la grand'garde... Nous voudrions bien tenir ici **Pélissier avec vous.**"

Plusieurs de ces boulets qui étaient enfouis dans le sol furent trouvés il y a une trentaine d'années à une assez grande profondeur dans la côte où se déverse le gros ruisseau "qui ne gèle jamais durant l'hiver", près du moulin. Le musée du Séminaire des Trois-Rivières en possède deux de moyen calibre.

Le 15 mai, écrit Badeaux, Pélissier va à Sorel voir les Américains. Aux Trois-Rivières leurs troupes étaient stationnaires. Le 18, Pélissier revenait de son voyage et, le 21, donnait de sages avis aux Bostonnais.

Vers le 1er juin, Laterrière revenant de sa courte captivité, rencontra Pélissier aux Trois-Rivières. Il lui rendit compte de ses aventures, ce qui ne devait leur inspirer confiance ni à l'un ni à l'autre. "Les Américains étant tous rassemblés aux Trois-Rivières, y tinrent jusqu'à l'arrivée de la flotte anglaise et voyant l'impossibilité de résister ils s'enfuirent à Sorel et les Bretons reprirent possession des Trois-Rivières et s'y fortifièrent, voici pourquoi." Avant que de continuer avec le texte de Laterrière, disons que les Américains s'écoulèrent du côté de Sorel dans les premiers jours de juin mais que bientôt on apprit aux Trois-Rivières qu'ils se proposaient de revenir pour attaquer les troupes anglaises, mais ni la flotte, ni les troupes n'étaient arrivées de Québec. C'est la milice commandée par Joseph de Niverville qui creusa une longue tranchée entre la ville et la commune pour barrer le chemin aux envahisseurs. Le 7 juin, Pélissier s'enfuit parce que, remarque Laterrière, ayant eu avis du grand-vicaire Saint-Onge que le gouverneur ne serait pas charmé de le rencontrer nulle part, "il en avait été si fort épouvanté qu'il était monté en canot et s'était fait mener par deux hommes secrètement à Sorel... Il n'avait qu'à demeurer tranquille chez lui et à ne pas se montrer; il ne lui aurait rien été fait. Il aima mieux tout abandonner, prendre plusieurs mille louis qu'il avait en masse, deux mille louis d'avances en fers, poêles et autres articles faits aux Américains, et nous laisser à notre mauvais sort. Il se retira d'abord à Sorel, puis à Saint-Jean et à Carillon, sur les lignes. A cette dernière place, il fit le

rôle d'ingénieur longtemps, mais à la fin, ne pouvant pas s'y entendre avec l'ingénieur en chef, il s'en fut au Congrès, qui lui paya les deux mille livres, et passa ensuite en France, à Lyon, où il avait sa famille et d'où il revint avec le général Haldimand, lorsque le général Carleton fut relevé."

Assurément, Laterrière ne savait pas, le 7 juin 1776, que la politique de Carleton était réglée d'avance à l'égard de ceux qui avaient aidé les Américains — ce qui veut dire que ces personnes ne seraient pas inquiétées — mais, écrivant vingt-cinq ans plus tard, il pouvait affirmer que Pélissier s'était effrayé à tort. On voit, de plus, par ce que Laterrière dit dans les lignes précédentes que Pélissier travaillait résolument avec les Américains. Voyons maintenant la suite de son récit.

"Larose, habitant de Machiche, qui avait joint les Bostonnais, leur avait fourré dans la tête qu'en cernant les britanniques par l'angle des bois et les Forges, à leur insu, ils pourraient à coup sûr les détruire ou les perdre. Ils donnèrent aveuglement dans le panneau. Ce corps de 4,000 Bostonnais partit de la Pointe-du-Lac, conduit par Larose et comme assuré du succès. Le général anglais connaissait leur dessein et les attendait de pied ferme et bien retranché, surtout à la Croix-Migeon, hauteur qui commande toute la ville et ses environs. Effectivement, ils arrivèrent un matin, mal conduits et les uns après les autres, de telle façon qu'ils furent battus, tués ou pris presque tous; il s'en sauva un certain nombre dans les bois des Forges; plusieurs s'y perdirent et y moururent car, pendant l'été, mes chercheurs de minerai en découvrirent de petits groupes, morts et pourris. Le lendemain de cette action, Son Excellence m'envoya l'ordre de faire battre le bois par mon monde, pour les ramasser et les traiter le plus humaine-

ment possible. Lorsque cet ordre m'arriva, j'en faisais mener, dans dix voitures, soixante qui s'étaient rendus d'eux-mêmes. Le lendemain, mes chercheurs et chasseurs en trouvèrent soixante-dix. Je fis donner à manger à ces prisonniers et les envoyai aux Trois-Rivières. Son Excellence le général Carleton, approuva ma conduite, et le général américain Smith me remercia de mon humanité. Eh! voilà comme dans tous les temps, j'ai cherché à être utile à mes semblables et à faire mon devoir."

La croix Migeon était sur la hauteur du coteau qui domine la commune. On y avait placé de l'artillerie dès l'arrivée des premières troupes anglaises et en même temps des *sloops* de guerre s'étaient embossés sur le fleuve vis-à-vis de la commune pour enfiler par leurs boulets tout l'avant de la grande tranchée qui courait du pied de la croix Migeon jusque vers le fleuve. Cette tranchée était défendue par les volontaires de Niverville et elle attendait en face d'elle les Américains qui venaient à travers la commune, se tenant un peu éloignés du fleuve et par conséquent, très exposés au feu du coteau et de la tranchée. Le conducteur des Américains était un nommé Gauthier, de la Pointe-du-Lac, qui eut l'adresse de faire incliner la marche du côté de Sainte-Marguerite, de manière à faire perdre du temps et à permettre aussi aux artilleurs de découvrir cette troupe qui déboucha sous la gueule des canons. Quant à Larose, il a son histoire durant toute la période de l'invasion américaine.

Carleton et un renfort de troupes survinrent comme le combat finissait. Il n'est fait mention d'aucun soldat anglais ou milicien tué ou blessé. Laterrière dit encore :

"Lorsque je vis Son Excellence, elle me demanda:

—Pélissier est donc parti?

—Oui, mon gouverneur.

—Qu'est-ce qui l'a fait quitter ainsi sa famille et les Forges?

—Autant que je puis le savoir, c'est un billet du grand-vicaire Saint-Onge, à qui il paraissait que Votre Excellence avait ordonné de l'avertir de ne pas se trouver sur son passage.

—Cela ne voulait pas dire de tout abandonner pour aller rejoindre ouvertement l'ennemi. S'il était resté paisiblement chez lui et m'avait écrit un mot de justification, cela aurait suffi.

—Il craignait la malice des faux délateurs, dont il connaît le venin.

—Tout cela ne lui eût pas ôté un cheveu, et je suis fâché de sa folie. Eh! quel mal vous arrive-t-il à vous, et aux autres officiers des forges?

—Aucun, mon général. Nous sommes prêts à vous obéir à votre premier ordre.

—Continuez de soutenir cet atelier dans toute son activité pour les besoins et le bien de la province, de l'Etat, c'est là tout ce que j'exige à présent de vous.

"Je le remerciai et le priai de vouloir continuer à nous protéger. Avant de partir de la ville des Trois-Rivières, ce général et tout son état-major nous honorèrent d'une visite des Forges, et je n'en reçus que des compliments."

Le *témoin oculaire* (6) dit que Carleton visita les Forges en juillet, mais ce gouverneur arrivé aux Trois-Rivières le soir du 8 juin(7) était rendu à Varennes le 15, à Montréal le 20, puis jusqu'à la fin d'octobre il s'est tenu au

6. Sanguinet.
7. Le soir même du combat.

lac Champlain. Il a dû visiter les Forges le 10 juin, aussitôt après son entrevue avec Laterrière.

Voilà Laterrière à la tête des Forges, nommé par le gouverneur qui n'avait nullement l'intention de déranger la compagnie dont Pélissier avait eu la direction. Si, comme le dit Laterrière, Pélissier avait été réservé jusqu'au 28 mars 1776, il commit une sottise en promettant du matériel de guerre à une armée qui se préparait à lever le siège de Québec. Je crois plutôt que Laterrière s'arrange pour nous faire penser qu'il n'eut connaissance de rien avant les derniers jours de mars. Aussitôt après, on alluma les hauts-fourneaux, comme il le raconte. La présence du capitaine Law aux Forges coïncide (en mars) avec ce que dit Laterrière au sujet des fournitures aux Américains. Evidemment Carleton en savait quelque chose. Et Laterrière n'était pas assez aveugle pour ne rien voir de ce qui se passait devant lui aux Forges.

Le 17 octobre 1776, la *Gazette de Québec* refuse, dit-elle, de publier une lettre datée des forges Saint-Maurice le 10 octobre, parce que cette lettre est maladroite en ce qu'elle tend à excuser des hommes politiques avant qu'on ne les ait accusés tout haut. En ce moment Laterrière était probablement à Québec. Il dit: "L'automne, étant allé à Québec pour les affaires de l'établissement, je reçus du capitaine Law un excellent accueil, ainsi que du Dr Foot, à qui il me présenta. Son Excellence me parut charmé de la visite que je lui fis. Un fort préjugé cependant existait toujours dans le public, à savoir que j'avais été, comme Pélissier, influencé par les républicains bostonnais, et ce faux préjugé a toujours fourni à mes jaloux ennemis des moyens de me nuire auprès des différents gouverneurs. Ces derniers ne m'ont pas exactement fait du mal, mais je n'en ai jamais

pu obtenir ni bien ni faveur. Ma conscience étant pure, n'ayant trahi ni voulu trahir d'aucune façon un gouvernement qui me protégeait, je n'étais guère ému de la mauvaise mine que d'aucuns me faisaient pour mieux faire leur chemin... Mes approvisionnements faits à Québec, je remontai aux Forges pour y songer à effectuer, avec toute l'activité possible, les préparatifs de 1776 à 1777, partout deux fois plus considérables puisque les Forges devaient être vendues." Ces dernières paroles ne sauraient se rapporter à l'automne de 1776 puisque c'est durant l'automne de 1777 qu'il fut question de vendre ou d'affermer les Forges. Déjà, au printemps de 1777, il était arrivé une procuration de Pélissier pour disposer de cet établissement, mais non pas en 1776. Selon le texte de Laterrière on peut croire aussi que la procuration n'arriva qu'au printemps de 1778 et cette date me semble la bonne.

XVII.

LES TROUPES ALLEMANDES. — DESCRIPTION DES FORGES. — FETES AUX FORGES ET EN VILLE. — LATERRIERE DIRECTEUR. — DUMAS PREND L'ADMINISTRATION. — 1777-78.

La principauté de Hesse-Hambourg, sur le Rhin, fournit une bonne part des troupes engagées par l'Angleterre, en 1775, et placées sous les ordres du général baron de Riedesel qui était de ce pays-là.

En octobre 1776 Riedesel prenait des mesures pour assurer ses quartiers d'hiver aux Trois-Rivières, à la Pointe-du-Lac, au Cap-de-la-Madeleine et au sud du fleuve. Deux escadrons de dragons et trois compagnies du régiment de Riedesel demeurèrent dans la ville. Le régiment du prince Frédéric, commandé par le lieutenant-colonel Prétorius, passa l'hiver à Yamachiche et à la Rivière-du-Loup. Le bon comportement de ces troupes leur valut des éloges et des compliments de toutes parts.

Le 20 janvier 1777, jour de la naissance de la reine d'Angleterre, le général Riedesel donna un dîner de quarante couverts, à midi, et le soir il y eut bal suivi d'un souper. Les officiers des postes environnants assistaient à cette fête. La ville était en l'air; on disait partout que semblable régalade ne s'était jamais vue dans la localité. Laterrière en fait mention: "Le général Ridzel voulut me connaître et m'invita à un bal qu'il donna et où j'allai. Dîner, et après, le soir venu, danses et bal. Ce bal était formé des dames et messieurs de la ville, des officiers de l'état-major, et de M. et Madame de Ridzel à la tête, sur la

plus haute étiquette" (1).

Le gouverneur Carleton était aux Trois-Rivières le 8 mars 1777. Le général Burgogne, arrivant d'Angleterre, dîna, le 15 mai, avec Riedesel, qui se mit en marche le 5 juin à la suite de son contingent et, vers le 12 du même mois, de nouvelles troupes d'Allemagne et d'Angleterre survinrent à leur tour, se dirigeant, comme les premières, vers Albany. Madame de Riedesel, arrivée aux Trois-Rivières après le 5 juin, alla rencontrer son mari sur la rivière Richelieu, puis retourna aux Trois-Rivières. Elle repartit au commencement d'août 1777, arriva au fort Edward le 14 et y trouva son mari. Elle amenait ses trois jeunes enfants. Le 17 octobre, Burgogne s'étant rendu avec son armée, la famille Riedesel fut envoyée en Virginie et y resta jusqu'à l'automne de 1780, sinon plus tard, car elle ne rentra à Québec qu'au mois de septembre 1781. Madame de Riedesel a laissé des écrits fort appréciés (2).

Voyons encore ce que dit Laterrière: "Les Forges sont à trois lieues (par le Saint-Maurice) des Trois-Rivières. C'est un fief de quatre lieues carrées, situé le long de la rivière Noire et appelé Saint-Maurice. Le pays est plat; le terrain, un sol jaune et sablonneux, est plein de savanes et de brûlés, où se trouve la mine par veines, que l'on appelle mine en grains ou en galets, de couleur bleue. Quoique le minerai contienne du soufre et des matières terreuses, il rend en général trente-trois pour cent de pur et excellent fer. On ne chauffe les fourneaux et les affineries qu'avec du charbon de bois qu'il faut choisir; pour les fourneaux, on

1. Laterrière doit ici faire erreur. Madame de Riedesel n'a pas rencontré son mari aux Trois-Rivières à cette date. Le 20 janvier elle devait être encore à Londres.

2. Sur les batailles de la révolution américaine jusqu'à la défaite de Burgogne.

ne fait usage que du charbon de bois dur et franc; pour les affineries, que de charbon de bois mou, comme la pruche, le tremble, etc. Une telle exploitation nécessitait l'emploi de quatre cents à huit cents personnes, tant dans les ateliers que dans les bois, les carrières, les mines, et pour les charrois: six hommes attachés aux fourneaux, deux argueurs de charbon, un fondeur, huit mouleurs et autant de servants, six hommes à chaque chaufferie, deux argueurs,, quatre charrons, quatre menuisiers, seize journaliers, huit bateliers, quatre chercheurs de mine, quarante charretiers, et les autres employés aux ventes, charbon, dressage, ou comme mineurs, charbonniers, faiseurs de chemins, garde-feux, huit au moulin à scier, etc. Pour le soutien de tout ce monde, on possédait un magasin de marchandises et de provisions (3).

"Le directeur avait la vue sur tout, l'inspecteur pareillement. Celui-ci était obligé de passer, de demi-heure en demi-heure, à tous les chantiers, pour voir si tout y était dans l'ordre, et ordonner ce qui était nécessaire. Les remarques qu'il faisait étaient "journalisées" au jour et à la minute, et le teneur de livres les enregistrait dans chacun des comptes qui étaient réglés tous les mois.

"Le fourneau produisait un profit de 50 louis par jour; chaque chaufferie cinquante louis par semaine; la moulerie cinquante louis par coulage — en somme de dix à quinze mille louis par campagne de sept mois. Les frais en emportaient les deux tiers. C'était donc le tiers net que les intéressés avaient annuellement à partager. Ce fut l'appât d'un tel gain qui m'attira à reprendre de nouveau une part dans cette exploitation, au préjudice de mon île, jusqu'en 1779, que ne pouvant pas aller conduire les travaux moi-même,

3. Les ventes sont les endroits dans la forêt où l'on fabrique le charbon.

tout y périclita et mes espérances furent perdues."

Ici, nous remarquons de nouveau la confusion des dates et des faits qui se produit souvent dans le récit de Laterrière. Il quitta les Forges en août 1778 et s'établit à Bécancour durant le mois d'octobre suivant. Son texte donne à entendre qu'il s'occupait des Forges même après s'être fixé sur l'île de Bécancour jusqu'en 1779, mais ceci va être expliqué en son temps.

"L'endroit (les Forges) est certainement des plus agréables, continue Laterrière. On y voyait environ cent trente maisons bien nettes, bien logeables aux ouvriers, de bons et beaux jardins et prairies, et une belle et spacieuse maison."

En 1850, j'ai vu les Forges ainsi. Un endroit des plus sauvages du Saint-Maurice embelli par cette petite ville industrielle, aux demeures brillantes de propreté, posant leurs façades dans toutes les directions, isolées les unes des autres par des jardins potagers, des parterres, des lits de fleurs, des chemins et sentiers battus, bien aplanis, des édifices de tous genres, comme hangars, bureaux, écuries, hauts-fourneaux et la belle, imposante maison de pierre, spacieuse, placée au bord du précipice au fond duquel coule le Saint-Maurice qui forme un "rapide" superbe un peu plus bas. Traversant le village pour descendre en cascades à la rivière, on admire le gros ruisseau d'eau claire qui sert à laver la mine en passant. Ses ondes rapides m'ont souvent invité à boire et j'y ai trouvé ce goût de fer qui donne au sang des gens des Forges la vigueur, la santé, ce feu et ce dégourdi que ne possèdent pas généralement les populations de travailleurs. La démarche, la gaîeté, la prestance des femmes et des hommes de ce petit groupe de familles, l'élasticité de leurs mouvements, tout cela vient du ruisseau des Forges, de l'air de la forêt, de l'élévation des terrains.

Revenons au texte de Laterrière: "J'étais si content de moi-même, voyant que tout me riait, que je donnai plusieurs bals et dîners au général Ridzel, en garnison alors aux Trois-Rivières, avec son état-major et les respectables citoyens de cet endroit et du voisinage, ainsi qu'à un officier français appelé le comte Saint-Aulaire, en garnison à Bécancour et au service britannique, homme d'une rare éducation sociale et du plus aimable caractère.

"Les bals, les danses dans la cour de l'établissement, nous amusaient beaucoup. Les gens étaient bons et ma qualité de médecin me faisait du bien sous le triple rapport physique, moral et politique. J'y étais donc très heureux, par toutes sortes de causes. Si ce bonheur eût duré, j'avais trouvé là le lieu des délices!

"Les étrangers y venaient de tous les pays par curiosité. Les habitants de la ville des Trois-Rivières et des différentes paroisses du voisinage en faisaient autant — c'était joie et fête pour eux. Il était de règle qu'aucun des ouvriers ne retirât personne chez lui sans venir au bureau en avertir et demander la permission; si bien qu'il n'arrivait jamais rien d'indécent ni d'accident sans que nous en eussions connaissance. Nous étions informés même de leurs bals, de leurs danses, de leurs festins. Cette petite peuplade vivait ainsi heureuse aux Forges.

"C'est dans ce dédale de devoirs et d'intérêts divers, d'agréments et de fatigues, que je passai cinq ans: deux comme inspecteur et, après la guerre américaine, trois comme directeur, jusqu'à la vente des Forges à M. Gugy."

Encore des erreurs. Laterrière était arrivé aux Forges le 1er mars 1775 comme inspecteur. Il devint directeur en juin 1776 et abandonna le tout le 6 août 1778; cela ne donne pas cinq ans mais quarante et un mois. Si même, comme il

le prétend, il s'occupa encore des Forges durant les mois d'août, septembre et octobre 1778, nous ne dépassons pas quarante-quatre mois, au lieu de soixante mois ou cinq ans. Notons aussi qu'il place sa période de directeur "après la guerre américaine", ce qui ne veut pas dire après 1784, mais simplement après le départ des Américains des Trois-Rivières en juin 1776.

Laterrière dit que, en 1778, à la forge basse, il y avait deux marteleurs anglais qui étaient frères et dont la veuve Montour faisait le ménage.

"A part les inquiétudes de la guerre américaine, je sentais croître mes espérances. Quoique notre associé Pélissier eut emporté tout son or et son argent et un compte des avances faites à l'armée du Congrès, se montant à deux mille louis; qu'il n'eût laissé qu'environ six mille barriques de minerai, fort peu de fers dans les différents magasins, presque point de ressources pour en faire, ni d'autres moyens, parce qu'il croyait tout perdu — je mis toutes mes facultés dehors et mes amis à l'épreuve pour la campagne qui allait suivre. Je doublai les préparatifs partout et remplis les magasins de provisions et marchandises pour m'encourager à employer le plus de monde possible, car pas de bras pas d'espérances. D'ailleurs, comme je voulais prouver à la compagnie que je méritais sa confiance, je mis en oeuvre tous mes talents, et j'eus le bonheur de faire une brillante et profitable campagne, que l'on cite encore tous les ans sous le nom de *Première campagne de Laterrière.* Dans le cours de l'hiver suivant, je payai mes dettes. Le coffre-fort contenait des moyens suffisants pour pousser vigoureusement les travaux...

"Ainsi dans les danses et la joie s'acheva l'hiver, sans que j'eusse oublié les grands préparatifs d'une campagne

dont j'ai déjà dit qu'il en fut parlé. Le feu fut mis en avril au fourneau, et tout l'atelier se trouva occupé, tant dans les bois qu'à l'établissement et aux environs. Dès lors, je ne pensai plus à autre chose. Au printemps de 1778 nous nous occupâmes à faire marcher les travaux de l'atelier avec une activité inaccoutumée pour la dernière campagne de la société. Le succès fut complet. Il était bien triste d'être obligé de vendre l'établissement lorsque les choses allaient si bien, mais telles sont les destinées des hommes. Ma position ne me permettait pas d'acheter les Forges moi-même."

Le mot "vente des Forges" n'exprime pas du tout la chose dont parle Laterrière. Il y eut un arrangement pour continuer le bail entre les mains des mêmes associés qu'auparavant.

Vers le printemps de 1778, remarque Laterrière, par la voie d'Angleterre, "Pélissier envoya une procuration pour vendre les Forges et en remettre le produit de ce qui lui appartenait à M. Peras, son ami, à Québec." Il ne s'agissait nullement de vendre, mais seulement de régler les comptes. Laterrière persiste à dire que les Forges furent vendues alors que tout resta sous l'effet du bail de 1767 qui avait encore à courir jusqu'en 1783 et avec les mêmes associés. Ce qui ajoute au malentendu, c'est que notre homme dit: "En conséquence et suivant ses ordres, tout fut vendu à M. Gugy et le produit de la vente remis honnêtement à M. Peras." La vérité est que le bail de 1767 fut continué intégralement et lorsqu'il expira, en 1783, Pélissier n'avait plus d'ordre à donner. Alors, le gouvernement, reprenant possession, loua (pas de vente) à Gugy. Disons de plus que si l'on remit à Peras une certaine somme d'argent pour Pélissier, ce ne pouvait être qu'une part dans les bénéfices des associés et non pas le produit de la vente des Forges.

Suivons Laterrière plus loin: "Malgré la vente des Forges et quoique son bon ami Peras lui eut envoyé à Lyon ses fonds restés en Canada et ses deux enfants (du premier mariage), Pélissier ne manqua pas de revenir à la paix au Canada, sous la protection du général Haldimand et de me demander une révision de compte."

Entendons-nous. Tout ceci est embrouillé. Il est évident que Pélissier avait demandé, vers le printemps de 1778, de régler ses affaires avec les Forges; que Laterrière rendit ses comptes à Peras pour ce qui concernait Pélissier, mais que Pélissier, au reçu de l'argent, ne se trouva pas satisfait en ce qui concernait l'état de sa société et qu'il demanda la permission d'aller au Canada prendre connaissance de toute l'affaire. Or, ce n'était pas "à la paix", qui ne fut faite que longtemps plus tard, mais l'été de 1778 où le Canada était de nouveau en paix par suite de la retraite des Américains.

Compliquant toujours la situation, Laterrière ajoute que Pélissier lui "envoya, à l'île de Bécancour, un messager pour le sommer de régler leurs comptes" et, sur ce, Laterrière partit pour Québec. Les faits sont autrement. Les comptes avaient été réglés à Québec, le 6 août 1778, en ce qui regarde les Forges et en octobre Laterrière achète l'île de Bécancour où il va de suite demeurer. Si Pélissier lui a envoyé sur l'île un messager demandant à régler leurs comptes, je sais que ce n'était pas des comptes d'argent...

Le 6 août 1778, on lit dans la *Gazette de Québec* un avis en date de Québec, le 27 juillet précédent, par lequel Jean-Pierre Laterrière déclare qu'il a cessé d'appartenir à la gestion des forges Saint-Maurice dont il était "géreur et administrateur". Ses comptes étant réglés avec le sieur Christophe Pélissier, ce dernier reste en possession de tout,

y compris la charge de faire face aux obligations contractées au temps de la société.

Voilà qui est clair. Cet avis public dit que Laterrière n'est plus rien dans les Forges. Quant à Pélissier, il reste, comme avant le mois de juin 1776, à la tête de la compagnie des Forges.

J'ai raison de croire que Pélissier repartit vers l'automne de 1778. Il n'est jamais revenu. De concert, sans doute, avec les autres associés, il confia à Alexandre Dumas la direction des Forges et c'est ce dont parle Laterrière en ces termes: "Lorsque ces affaires furent terminées (et M. Dumas prit immédiatement possession) mes remises faites et mes comptes rendus à chaque intéressé, j'achetai cet île de Bécancour dont j'ai parlé."

C'est son ami Saint-Martin qui négocia la vente de l'île à Laterrière au prix de mille piastres. Je comprends que l'île appartenait à Saint-Martin et à sa soeur, comme formant partie du fief Bécancour. Nous avons vu ce Saint-Martin aux Forges (4).

Si Dumas, voulant se mettre au courant de la gestion des Forges, a utilisé les services de Laterrière durant les mois d'août-octobre, rien d'étonnant à cela. Laterrière écrit que, au mois d'octobre, il rendit ses comptes à Dumas et aussitôt acheta l'île de Bécancour. Il ajoute: "Vers la fin d'octobre tout fut conclu et exécuté en faveur de M. Alexandre Dumas pour jusqu'à la fin du bail avec le roi." Ce bail c'est celui de 1767 qui devait expirer en 1783.

Ainsi, arrivant sur l'île en octobre, Laterrière terminait ses affaires avec Dumas pour la période des dix ou douze dernières semaines comme il avait alors réglé ses comptes avec Pélissier le 27 juillet précédent. Si, en octobre, Pélissier lui

4. En 1790, il demeurait à la Rivière-du-Loup.

a encore demandé un règlement de comptes, je persiste à dire que, au moment de retourner en France pour toujours, il voulait se faire rendre autre chose que de l'argent.

Dumas s'était montré grand ami de Laterrière depuis l'arrivée de celui-ci en Canada et ce qui suit s'explique parfaitement surtout si l'on songe que Laterrière avait fort bien dirigé les Forges de 1776 à 1778:

"M. Dumas, ne pouvant tirer aucun parti avantageux de sa nouvelle ferme (sa nouvelle position, car la ferme datait de 1767) parce qu'il connaissait fort peu cet état, ne me laissa plus de paix qu'il ne m'eût cédé la moitié des Forges. Je n'hésitai pas à accepter ses offres, sous la condition que j'irais au printemps de 1779 prendre la conduite de tous les travaux. L'acte passé, il ne s'agissait plus que de trouver les deux mille louis nécessaires pour ma part. La vente des produits de ma culture, foin, paille, blé, avoine, et de mes animaux m'en procura une bonne partie. Je vendis mon île et, par là, je formai la somme. Je fis cet achat (des parts de la société des Forges) en janvier et je devais, à l'ouverture de la navigation, en mai, me rendre aux Forges pour en prendre possession aux conditions de notre acte, mais mon emprisonnement en décida autrement."

Visiblement, Laterrière serait devenu associé de la compagnie des Forges en achetant les parts de quelqu'un des membres. Ce n'est pas Dumas qui lui vendait comme il le dit, la moitié des Forges. Une observation à faire: comment l'île de Bécancour, occupée en octobre, rendait-elle en janvier une récolte de foin, paille, blé, avoine et autres produits, pour former à la vente une aussi forte somme que celle ici mentionnée? Il faudrait croire que Laterrière avait pris possession de l'île dès le printemps de 1778 mais n'était allé y demeurer qu'en octobre. Dans tout ceci nous ne pouvons faire que des conjectures.

Parlons de l'emprisonnement, d'après Laterrière d'abord, puis nous éclaircirons son histoire: "J'ignorais les manoeuvres secrètes de Pélissier auprès de son ami le général Haldimand pour me faire arrêter. La principale partie du clergé était de ce complot, avec tous ceux dont l'enragé politique favorisait les idées — me taxant, quoiqu'à faux, d'avoir trahi les intérêts du roi en faveur des Bostonnais, et on ne parlait de moi au château Saint-Louis que comme d'un traître qui avait fait faire des boulets et des pétards pour briser, disait-on, les portes de la ville de Québec, l'hiver du blocus par les Américains."

Je ne saurais voir la main de Pélissier dans cette nouvelle affaire. Les faits parlent d'eux-mêmes. Laterrière était du nombre des Français qui s'étaient montrés sympathiques à la cause des Américains et en 1779 ces étrangers redevenaient incommodes. La guerre durait encore. Haldimand décida de coffrer ces gens inquiétants. Il en avait le plein droit. Laterrière avait recueilli chez lui un soldat déserteur. Un autre homme se joignit au premier. Tous deux, se voyant en danger d'être découverts, voulurent gagner le Maine, mais on les arrêta et bientôt après Laterrière fut envoyé aux prisons de Québec, d'où il ne sortit qu'en 1782 (5).

Laterrière vécut après cela comme médecin et il se distingua dans cette profession qui le mit en voie d'acheter la

5. Si Laterrière s'est aliéné la haine de Pélissier c'est pour une question qui ne regardait pas les Forges, mais Pélissier ne l'a pas trop inquiété par la suite. De Rouville détestait aussi Laterrière parce que celui-ci avait mis hors des Forges son fils Voligny qui était contremaître.

seigneurie des Eboulements où il termina ses jours et où demeure encore sa descendance. Son fils Pierre, chirurgien renommé, publia, à Londres, en 1830, *A Political and Historical Account of Lower Canada,* un bon ouvrage qui eut son influence. Il mourut en 1834. Marc-Pascal, l'autre fils, aussi chirurgien, fut député de 1824 à 1832 et de 1845 à 1854; membre du Conseil législatif du 5 janvier 1832 au 27 mars 1838; du conseil spécial du 2 avril 1838 au 1er juin suivant; du Conseil législatif du 11 novembre 1856 au 25 octobre 1864 et décéda aux Eboulements le 30 mars 1872. De son mariage avec Eulalie Dénéchaud sont nés Laure qui épousa Frédéric Braun, Canadien ; Virginie mariée à sir C.-A.-P. Pelletier; Edmond marié à Corinne Juchereau-Duchesnay — et de ces derniers nous avons M. le notaire de Laterrière marié à Maria Charlebois qui élèvent un fils et une fille aux Eboulements.

XVIII

BAIL DE 1783. — *CONRAD GUGY, SES CONTINUATEURS.* — *MUNRO ET BELL,* 1793. — *DESCRIPTION DES FORGES,* 1796, 1797.—*TRAVAUX DE MUNRO ET BELL.* — *BAIL DE* 1800. — *PRIX DES ARTICLES.* — *BAIL DE* 1806. — *DESCRIPTION DES FORGES,* 1808, 1779-1809.

De 1779 à 1783 il n'y a presque rien à dire des opérations des Forges dirigées par Dumas au nom de la compagnie Pélissier. Le pays était tranquille. La guerre de l'indépendance américaine se continuait et fut considérée comme finie en 1782.

Cette année 1782 et jusqu'à 1804, date de sa mort, je vois John Pullman aux Forges. C'était un homme de l'état de New-York. De 1775 à 1782, il avait tenu une école à Montréal.

Depuis 1770 à peu près il y avait aux Forges Philippe et Nathaniel Lloyd, ainsi que Thomas Lewis, arrivés ensemble du pays de Galles, et qui ont continué d'être employés dans les Forges. Thomas Lewis épousa en 1771 Josette Délorme, née aux Forges, et en eut John-Samuel, qui fut maître-mouleur, puis marchand, et Josette et Nathaniel qui vécurent aux Forges. Ces familles sont devenues tout à fait canadiennes et françaises de langue. John-Samuel Lewis épousa Thérèse Sulte en 1797.

A l'approche de l'expiration (1783) du bail des Forges le gouverneur général voulait avoir de Londres les renseignements nécessaires pour guider sa conduite. On lui répondit le 12 décembre 1782 de conserver intactes les terres des Forges et de louer de nouveau pour seize ans l'exploitation des mines de fer. Il n'est pas fait mention

du privilège c'est-à-dire du monopole que ce bail pouvait couvrir. Le bail de 1767 n'en dit rien non plus, parce que, en prenant possession du Canada, les autorités britanniques mettaient fin à ce régime. Toute personne ou compagnie pouvait créer, exploiter des fonderies, forges et laminoirs selon le besoin du commerce, à ses risques et avantages.

Le 3 février 1783 le bail des Forges fut accordé pour seize ans, au prix de dix-huit louis quinze shillings sterling par année, à Conrad Gugy, que les Trifluviens et les gens des Forges connaissaient depuis près de vingt ans. C'était un Suisse de langue française, mais né à la Haye, en Hollande, fils aîné d'un officier militaire employé dans le service hollandais. Huguenot de religion, il avait obtenu une lieutenance au 60e régiment (appelé colonial) de l'armée britannique partant sous les ordres de Wolfe, en 1759, pour la guerre du Canada. De plus, il avait fait des études d'ingénieur.

Haldimand, succédant à Burton aux Trois-Rivières, le 1er janvier 1764, avait fait de Gugy son secrétaire et un juge-avocat en place de Bruyère. Haldimand et Bruyère étaient des Suisses de langue française. Dès le 15 mai 1764 Gugy ayant vendu sa commission de lieutenant acheta bientôt de Louis Boucher de Grandpré la partie de la seigneurie d'Yamachiche appelée Grosbois, puis l'autre morceau qui portait le nom de Grandpré.

Le 17 août 1775, à la formation du Conseil législatif, Gugy devint l'un de ses membres. Il demeurait alors à Yamachiche où les Américains pillèrent sa maison en 1776, lors de leur retraite. Le 4 juin de cette dernière année, il était caché aux Forges tandis que les Américains occupaient les Trois-Rivières et les environs (1).

1. Gugy put donc tirer parti de sa cachette en étudiant le commerce des Forges, ce qui le décida à les acheter (à ferme).

Vers 1778 les autorités l'employèrent pour placer en Canada les *Loyalistes* fuyant la révolution américaine. Il tenta même d'en établir un certain nombre à Yamachiche mais le milieu ne convenait nullement à ces classes de personnes et la colonie ne dura pas longtemps.

Le bail commençait à courir du 9 juin 1783 aux mêmes conditions que celui de 1767 (2). Allsop, qui avait été de la compagnie Pélissier et formait partie du conseil du gouverneur, s'opposa à ce bail en faveur de Gugy parce que le public n'était pas invité à faire des offres. Il y a apparence que les choses marchaient bien aux Forges lorsque Gugy mourut subitement le 10 avril 1786 (3). Barthélemy, son frère cadet, était alors officier dans les Suisses de Louis XVI, régiment de Sonnenberg, et ne semble pas avoir connu ce qui se passait en Canada, mais en 1792, lui et ses hommes, refusant de servir sous l'Assemblée Nationale, il quitta la France et vint à Québec, où il recueillit l'héritage d'Yamachiche, sans s'occuper du bail des Forges, du moins selon que j'ai pu en juger.

La mort de Gugy n'avait pas annulé le contrat. En 1787, Alexandre Davidson et John Lee furent acceptés à le continuer, mais cette fois à raison de deux mille trois cents louis courant. En juin 1793, Davidson passa sa part (et peut-être celle de Lee) à son frère George Davidson, à David Munro et à Mathew Bell, au prix de quinze cents louis courant. Il n'est pas exact de dire que Bell entra dans les Forges en 1789, mais à cette date il était l'associé

2. Victoria, VIII, appendice O; *Archives canadiennes*, 1892, pages 275-280.

3. D'une syncope de coeur survenue à la suite d'une condamnation formulée par un jury dont il était lui-même l'auteur. Il fut inhumé à Montréal le 12 avril. (*L'Echo de l'Ouest*, 29 nov. 1912).

des Davidson dans le commerce de Québec et l'erreur vient de là. Bell était né en juillet 1769 à Berwick, sur la Tweed, frontière de l'Ecosse. Il arriva à l'âge de quinze ans dans la colonie. En 1789 il entrait en société avec Davidson et Lee, marchands de Québec. Dans la *Gazette de Québec* du 4 mars 1794 on mentionne la société Munro et Bell.

Cette année 1794 lord Dorchester (Guy Carleton) se proposait de concéder les Forges à Hugh Finlay(4) mais il se contenta de le nommer auditeur des comptes en 1795.

A l'arrivée du gouverneur Prescott en 1796 la compagnie des forges de Batiscan demanda le bail des forges Saint-Maurice qui, paraît-il, était de quatorze cents louis sterling. Munro et Bell, qui en étaient possesseurs, offrirent cinq cent cinquante louis avec promesse de quinze cents louis d'amélioration. Batiscan parla aussitôt de payer huit cents louis sans amélioration. Bell et Munro allèrent jusqu'à huit cent cinquante louis et l'emportèrent pour cinq années. Tout ceci montre que l'on ne s'en tenait pas au prix du bail de 1783.

Le duc de La Rochefoucauld qui était alors dans le Haut-Canada et recueillait des renseignements du gouverneur Simcoe, s'exprime ainsi: "Une fabrique de fer aux Trois-Rivières et une distillerie près Québec, sont les seules manufactures du Canada; encore sont-elles sur une très petite échelle. La manufacture de fer ne suffit pas pour fournir même le Bas-Canada. Elle appartient à des négociants de Québec et de Montréal qui n'y employent pas les machines usitées en Angleterre pour un tel travail. La mine se trouve dans les rivières voisines, et en grain sur la surface de la terre et assez riche; elle est connue sous le nom

4. *Archives canadiennes*, 1891, pages 87-110.

de mine de Saint-Maurice. Une vingtaine d'ouvriers, tous Canadiens, y sont occupés; ils forgent (coulent) le fer en saumons et en ustensiles de différentes espèces, outils, marmites, etc... Ils gagnent trois quarts de piastre par jour et ne sont pas nourris". Ailleurs il nous dit qu'on a découvert "dernièrement une mine de fer abondante près le *creek* de Chipawa, Haut-Canada. Une compagnie se propose de l'exploiter et veut construire auprès de la chute une usine nécessaire à son travail, mais il faut la permission du gouverneur, car la mère-patrie veut fournir toutes ses colonies de ses propres manufactures. Elle n'est pas corrigée encore de ce monopole qui déjà lui a coûté l'Amérique. On se flatte pourtant que la permission pourra être accordée."

Les forges de Batiscan étaient pour celles de Saint-Maurice et les fabriques d'Angleterre des rivales sérieuses, pourtant on les laissait tranquilles. La prétendue compagnie de Chipawa c'était la famille Allen, du Vermont, des révolutionnaires dangereux qui s'étaient insinués dans la confiance du gouverneur Simcoe, un homme assez naïf, mais que lord Dorchester contrôlait haut la main. La Rochefoucauld, révolutionnaire lui-même, nous cache la vérité. Dorchester suivait les Allen de l'oeil. Il eut bientôt fait de mettre un terme aux concessions de terre que Simcoe voulait accorder à ces "brouillons" qui se vantaient d'annexer certains territoires au Canada, n'osant pas dire qu'ils voulaient annexer le Canada au Vermont.

Isaac Weld, qui était aux Tois-Rivières en 1797, écrit: "La mine de fer qui est dans le voisinage et qu'on supposait devoir être la source de sa prospérité est presque épuisée (5) et il ne paraît pas que ses productions aient jamais été

5. Le mot est exagéré. Texte français, p. 59 (II).

assez considérables pour tenir plus d'une seule forge constamment en activité pour alimenter, par intervalle seulement, une très petite fonderie". Il ajoute: "On ne rencontre, depuis l'embouchure du Saint-Maurice jusqu'aux Forges, que quelques habitations. Tout ce qui est au-delà n'est connu que des Sauvages". Parlant du bail des Forges d'après ce qu'on lui en a dit, il note que ce contrat doit expirer en 1800 "et on aura de la difficulté à trouver quelqu'un pour louer cette usine vu que le minerai s'épuise. Les poêles sont le principal article de Saint-Maurice, mais on leur préfère les poêles d'Angleterre". Après avoir dit que la principale industrie de Sorel est la construction des navires, il remarque que les ferrures et toute la partie en fer est importée, mais que le gréement est fait à Québec. Ceci ne s'accorde pas avec Lambert que nous verrons plus loin.

J'ai toujours entendu dire aux Forges, dans ma jeunesse, que Bell avait fait des efforts pour établir la renommée de sa fabrique et y était parvenu. Il remporta des prix en Angleterre. Ses poêles épais et fondus au vent froid étaient excellents.

Sous Bell et Munro, outre la grande baie de Yamachiche et de la Pointe-du-Lac, on tira, pendant quelques années, de la mine de Nicolet, où il y en avait un bon et solide, compacte dépôt, tout en face du collège. Les vieux mineurs en ont gardé la tradition. C'était une couche de cinq pieds de mine nette—rare avantage que la mine nette car elle ne nécessite pas de lavage.

En 1797, le lieutenant de milice Zacharie Macaulay exerçait la compagnie des Forges. Il était au Canada depuis 1760 et il vécut longtemps aux Forges.

En 1798, le bail des Forges qui devait expirer l'année

suivante fut prolongé jusqu'à 1800. C'est alors, je crois, que Mathew Bell prit directement la conduite des affaires. Le 17 février 1798, George Davidson, David Munro et Mathew Bell représentent au gouvernement qu'ils sont en possession du bail qui se terminera le 10 juin 1799 et qu'ils ont fait de grandes améliorations dans l'établissement. Ils demandent la continuation ou le remboursement de leurs dépenses. Dans un rapport du 13 avril suivant soumis au Conseil du gouverneur Prescott il est proposé de faire un bail de quatre-vingt-dix-neuf ans, mais ce projet resta sur le papier, comme aussi la vente du contrat aux enchères publiques. On se contenta de laisser courir le bail jusqu'à 1800 et alors Robert Shore Milnes, administrateur de la province, l'étendit de nouveau jusqu'au 31 mars 1801. Il y a un acte de Conseil exécutif du 1er mai 1799 disant que les Forges sont d'une grande importance et devront produire plus tard un fort revenu. En même temps, on recommande que le contrat se prolonge jusqu'au 1er avril 1810.

La compagnie de Batiscan offrit de prendre l'affaire pour deux années à raison de cinq cents louis par an, mais Davidson se déclara prêt à payer ce même prix pour cinq ans. Munro et Bell allèrent jusqu'à cinq cent cinquante louis disant que les cinq années révolues ils rendraient la place en bon ordre avec quinze cents louis d'amélioration. L'offre du parti opposé s'élève alors à six cents louis, puis à huit cents, mais Munro et Bell vont jusqu'à huit cent cinquante et l'emportent pour cinq ans à dater du 1er avril 1801. En mai 1805 le Conseil constate que Munro et Bell ayant toujours bien payé on est satisfait d'eux.

Joseph Bouchette, parlant du renouvellement du bail en question, dit qu'on ajouta des terres au domaine des Forges afin d'employer le bois à la fonderie. Il y avait de deux

cent cinquante à trois cents hommes à l'ouvrage. Les maîtres et contremaîtres étaient des Ecossais et des Anglais; les ouvriers, des Canadiens. Il dit de plus qu'on ouvrit des carrières de pierre à chaux, de bonnes pierres grises et de quelques autres espèces de pierre à bâtir, sur les bords du Saint-Maurice, près des chutes des Grès et de la Gabelle, un peu au-dessous de celle-ci. Voilà, je pense, l'origine de la pierre qui a servi à la construction de plusieurs édifices aux Trois-Rivières, de 1800 à 1830.

Vers 1800, Thomas Coffin paraît avoir été intéressé dans les forges de Batiscan. Mathew Bell et lui étaient députés du comté de Saint-Maurice. Mathew Bell, "marchand de Québec", avait épousé aux Trois-Rivières, le 17 septembre 1799, Anne, fille de James McKenzie, grand connétable des Trois-Rivières, qui était aussi marchand et mourut cinq semaines après ce mariage. Pendant plusieurs années, Bell commanda une compagnie de volontaires à cheval dans la ville de Québec. En 1799, il était trésorier de la société contre les incendies de cette même ville.

En 1804, David Munro et Michel Caron représentent le comté de Saint-Maurice. En 1805, Benjamin L'Ecuyer arpente les terres des Forges.

D'après un supplément de la *Gazette de Québec* du 20 juin 1799, les fermiers des forges Saint-Maurice annoncent leurs marchandises à douze et demi par cent de rabais, savoir: poêles à 55, 75, 80, 85, 90, 100, 120 shellings; autres poêles de 80 à 130 shellings; plaques de cheminée, 25 shellings. On faisait des ouvrages unis pour les moulins, tels que roues, goujons, etc., aussi le fer en barres, chaudrons, marmites, tourtières, bassins, sacs, moulés, boîtes à roue, enclumes, chenets, pilons (mortiers).

Le 1er mai 1805, le Conseil exécutif mentionne la ra-

reté du minerai et du bois sur les terrains des Forges et pense que les nouveaux concessionnaires (en 1806) devront payer aux anciens quatre cents louis ou toute autre somme à fixer par arbitrage. Munro et Bell continuent à raison de huit cent cinquante louis par année.

Les cinq ans expirés, Thomas Dunn était administrateur de la province, en l'absence de Milnes, et se trouvait dans un certain embarras à cause des Forges, ayant acheté pour ses fils des actions dans les fonderies de Batiscan qui voulaient avoir de plus les "vieilles forges" c'est-à-dire celles de Saint-Maurice. Le 10 juin 1806, il demande qu'on ajourne la vente du bail (expirant le lendemain?). On tombe d'accord à laisser les Forges à Munro et Bell pour soixante louis par année, jusqu'au 1er octobre suivant.

Je vois une annonce portant que, le 11 juin 1806, Burns et Woolsey, encanteurs (commissaires priseurs) de Québec, vendront l'exploitation des Forges avec certains morceaux de terre adjacents, pour un bail de vingt ans, à courir du 1er avril 1807. C'est signé de Herman W. Ryland, secrétaire du gouverneur. La vente fut remise au 1er octobre 1806.

Allcock, juge en chef, recommandait de fixer la mise à prix à huit cent cinquante louis aux enchères. Arrive le 1er octobre, Thomas Dunn demande qu'on règle à soixante louis avec Munro et Bell pour une période de vingt ans, mais l'Exécutif fait entendre que Munro et Bell avaient probablement écarté par des manoeuvres sourdes les autres compétiteurs et il annonce la vente des Forges aux enchères. Il faut croire qu'il ne se présenta pas de concurrents puisque le 1er octobre Munro et Bell remportèrent la palme au prix de soixante louis durant vingt et un ans, mais, si je comprends bien, sujet à rectification quant à la somme

d'argent. La rectification resta en suspens jusqu'au 9 octobre 1810, Munro et Bell payant toujours soixante louis, et alors on porta la somme à cinq cents louis, du 1er octobre 1810 au 31 mars 1831 (dépêche de lord Castlereagh) selon les conditions qui furent publiées dans la *Gazette de Québec.*

La législature siégeant, en mars 1807, survint le décès de John Lee, l'un des deux représentants des Trois-Rivières depuis 1792. L'autre était alors le juge L.-C. Foucher. Mathew Bell se posa à la candidature, ainsi que Thomas Coffin, Pierre Vézina et Ezéchiel Hart; ce dernier fut élu. Il s'en suivit beaucoup d'agitation politique(6).

John Lambert, qui était aux Trois-Rivières en 1808, dit que les forges de Batiscan étaient sur le modèle de celles du Saint-Maurice, mais que les affaires sont en décadence et que deux associés se sont retirés récemment. "Les forges Saint-Maurice ont pour surintendant Zacharie Macaulay. J'y suis allé au mois d'août par une très grande chaleur, à cheval, à travers la forêt. Tous les gens des Forges ont des jardins.

"Le sable pour mouler est importé d'Angleterre en barils, au coût de neuf piastres chacun. C'est un sable particulier qu'on ne trouve nulle part en Canada. Trois cents hommes, quelques fois moins et plus, aussi de trente à quarante chevaux sont employés. On ne brûle que du charbon de bois pour fondre le minerai mais les forêts des alentours fournissent en abondance le sapin blanc et le pin nécessaire pour fabriquer ce produit considéré comme de beaucoup préférable au charbon de terre pour cette industrie. On découvre sans cesse de nouvelles veines de minerai et les habitants les vendent à très bas prix.

6. Voir *Pages d'histoire du Canada*, par B. Sulte, p. 401-432.

"Les marteaux, soufflets, des forges et de la fonderie sont mis en mouvement par la force hydraulique. Les ateliers de forge ne sont que du fer en barres et des socs de charrue. Il y a un surintendant et deux commis avec contremaître à la tête de chaque branche. Une fonderie avec grande fournaise coule les plaques de poêles, les chaudières à potasse, l'outillage de moulin, etc... J'ai vu modeler et couler des pièces avec beaucoup d'habileté. Les ouvriers sont payés selon la quantité de travail qu'ils exécutent. Les hommes se relèvent de six heures en six heures, car l'usine fonctionne jour et nuit. A la fonderie ceux qui n'alimentent pas le fourneau font des journées ordinaires. Ceux qui coulent et finissent les poêles sont occupés du soleil levant au soleil couchant, ce qui, chez ces Canadiens-français est la durée usuelle du travail journalier, année durante. On y gagne ce grand avantage de compenser en été la perte de temps des nuits d'hiver.

"La main-d'oeuvre est principalement canadienne. Quelques Anglais font des modèles et agissent comme contremaîtres ou experts ouvriers. Un grand nombre d'hommes font du charbon et le charroyent, creusent le sol pour avoir le minerai, ou conduisent les bateaux sur le Saint-Maurice jusqu'aux Trois-Rivières. Cette rivière n'est pas profonde pour les navires, on y emploie des chalands; par endroits le courant est très fort.

"Le fer du Saint-Maurice a la renommée d'être égal, sinon supérieur, à ce que la Suède produit de mieux. Il est extrêmement malléable et ne prend guère la rouille. Les Canadiens le préfèrent à tous les autres fers. A ce propos j'ai un trait à rapporter. Les services des Forges, ceux d'à présent, au début de leur contrat, voulant activer la vente du fer en barres, achetèrent une quantité de cet article en

Angleterre, mais de pauvre qualité et la revendirent aussi bon marché que le désiraient les habitants, mais ceux-ci n'en voulurent pas prendre une seconde fois, préférant payer plus cher et se procurer le fer du Saint-Maurice.

"Monsieur Graves, aux Trois-Rivières, reçoit les produits des Forges et les expédie par le fleuve à Montréal et à Québec, ou les vend aux gens du voisinage. On fabrique à peu près mille poêles par année. Les plus petits ou poêles simples coûtent aux acheteurs trois louis. Les grands vont jusqu'à six louis. Les poêles doubles avec fourneau au-dessus valent de dix à douze louis, selon leur mesurage. Les chaudières à potasse sont de vingt à vingt-cinq louis.

"Munro et Bell ont dépensé beaucoup d'argent à ramasser des masses de minerai et en améliorations dans l'outillage. A la fin de leur bail, en 1806, ils étaient prêts à le renouveler en payant douze cents louis par année plutôt que de le voir passer en d'autres mains. Ils ont le mérite de donner du développement à l'exploitation, ce qui est autant à l'avantage de la colonie que favorable à leur bourse. Il va sans dire que la somme de soixante louis par année est dérisoire. Jusqu'à 1806 ils payaient huit cent cinquante louis et actuellement, les progrès accomplis, devraient porter le bail plus haut qu'il y a deux ans.

"Presque tout le fer qui entre dans la construction des navires en Canada vient du Saint-Maurice et cela date de vingt ans. On compte cinq constructeurs: un à Montréal, quatre à Québec. De six à huit navires sortent annuellement de ces chantiers. L'ouvrage se poursuit en toute saison, ce qui fait une circulation de vingt mille louis par douze mois.

André Robichon, né aux Forges vers 1793, m'a dit en 1860 que l'église en bois servait vers 1800 de hangar pour les voitures et que la sacristie, en gros murs de pierre, de

20 x 20 pieds était encore solide.

Il faut mentionner ici la "grande vie" que menait Bell, tant à Québec qu'aux Trois-Rivières et aux Forges. Dîners, piques-niques, bals, promenades, grandes chasses, concerts, tel était le roulement. Les invités venaient de toutes parts de la province, et pas les moindres familles, cela s'entend. Le souvenir en était vivace quand j'étais jeune; la tradition locale le conserve. Rien d'étonnant que ce personnage fastueux n'ait pas accumulé de la fortune, mais il a fait vivre à l'aise un grand nombre de personnes et en a amusé des milliers.

En 1806, Robert Fulton avait fait naviguer sur l'Hudson un bateau à vapeur, le *Clermont,* et John Molson, de Montréal, ne tarda pas à construire l'*Accommodation* pour servir sur le Saint-Laurent entre Montréal et Québec. Il se rendit en Ecosse, y fit faire les machines de son navire et les apporta aux Trois-Rivières. Les ouvriers des Forges fabriquèrent certaines pièces de leur métier et tout fut mis en place pour l'été de 1809 où ce "prodigieux pyroscaphe", comme on disait, commença ses allées et venues sur le fleuve contre vents et marées(7).

Dans les documents de la session de 1809 on lit le reçu de la somme de soixante louis payée par Munro et Bell pour une année de loyer des forges Saint-Maurice expirée le 1er

7. J.-C. Taché a dit que son père, Charles, fut commis ou associé aux forges Saint-Maurice et de Batiscan vers cette époque et que son nom figure sur les plaques de certains poêles, ce qui nous surprend énormément. Un associé, encore moins un employé, ne pouvait pas faire graver son nom sur les fers; une marque de commerce représente la compagnie et non les particuliers. Quand il allait à Batiscan, ajoute J.-C. Taché, il logeait chez Marchildon, père de celui qui fut député. Charles Taché a quitté les Forges à la guerre de 1812, prit du service dans l'un des bataillons de Québec et fit les campagnes de 1812-15.

octobre. Le *Canadien* dit, en novembre 1809, que Bell a voté avec le gouvernement sur la question des juges et sur celle de la liste civile "pour les soixante louis des Forges".(8).

8. Ce chapitre s'arrête à la guerre américaine de 1812-14, mais nous n'avons pu rien découvrir sur les opérations des Forges durant cette époque mouvementée. Cependant, il est aisé de croire que les Forges durent fonctionner avec entrain pour fabriquer le matériel de guerre nécessaire: canons, mortiers, pioches, etc.

Plusieurs ouvriers des Forges s'enrôlèrent dans la compagnie du capitaine Zacharie Macaulay; Louis Voligny fut enseigne dans le second bataillon des Trois-Rivières en 1813. En 1875, lorsque le parlement fédéral vota des gratifications aux volontaires qui avaient servi en 1812-14, deux survivants obtinrent chacun $20.00: J.-B. Boisvert, 80 ans, et J.-B. Landry, 81 ans, soldats dans la division du colonel Duchesnay. Boisvert était aux Forges en 1842 et il y demeura jusqu'à sa mort. Landry y était dès 1810, s'en alla en 1812, et y retourna vers 1860.

XIX

DESCRIPTIONS, 1817, 1818.— *RECENSEMENT DE* 1820. — *LES CHIENS DE CHASSE. — BAIL DE* 1831. — *TERRAINS DES FORGES. — INVENTAIRE,* 1833. — *TETES-DE-BOULE. — RECENSEMENT DE* 1842. — *ARPENTAGE. — FIN DE BELL. — RADNOR ET L'ISLET. — DECADENCE DES VIEILLES FORGES.* — 1810-1920.

Jacques Sansom, des Etats-Unis, qui passait à travers le Canada en 1817, se borne à dire que le fer du Saint-Maurice est pliant, tenace et peu susceptible de se rouiller. Joseph Bouchette, à la même date, dit que ces forges vont toujours de mieux en mieux étant conduites presque aussi bien que celles d'Angleterre et d'Ecosse. Le sable propre à la fonte du minerai vient des Trois-Royaumes. Ceci existait encore en 1870 à ma connaissance. Je me demande comment on agissait à cet égard "du temps des Français". Le sable était-il importé de France ou se bornait-on à une qualité inférieure qui pouvait se rencontrer à peu de distance du Saint-Maurice? On met dans une boîte ou cassot le minerai mêlé avec du charbon de bois et largement saupoudré de sable. C'est une "charge" qui est vidée dans le haut-fourneau par la tête. Ce fourneau a la forme d'une cheminée. On y monte par un escalier d'à peu près dix pieds d'élévation pour y verser la charge, et à chaque fois on en met quatre ou cinq en frappant aussitôt quatre ou cinq coups d'une tige de fer sur une feuille de tôle suspendue qui rend un son sauvage, vibrant et prolongé.

Dans son livre *Cinq Ans au Canada,* Adrien Talbot dit que le fer du Saint-Maurice est meilleur que le produit an-

glais mais inférieur à celui de la Suède. Ceci est de 1818. L'année suivante, John Duncan, dans *Travels in Canada,* rapporte qu'on lui a dit que les poêles de Saint-Maurice endurent mieux la chaleur que ceux de Carron, qui étaient probablement de fabrique anglaise. Je ne sais rien de Carron.

La *Gazette de Québec* du 18 janvier 1820 note que les Forges comptent 55 maisons, 285 catholiques et seulement 5 protestants. La ville des Trois-Rivières renfermait 1,916 âmes et 355 maisons.

C'est en 1829 que Mathew Bell commença ses préparatifs pour se retirer des affaires des Forges. Il vendit sa meute de chiens de chasse à un club de Montréal qui possède encore la descendance de ces animaux. J'ai connu l'esclave nègre qui en avait le soin et, en 1865, je l'ai retrouvé tenant un restaurant à Sainte-Catharine, au pied du canal Welland. Il parlait français comme nous et m'a conté des histoires des Forges, moitié légendes et moitié vraies, surtout sur les fêtes et amusements des gens de haute classe visitant l'endroit, l'hiver comme l'été, grâce aux largesses de M. Bell (1).

La paroisse dite Saint-Maurice, en arrière du Cap-de-la-Madeleine, fut commencée en 1830. Le bail des Forges expirant en 1831, les terres devinrent accessibles aux colons qui voulaient ouvrir des cultures dans le Saint-Maurice.

Le 7 juillet 1830, Bell demande que son bail soit pro-

1. Le gouverneur lui-même venait souvent résider chez M. Bell et il avait sa chambre dans la "grande maison" connue sous le nom de "chambre du gouverneur"; elle était la mieux meublée. Lorsqu'il arrivait aux Forges, les ouvriers le portaient en triomphe jusqu'au perron et la fête commençait.

Le club de chasse de M. Bell était connu de partout. Il y gardait dans ses écuries des renards, des chiens et des chevaux, et chaque automne, ses amis se réunissaient pour poursuivre le gibier dans les bois et ils faisaient ensuite bonne chair. C'était le régime légendaire des anciens lords anglais.

longé d'une année, ce qui est consenti de suite. Il était membre du Conseil législatif. La question des Forges est soumise au ministre des colonies avec proposition d'un bail de cinq années.

Contre le privilège des Forges, qui faisait obstacle à la colonisation, il y eut aux Trois-Rivières, le 24 février 1831, une assemblée populaire présidée par Pierre Vézina qui, en outre, demanda au gouvernement plusieurs réformes dans les affaires de la ville.

Un état de 1832 montre qu'il y avait aux Forges plus de quatre cents âmes, à part cent à deux cents personnes qui y faisaient diverses affaires. On y manufacturait du fer pour trente mille louis environ par année. Un chemin s'ouvrait pour pénétrer dans le territoire au-delà des Forges. Parlant de la grande chute, Bell écrit ce nom Cha-our-nigam, et Cha-oui-nigan en 1843 et 1845.

En décembre 1832, René Kimber, député des Trois-Rivières, disait, dans l'Assemblée législative, que sur les terres des Forges on ne rencontrait plus ni essences de bois ni minerai utiles à ces usines et que la ville était serrée par ce monopole, ne pouvant étendre sa colonisation vers le Saint-Maurice. Bell répondit qu'on exagérait puisque le fief Sainte-Marguerite, adjoignant au nord-ouest les terrains des Forges n'a pas un seul colon, tout voisin qu'il est de la ville. Il va plus loin et dit que les terres ne valent rien pour la culture, ce qui est une bien plus forte exagération. Il ajoute que ceux qui ont pillé le bois de Sainte-Marguerite voudraient en faire autant sur le domaine des Forges(2).

Un inventaire du 1er janvier 1833 dressé par Bell estime : charbon, minerai, modèles et outils, fer en gueuses

2. Le prédécesseur de Kimber avait commencé une campagne contre les Forges.

(lingots, saumons), marchandises variées, liqueurs, provisions de bouche, chevaux, voitures, puis ustensiles de toutes descriptions £7,852-12-2

Les mêmes genres d'articles au poste des Trois-Rivières 4,667- 3-5

Les poêles aux Forges 6,310-14-10

" " " Trois-Rivières 8,278- 4-7

" " à Québec 6,567- 1-3

" " " Montréal 4,950- 5-10

" " " Kingston et York (Toronto) 1,274- 8-6

On ajoute à cette liste un état des poêles fabriqués en janvier-avril 1833 :

Janvier £2,095- 5-10

Février 1,907-10-00

Mars 2,169- 4-01

Avril (estimation) 2,000- 0-00

donnant un grand total de £48,072-10-6

En 1833 il y eut un grand débat dans l'Assemblée législative au sujet des Forges. De fait, les attaques se répétaient d'année en année. L'agitation contre les Forges paraît n'avoir eu d'autre base que la passion politique. Bell était "bureaucrate", c'est-à-dire du parti des fonctionnaires nommés par la couronne et qui jouissaient de privilèges contre lesquels les députés canadiens à la Chambre d'assemblée luttaient avec persistance. Ce groupe oligarchique était le même qui tenait dans l'administration du Royaume-Uni une place considérable et que le parti *whig* ou réformateur ou libéral combattait sans cesse. Au Canada on ne disait pas *whig,* mais patriote. Vallières, Polette, Vézina, qui menaient la guerre contre Bell étaient des patriotes, ou réformateurs, ou libéraux, ou *whigs* — c'est la même chose.

Le 5 janvier 1834, Bell accepte l'offre que lui fait le

gouvernement de continuer l'exploitation des Forges jusqu'au 31 décembre 1843 mais, je crois, sujet à l'approbation du ministre des colonies. De plus, on lui permet d'utiliser un certain morceau de terre dans la seigneurie du Cap-de-la-Madeleine. Ceci est en date du 24 avril. Bell promet de payer soixante-quinze louis par année durant dix ans à commencer du 1er janvier 1833 pour ce terrain qui mesure 25,940 arpents, mais, dans les lettres patentes du 23 novembre 1834 qui accordent les Forges à Bell pour dix ans, il est déclaré que les £75 sont compris dans le prix du bail lequel est de £500. La Chambre d'assemblée se montre très mécontente de cet arrangement.

En 1837, les missionnaires remontent le Saint-Maurice pour visiter les Têtes-de-Boule. Jusque-là ces Sauvages n'étaient connus que par leurs descentes, en été, lorsqu'ils allaient aux Forges et aux Trois-Rivières vendre des pelleteries. Ils étaient restés sans connaissances religieuses(3).

Des plaintes s'élevant toujours contre les Forges, on pétitionnait et des discours avaient lieu dans la législature. Kimber et Vallières paraissent avoir créé l'impression que si le bail des Forges était modifié, les terres seraient données gratuitement aux colons. Ils avaient envoyé au gouverneur Kempt une liste de ces personnes se disant prêtes à s'établir dans les endroits en question. Kempt en parla à Bell qui se déclara favorable au projet et il céda cinq mille arpents contigus à l'arrière de la Pointe-du-Lac et Yamachiche qui furent arpentés sur ordre du gouverneur, puis divisés en lots de cinquante à soixante-dix acres, comme augmentation du

3. On appelait ces Sauvages "Têtes-de-Boule", parce qu'ils ont la tête grosse et le visage rond; ils étaient grands, bien cambrés, bons et hospitaliers, mais d'une intelligence étroite et naïve.

township de Caxton. Ceci se passait de février à mai 1843. Durant plusieurs mois on annonça la vente de ces terres d'habitants, puis, à l'église de Yamachiche, l'encan s'ouvrit. Pas un seul pétitionnaire ne se présenta; Bell y était. Il acheta presque tout au prix de la mise aux enchères.

Dans ces occasions, Bell dit à qui voulait l'entendre que les terres des Forges n'étaient pas fameuses pour la culture tandis qu'il y en avait d'excellentes dans les seigneuries voisines et inoccupées. Encore aujourd'hui les terres des Forges sont presque sans habitants.

Le 27 décembre 1842, Bell dit qu'il y avait quatre cent vingt-cinq âmes aux Forges et de plus que trois cents personnes y étaient nourries à certaines saisons de l'année. Les habitants du voisinage y vendaient leur grain.

Voici la distribution des familles établies:

Sexe masculin, plus de 14 ans	126
" " moins " " "	97
" féminin, plus " " "	114
" " moins " " "	88
	425

Il donne une liste de quatre-vingt-dix-sept noms du sexe masculin qui me semblent être de la catégorie de ceux âgés de plus de quatorze ans et appartenir uniquement aux travailleurs de tous les métiers. Quant aux vingt-neuf noms qui manquent pour compléter le chiffre de cent vingt-cinq porté ci-dessus, je suppose que ce sont des surintendants, surveillants, commis, fournisseurs, marchands regardés comme à part de la main d'oeuvre. S'il ne donne que le chiffre des femmes, petits garçons et filles c'est qu'il ne les compte pas parmi les travailleurs des usines ou de l'exploitation en géné-

rale — ce sont les membres des familles du lieu et qui y vivent.

Aubry, Jacques,
Beaulac, Antoine,
Boisvert, Joseph,
" Jean-B.,
" Thomas,
Bouchard, F.,
" H.
Bourgainville, P.
Chaurette, B.
" D.
" F.
" Joseph,
" Louis,
" P.
Claude, F.-J.
Collins, Jacob,
Cunningham, James,
Denoncour, P.
Dugré, C.,
Gauthier, père, L.
" fils, L.,
Gilbert, Antoine,
" Augustin,
" Jean-Baptiste,
" Joseph,
" P.,
Gordon, James,
Harris, Catherine,
Himbleau, C.,
" L.-C.,
" Louis,
" R.,
" P.-P.,
" Saint-Luc,
" veuve,
Huot, Edouard,
Isabelle, Laurent,
Laliberté, Joseph,
" O.,
Lamb, I.
Lanouette, Joseph,
Laroche, F.,
Leclerc, Antoine,
Lesieur, Antoine,
Lessard, D.,
Lewis, Antoine,
Lord, Pierre,
McCauley, H.
Mailloux, André,
" Antoine,
" Jean,
" Joseph,
" père, Louis,
" fils, Louis,
" P.,
" P.,
Michelin, Antoine,
" A.-J.,
" Benjamin,
" Jean,

" J.-B.,
" père, Joseph,
" fils, Joseph,
" Louis,
Noël, D.,
Pellerin, Antoine,
" François,
" J.-P.,
" Louis,
Pléau, Antoine,
" J.,
Poulin, Augustin,
Précourt, Alex.,
" père, G.,
" fils, G.,
" N.-V.,
Raymond, H.,
Rivard, Jules,
" P.,
Robichon, Joseph,
" N.,
Rouet, Etienne,
Sarrazin, C.,
Sawyer, père, B.,
" fils, B.,
Tassé, Edouard(4),
Terrault, Eloi,
" E.,
" Jean,
" Jean-Baptiste,
" Joseph,
" père, N.,
" fils, N.,
" R.,
Tomlinson, J.,
Winniburgh, H.,

Le 21 octobre 1843, Dominique Daly, secrétaire provincial, écrit à Bell qu'on lui offre de prolonger son bail d'un an s'il accepte l'arpentage et le reste des terres des Forges que l'on jugerait à propos de concéder dans l'intervalle de ces douze mois. Bell consent et ajoute que vers l'été de 1844, la fournaise sera usée, hors de service et qu'il ne la

4. Tassé était un bon garçon, mais les gens des Forges disaient qu'il avait des entrevues avec le diable. Il n'y a pas un coin du pays où les superstitions durèrent aussi longtemps qu'aux Forges; les femmes et les filles étaient surtout très naïves sur ces histoires de "grand'mère". Toutefois, Tassé était un lutteur redouté; il fut la terreur du poste des Forges et l'on a mis sur son compte des fables exagérées, mais ses camarades y croyaient..... Il est mort en bon chrétien à Saint-Boniface.

rebâtira point mais tiendra cependant à faire mettre les choses en état d'agir afin que son successeur puisse faire une fournaise sans retard. Daly fixe le prix du terme en question à cinq cents louis englobant les soixante-et-quinze louis à payer aux commissaires des biens des Jésuites pour les 25,940 arpents qui sont dans la seigneurie du Cap. Un ordre en conseil du 16 septembre 1844 prolonge le bail de Bell jusqu'au 1er juin 1845.

Edward Grieves, gendre de Bell (son agent), représentait les Trois-Rivières à l'Assemblée législative pour la période de 1844-47. Il mourut en 1845 et le 14 juillet de cette année Denis-Benjamin Viger le remplaça comme député. Bell n'était plus membre du Conseil législatif. Son agent à Québec était Alexandre-Davidson Bell, marchand.

Mentionnons ici un curieux procès intenté en 1844 par Antoine Turcotte et sa femme Rosalie Rivard, commerçants des Trois-Rivières, pour revendiquer le fief Saint-Etienne et pour faire défense à Bell de payer au gouvernement cette partie du loyer des Forges couvrant le dit fief. Nous connaissons ces sortes d'héritages que l'imagination du peuple fait surgir de temps à autre. Il n'était pas difficile de trouver des avocats pour plaider la cause de Turcotte, car la politique en fournissait.

Tout de même le "règne" de Bell tirait à sa fin. La fortune s'était envolée par les portes et les fenêtres. Je crois que dès le 1er janvier 1845 il était décidé à se retirer avec l'expiration du contrat, le 1er juin suivant, car ce premier janvier 1845 le gouvernement donne instruction à Pierre Bureau d'arpenter les terres des Forges, de les diviser en fermes et de faire la réserve d'un village. Cela n'aboutit qu'à peu de chose. Madame Bell était décédée depuis quelques années. Mathew Bell mourut aux Trois-

Rivières en 1849 âgé de quatre-vingts ans, dit le registre de sépulture. Sa famille m'a dit qu'il avait été en rapport avec les Forges durant soixante ans, ce qui peut le reculer jusqu'à 1784 puisqu'il semble avoir cessé à la date du 1er janvier 1845, mais alors c'était du temps de Gugy et Bell ne dépassait pas vingt ans; il vivait à Québec. Le document officiel de 1845(5) fait croire que sa participation aux affaires des Forges va de 1798 à 1843, ce qui donne cinquante-quatre ans et me paraît plus juste.

En 1846, Henry Stuart achète les Forges au prix de 5,575 louis. Il désirait aussi acheter les fiefs Saint-Etienne et Saint-Maurice, sur quoi M. Papineau demanda de les lui céder moyennant 4,500 louis. Cependant, ils furent mis à l'enchère à la demande du Conseil et M. Stuart les acheta le 3 novembre pour la somme de 5,900 louis(6).

La fin de notre travail sera brève. En 1851, il y eut la compagnie Andrew Stuart et John Porter, puis vint la compagnie Ferrier, deux pauvres affaires. Les Forges déclinaient. En 1854, Hall, Larue et Turcotte commencent les forges Radnor près de la paroisse Saint-Maurice qui venait (1852) d'être organisée canoniquement(7).

5. Daté du 20 novembre. Publié en 1846 (p. 26) par D.-B. Papineau, commissaire des terres de la couronne. Le 19 décembre 1845, lord Metcalfe annonce que les Forges seront vendues à l'enchère le 4 août 1846, à 11 heures a.m. dans le Palais de justice des Trois-Rivières.

6. Il commença immédiatement des travaux mal dirigés et dut bientôt les abandonner, faute de fonds. Il ne lui restait plus que de louer les Forges, ce qu'il fit deux ans après.

7. Ils y construisirent un haut-fourneau, des forges, des laminoirs, une fonderie spéciale pour roues de chars (avec succursale aux Trois-Rivières). Leurs terrains couvraient 40,000 âcres. Ils employaient environ 200 hommes; la production était de trois tonnes de fer par jour. Un grand inconvénient existait dans cet établissement: le chemin de fer ne se rendait pas jusque là et le charroie était long, coûteux et difficile à s'accomplir.

En 1856, Dupuis et Robichon établissent les forges de l'Islet, rive gauche du Saint-Maurice, comme Radnor. Le minerai de cette région, très abondant, n'avait pas encore été touché(8).

Les messieurs McDougall, des Trois-Rivières, prirent les "vieilles forges" des mains de Ferrier en 1862 et aussi les forges de l'Islet(9). Ils y ramenèrent la vie. Le minerai donnait 40 % de bonne substance. Vers 1869 on parlait beaucoup du "fer de montagne" que les gens des Forges disaient avoir vu en abondance à quinze ou seize lieues en arrière, vers le nord et on ajoutait qu'il devait y en avoir des quantités énormes plus loin, à vingt lieues. Les mineurs comparaient les échantillons de cette trouvaille au fer du Kentucky qui donne 60 %. Ce fer de montagne est moins flexible que l'autre du Saint-Maurice. Il est plus sec, plus cassant, mais plus propre à faire de l'acier. La mine de Hull, vis-à-vis Ottawa, est de fer de montagne.

En 1862, à l'Exposition internationale, les Forges Radnor exhibèrent des roues de chars avec un essieu nouveau

---

8. Dans le voisinage des forges de l'Islet, M. Bell s'était autrefois fait bâtir une maison sur une ferme qui lui appartenait et que l'on regardait comme la plus belle du Saint-Maurice.

9. Les fourneaux furent éteints en 1876. Deux ans après tout travail cessa aux forges de l'Islet.

Sous le régime de Stuart et Porter la chapelle fut restaurée; elle servit en même temps d'école; un M. Doucet et deux Dlles Dugal y enseignaient la classe à une trentaine d'enfants des Forges et des alentours. Ce sanctuaire qui était appelé "chapelle de la Réparation" fut solennellement consacré le 15 juillet 1883 à la Sainte-Face par l'abbé J.-R. Caisse.

genre qui attirèrent l'attention. Les roues avaient parcouru 150,000 milles comme épreuve.

Le 8 janvier 1874, les forges Radnor furent ravagées

Voici les noms des prêtres qui ont desservi ce lieu de 1860 à nos jours: Joseph-Elie Panneton, Louis-Séverin Rhéault, J.-B. Comeau, Napoléon Caron, 1860-76; J.-R. Caisse, 1876-93; Louis Richard, 1893-95; M.-N.-Louis Denoncourt, 1895-99; Louis-Arthur-Hévêque Dusablon, 1899-1909; Auguste Lelaidier, 1909-12; Télesphore Giroux, 1912-15; Eugène Denoncourt, 1915-16; G.-R.-I. Trudel en 1916, tandis qu'il était curé de Saint-Etienne-des-Grés; Charles Boutet, 1917.

En face de la chapelle était la demeure du Dr Louis-Jean-Baptiste Beauchemin qui épousa la veuve de Onésime Héroux. Le Dr Beauchemin se remaria à Azilie Meunier qui lui donna une nombreuse famille.

Le Dr Beauchemin était propriétaire d'un moulin à farine en brique, de deux étages, qui avait d'abord été une boutique de menuisiers, construite par Henry Stuart pour l'utilité des Forges. Il y avait aussi non loin de là un autre petit moulin érigé par Onésime Héroux et qui disparut vers 1875.

Lorsque les MM. McDougall prirent les Forges en 1862, la "grande maison" venait d'être partiellement endommagée par un incendie; elle fut réparée par Robert McDougall "avec un goût que tous nos industriels n'ont pas" disait Faucher de Saint-Maurice à Joseph Marmette. "Il lui a scrupuleusement conservé ses anciennes divisions, son toit normand, ainsi qu'une grande partie des vieilles boiseries françaises. Rien de plus pittoresque, et de plus antiquaire que ces salles immenses, aux larges âtres flanqués de plaques de fer fleurdelysées et portant le millésime de "1732", que ces corridors où toute une compagnie de reîtres et de lansquenots serait à l'aise. C'est à se croire dans la salle d'armes du dernier des Burckhards, si l'hospitalité toute écossaise des MM. McDougall n'était là pour nous faire songer avec complaisance aux douceurs du temps présent."

MM. Sulte, Faucher de Saint-Maurice, Marmette et Alfred Garneau sont d'accord à dire que le millésime en question porte "1732" et non "1752" comme le prétend l'abbé N. Caron dans ses *Deux Voyages sur le Saint-Maurice*. Nous croyons que ce millésime "1732" est là pour signifier que les Forges furent fondées en 1732, mais rien ne dit que ces plaques furent cou-

par un incendie, néanmoins on y travailla jusqu'à 1908 sur une petite échelle(10).

En 1889, la "Canadian Iron Furnace Co.. Ltd." fit l'acquisition de ces forges à un prix dérisoire, mais il n'y avait plus de minerai.

Les Vieilles Forges ont tenu ferme jusqu'à 1883, puis est venue la décadence; et maintenant on n'y compte plus que quelques familles, mais pas d'exploitation de fer.

* * *

Adieu mes vieilles Forges. Je vous ai connues dans votre splendeur et je me promettais, dès lors, de vous donner place dans notre histoire. J'écris ces dernières lignes en face de vos ruines qui bientôt disparaîtront. Déjà, votre souvenir n'est plus qu'une légende vague dont la prochaine génération ne saura rien. Je veux vous sauver de l'oubli, vous faire revivre dans l'âme des Canadiens qui s'attachent à l'étude des temps passés.

---

lées cette même année: elles ont dû être fabriquées plus tard, peut-être en 1738, date où la "grande maison" a été construite.

John et Robert McDougall établirent leur bureau et magasin dans la "grande maison" qu'on a appelée à tort "manoir". Ils se construisirent une résidence au nord-ouest de celle-ci à côté du terrain où avait été bâti la première chapelle de bois (1738). Cette maison fut démolie en 1900.

Les Forges furent transférées à George McDougall, fils, le 18 décembre 1876; tout travail dût arrêter en 1883.

10. Comme aux Vieilles Forges, aujourd'hui, les fourneaux et autres bâtiments sont rasés. L'épuisement du minerai a amené la fermeture de ces usines; il en est de même de tous ces grands ateliers qui ne vivent que temporairement.

TABLE DES SOMMAIRES

Pages

Préface de Gérard Malchelosse 5

Chapitre I.—La famille Poulin, 1644-1675 9

Chapitre II.—Les mines de fer, 1668-1675 16

Chapitre III.—La famille Poulin. La rivière Saint-Maurice. Mines de fer du Cap, 1676-1689 . .. 22

Chapitre IV.—L'Eglise des Récollets. Les fiefs Sainte-Marguerite et Saint-Maurice. La banlieue. Procès de braconnage. Arpentage des fiefs. Justice accommodante. Mines de fer. Projet de fonderie, 1693-1710 28

Chapitre V.—La famille Poulin, 1710-1725 33

Chapitre VI.—François Poulin de Francheville obtient la permission d'exploiter les mines de fer, 1726-1730 39

Chapitre VII.—Ouvriers et inspecteurs de France. Eaux minérales. Décès de Francheville. La Compagnie des Forges. Incendie de Montréal. Ouvriers experts envoyés de France. Le roi subventionne les Forges. Nouvelle compagnie formée, 1731-1736 45

Chapitre VIII.—On envoie des ouvriers de France. La nouvelle compagnie est reconnue. Le fief Saint-Etienne. Construction du château et des hauts-fourneaux. Les subventions ou prêts du roi. On allume le fourneau. Pas encore de gros marteau. Simonnet et son fils. Le fonctionnement laisse à

désirer. Projet de forges à Terrebonne. Nouveaux édifices, 1737-1739. 54

Chapitre IX.—Familles des Forges, 1737-1740 63

Chapitre X.—Le fief Saint-Etienne est ajouté au domaine des Forges. Difficultés financières de Cugnet. Les Forges sont mal administrées. Fin de la Compagnie Cugnet, 1740-1742 81

Chapitre XI.—Le roi prend possession des Forges. La famille Poulin. Chapelle des Forges. Mention de diverses personnes. On coule des bombes (bouilloires), des canons, des mortiers; on fait du fer en barres, aussi de l'acier, 1743-1748.. 89

Chapitre XII.—L'industrie du fer. Olivier de Vezain. Visite de Peter Kalm aux Forges. Martel de Belleville. Noms des habitants au registre des Forges, 1749-1751. 98

Chapitre XIII.—Visite de Franquet, 1752.. 112

Chapitre XIV.—Noms de familles. Fêtes des Forges. Les Perrault. Charbon de terre mentionné. Fin de la domination française, 1753-1760 122

Chapitre XV.—Nouveau régime. Inventaire des Forges. Incendies aux Trois-Rivières. Les Têtes-de-Boule. Traité de Paris. Jean-Nicolas Robichon, 1760-1763 129

Chapitre XVI.—Règlement des comptes. Recensement de 1765. Compagnie Pélissier. Laterrière agent, puis inspecteur. Invasion américaine, 1775. Les Forges, Pélissier, Laterrière. Pélissier prend la fuite. Combat des Trois-Rivières. Laterrière en charge des Forges, 1764-1776.. 142

Chapitre XVII.—Les troupes allemandes. Description des Forges. Fêtes aux Forges et en ville. Laterrière directeur. Dumas prend l'administration, 1777-1778 157

Chapitre XVIII.—Bail de 1783. Conrad Gugy. Ses continuateurs. Munro et Bell, 1793. Description des Forges, 1796, 1797. Travaux de Munro et Bell. Bail de 1800. Prix des articles. Bail de 1806. Description des Forges, 1808, 1779-1809 169

Chapitre XIX.—Description des Forges, 1817, 1818. Recensement de 1820. Les chiens de chasse. Bail de 1831. Terrains des Forges. Inventaire, 1833. Têtes-de-Boule. Recensement de 1842. Arpentage. Fin de Bell. Les Forges Radnor et de l'Islet. Décadence des Vieilles Forges, 1810-1920. 183

GRAVURES, CARTES ET PLANS

Les Forges Saint-Maurice vers 1850.
Plan des Forges Saint-Maurice et des Trois-Rivières en 1738.
La chapelle des Forges.
Ruines de la "grande maison".
Ruines d'un haut-fourneau.
Cheminée d'un haut-fourneau ou d'une fonderie.
Plan de l'établissement des Forges et des mines des alentours en 1738.

Index Général

Accommodation, bateau à vapeur 181
Adam, Ignace 78
Adam, Jean 78
Adam, J.-B. 78
Aigremont, M. d' 142
Ailleboust, Charles d' 10, 37
Alary, Pierre 75, 92, 110
Alary, Ursule 64, 74, 95
Alavoine, Charles 53, 88 124
Allcock, juge en chef 177
Allen, famille 173
Allsop, George 144, 171
Ameau, Séverin 10, 12, 13, 24
Amherst, sir Jeffrey 130
Amiot, M. 146
Amiot, frère Hyacinthe 109,110,112,122,123, 138
André de Leigne, Louise-Catherine 110
Arnold, général 149
Arnould, M. 25
Aubry, Angélique 59, 87
Aubry, Anne-Françoise 139
Aubry, Jacques 68, 108 189
Aubry, Jean 59, 68, 72, 77, 87, 88, 93, 95, 108, 129
Aubry, Joseph 65, 68, 69, 88, 93, 95, 109
Aubry, Simon 68, 95, 139

Baby, Josephte 113, 126
Baby, Véronique 113
Badeaux, Fabien 123
Badeaux, Jean 17
Badeaux, J.-B. 149, 151
Baie Saint-Paul 16, 18
Baraillon, Claude 86
Baribault, Françoise 78
Baron, Denis, frère 91, 109
Batiscan, forges 172, 173, 175, 178
Batiscan, paroisse 16, 20, 49
Bayard, Madeleine 95
Bayard, Marguerite 74
Bazire, Charles 27

Beauchemin, Dr L.-J.-B. 194
Beaudet, Antoinette 68, 108
Beaudet, Marie 68, 95
Beaudet, Michel 95
Beaudoin, François 139
Beaudoin, Gervais 110, 111, 130
Beaudoin, Madeleine 112
Beaudoin, Marthe 143
Beaudry, Josephte 75
Beaudry, Marguerite 13
Beaudry, Urbain 17
Beauharnois, gouverneur 39, 41, 42, 45, 83, 96
Beaulac, Antoine 189
Beaupré, François-Pierre 68, 75, 76, 94
Bécancour, île de 164, 166
Bécancour, paroisse 161
Béchard, Madeleine-Françoise 77, 110, 124
Becquet, Pierre 124
Bélisle, Louis 48, 92, 95, 129
Bélisle, Marie 92
Bell, Alexander-Davidson 191
Bell, Mathew 171-195
Belleau 129
Bénard, Maurice 13
Benier, Massé 13
Bériau, Catherine 74
Bériau, Elisabeth 59, 69, 94, 95
Bériau, J.-B. 75, 92, 94
Bériau, Joseph-Marie 75
Bériau, Maurice 69
Bertault, Barthélemi 17
Bertault, Marguerite 11
Bibaud, Isabelle 110
Bigot, François, intendant 113, 119, 120
Blais, forgeron 92
Blais, Marie 64, 109, 124
Blondin, Amable et Claude 129
Boisclerc, Lanouiller de 83
Boisjoli, Amable 109
Boismenu, Catherine 69
Boisvert de Nevers, J.-B. 182, 189
Boisvert, Joseph 189
Boisvert, Thomas 189
Boivin, Joseph 112
Bouchard, F. 189
Bouchard, H. 189
Boucher, Dominique 10
Boucher, Geneviève 59

Boucher, Pierre .. 10, 11, 13, 16, 38
Boucher, Salvien, prêtre .. 110
Boucher de Boucherville, Charlotte .. 95, 126
Boucher de Grosbois, Charlotte-Françoise .. 122
Boucher de Grandpré, Louis .. 170
Boucher de Niverville, Joseph .. 125, 151, 153
Bouchette, Joseph .. 175 183
Bouin, Simon .. 75
Boulanger (Le), Charlotte et Marguerite, .. 34, 35, 36, 180
Boulanger (Le), François .. 94
Boulanger (Le), Louise .. 51
Boulanger (Le), Pétronille .. 78
Boulanger (Le), Pierre .. 34
Bourgainville, P. .. 189
Bourgoin, Françoise-Véronique .. 72
Bousquet, Jean .. 17
Boutet, abbé Charles .. 194
Bouton, Claire .. 122
Bouvet, Pierre .. 74, 75, 93, 94, 95, 96, 139
Brassard, curé .. 112, 122
Brassard, J.-B. .. 92, 93, 95
Brassard, Pierre-Louis .. 126
Braun, Frédéric .. 168
Brissard, Jean .. 76
Brouillan, gouverneur, Acadie .. 31
Bruyère, Joseph .. 129, 130, 131, 137, 141, 170
Bullet, frère Bernard .. 65 88
Bureau, Pierre .. 191
Burgoyne, général John .. 158
Burns et Woolsey, encanteurs de Québec .. 177
Burton, Francis-Nathaniel, gouverneur, .. 129, 134, 136 141

Cadelé, Isaac .. 24
Caisse, François .. 67 75
Caisse, abbé J.-R., .. 193, 194
Cantenet, Etienne .. 94
Cap-de-la-Madeleine, 16, 18, 20, 23, 32, 40, 43, 46, 47, 54, 84, .. 89, 92, 143, 144, 145, 157
Cardin, Maurice .. 14
Cardinal ..., .. 92, 109
Carleton, Guy, gouverneur, 139, 144, 149, 152, 153, 154, 155, 172
Caron, Joseph .. 94
Caron, Michel .. 176
Caron, abbé Nap. .. 194
Carpentier, frère François .. 125
Carufel (Sicard de) Amable .. 138
Catalogne, Gédéon de .. 31
Chabanac, Sylvain .. 76

Chabot, Geneviève 92, 95
Chaillé, Catherine 66
Chaillé, François 72, 110
Chaillé, Jean-François 65
Chaillé, Joseph 65
Chaillé, Michel 64, 65 92
Chaillot, Pierre 65
Champagne, Nicolas 64, 69, 75, 88, 92, 94, 95
Champigny, Jean Bochart de 26, 37
Champlain-Galimard 35
Champlain, seigneurie 19, 20, 23, 30, 32
Chapelle 75, 87, 91, 92, 117, 123, 193 194
Chaput, Denise 69, 79, 108 140
Chaput, Jean 72
Chaput, Josephte 129
Chaput, Nicolas 69, 94
Chaput, Suzanne 72, 95, 125
Charette, B. 189
Charette, D. 189
Charette, F. 189
Charette, Joseph 189
Charette, Louis 189
Charette, Pierre 110, 189
Charlebois, Maria 168
Chartier de Lotbinière, Michel 127
Chasseur (Le), Jean.. .. .. 29, 30, 33
Chatelin, famille 125
Chaussegros de Léry 60, 82, 191
Chêné, Marie-Anne 33
Chevalier, François 92
Chevalier, Marie 34
Chèvrefils, Josephte 68, 88, 93, 109
Chèvrefils, Louis 88
Chicoyneau, M. 47
Choiseul, duc de 137
Chouart, Médard 12
Chrétien, Jacques 113
Chrétien, Jean-François 112, 113 124
Cimetière des Forges 93
Claude, F.-J. 189
Coffin, Thomas 176, 178
Colbert, ministre 17, 18, 25 79
Collet, frère Hippolyte 123
Collins, Jacob 189
Comeau, abbé J.-B., ... 194
Contant, Angélique 110
Contant, Geneviève 109
Contant, Josephte 112

Constantineau, Catherine 74, 95
Constantineau, Jean-François 74
Cook, Esther 70
Corbin, André 112, 113
Couagnes, Thérèse de 37, 47, 49, 51
Courcelle, M. de, gouverneur 18
Couturier, Agathe 64
Cressé, Louise 24, 36, 91
Crevier, Claude 35
Crevier, Jeanne 10
Crevier, Marguerite 47
Croteau, Barthélemi et Christophe 17
Crisasy, marquis de 31
Cugnet, famille, .. 47, 48, 50, 51, 52, 54, 62, 81-85, 89, 111, ... 118, 143
Cunningham, James 189

Dalphins, Jacques-Philippe 122
Damdonneau, Catherine 96
Dasylva, Pierre.. .. .. 74, 94, 95
Dautel, Jean 64, 69
Dautel, Nicolas 64, 88
Davidson, Alexandre 171
Davidson, George 171, 175
Dehornay, Geneviève 76
Dehornay, Isabelle 66
Délorme, J.-B. 58, 60, 67, 94, 110, 129
Délorme, Josephte 169
Delouche, Pierre, prêtre récollet 92
Delzenne, famille 147, 149
Demaizière, Emile 63
Dénéchaud, Eulalie 168
De Nevers, François 73, 87, 92, 110
De Nevers, Madeleine 73
De Nevers,, Marguerite 74
De Nevers, voir Boisvert.
Denoncourt, P. 189
Denoncourt, abbé Eugène 194
Denoncourt, abbé M.-N.-L., ... 194
Denonville, gouverneur 24, 25
Denys de la Ronde, Pierre 12
Déry, Maurice 83, 84
Deschenaux, Jean 112
Deschenaux, J.-B., ... 112, 115
Deschenaux, Marie 127
Deschenaux, Pierre 65
Deserre, Charles 122, 123

Desfossés, Pierre .. 110
Desmaisons, Gabriel .. 66
Desrosiers, Joseph .. 11
Doucet, M., instituteur .. 193
Drummond, Colin .. 144
Dubé, Marie .. 110
Dubeau, Marie .. 92, 109, 110
Dubois, Angélique .. 110, 111
Dubois, Jacques .. 29, 30
Dubois, J.-B., .. 111
Dubois, Marie .. 78, 124
Duchesne, ..., .. 70
Duchesneau, intendant .. 22
Dufresne, François .. 65
Dufrost, Marie-Louise .. 48
Dugal, demoiselles .. 193
Dugré, Charles .. 122, 189
Duguay, Claire .. 34
Duguay, Jacques .. 37
Duhaime, François Lemaître .. 108
Dumas, Alexandre .. 144, 145, 165, 166, 169
Dumas, Jean .. 94
Dumas, Jean-André .. 92
Dumont, famille .. 95, 138
Duncan, John .. 184
Dunn, Thomas .. 144, 177
Duplessis, J.-B. .. 108
Duplessis, Marie-Josephte .. 108
Duplessis, Marie-Madeleine .. 108
Dupré, Madeleine .. 137
Dupuis et Robichon, compagnie .. 193
Dupuis, Antoine .. 74, 95, 110
Dupuis, Brigitte-Exupère .. 74, 77, 122
Dupuis, François .. 74
Dupuis, J.-B. .. 74, 75, 93, 95
Dupuis, Ursule .. 74, 95
Dupuy, Claude-Thomas, intendant .. 53
Duruau, Marguerite .. 70
Dusablon, abbé L.-A.-H. .. 194
Duval, Julien .. 93
Duverger, Marguerite .. 83, 95, 96

Fafard, Alexis .. 76
Fafard, Louis-J.-B. .. 58, 76
Falaise de Gannes, Bernardin .. 91
Falaise de Gannes, Charles .. 124
Faucher, Jeanne et Louise .. 24
Faucher de Saint-Maurice .. 194

Ferrier (Fenwick), compagnie 192, 193
Ferron, J.-B. 109, 110
Filet, Claire 63, 64, 92
Finlay, Hugh 172
Fleury de la Gorgendière, Claire 53
Foissy, Marie 53, 59
Forestier, Madeleine 34, 96
Foot, Dr 155
Foucault, François 91
Foucher, L.-C., juge 178
Foulon, Françoise 112
Francheville, Jacques de 9
Francheville, Pierre de 14, 28
Franquet, ... 113, 121
Frigon, Gertrude 110
Frigon, Marie-Louise 110
Frontenac, gouverneur 14, 18-21, 37
Fulton, Robert 181

Gabelle, saut de la 58, 81, 176
Galifet, gouverneur 33
Galimard-Champlain 34, 35
Gamelin, Ignace 47, 49, 52, 54
Gamelin, Michel 47, 85, 86, 89
Garneau, Alfred 194
Garreau, Père Léonard 10, 11
Gatin, Elisabeth 95
Gatineau, J.-B. 84, 108
Gauchereau, 1850, ... 111
Gaufin, frère Valérien 92, 95, 109
Gauthier..., ... 153
Gauthier, L., père et fils 189
Gautier, Charles 10
Gauvreau, Nicolas 27
Gilbert, Antoine 189
Gilbert, Augustin 189
Gilbert, J.-B. 189
Gilbert, Joseph 189
Gilbert, P. 189
Girardot, Laurent 70, 71, 72, 88
Giroux, abbé T. 194
Godard, Charles 64, 95
Godard, Claude 64
Godard, François 64, 92, 109, 124
Godard, Marie-Anne 64, 65, 70
Godefroy de Lintot, Jean 10, 34
Godefroy de Lintot, Renée 34
Godefroy de Normanville, Josephte 34

Godefroy de Normanville, Louis 14, 33
Godefroy de Saint-Paul, Jean-Amador 34
Godefroy de Tonnancour, Charlotte 34
Godefroy de Tonnancour, Louis-Joseph, 76, 91, 114, 118, 135,. 144
Godefroy de Tonnancour, René 33, 34, 36
Godefroy de Vieux-Pont, Joseph 12, 24, 29, 33, 34
Godefroy de Vieux-Pont, Marguerite 34, 92
Godin, Jeanne 13
Gordon, James 189
Gorge de Saint-Martin, Jean-Jacques 122, 123, 165
Goubault, Anne 122
Gouin, Louise 113, 122
Gouvernet, Joseph 94, 95, 97
Grancey, comtesse de 54
Grenier, François 87, 110
Grenier, François-Bonaventure 74
Grenier, Marie 66, 112
Grieves, Edward 180, 191
Griveau, Amable 109
Grondin, Jean 92
Groseilliers, des, voir Chouart.
Guénond 146
Guéry, Antoinette 68, 77, 87, 93
Guéry, Nicole 69, 72
Gugy, Barthélemi 171
Gugy, Conrad 130, 161, 163, 169, 170 192
Guyon ou Goujot, Pierre 94

Haldimand, Frédéric, gouverneur .. 135, 136, 141 152, 167, 170
Hall, Larue & Turcotte, compagnie 192
Hambleton, Edouard 70
Hameau, fondeur 26
Harris, Catherine 189
Hart, Ezéchiel 178
Hastain, Louis 66, 95
Hastain, Pierre 66
Hayet, Marguerite 12
Hendrix, frère Luc 92, 95, 108
Hérard, Antoine 69
Hérard, Elie 95
Hérard, Pierre 72
Héroux, Onésime 194
Hertel, Charles 59
Hertel de Cournoyer, Jacques 34
Hertel de Rouville, André, 109, 110, 114, 118, 120, 124, 131, 133, 167
Hocquart, Gilles, intendant .. 41, 42, 51, 83, 85, 86, 87, 96
Hoire.., ... 122
Holard, Jean 17

Holland, maison d' 148
Hostain, voir Hastain.
Houde, Angélique 75
Houde, Charlotte 111
Houde, Louis-Michel 73, 111
Houde, Marguerite 75
Huot, Edouard 189

Imbleau, C. 189
Imbleau, Luc 109, 112, 129
Imbleau, Louis, ... 189
Imbleau, P.-P. 189
Imbleau, R. 189
Imbleau, Saint-Luc 189
Imbleau, veuve 189
Isabelle, Laurent 189
Islet (l') forges 193

Jahan, voir Laviolette.
Jallaut, Jeanne 9-15, 22, 23, 24, 28, 31, 38
Janson de Lapalme, Catherine 147
Jeoffroy 88
Joannès, baron 59
Johnston, James 144
Joviel, Jacques 17
Juchereau-Duchesnay, Corinne 168
Jutras, Claude 13
Jutras, Jean-Baptiste 34
Jutras, Marie 24, 29, 33, 34, 35, 36, 39

Kalm, Peter 102, 103, 105
Kempt, gouverneur 187
Kimber, René 185, 187

Labonne, Pierre, ... 73, 91, 94
Lacharité (Lasprom?), ... 59
Lacombe, J.-B.-Gabriel 66, 92, 112
Ladouceur, Geneviève, ... 95
Lafond, Antoine, ... 109, 129
Lafontaine, Thérèse, ... 65
Lafrance, Thérèse, ... 111, 112
Lagny des Brigandières, J.-B., ... 23
Laliberté, Joseph, ... 189
Laliberté, O., ... 189
Lamb, I., ... 189
Lambert, John, ... 105, 174, 178
Lamothe, Marie-Anne, ... 93
Landry, J.-B., ... 182
Langlois, Jérôme, ... 17

Lanouette, Joseph 189
Lanouette, Pierre, ... 88
Lanouette, Pierre-Henri, ... 63
Lapérouse, Nicolas, ... 124
Lapierre, fief, ... 32
Lapointe, Marie, ... 9
Laramée, Anne, ... 95
Laroche, Charles-Etienne, ... 112
Laroche, F., ... 189
La Rochefoucault, duc de, ... 172, 173
Larose, ..., ... 152
Larue, Pierre, ... 12
Laterrière, Pierre de Sales 145-168
Latuilière, Jean, ... 108
Laviolette, Jacques 83, 95, 96
Law, capitaine, ... 149, 155
Leclerc, Antoine, ... 189
Leclerc, Jean 37
Lecompte, Catherine-Gertrude, ... 66
Lécuyer, Benjamin, ... 176
Lee, John 171, 178
Lefebvre, Anne, ... 91
Lefebvre, frère Clément 91, 92, 95
Lefebvre, Simonnet, ... 76
Le Gardeur, Marguerite, ... 11
Le Gardeur de Croisille, Louise-Gabrielle, ... 122, 123
Lelaidier, abbé Auguste 194
Lelièvre, Marc, ... 76
Lemaître, Charlotte, Louise et Madeleine 34, 35
Lemaître, Marie, ... 125, 126
Lemaître, François, ... 10, 12, 24, 33
Lemaître, Louis, ... 34
Lemaître, Pierre 33
Lemay, Geneviève, ... 73
Lemay, Michel, ... 83
Lemoine, Marguerite, ... 47
Leneuf de la Poterie, Jacques 10, 11, 12
Leneuf de la Poterie, Marie, ... 10
Leneuf du Hérisson, Michel, ... 10, 11
Lepage, abbé, ... 60
Leprouste, Antoine-Claude, ... 122
Lesieur, Antoine, ... 189
Lessard, D., ... 189
Levasseur, ... 60
Lévesque, F., ... 146
Lewis, Antoine, ... 189
Lewis, John-Samuel, ... 169

Lewis, Thomas, ... 169
L'Hermitte, Jacques, ... 34, 35, 36
Lieutenant de roi, ce terme, ... 35
Lisieux, Jean, ... 76
Lloyd, Philippe et Nathaniel 169
Loiseau, Jacques, ... 17
Longueuil, Charles Lemoine de, ... 35
Lord, Pierre, ... 189
Lottinville, fief, ... 33
Louis XV, ... 45, 56
Loyalistes américains, ... 171

Macaulay, H.,.. 189
Macaulay, Zacharie, ... 174, 178, 182
Maclean, général, ... 150
Madry, docteur Jean,.. 10
Maillet, Charles, ... 126
Mailloux, André, ... 190
Mailloux, Antoine, ... 190
Mailloux, Jean, ... 190
Mailloux, Joseph, ... 190
Mailloux, père, Louis, ... 190
Mailloux, fils, Louis, ... 190
Mailloux, P., ... 190
Manseau, Charlotte.. 108
Manseau, Elie, ... 74, 76
Manseau, J.-B., ... 122
Mantenet, Jean, ... 77, 110, 124
Marchand, Antoinette, ... 138
Marchand, Pierre, ... 64, 67, 68, 88, 95, 110, 129, 138
Marchand (Le), Jacques 23
Marchildon, ..., ... 181
Marie-Josette-Angélique, négresse 48
Marineau, Pierre, ... 87
Marmette, Joseph 6, 194
Marotte, Geneviève, ... 83
Marquet, Alexis, ... 65
Marquet, Catherine, ... 65
Marquet, François, ... 65
Marquet, Pierre, ... 88, 94
Marsolet, fief, ... 32
Martel de Belleville, Jean-Urbain, ... 88, 92, 94, 95, 108
Martin, Geneviève, ... 66
Martin, Louis, ... 17
Martin, Pierre, ... 66
Masère, François 24, 39, 43, 146
Mat, Louise, ... 74
Maudoux, Aubin, ... 77
Maudoux, Madeleine-Catherine, ... 77

McDougall, George, ... 193-195
McDougall, John, ... 193-195
McDougall, Robert, ... 193-195
McKenzie, James et Anne, ... 174
Ménard, Jacques, ... 17
Ménard, père René, ... 12
Mercier, Pierre, ... 93
Mercier, Thérèse, ... 75, 94
Mergé, Nicolas, ... 78
Messier, Anne, ... 92, 95
Metcalfe, lord, ... 192
Meunier, Azilie, ... 194
Michelin, Antoine, ... 190
Michelin, A.-J., ... 190
Michelin, Benjamin, ... 190
Michelin, Jean, ... 190
Michelin, J.-B., ... 190
Michelin, père, Joseph, ... 190
Michelin, fils, Joseph, ... 190
Michelin, Louis, ... 190
Michelin, Pierre-François, ... 63, 64, 92, 129
Milnes, Robert Shores, ... 175, 177
Milot, Antoine, ... 108, 109, 110
Milot, Pierre, ... 124
Molson, John, ... 181
Montgomery, général, ... 148
Montour, veuve, ... 162
Montréal en 1649, ... 10
Moreau, Michel, ... 17
Morier, J.-B., ... 93, 95
Mouet de Moras, Catherine, ... 122
Mouet de Moras, Françoise, ... 67
Mouet de Moras, Michel, ... 35, 37
Mouet de Moras, René, ... 14
Munro, David, ... 171, 174, 175, 176, 177
Murray, général James, ... 138

Nicolet, ... 174
Niel, Pierre, ... 27
Noël, D., ... 190
Noyon, Anne de, ... 113, 124
Noyon, Jean de, ... 17

Ouellet, Geneviève, ... 92

Pagé, Suzanne, ... 77, 95
Paillé, Geneviève, ... 88

Panneton, abbé J.-E., ... 194
Panneton, Théodore, ... 112, 113, 122
Papineau, D.-B., ... 192
Pélissier, Christophe, ... 143-152, 155-156, 162-167, 169, 171
Pellefresne, père Hyacinthe, ... 34
Pellerin, Antoine, ... 190
Pellerin, François, ... 190
Pellerin, J.-B., ... 190
Pellerin, Louis, ... 190
Pelletier, sir C.-A.-P., ... 168
Pepin, Charlotte, ... 112
Pepin, Guillaume, ... 37
Pepin, Jeanne, ... 11
Peras..., ... 163, 164
Périchon, Charles, ... 70
Périgord, voir Marquet.
Perreault, famille, 77, 83, 86, 93, 94, 95, 108, 113, 118, 125, ... 126, 135, 142
Perrier, Claude, ... 35
Petit, Antoine, ... 63 111
Petit, Josette, ... 70
Petit, Louise, ... 113
Philippe, Pierre, ... 125
Phlem, Dr, ... 67
Picard, Catherine, ... 75
Picard, contremaître, ... 149
Piché, Madeleine, ... 73
Pigeon, Jean, ... 94
Pineau, Catherine, ... 75
Pineau, Pierre, ... 68
Pitt, William, ministre, ... 128
Pléau, Antoine, ... 190
Pléau, J., ... 190
Ploumelle, Anne, ... 10, 11, 12
Pointe-du-Lac, ... 31, 83, 103, 136, 143, 157, 187
Poisson, Jean, ... 17
Polette, ..., ... 186
Pommereau, Gilles, ... 89, 142
Pontbriand, Mgr de, ... 123
Porter, John, ... 192, 193
Potardière (La), ... 18
Potevin, Pierre, ... 17
Potevin, Suzanne, ... 122
Pothier, Louis, ... 65, 72
Poulin (famille) voir tout le livre.
Pratte, J.-B., ... 122
Précourt, Alex., ... 190

Précourt, G., père et fils, ... 190
Précourt, N.-V., ... 190
Pressé, greffier et notaire, ... 58
Prévost, Pierre, ... 70
Prétorius, lieut.-colonel, ... 157
Prêtres desservants les Forges, 1860-1920,.. 194
Price, Benjamin, ... 144
Proulx, Thérèse, ... 95
Provencher, Madeleine, ... 77
Pulman, John, ... 169

Québec en 1649, ... 10
Quintal, frère Augustin, 64, 65, 73, 74, 76, 77, 87, 88, 91, ... 112, 124

Radnor, forges, ... 192, 194, 195
Raffay, Anne, ... 71, 72
Ragueneau, Père Paul, ... 12
Raudot, intendant, ... 31
Raymond, H., ... 190
Recensement de 1732, ... 185
Recensement de 1760, ... 129, 131, 141
Recensement de 1765, ... 143
Recensement de 1820, ... 184
Recensement de 1842, ... 188
Ressous, M. de 39
Rhéault, abbé L.-S., ... 194
Richard, abbé Louis, ... 194
Riedesel, général, et sa femme, ... 157, 158, 161
Rigaud, gouverneur des Trois-Rivières, ... 114, 118
Rigault, Judith, ... 10
Rivard, Jules, ... 190
Rivard, P., ... 190
Rivard, Rosalie, ... 191
Rivière-Ouelle, combat, 1690, ... 9
Robert, Marguerite, ... 96
Robichon, André, ... 180
Robichon, Jean-François, ... 88
Robichon, Jean-Nicolas, ... 69, 73, 78, 108, 124, 129, 139
Robichon, Joseph, ... 190
Robichon, N., ... 190
Robichon et Dupuis, compagnie, ... 193
Robineau de Bécancour, Marie-Anne, ... 123
Robineau de Bécancour, René, ... 10
Rocheleau, Josephte, ... 122
Rochereau, Michel, ... 17
Rouet, Etienne, ... 190
Rouillard, Saint-Cyr, ... 94
Rouville, voir Hertel.

Ryland, Herman W., ... 177

Sagon, M., ... 50
Saint-Aulaire, comte de, ... 61
Saint-Eloy, île, ... 23
Saint-Etienne, fief, ... 56, 57, 144, 145, 192
Saint-Félix, localité 99
Saint-Jean (Terreneuve), ... 137, 138
Saint-Martin, voir Gorge.
Saint-Maurice, paroisse, ... 184, 192
Saint-Onge, grand-vicaire, ... 151, 154
Sainte-Marguerite, fief, ... 28, 29, 185
Sanguinet (témoin oculaire), ... 154
Sansom, Jacques, ... 183
Sarrazin, C., ... 190
Sarrazin, docteur Michel, ... 46, 47
Sarrazin, Marie, ... 112
Sautoy, Louise-Madeleine du 48, 111
Sauvage, Charlotte, ... 67
Sauvage, François, ... 67
Sauvage, Louise-Françoise, ... 68
Sauvage, Marie-Charlotte, ... 67, 87
Sauvage, Monique, ... 67
Sauvaget, Jean, ... 11
Sawyer, B., père et fils, ... 190
Shawinigan, épellation, ... 185
Silly, M. de, ... 142
Simcoe, gouverneur, ... 173
Simon, Michel, ... 14
Simonnet, Jacques, ... 50, 52, 53, 54, 57, 59, 85, 89
Simonnet, J.-B., ... 59, 77, 83
Smith, général, ... 153
Sorel, ... 174
Stoddart, M., ... 104
Stuart, Andrew, ... 192, 193
Stuart, Henry, ... 192, 194
Sulte, Thérèse, ... 169

Taché, J.-C. et Charles, ... 181
Talbot, Adrien, ... 183
Talon, Jean, intendant, ... 14, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 25
Taschereau, Thomas-Jacques, ... 52 53, 54, 85, 86, 89
Tassé, Edouard, ... 190
Tassin, M., ... 49, 50
Ternay, ... 137, 138
Terreau, Antoine, ... 112, 129
Terreau, Eloi, ... 190
Terreau, Jean, ... 190
Terreau, J.-B., ... 190
Terreau, Joseph, ... 112, 190

Terreau, N., père et fils, ... 190
Terreau, R., ... 190
Terrier, Marin, de Francheville, ... 9, 28, 38, 44
Terroux, Jacques, ... 146
Tesserie, M. de la, ... 18
Têtes-de-Boule, Sauvages, ... 136, 187
Thara, Antoine, ... 73, 125
Thara, Hyacinthe, ... 125
Thibault, Claude, ... 48
Thomas, François, ... 66, 77
Thomas, général, ... 149
Thomlinson, J., ... 190
Trois-Rivières en 1649, ... 10
Trois-Rivières en 1721, ... 39
Trois-Rivières, incendie, 1752, ... 134
Trois-Rivières, bataille, 1775, ... 152, 153
Trois-Rivières, 1778, fêtes, ... 161
Trois-Rivières, recensement, 1765, ... 143
Trois-Rivières, recensement, 1820, ... 184
Trotocheau, Anne, ... 71, 72
Trotocheau, Louis, ... 71
Trotocheau, Suzanne, ... 65
Trudel, Louise, ... 72
Trudel, abbé G.-R.-I., ... 194
Turcot, Etienne, ... 23
Turcotte, Antoine, ... 191

Vallières, ..., ... 186, 187
Véron, Etienne, ... 27
Véron, Françoise, ... 34
Véron, Jeanne, ... 34
Vésina, Pierre, ... 178, 185, 186
Vézain, Olivier de, 49, 50, 51, 52, 53, 57, 58, 60, 78, 82, 85, ... 89, 108
Viard, Gabrielle, ... 64
Viart, Louis, ... 140
Viger, Denis-Benjamin, ... 191
Villier, Marguerite-Angélique de, ... 124
Voligny, Louis, ... 112, 129, 136, 148, 149, 150, 167, 182

Watson, Brook, ... 144
Weld, Isaac, ... 89, 90, 173
Wilkes, John, ... 147
Winniburgh, H., ... 190
Wooster, général, ... 148, 150

Yamachiche, ... 89, 103, 143, 144, 145, 170, 171, 174, 187

ERRATA A CORRIGER

Page 67, 5e ligne: lisez "Bourgogne" et non pas "OBurgogne".

Page 133, enlevez la dernière ligne en bas de la note 2.

Page 158, 3e ligne: lisez "Burgoyne" et non pas "Burgogne".

En vente à la librairie canadienne

G. DUCHARME,

36a Notre-Dame ouest, Montréal

Jean-Daniel Dumas, le héros de la Monongahéla. Esquisse biographique par F.-J. Audet, 1920. 135 pages, 5 hors-texte .. .. franco .80

Dollard des Ormeaux et ses compagnons. Notes et documents, par E.-Z. Massicotte, avec introduction par A. Fauteux, 1920, 95 p. avec 10 gravures (tirage de 400 exemplaires) $1.25

Montréal sous le régime français. Répertoire des arrêts, édits, mandements, ordonnances et règlements conservés dans les archives du Palais de Justice de Montréal, 1640-1760, par E.-Z. Massicotte, avec préface par Victor Morin, 1919, VIII, 140 p. $1.50

Veillées du bon vieux temps à la bibliothèque Saint-Sulpice à Montréal, les 18 mars et 24 avril 1919. 1920, 102 p., 8 hors-texte $1.25

Histoire de la paroisse de Champlain. Vol. I, 1915, 521 p., Vol. II, 1917 (paru en 1920) 672 p. avec de nombreux portraits et gravures. Chaque volume, ... franco, $1.50

Le sieur de Vincennes, fondateur de l'Indiana, et sa famille. par P.-G. Roy, 1919, 365 p. .. .. franco $1.50

Cours d'Histoire du Canada, par Thomas Chapais, tome I. 1919. 350 p. $1.50

Les petites choses de notre histoire,, par P.-G. Roy, 1ère série, 1919, 300 p. riche toile, ... $1.50
2e série 1919, 295 p. riche toile, ... $1.50

Journal de l'expédition du Chevalier de Troyes à la Baie d'Hudson en 1686, édité par l'abbé I. Caron, 1918, ... franco $0.80

VOLUME 7

Mélanges Historiques

Études éparses et inédites

DE

BENJAMIN SULTE

Compilées, annotées et publiées par

GÉRARD MALCHELOSSE

G. DUCHARME
Libraire-Éditeur
133, RUE SAINT-LAURENT, MONTREAL

1921

MÉLANGES HISTORIQUES

(Droits réservés, Canada, 1921).

IMPRIMERIE DES ÉDITEURS LIMITÉE
133, rue Saint-Laurent,
MONTRÉAL.

VOLUME 7

MÉLANGES HISTORIQUES

Études éparsès et inédites

DE

BENJAMIN SULTE

Compilées, annotées et publiées par

GÉRARD MALCHELOSSE

G. DUCHARME
Libraire-Éditeur
133, RUE SAINT-LAURENT, MONTREAL

1921

314353 35
A. 4.
A

AU MISSISSIPI EN 1362.[1]

Oui, des Européens au Mississipi, cent trente années avant la découverte des Antilles par Christophe Colomb! C'est la nouvelle du jour en 1920. Cette révélation date de 1898, mais on avait des doutes, qu'une trouvaille toute récente semble pouvoir dissiper.

Le lieu est au nord du Minnesota, à peu près dans l'axe du lac Supérieur, aux sources du Mississipi et de la rivière Rouge qui passe à Pembina (Dakota Nord) comme aussi à Winnipeg. C'était le centre du pays des Sioux dont le principal village, en 1660, se nommait Katio, contrée dite des Mille Lacs. Je la connais.

Le 8 novembre 1898 donc, non loin du lac Pélican, Olof Ohman, un Scandinave du *township*[2] Salem, comté Douglas, déracinant un vieil arbre, mit au jour une large pierre couverte d'écritures runiques ou caractères de l'ancienne Scandinavie, tels qu'on en voit sur les rochers de la Suède et de la Norvège. Ces lettres sont des barres allant haut et bas à la manière de nos i n m l h j t. On les appelle runes, en suédois rüna. J'ai vu cette pierre, il y a vingt ans, au musée de la Société historique du Minnesota, à Saint-Paul.

On s'empressa d'en faire des copies qui furent examinées par des experts dans la lecture des runes, tant en Amérique qu'en Europe, et le professeur Hjal-

---

[1] Inédit.

[2] Trois milles nord-est de Kensington, sur le chemin de fer "Soo."

mar Rued Holand, de l'Université du Wisconsin, étudia la pierre elle-même. En voici la traduction reconnue la plus exacte[3] :

"8 Goths et 22 Norvégiens explorant depuis Vinland très loin à l'ouest."

Cela veut dire que trente hommes partis de l'Atlantique ou baie d'Hudson, se seraient avancés à une grande distance sur le continent.

"Notre camp était auprès de deux hauts rochers, un jour de marche au nord du lieu où est cette pierre. Nous faisions la pêche. Retournant chez nous, nous trouvâmes dix hommes couverts de sang et morts. A. V. M. délivrez-nous du mal. Nous avons 10 hommes au bord de la mer gardant notre navire 14 (ou 41) jours de l'endroit où nous sommes. Année 1362."

On s'est assuré que Olof Ohman, tout Scandinave qu'il était, ne possédait aucun moyen ni l'instruction nécessaire pour graver ces inscriptions et de plus que si son jeune garçon Olof[4] n'avait pas aperçu les caractères et travaillé à les rendre visibles par un lavage, le père aurait mis le monolithe au rebut. Il voulait même le jeter dans le lac.

Le professeur Holand, un Scandinave, crut d'abord à une supercherie. On lui montra une autre pierre, trouvée dans le voisinage, près du lac Elbow, et couverte aussi de runes, mais tellement effacées qu'il n'en put rien comprendre.

---

[3] Publiée dans *le Harper's Weekly*, 9 oct. 1909, et dans le rapport de la Société historique du Minnesota, 1915.

[4] Olof Ohman était présent lors de la découverte de la pierre runique, ainsi que ses deux frères, Emil, 12 ans, et Edward, 10 ans, et un fermier voisin nommé Nils Olof Flaatan. Olof Ohman était lui-même un fermier arrivé en cet endroit en 1890.

De la pierre d'Ohman[5] il dit: C'est l'écriture suédoise ancienne. On y voit des lettres romaines et des chiffres romains mais cela se pratiquait au quatorzième siècle. Pareille remarque à l'égard de la ponctuation. Les trois lettres latines "A. V. M." sont pour abréger *Ave Virgo Maria* et ces signes se retrouvent en Suède. C'est la preuve que les trente hommes étaient catholiques et vivaient avant Luther. Un protestant d'aujourd'hui n'aurait pas songé à mettre A. V. M. Holand voulait, tout d'abord, démontrer que l'inscription était une œuvre de faussaire—il se retira convaincu qu'elle était vraie.

Cette année 1920 Lars Kjelle, autre Scandinave, de Barrett, Minn., essouchant sa terre, découvrit treize squelettes dont les têtes étaient fracturées, fendues, percées, écrasées. Le professeur Holand accourut, ainsi que deux autres savants : Warren Upham et N. H. Winchell, de Saint-Paul. Ils demandèrent s'il existait, à une assez courte distance, deux rochers près d'un endroit de pêche. On leur fit voir cela sur une pointe du lac Pélican, à une journée de marche en pays sauvage (vingt milles). De cet endroit les hommes qui pêchaient ne pouvaient avoir connaissance de la tragédie qui se passait chez eux.

Au sujet du chiffre 14, Holand dit que, pour aller de la baie d'Hudson aux sources du Mississipi par la rivière Nelson, le lac Winnipeg, la rivière Rouge quatorze jours ne suffisent point et il a raison, mais, ajoute-il, "on a vu de semblables erreurs : je mettrais quarante et un jours."

On ferait une brochure de la discussion que ces dé-

[5]Cette pierre mesure 36 pouces dans sa plus grande longueur (hauteur) et 15 pouces de largeur; son épaisseur varie de 5 à 6 pouces; son poids est de 230 livres.

couvertes font naître. L'authenticité de l'inscription est admise généralement. L'exhumation des squelettes et aussi la distance des deux rochers ont bien l'air de ne former qu'un seul tout et un même fait.

Qu'on ne s'étonne pas de voir Ohman et Kjelle, deux Scandinaves, découvrant ces reliques scandinaves dans le Minnesota: la contrée est remplie de gens de cette nation.

Les Islandais et les Norvégiens, Suédois, Danois qui exploitaient le Groënland (*green land,* terre verte) de l'an 1000 à 1360, ne pouvaient plus s'y tenir vers 1350 par suite de la rigueur de la température devenue plus incommode et de l'hostilité persistante des Sauvages[6]. Il serait donc passé dans l'idée d'une trentaine d'hommes de chercher à connaître les terres situées au sud-ouest et comme la baie d' Hudson devait leur être connue ils s'y hasardèrent, puis, voyant une grosse rivière, la remontèrent.

Il n'est pas croyable que leur objet était de fonder une colonie et j'observe qu'ils avaient laissé de leurs compagnons à la garde du navire à 41 ou 14 journées des sources du Mississipi, évidemment dans le but de retourner.

Voulaient-ils acheter des pelleteries des Sauvages? Non, ce trafic aurait été trop coûteux vu la distance et les moyens de transports. En bref, je dis qu'ils avaient la simple passion des découvertes.

La Société historique du Minnesota fait ressortir à propos de la pierre gravée de 1362 ce que Peter Kalm

[6] J. T. Smith, *The Discovery of America by the Northmen in the Tenth Century,* London, 1839, est très complet sur cette époque ancienne.

écrivait en 1749, après avoir causé avec La Vérendrye, à savoir que vers 1744 on avait rencontré aux sources du Missouri et ailleurs des pans de rochers portant des sortes d'écritures—tartares, croyait-on. Est-ce que La Vérendrye s'y connaissait? En ce temps-là tout le monde disait que notre Nord-Ouest était voisin de la Tartarie, le Pacifique ne comptant pas encore. Nous savons que ces dessins et marques hiéroglyphiques se voyaient en maint endroit de l'Amérique du Nord, mais c'était l'œuvre des Sauvages, on ne peut les rapprocher de la pierre de 1362 qui serait seule en son genre si une autre pierre portant en apparence des lettres runiques n'avait été trouvée dans le voisinage de l'autre.[7]

Il n'est guère à supposer que plusieurs expéditions comme celle des trente hommes ci-dessus aient eu lieu. Ce dut être une fois pour toute et si les survivants de la catastrophe en question ont revu leurs foyers[8] ils

[7] On sait qu'une des pierres apportées par La Vérendrye fut envoyée en France où elle ne fut pas suffisamment étudiée, du moins elle resta incomprise. Les plus savants du temps n'avaient que des notions imparfaites des hiéroglyphes. Quoiqu'il en soit, la pierre de La Vérendrye resta perdue dans une collection considérable d'autres curiosités de ce genre et on n'a pas pu la retrouver depuis.

[8] Dans son livre intitulé *Studier over Vinlandsreiserne,* pages 76 et 77, Storm mentionne une expédition envoyée en Amérique par le roi Magnus Erikson dit Smek, de Norvège et de Suède, en 1355. Partie de Bergen sous le commandement de Paul Knutson (Canut,) elle avait pour mission de déloger les Esquimaux devenus incommodes et qui paralysaient leurs entreprises dans le Groënland et le nord de la baie d'Hudson. Il est généralement reconnu que la moitié de l'équipage retourna en Suède en 1364, par conséquent neuf ans après le départ, mais on ne dit pas ce qui était advenu de l'autre moitié. Durant leur long séjour dans les terres d'Amérique il est à supposer que ces *Northmen* visitèrent le continent intérieur en plus d'un sens et on peut croire aussi qu'ils y laissèrent plusieurs des leurs. Ne serait-on pas en face

n'avaient qu'à dire que les Sauvages du centre Amérique leur étaient hostiles comme ceux du Groënland[9].

9 septembre, 1920.

---

des malheureuses victimes du lac Pélican? C'est probable. La coïncidence des faits et des dates mérite réflexion.

[9] Le comité des archéologues de la Société historique du Minnesota chargé de poursuivre l'enquête en cette affaire et d'étudier la pierre runique, fit un rapport en 1915, dans lequel il se prononce en faveur de l'authenticité des faits ci-haut relatés. Il se termine ainsi :

"After carefully considering all the opposing arguments, the Museum Committee of this Society, and Mr Holand, owner of the stone, believe its inscriptions is a true historic record."

Cette société n'a pas publié depuis d'autre rapport sur le sujet, mais nous croyons qu'elle est plus sceptique aujourd'hui qu'elle ne l'était auparavant. Plusieurs articles contradictoires à la véracité de cette pierre ayant été publiés dans les mémoires des Sociétés du Wisconsin et de l'Illinois, il s'ensuit que les opinions se partagent. Le professeur George R. Flom surtout attaque l'inscription au point de vue philologique.

L'EPISODE DE L'ILE DE SABLE —1

* * *

A quelle date le marquis de la Roche a-t-il débarqué une colonie sur l'île de Sable?

* * *

En rédigeant mon *Histoire des Canadiens-français*, je compris qu'il y avait lieu de rechercher la date précise du débarquement des hommes du marquis de la Roche sur l'île de Sable, car les auteurs sont partagés entre 1577, 1578, 1588 et 1598. La chose en elle-même ne touchait que de loin aux habitants du Bas-Canada et je traitai le sujet en quelques lignes après avoir adopté la date de 1578. Depuis lors, Paul de Cazes et N.-E. Dionne ont beaucoup écrit pour éclaircir cette vérité historique.

En 1884, dans un mémoire présenté à la Société royale du Canada, Paul de Cazes émettait l'opinion que l'expédition du marquis de la Roche à l'île de Sable avait dû avoir lieu en 1589, contrairement à celle de nos historiens qui en fixent la date, les uns à 1578, les autres à 1598. Le docteur Dionne, dans un travail élaboré qu'il publia dans le *Courrier du Canada,* dans le cours de l'automne de 1890, ayant attaqué très ouvertement la manière de voir de Paul de Cazes, ce dernier étudia à nouveau la question et présenta le résultat de ses dernières recherches à la

---

[1] Ce travail sur la date de l'expédition de l'île de Sable était tout d'actualité en 1892, puisque le débat sur cette question était posé devant la Société royale du Canada. Voir M. S. R. C. années 1888 et 1892.

réunion de la Société royale de 1892. Il n'a pas convaincu tout le monde ; c'est dans l'ordre naturel des choses. Une conversion qu'il n'a pas faite, entre autres, c'est la mienne.

Ces deux auteurs me demandent ce que je pense de leurs opinions respectives. J'opine maintenant pour 1598 et je vais tenter de les satisfaire en les relisant de nouveau. Mon procédé d'éclaircissement consistera à échelonner les faits par ordre chronologique, c'est-à-dire en faisant le calendrier des événements qui nous sont connus.

* * *

1568—Catherine de Médicis engage son fils, Charles IX, à nommer Troïlus du Mesgouez, marquis de la Roche, gouverneur de Morlaix, ville de la basse Bretagne à onze lieues de Brest. De la Roche était un personnage de haute distinction, issu d'une ancienne famille de la basse Bretagne et avait été attaché à la cour comme page dès se jeunesse (1550).[2]

1575—Philippe-Emmanuel de Lorraine, frère de Louise de Vaudemont, femme de Henri III de France, épouse Marie de Luxembourg-Martigues, et, le 15 février suivant, il est fait duc de Mercœur.

1577—Le marquis de la Roche, gouverneur de Morlaix, obtient au mois de mars une commission pour fonder une colonie dans la Nouvelle-France. L'historien Bergeron[3] dit que de la Roche fit l'expédition en ce temps, mais Bergeron a l'air de se guider sur Lescarbot sans trop le comprendre, car ce dernier est d'accord avec 1598.

1578—De la Roche, pour des raisons inconnues, ne se

---

[2] En 1574,, le marquis de la Roche préside les Etats de Nantes.

[3] *Traité de navigation.* Ce traité, dit-on, fourmille de fautes typographiques ; aussi, ne faut-il le consulter qu'avec discernement.

prévalut point de la commission de 1577, ni d'une autre qui lui échut le 3 janvier 1578, et qui lui donnait des pouvoirs beaucoup plus amples.[4]

1582—Mercœur est fait gouverneur de Bretagne.

1584—La Ligue commence son œuvre contre Henri III ; de la politique elle passe à la guerre ouverte ; le duc d'Alençon, frère de Henri III, décède, et Mercœur affiche des prétentions à la couronne, mais celle-ci revient de droit à Henri de Navarre en cas de mort du souverain.

1586—La Ligue se dessine nettement. De la Roche quitte volontairement le gouvernement de Morlaix pour prendre celui de Fougères ; jusqu'à présent il ne paraît aucunement avoir exécuté son projet du côté de la Nouvelle-France.

1588—De nouvelles lettres patentes sont accordées aux héritiers[5] de Jacques Cartier pour le commerce du Canada. La journée des Barricades force Henri III à quitter Paris. Henri de Navarre vient à son aide avec une armée. Les Etats Généraux sont assemblés à Blois. Le duc de Guise est assassiné en cette ville le 23 décembre, parce qu'il est chef de la Ligue. Mercœur se montre très violent contre Henri III, par suite de cette tragédie. De la Roche est alors auprès de Catherine de Médicis, laquelle décède à Blois le 5 janvier 1589.

1589—Après la mort de la reine mère, de la Roche apprend que Mercœur, toujours gouverneur de Bretagne,

[4] Il paraitrait, suivant de la Roncière, qu'il aurait armé un navire dès 1578 pour aller reconnaitre l'Acadie, mais son vaisseau fut pris par les Anglais. La même année il songea à accompagner Strozzi aux Indes, mais il n'en fit rien.

[5] Jacques Noël et Etienne Chaton de la Jaunaye, capitaines de la marine royale et maitres pilotes de Saint-Malo. Ces privilèges ne leur durèrent que jusqu'au 5 mai 1589, alors que les pêcheurs malouins obtinrent l'annulation de ces faveurs.

s'est emparé de Rennes pour le compte de la Ligue; il part en vue de secourir Fougères, mais il est fait prisonnier[6] par ordre de Mercœur et enfermé dans le château de Nantes. C'est au milieu de mars 1589 que Mercœur se déclara ouvertement pour la Ligue et Fougères lui ouvrit ses portes le 28 mars. Donc l'arrestation de de la Roche eut lieu durant la dernière quinzaine de ce mois. Jusqu'à cette date, nous n'avons rien qui indique qu'il eût fait le voyage de l'île de Sable, ou envoyé quelqu'un dans ces parages. Le marquis de la Roche resta enfermé jusqu'à la trêve consentie par les Ligueurs, en 1596; les Etats royalistes de Rennes tentèrent de le faire évader en 1590. Le duc de Mercœur refusa l'échange du prisonnier et le retint captif comme un otage d'une grande valeur.

Le 15 avril 1589 le parlement de Bretagne déclare Mercœur rebelle. Le 1er août Henri III est assassiné par Jacques Cœur pendant qu'il faisait le siège de Paris, de concert avec Henri de Navarre qui devient alors Henri IV.

1590—Le parlement de Bretagne demande l'élargissement du marquis de la Roche, mais le duc de Mercœur, qui tient la province dans sa main, refuse.

1593—Henri IV abjure le protestantisme. Mercœur se retranche dans Nantes.

1594—Au commencement de l'année, Louise de Vaudemont, veuve de Henri III et sœur du duc de Mercœur, ouvre avec celui-ci des conférences de paix qui traînent jusqu'en 1598.

---

[6] "Comme il traversait la ville de Sablé, que les troupes de la Ligue menaçaient, il fut arrêté . . . ." Pol de Courcy, *Biographie générale des hommes illustres de la Bretagne.*

1596—Au milieu d'octobre, Henri IV arrive à Angers. La femme de Mercœur survient en toute hâte et négocie avec le roi une trève qui devait durer jusqu'au 15 janvier suivant. Le 18 octobre de la Roche est libéré moyennant une rançon de 4000 écus. Le 4 novembre il assiste à l'assemblée des notables qui s'ouvrit à Rouen. Le 12, à Honfleur,[7] il autorise Guillaume Ravend, sieur de Crussy, à toucher la somme de 5,500 écus et les intérêts que lui devait la maréchale de Matignon. Ceci était évidemment pour payer sa rançon; quoi qu'il en soit, nous n'avons rien qui indique que cette somme fut destinée à son voyage en Amérique. Lescarbot dit, dans la première édition de son *Histoire de la Nouvelle-France,* que l'expédition de l'île de Sable eut lieu en 1596, mais dans les éditions subséquentes il met 1598, ce qui me paraît plus juste.

1597—Le 4 mars, le marquis de la Roche frète le navire de Thomas Chefdhotel pour la pêche dans les parages de l'île de Sable, avec un équipage de trente-trois matelots.[8] Il est entendu qu'il y aura à bord une compagnie d'hommes de guerre, commandée par trois officiers. On ne sait si le voyage eut lieu. Dans l'acte du 4 mars, de la Roche ne porte aucun titre qui montre qu'il agit au nom du roi. C'est un simple contrat d'affaire.

Un peu plus tard, cette même année, de la Roche eut un démêlé avec un certain capitaine Sourdéac, d'Ouessant[9], et faillit se faire pendre, car celui qui fut pris à

---

7 Devant les notaires Boudart et Valsemey.

8 Voir N.-E. Dionne, *la Nouvelle-France,* p. 164 et 165.

9 De la Roche, pour réparer sa fortune ébranlée par la guerre, s'était emparé de l'île d'Ouessant que Sourdéac avait soumise en 1592. Le coup avait été préparé par le capitaine de l'Estang qui avait cinq cents hommes à ses ordres.

sa place périt la corde au cou devant la porte de Brest. Après cette aventure, il obtint les gouvernements des vicomtés de Saint-Lô et de Carentan, en Normandie, et se maria en secondes noces avec Marguerite de Tournemine.

1598—Au commencement de l'année, les Ligueurs prêtent à Henri IV. Le 20 mars, Mercœur, gouverneur de la Bretagne, fait aussi sa soumission, aux instances de sa femme et de sa sœur, et est remplacé par César de Vendôme. Le 26 mars, le parlement de Paris l'édite de pacification. Mercœur part pour l'exil, où il meurt en 1602.

"Cette année, observe Charlevoix, la France ayant recouvré sa première tranquillité, le goût des colonies revint, et le marquis de la Roche obtint la même commission et les mêmes pouvoirs qu'avait eus le sieur de Roberval et que Henri III avait déjà accordés au même marquis de la Roche, mais dont il ne s'était pas trouvé en situation de faire usage."

Les lettres-patentes en question portent la date du 12 janvier 1598.[10] Le roi y déclare que la commission accordée par François Ier à Roberval n'a pas pu avoir de suite à cause des affaires qui occupaient alors la couronne. Il ajoute que Henri III avait déjà choisi de la Roche pour l'entreprise de la colonie de la Nouvelle-France, et comme cette œuvre est désirable il nomme ce même de la Roche pour l'exécuter. Cela fait supposer que la colonisation était encore à être commencée dans cette partie de l'Amérique. Je ne dirai donc pas que

[10] On les trouve dans les *Edits et Ordonnances,* vol. III., p. 7; *Histoire des Canadiens-français,* B. Sulte, chap. II.; *Histoire de la Nouvelle-France,* Marc Lescarbot, tome II.; *la Nouvelle-France,* N.-E. Dionne.

Henri IV affirme que de la Roche n'a jamais envoyé de navires quelque part en vertu de ses commissions, car la chose pouvait avoir eu lieu, mais sans bon résultat.

Le Dr. N.-E. Dionne a donc raison de dire que le roi donne clairement à entendre dans ce document que le marquis n'avait pas utilisé ses deux premières commissions. Ce passage seul est un très fort argument au crédit de ceux qui assignent à l'expédition la date de 1598.

Le 16 mars 1598[11] un contrat est passé entre le marquis de la Roche et Chefdhotel, dans lequel ce dernier s'oblige à transporter le marquis et ses gens en Amérique. Le départ eut lieu peu après.[12] De la Roche débarqua quarante hommes sur l'île de Sable, puis il se remit en mer à la recherche d'une terre favorable sur le continent pour y établir ses repris de justice. Une violente tempête lui fit rebrousser chemin et le porta en douze jours sur les côtes de France.

C'est ici qu'intervient dans la carrière de de la Roche un second emprisonnement, paraîtrait-il ; c'est absolument sans importance, car de la Roche, sous les verrous ou en liberté, ne devait pas être d'une pâte assez tendre pour équiper à ses frais un navire destiné à ramener ses colons. Il avait plus fort à faire pour rendre les biens d'église qu'il s'était appropriés et qu'il lui fallut rendre, en effet, vers 1603.

Champlain, parti pour le Mexique en 1599 et retourné en France au commencement de 1602, se trouva naturelle-

---

11 Il existe un second contrat passé le 18 mars 1598.

12 Probablement après l'Edit de Nantes, 30 avril 1598, qui réduisait les motifs de colonisation.

L'expédition se composait de deux frêles navires, *la Catherine* conduit par Thomas Chefdhotel et *la Françoise* par Jehan Girot, tous deux Normands.

ment mêlé aux choses de la navigation et particulièrement à Rouen. Il a dû connaître par le menu comment l'expédition de 1598 avait été conduite, car mille bouches autour de lui en parlaient. De plus, il connaissait Chefdhotel et tous les hommes qui, tels que Pontgravé et Chauvin, par exemple, étaient au courant de l'affaire. J'attache donc une grande valeur à ce qu'il rapporte sur ce sujet:

"Le sieur marquis de la Roche en l'an 1598 prit commission du roi, fit équiper quelques vaisseaux avec nombre d'hommes, et un grand attirail de choses nécessaires à un tel voyage, mais comme le dit sieur marquis de la Roche n'avait aucune connaissance des lieux que par un pilote de navire nommé Chédotel, du pays de Normandie, il mit les gens du dit sieur marquis sur l'île de Sable, distante de la terre du Cap Breton de vingt-cinq lieues au sud, où cependant les hommes qui restèrent en ce lieu avec fort peu de commodités, furent sept ans abandonnés sans secours que de Dieu, et furent contraints de se tenir comme les renards dans la terre, pour n'y avoir ni bois, ni pierre en cette île propre à bâtir, que les débris et fracas des vaisseaux qui viennent à la côte de la dite île : et vécurent seulement de la chair des bœufs et des vaches qu'ils y trouvèrent en quantité, s'y étant sauvés par la perte d'un navire espagnol qui s'était perdu voulant aller habiter l'île du Cap Breton; et se vêtirent de peaux de loups marins, ayant usé leurs habits, et conservèrent les huiles pour leur usage, avec la pêcherie de poisson qui est abondante autour de la dite île."[13]

[13] L'édition de 1632 et les suivantes donnent la date de 1598, mais il faut remarquer que, dans l'édition de 1613, il n'en parle

Champlain dit que l'expédition eut lieu en 1598 et que les malheureux furent délaissés sur l'île durant sept ans,[14] ce qui nous mène à 1605, mais Lescarbot, compagnon de Champlain, dit "cinq ans," alors nous arrivons à 1603, l'année même où Chefdhotel fit le voyage en question.

Le Dr. N.-E. Dionne récuse l'historien Bergeron parce que celui-ci se contredit en disant que les gens qui furent abandonnés sur l'île de Sable par de la Roche, "profitèrent grandement du bétail, vaches et pourceaux, qui y avait été laissé quatre-vingts ans auparavant par le baron de Léry qui avait entrepris ce voyage en 1518." Il faut donc reconnaître par là que l'expédition eut lieu en 1598.

En 1603 la cour du parlement de Rouen ordonna à Chefdhotel d'aller reprendre ceux qu'il avait laissés sur l'île de Sable. Champlain dit que l'on promettait à Chefdhotel la moitié des marchandises que les hommes en question auraient pu se procurer, telles que peaux de bœufs, loups marins, huile, fourrures, etc.

Les douze survivants[15] de cette terrible tragédie furent ramenés à Rouen par Chefdhotel, mais lorsqu'ils apprirent que ce capitaine s'était présenté à eux comme leur unique sauveur et que, comptant sur leur entière reconnaissance pour un si bel acte d'humanité, il avait pris la part du lion dans ce qu'ils possédaient, ils le

pas, alors qu'il devait avoir présent à la mémoire les divers épisodes qui se passaient autour de lui.

[14] Comment Champlain, d'ordinaire si exact, peut-il admettre un terme de sept ans entre la date de cette expédition (1598) et le rapatriement des délaissés puisqu'il écrivait ce fait en 1604? Il est évident qu'il ne s'agit là que d'un faux calcul et il ne faudrait pas en conclure qu'il donne à croire, dans l'édition de 1613, que le voyage eut lieu en 1596.

[15] Dix ou onze survivants seulement, suivant quelques auteurs.

sommèrent devant la cour du parlement et lui firent rendre gorge. Le procès eut lieu le 27 novembre 1603.[16] Le roi leur donna aussi à chacun cinquante livres. De la Roche les avait tirés des prisons pour les conduire en Amérique ; on ne sait pas s'ils devinrent d'honnêtes bourgeois, après 1603.

De la Roche, pauvre, se débattant au milieu des procès, mourut en 1606,[17] sans laisser en France aucun souvenir durable et se doutant peu des flots d'encre que les historiens verseraient à son sujet trois siècles plus tard.[18]

Le lecteur voit que je penche pour la date de 1598 comme étant celle de l'île de Sable. C'est en effet mon sentiment, en attendant mieux.

30 mai, 1892

[16] "*Arrêt rendu contre Chefdhotel, qui ramena en France les hommes restant des quarante-cinq ou cinquante laissés par le marquis de la Roche dans l'île de Sable.*"

Les détails de ce procès nous sont connus. Ils donnent du poids aux prétentions des historiens qui fixent la date de l'expédition à l'année 1598.

[17] D'une maladie de coeur. Certains auteurs affirment qu'il est mort de chagrin. Il était né peu avant 1540.

[18] Le dénouement tragique et malheureux de la tentative de de la Roche fut un bienfait pour notre pays ; les criminels qui composaient l'expédition amenaient avec eux les discordes et les passions de la ribaudaille et des huguenots.

MARTYROLOGE, 1640-1665.[1]

Le feu, la hache, la torture ont été les épreuves des premiers colons du Canada. A peine quelques familles étaient-elles fixées sur ce nouveau sol que le fléau iroquois se manifestait et, depuis 1640 à 1665, il ne cessa d'exercer ses ravages. Aucun secours armé ne vint de France ou plutôt ce qu'on nous envoya était moins qu'insuffisant et ne changea rien à la tactique des Sauvages ennemis, lesquels se persuadaient aisément que notre mère-patrie ne pouvait faire davantage, et ils nous traitaient en conséquence.

— 1642 —

René Goupil, enlevé au lac Saint-Pierre en 1642, fut mis à mort dans un canton iroquois.

— 1643 —

A Montréal, le 9 juin 1643, les Iroquois arrivant à la surprise tuent deux femmes et trois hommes : Guillaume Boissier, Bernard ou Bertrand Berté et Pierre Laforest dit Lauvergnat. Deux autres hommes, amenés captifs, furent sans doute brûlés.[2]

— 1644 —

A la fin de mars 1644 les Iroquois étaient sur l'emplacement de la place d'Armes actuelle, à Montréal. Il y eut

---

[1] Inédit.

[2] L'un d'eux se nommait Henri. E.-Z. Massicotte dit qu'il fut brûlé.

combat pour les repousser. "Plusieurs Français furent tués et blessés". On connait les noms de trois d'entre eux; Jean Matemace ou Mattemasse, Pierre Bigot et Guillaume Lebeau, tués.

La Mère de l'Incarnation mentionne, le 26 août 1644, qu'un Père jésuite et trois Français ont été pris et brûlés.[3]

Au fort Richelieu (plus tard Sorel), le 14 septembre 1644, un homme est blessé très dangereusement par les rôdeurs iroquois. Le 12 décembre suivant, même lieu, un autre homme est blessé presque mortellement. Quelques jours auparavant, même lieu, un homme avait été tué.

— 1646 —

En 1646 le Père Jogues et Jean de Lalande sont tués par les Iroquois.

— 1647 —

Le 14 octobre 1647, au Château-Richer, Gabriel Trut est tué par les Iroquois.

— 1648 —

Jacques Drouard fut assassiné chez les Hurons le 28 avril 1648, "par les ennemis de Dieu", dit la Mère de l'Incarnation, ce qui peut être aussi bien des Hurons.

Le 3 juillet 1648, aux Trois-Rivières, un homme du nom de Lachaussée fut tué et un garçon nommé Pouterel fut enlevé. Ce dernier n'a pas reparu.

Le 29 juillet, à Montréal, Mathurin Bonenfant est massacré et les Iroquois blessent plusieurs personnes.

Cette année, au pays des Hurons, le Père Antoine Daniel est tué par les Iroquois.

---

[3] Elle ne dit pas où.

— 1649 —

En 1649 périrent dans la contrée des Hurons, les Pères Jean de Bréboeuf, Noël Chabanel et Gabriel Lalemant, sans compter des Français qui étaient avec eux.

Le 30 mai, à Montréal, un Français est enlevé. Règle générale, ces captifs étaient torturés de diverses manières ou brûlés à petit feu.

— 1650 —

Le 17 mars 1650 la Mère de l'Incarnation écrit que les Iroquois ont pillé une maison à trois lieues de Québec et tué deux domestiques.

Le 17 mai suivant, aux Trois-Rivières, deux hommes sont massacrés. Même endroit, 10 août, neuf Français sont massacrés, parmi lesquels Robert Le Cocq, dit Lebon, et plusieurs blessés.

— 1651 —

Le 27 avril 1651, au Cap-Rouge, non loin de Québec, Nicolas Pinel est tué.[4]

Le 6 mai suivant, à Montréal, Jean Boudart dit Grand-Jean est tué, sa femme prise et brûlée. Jean Sicotte est scalpé.

Près des Trois-Rivières, Noël Godin est tué et un nommé Lajeunesse grièvement blessé.

Le 18 juin, à la pointe Saint-Charles de Montréal, deux hommes sont tués, dont un se nommait Léonard Lucault dit Barbeau. Ce même jour, il y eut quatre autres hommes de tués à Montréal.

Le 7 août suivant, un nommé Mathurin est tué aux Trois-Rivières.

---

[4] Voir *Mélanges historiques*, vol. 3, p. 128

Le 13 du même mois, à Montréal, Jean Hébert est assommé. Le 3 septembre suivant, les Iroquois enlèvent une femme et tuent son mari.

Le 18 du même mois, au Cap-Rouge, la femme de Nicolas Chaigneau est tuée dans sa maison. "Il n'y a pas de mois en cet été, où notre livre des morts ne soit marqué en lettres rouges par la main des Iroquois," dit Dollier de Casson.

— 1652 —

Le 10 mai 1652, près la chute de Shawinigan, furent tués le Père Jacques Buteux et Pierre Legros dit Fontarabie.

Le 21 du même mois, aux Trois-Rivières, Pierre Couc est blessé par des maraudeurs iroquois. Le 26, à Montréal, fut tué Antoine Bau appelé aussi Roos.

Le 18 août, même année, aux Trois-Rivières, furent tués Mathurin Guillet, le notaire Florent Boujonnier et deux autres habitants. Le chirurgien Plassez et un nommé Rochereau sont capturés.

Le lendemain, même lieu, à deux ou trois milles de la bourgade, sont tués ou amenés captifs : Guillaume Duplessis-Kerbodot, gouverneur des Trois-Rivières, Jean Véron de Grandmesnil, Guillaume Isabel, Jean Potevin dit Lagrave, Marin Terrier de Francheville, Jean Poisson, Jean Turcot, Thomas Godefroy de Normanville, et les nommés Dupuis, Belhomme, Langoumois, Deslauriers, Lapalme, Saint-Germain, Chaillon, total : quinze. La Mère de l'Incarnation écrit que vingt-trois hommes disparurent en cette circonstance.[5]

Le 25 du même mois, à Montréal, ou quelques jours

[5] Voir *Mélanges historiques*, vol. 5, p. 22.

auparavant, Denis Archambault fut tué roide par un canon qui creva lorsqu'on le tirait pour le troisième coup contre soixante Iroquois, dont plusieurs furent tués par les éclats de la pièce.

Le 16 septembre suivant, à Montréal, André David dit Mingré fut tué par ces Sauvages. Le 14 octobre, même endroit, Etienne Thibault dit Lalochetière est tué et un nommé Laviolette est blessé à mort.

Le 25 novembre, au Cap-de-la-Madeleine, Jean Houdan dit Gaillarbois et un nommé Saint-Denis sont tués par les Iroquois. Un troisième, appelé Le Valon, est blessé.

— 1653 —

Le 21 avril 1653, aux Trois-Rivières, seize Français et quatre matelots désertent par la crainte des Iroquois. Nous avons leurs noms. Ces malheureux ne parvinrent nulle part et périrent dans les bois.

Le 2 juin, aux Trois-Rivières, Emery Cailleteau est tué. Le 10 du même mois, au Cap-Rouge, François Boulé est tué. Pierre Garemand dit Picard est enlevé avec son fils Charles, âgé de huit ans, et Hugues Le Couturier âgé de vingt-trois ans. Mathurin Franchetot, capturé vers le même temps près du Cap-Rouge, mourut sur le bûcher.[6]

Le 14 du même mois, aux Trois-Rivières, François Crevier dit Lamêlée, jeune garçon, fut tué.

Le 20 août suivant, à Montréal, Michel Noël est tué.

— 1654 —

Le 10 octobre 1654, à Montréal, Yves Bastard est tué.

[6] Voir *Mélanges historiques*, vol. 3 ,p. 130.

Une sentinelle est enlevée.

Le 10 novembre suivant, à Québec, Guillaume Boeste et Michel Morin sont tués.

Le 23 du même mois, aux Trois-Rivières, Jean Langueteau, officier militaire, est tué. Le 26, le soldat Laroche est blessé à mort. Le 30, Louis Lebêcheur et Mathieu Labat sont tués. Ce dernier jour, à Montréal, Pierre Delaunay est tué.

— 1655 —

Le 30 mars 1655, à Québec ou dans les environs, Pierre Juneau est tué. Vers ce temps le Frère Jean Liégeois est tué à Sillery.

Le 27 avril suivant, aux Trois-Rivières, Pierre Chapiteau est tué.

Le 27 mai suivant, à l'île aux Oies, un peu plus bas que Québec, le sieur Moyen, sa femme et quatre domestiques sont massacrés.

Quatre jours après, à Montréal, Julien Daubigeon est tué. Ce colon a été erronément appelé Du Ligneron par Mgr Tanguay.

— 1656 —

Le 12 juillet 1656, aux Trois-Rivières, Joseph Lacroix est tué.

Le 2 septembre suivant, à Montréal, est inhumé le corps du Père Léonard Gareau tué par les Iroquois vers le lac des Deux-Montagnes.[7]

— 1657 —

David Lemoine, jeune homme natif de Dieppe, mourut chez les Iroquois en 1657.

---

[7] Il avait été blessé le 30 août durant un combat.

Le 25 octobre 1657, à Montral, Jean de Saint-Père, Nicolas Godé et Jacques Noël sont tués.

— 1658 —

Au printemps de 1658 les Français qui avaient hiverné chez les Iroquois[8] s'enfuirent et trois d'entre eux se noyèrent dans les rapides du Saint-Laurent.

Le 13 juin 1658, aux Trois-Rivières, Adrien Jolliet, ainsi que les nommés Christophe et Fouquet sont capturés. Fouquet est brûlé. Les deux autres sont rendus, un peu plus tard, par les Iroquois.

Au même lieu, le 10 novembre, huit hommes sont enlevés, puis ramenés chez eux. Les faits de ce genre sont tellement nombreux, au cours de ces vingt-cinq ans, que nous n'avons pas pris la peine de les noter un par un. C'était conforme à la politique des Iroquois, tantôt pour faire échange de prisonniers, tantôt pour entrer dans les places et espionner, ou encore dans le but de montrer que tous les Iroquois ne cherchaient pas à nous détruire. Bien entendu que les captifs passaient par les tourments, même ceux qui, finalement, étaient libérés.

Eloi Jarry dit La Haye, charron, de Montréal, pris en 1658, fut massacré.

Le 21 août de cette année, près du Cap-Rouge, sont enlevés Jean Hayot et un serviteur de Jean Bourdon. Hayot parvint à s'échapper.

Vers le 2 septembre suivant, aux Trois-Rivières, dans un combat contre les Iroquois, il y eut un Français de blessé.

Le 26 du même mois, à Montréal, Sylvestre Vacher dit Saint-Julien est tué.

---

[8] Onnontagués.

— 1659 —

Vers la fin de juin 1659 trois hommes des Trois-Rivières furent enlevés. Au commencement d'août il y eut un combat près du même lieu où un Français fut blessé. Le 25 août huit hommes sont enlevés dans ce même endroit.

Le 12 septembre suivant, au Cap-Rouge, Guillaume Routier est pris. Le même jour, aux Trois-Rivières, un nommé Lépine est tué.

— 1660 —

Le 19 mai 1660, se noyèrent à l'île Saint-Paul, près de Montréal, étant poursuivis par les Iroquois : Nicolas Duval, Blaise Juillet et Mathurin Soulard.

Durant le mois de mai 1660 le siège du Long-Saut illustra les noms de Dollard des Ormeaux et de ses compagnons qui périrent tous de la manière qu'on connait.

Deux autres hommes furent tués à Montréal cette année.

Le 1 juin, à la côte de Beaupré, Marie Caron, épouse de Jean Picard, fut blessée mortellement.

Le 8 juillet, aux Trois-Rivières, un homme est blessé.

A Québec, le 31 du même mois, Pierre Bringadin est tué.

Le 15 août, aux Trois-Rivières, deux hommes sont enlevés.

— 1661 —

Vers ce temps, Joseph Hébert fut tourmenté et poignardé chez les Iroquois[9]. Il avait été pris dans le voisi-

[9] Onneyouts.

nage de Québec.

A Montréal, en février 1661, les Iroquois capturèrent treize personnes d'un seul coup. Les nommés Beaudoin et Lachapelle[10] étaient du nombre. Le 28 mars, même lieu, furent tués Vincent Boutereau, Sébastien Dupuis, et Olivier Martin dit Lamontagne[11]. Six autres hommes furent faits prisonniers, au nombre desquels étaient Pierre Chauvin dit Grand Pierre et Jean Milot dit Bourguignon.[12]

Le 7 avril suivant, aux Trois-Rivières, quatorze hommes furent enlevés. Le 6 juin, même lieu, près du Cap-de-la-Madeleine, trois hommes furent tués et deux enfants de Claude Poulin enlevés.

Le même jour, à Tadoussac, trois Français sont tués par les Iroquois et Thomas Michel est blessé à mort.

Le 18 juin suivant, à huit heures du matin commença le massacre et la capture de plusieurs personnes à la côte de Beaupré et à l'île d'Orléans par les Iroquois qui revenaient de Tadoussac. On mentionne huit morts à Beaupré et sept à l'île d'Orléans.

Un nommé Laliberté, pris aux Trois-Rivières en 1661, fut tué d'un coup de hache dans le village des Onnontagués.

---

10 Marin Jannot dit Lachapelle. Quant à Beaudoin il nous paraît être Jean, arrivé en 1656, d'après un document publié par M. E.-Z. Massicotte et qui date du 15 août 1678. L'orthographe du nom de ce colon était Baudouin.

11 Le 23 mars précédent son frère Pierre, dit Larivière, avait été aussi tué par des maraudeurs iroquois.

12 Pierre Chauvin s'évada et revint peu après car il figure au recensement de 1666-67, quoique l'abbé Faillon remarque qu'il "périt par le supplice du feu". Les quatre autres prisonniers devaient être Michel Paroissien, Urbain Tessier, Pierre Goyer et Michel Messier.

Le 12 janvier 1661 Adrien Léger avait été tué par les Iroquois.

Le 22 juin 1661 Jean de Lauzon, juge-en-chef, est tué à l'île d'Orléans avec Nicolas Couillard dit Belleroche, Ignace Sevestre dit Desrochers, Elie Jacquet dit Champagne, Jacques Perroche, et les nommés Toussaint et François, serviteurs de Guillaume Couillard.[13]

Le 14 août suivant, Jean Picard est tué à la pointe Saint-Charles de Montréal.

Le 24, on enterre, aux Trois-Rivières, Elie Hanctin dit Langueleur, tué dans son champ par les Iroquois.

Durant cet été, les bandes iroquoises capturèrent à diverses reprises des hommes et des enfants à la vue des Trifluviens sans qu'il fût possible de les en empêcher. Ils exercèrent de semblables ravages par toute la colonie. Plus de cent personnes furent enlevées entre Québec et Montréal.[14]

Le 30 août, à Montréal, Martin Duval fut assommé. La veille avait été tué Jacques Le Maître, prêtre de Saint-Sulpice.

François Hertel, captif chez les Iroquois, y trouva Louis Guimont, Antoine Crevier dit Lamêlée, Pierre Rencontre et Joseph Hébert qui subissaient des tortures journalières et qui furent enfin assommés lorsqu'on vit qu'ils ne pouvaient plus souffrir.

Dans le haut du Saint-Maurice, cette année, périrent Jacques Godefroy de Vieux-Pont, des Trois-Rivières, et un autre Canadien, après un combat héroïque de deux

---

[13] Voir *Mélanges historiques,* vol. 2, p. 49. Même date, à Montréal, Jean Millet est tué par les Iroquois à coups de bâton et Pierre Pitre est fait prisonnier. Ce dernier s'échappa, parait-il, et mourut dans les bois.

[14] Il est admis que sur les soixante-dix premiers habitants de Montréal (1642-57) il y en eu trente de tués par les Sauvages. La proportion est à peu près semblable pour les Trois-Rivières.

jours contre les Iroquois. Avec eux trente Attikamègues furent massacrés.[15]

Le 29 septembre on inhume, à Montréal, François Bertrand dit La Fréminière, soldat, tué la veille par les Iroquois. Le 25 octobre, sur l'île à la Pierre, devant Montréal, des Français furent surpris par une bande d'Iroquois. Guillaume Vignal, prêtre de Saint-Sulpice, tomba entre leurs mains, fut brûlé et mangé sur les lieux.[16]

Le grenadier Claude Brigeart, blessé, fut pris, torturé et brûlé. Jean-Baptiste Moyen et Joseph Duchesne tués.

— 1662 —

Le 6 février 1662, à Montréal, est tué le sergent-major Lambert Closse, avec Simon LeRoy, Jean Lecompte, Louis Griffon[17] et neuf autres hommes.

Le 11 septembre, à l'île d'Orléans, sont tués Jean Leblanc et un nommé Gabriel.

Au commencement d'octobre Couillard-Deschênes et un autre Français sont tués vers Tadoussac.

— 1663 —

En 1663 deux soldats et une jeune fille sont enlevés aux Trois-Rivières.

Le 11 juin 1663, à Montréal, un soldat du nom de Léger Aguenier dit Lafontaine est tué par les Sauvages.

Le 11 septembre 1663, Claude Marcoux, cuisinier du Séminaire, est aussi tué par les Iroquois.

---

15 Voir *Mélanges historiques,* vol. 2, p. 48.

16 Jacques Le Prestre, domestique du Séminaire, périt dans la mêlée.

17 E.-Z. Massicotte, *les Colons de Montréal de* 1642 *à* 1667, le nomme Louis Griffon, d'autres ont écrit Brisson.

— 1664 —

Aux îles Sainte-Thérèse vis-à-vis Varennes, le 4 mai 1664, les Iroquois tuent deux hommes, et deux autres près de Montréal. A la Longue-Pointe ils assomment Michel Théodore dit Gilles.

Le 9 août 1664 Jacques Dufresne [18] et Pierre Maignan furent tués à l'île Sainte-Hélène.

Le 28 du même mois, à Montréal, Pierre Raguideau dit Saint-Germain est tué par les Iroquois.

— 1665 —

Pour finir: le 24 avril 1665, près de Montréal, Robin Basile et Guillaume Jérôme sont tués ; Jacques Petit et un nommé Montor ou Montour sont pris et amenés par les Iroquois.[19]

Au mois de juin le régiment de Carignan arrivait et, depuis ce moment jusqu'à 1689, les Iroquois ont cessé de reparaître dans le Bas-Canada, mais il y eut encore quelques massacres dans les campagnes de temps à autre.

La liste ci-dessus ne donne certainement pas la moitié, ou pas plus de la moitié, des victimes de la férocité des Iroquois durant la période en question. Nous sommes justifiables de dire qu'il a péri quatre cents personnes de cette manière, sur une population moyenne de mille âmes, soit quarante par cent, puisqu'en 1640 nous étions de deux à trois cents âmes; en 1650 six cents; en 1663 de deux mille à deux mille cinq cents.

Il n'y a pas à dire que nous étions en guerre. Jamais,

---

[18] Il avait été prisonnier des Iroquois en 1661 avec Jean Hasté. Ce dernier fut tué à Montréal le 28 juin 1662.

[19] L'été de 1665 Michel Guilbert est pris, torturé et tué au pays des Onneyouts. Son service mortuaire eut lieu à Montréal le 29 juin 1666.

au cours de ces vingt-cinq années nous n'avons eu les moyens pour prendre le pied militaire. Toujours nous avons été un petit troupeau abandonné à la voracité du loup. Les colons étaient des cultivateurs, des artisans—rien du soldat. Ils étaient venus ici pour s'établir, non pas pour se battre. Leur état, leur situation les mettait à la merci des ravageurs. Et on s'en va disant : "la guerre des Iroquois." Il n'y avait pas de guerre, c'étaient des assassinats. Vous n'auriez jamais pris les Iroquois en bataille quelque peu régulière si nous avions eu des troupes. Ils se seraient moqué de ce déploiement de force et auraient continué leurs courses et leurs massacres par bandes de dix à vingt hommes agissant à la surprise et fuyant dès qu'ils entrevoyaient une résistance. Le seul remède à ces maux aurait été de se rendre dans leurs pays et de faire flamber leurs villages pour les obliger à se tenir tranquilles ou à s'en aller demeurer plus loin. L'apparition des soldats du régiment de Carignan sur leur frontière, en 1666, suffit pour les amener à demander grâce. On aurait pu en faire autant avec trois cents fusiliers en 1640, en 1650, en 1660. La colonie était si mal conduite que tout se faisait pour le pire et si vous voulez voir le comble de cette aberration songez que la compagnie de traite qui était maîtresse du Canada subit l'écrasement sans se remuer, alors qu'il lui eut été facile de couper court à la calamité et refaire sa fortune avec le monopole du commerce des fourrures. La compagnie se laissa ruiner graduellement par un état de chose qui pouvait se corriger d'un seul coup et sa négligence causa la mort de presque la moitié des colons. Voilà comment le Canada a été baptisé dans le sang.

1921.

HISTOIRE DU SUCRE D'ÉRABLE.[1]

Pour parler des origines de la fabrication du sucre d'érable en Canada, il suffit d'une chose : savoir ce qui en est. Je ne le sais que très peu, comme vous verrez, mais ce que je vais dire n'est pas raconté dans le premier volume qui vous tombera sous le main. C'est de l'inédit. L'histoire du sucre et du sirop d'érable fait complètement défaut dans les annales du Canada. M'étant assuré de ce fait, j'ai cru qu'il était temps de l'écrire, mais il a fallu des recherches passablement longues, même la rencontre de quelques hasards, pour recruter la matière d'un article ; je donne ce que j'ai trouvé, espérant que d'autres, plus heureux, mèneront ce travail à bonne fin.

Mon objet, en publiant ces notes, est d'attirer vos regards sur cette question et de tâcher que l'on finisse par la faire entrer dans l'histoire car, vraiment, qui peut dire qu'elle y soit à présent. C'est précisément parce que je ne l'y ai pas rencontrée que je me suis mis à invoquer les esprits gardiens des trésors du passé et j'ai fait à leur intention plusieurs neuvaines, sinon pieuses, du moins sincères, ardentes, persistantes, édifiantes. Edifiantes est ici pour encourager les jeunes à me suivre. On ne gagne rien sans peine : le travail seul édifie !

Aurait-on cru à la canne à sucre sans les Chinois?

---

[1] M. J.-F. Snell, professeur de chimie au collège Macdonald de Sainte-Anne-de-Bellevue, ayant examiné cet article dans *la Revue canadienne* de 1911, a passé des notes à M. Sulte, que celui-ci a insérées dans la présente édition.

Non, et pour cause, eux seuls pouvaient nous la donner. Chez ce peuple à la parole sucrée, et, par là même, trompeuse, on a vu, pour la première fois, de longues baguettes s'élever au-dessus des champs cultivés. Avant tous les autres pays, la Chine a connu la canne en question. L'Inde aussi, paraît-il, et les iles adjacentes. De ces contrées elle passa au moyen âge en Arabie, en Syrie, en Egypte. Alexandre, à la frontière du Pendjab, goûta du jus de cette curieuse plante et la fit connaître à la Grèce, d'où la Sicile, puis l'Italie l'importèrent, dit-on, mais je ne sais pas de quelle manière.

Vers 1420, le Portugal s'en procura des échantillons. Son roi Henri, grand éducateur, ami des curiosités, en gratifia les îles Canaries. Alors, ces îles[2] firent connaître le sucre en Europe. Ce n'était qu'un début, car l'usage ne devait se généraliser que deux siècles plus tard. Les confitures sucrées ne sont pas aussi anciennes parmi nous qu'on serait porté à le croire!

En 1506, les Espagnols exportèrent la canne à sucre à Saint-Domingue où elle prospéra facilement; mais il ne faut pas dire qu'elle est originaire des Antilles.

André Thévet, cosmographe, grand voyageur, géographe et médecin, écrivait en 1558, dans la narration de son voyage au Brésil:

"Les anciens estimaient fort le sucre de l'Arabie, parce qu'il est merveilleusement cordial et souverain, spécialement en médecine, et ils ne l'appliquaient guère à autre

---

2 Madère surtout. Le Midi de l'Espagne cultiva la canne à sucre d'une manière florissante jusqu'au jour où l'abondance de ce produit des colonies ait obligé d'y renoncer. Son extension gagna le Mexique et l'Amérique du Sud dès le commencement du seizième siècle; grâce au climat favorable de ces nouvelles contrées, la culture en devint vite très prospère.

chose; mais aujourd'hui, la volupté est augmentée jusque-là, spécialement en notre Europe, que l'on ne saurait faire si petit banquet, en notre manière de vivre accoutumée, que toutes les sauces ne soient sucrées, et aucunes fois (quelques fois) les viandes—ce qui a été défendu aux Athéniens par leurs lois comme chose qui efféminait le peuple, ce que les Lacédémoniens ont suivi par l'exemple. Il est vrai que les plus grands seigneurs de Turquie boivent des eaux sucrées, parce que le vin est défendu par leur loi."

Depuis 1604, époque où fut établi Port-Royal, et 1608, époque où fut fondée Québec, jusque vers 1623, je n'ai rien vu dans les notes des historiens concernant le sucre en notre pays. Cette dernière année, le Frère Gabriel Sagard, étant chez les Hurons, écrit "qu'on entaillait des hêtres pour boire l'eau qui en découlait." Les écrits du temps ne disent rien de l'eau d'érable, du moins avant 1663. Les *Relations des Jésuites,* qui vont de 1632 à 1673, sont muettes sur ce sujet. Dans les inventaires des plus anciens ménages du Canada, je n'ai vu aucune mention ni de sucre de canne ni de sucre d'érable. La vie intime des gens est révélée par ces documents : or, que voit-on ? pas de sucre, pas de muscade, pas de moutarde, pas de poivre, aucune faïence non plus, pas de couteaux de table et jamais de fourchettes !

Donc, le frère Sagard était au pays des Hurons en 1623. Il n'a fait que passer dans le Bas-Canada. Ce qu'il nous dit se rapporte au voisinage de la baie Georgienne : "Au printemps que les bois étaient en sève, nous faisions parfois une fente dans l'écorce de quelque gros fouteau (hêtre) et, tenant au-dessous une écuelle, nous en recevions le jus et la liqueur qui en distillait, laquelle nous

servait pour nous fortifier le coeur—quoiqu'à la vérité les effets n'en fussent pas bien considérables. Les Montagnais[3] et les Algoumequins s'ils sont pressés de la soif et qu'ils ne rencontrent point d'eau, ils ont l'industrie de faire une fente dans l'écorce des plus gros fouteaux qui sont en sève et en sucent la douce et agréable liqueur qui en distille, comme nous soulions faire pour semblable nécessité, et les affadissements et débilité du cœur.

"Le truchement des Honqueronons me dit un jour que comme ils furent un long temps pendant l'hiver sans avoir de quoi manger autre chose que du petun et quelque écorce d'un certain arbre que les Montagnais nomment *Michian,* lequel ils fendent au printemps pour en tirer un suc doux comme du miel, mais en fort petite quantité, autrement cet arbre ne se pourrait assez estimer. Je n'ai point goûté de cette liqueur, comme j'ai fait de celle du fouteau, mais la crois très bonne au goût, de l'écorce de laquelle j'ai mangée parmi nos Hurons, bien que fort peu souvent et plutôt par curiosité que par nécessité."[4]

Pierre Boucher, des Trois-Rivières, écrivait en 1663 un petit livre, qu'il intitule *Histoire Naturelle de la Nouvelle-France,* dans lequel il ne traite que des ressources du pays et pas du tout de son histoire. Ce mémoire était destiné au roi et à ses ministres. Il y avait alors trente ans que cet observateur sagace habitait la colonie. A l'article de l'érable, il n'a pas l'air de se douter de la question du sucre, bien qu'il raconte que cet arbre jette, au printemps, une sève dont le goût est sucré. "Il y a, dit-il, une espèce d'arbre qu'on appelle érable, qui vient fort gros et haut. Le bois en est fort beau, nonobstant quoi on ne s'en sert

[3] Peuple du Saguenay.
[4] *Histoire du Canada,* publiée en 1636, pages 79, 80, 87, 265, 680

qu'à brûler ou pour emmancher des outils, à quoi il est très propre à cause qu'il est extrêmement doux et fort. Quand on entaille ces érables au printemps, il en dégoutte quantité d'eau qui est plus douce que l'eau détrempée dans du sucre, du moins plus agréable à boire." C'est tout. On voit seulement qu'il connait le sucre—et cela peut se comprendre, mais pas le sucre d'érable. Les Canadiens d'alors n'en faisaient donc pas! Car il mentionnerait ce fait, lui qui parle du vin, de la grosse bière, de la bière d'épinette, du "bouillon" ou souchet épicé et des eaux si pures de nos rivières, "toutes choses que l'on boit ici, dit-il, et qui sont très bonnes." Le thé et le café n'étant pas en usage, il n'en dit mot. Il paraît donc certain que l'on ne fabriquait pas encore de sirop, ni de sucre d'érable, à cette époque.

Le chimiste Robert Boyle écrivait en 1663 que l'on rencontre dans la Nouvelle-Angleterre des arbres dont la sève, une fois débarrassée de son eau, donne une substance d'une saveur agréable.

L'érable de France, bien inférieur au nôtre, n'a jamais donné une secrétion valant celle de notre arbre. Pierre Boucher ne pouvait pas devancer le mouvement de progrès qui, plus tard, mais de son vivant, s'est produit en Canada dans ce genre d'industrie. Il était loin de s'imaginer que l'arbre superbe dont il parlait avec admiration, allait devenir l'une des plus curieuses productions de la colonie et à cause de cela même un emblême national. S'il eût cru que l'exploitation de la sève de l'érable pouvait être une source importance de revenus, certes! il en eût parlé.

On a supposé que les Sauvages faisaient du sucre? Ils étaient trop bornés pour comprendre la manière de

s'y prendre et ils manquaient des ustensiles nécessaires[5] D'ailleurs, les Français ne songèrent pas tout de suite à faire bouillir cette eau pour en dégager la substance sucrée.

Le Père Charlevoix, dans son *Journal d'un Voyage à l'Amérique Septentrionale* (1720) dit positivement que les Sauvages buvaient de l'eau des arbres mais qu'ils ne connaissaient pas l'art d'en faire du sucre ; cependant le Père Lafitau dit que les Sauvages ont enseigné cette fabrication aux Français et il ajoute[6] que les Français y réussissent mieux que les indigènes. Lafitau était-il certain de ce qu'il écrivait quant à la découverte du procédé?

L'intendant Talon qui encouragea diverses industries parmi nous, de 1665 à 1670, ne semble pas avoir songé au sucre d'érable car il en aurait parlé. Colbert, qui n'était pas étranger à ses actions concernant la Nouvelle-France, voulait, comme dans l'ancienne France, créer des industries afin que la colonie devint véritablement importante. Talon établit parmi nous à la fois des filatures et des brasseries, planta des arbres fruitiers, des pommiers surtout, et il sut diriger ses travaux scientifiquement. C'est ainsi qu'aujourd'hui nous avons la pomme fameuse de Montréal, prisée au-dessus de toutes les pommes de France.

Le 11 février 1671, le ministre des colonies annonce

---

[5] Il ont pu connaître le goût sucré de la sève avant l'arrivée des blancs, mais leurs connaissances se bornaient là. D'ailleurs, cette question est disputée. M. Snell remarque que les Sauvages n'avaient aucun vaisseau à l'épreuve du feu. Exceptons ceux de la Pennsylvanie qui étaient bons potiers.

[6] Le Père Lafitau écrivait en 1715. Il décrit la manière d'agir des Sauvages et il en donne une illustration curieuse.

qu'il sera accordé diminution des droits aux habitants qui apporteront du sucre en France, mais de quel produit parle-t-il? Ce devait être du sucre de canne des Antilles, car nous avions un commerce avec les possessions françaises de ces îles, depuis peu d'années. C'est alors, peut-être, que les Canadiens ont connu, pour la première fois, le sucre cassonade, la mélasse, aussi le sucre blanc—tous les plaisirs à la fois!

Le Père Henri Nouvel, missionnaire dans l'ouest canadien, en 1672, administra un jeune homme malade, "pour le salut duquel la Providence a eu les yeux plus ouverts que moi, parce que, l'ayant baptisé, par mégarde, non pas avec de l'eau naturelle, mais avec une certaine liqueur qui coule des arbres vers la fin de l'hiver, qu'on appelle eau d'érable, que je prenais pour de l'eau naturelle, je reconnus mon erreur lorsque, voulant donner à ce malade quelque prise de thériaque, je demandai de l'eau d'érable, qui, étant naturellement sucrée, est plus propre à cet effet, on me présenta de la même liqueur dont je m'étais servi pour le baptiser, ce qui m'obligea à réparer cette faute, heureusement peu auparavant sa mort."

J'ai consulté Joseph Marmette qui a examiné, dans les archives de France, des masses de lettres et de rapports sur le Canada. Il m'a dit que ni Talon, ni Frontenac, ni de la Barre, ni Denonville, ni de Meulles, ni Champigny n'ont parlé du sucre d'érable durant les années qui vont de 1665 à 1695. Ceci ne prouve nullement que nous ne fabriquions pas de sucre alors, mais ce silence des plus hautes autorités est assez étonnant, puisque nous avons le témoignage d'un homme qui habitait la colonie et qui parle du sucre d'érable comme

d'une chose généralement connue. Nos gouverneurs et intendants ne faisaient pas construire un canot d'écorce sans l'envoyer dire à Versailles, ils ne posaient pas un bardeau sur la couverture d'une maison que le ministre de la marine et des colonies ne fût averti de l'événement. Par quelle étrange absence de mémoire sont-ils devenus muets sur le sucre d'érable ? Si nous n'avions pas La Hontan pour nous tirer d'affaire, où en serions-nous? Eh bien! nous serions restés dans notre innocence.... historique.

La Hontan a vécu à la campagne, à Beauport, à Boucherville et ailleurs (1685), observant les mœurs et coutumes des colons et les décrivant avec fidélité, car tout ce qu'il a vu et raconté est toujours d'une stricte exactitude sous sa plume. Lorsqu'il se trompe c'est qu'il écrit sur le dire de son entourage, ce que n'ont pas compris ses critiques. De 1683 à 1690, il a fréquenté le Canada et les "pays d'en haut". Voici comment il s'exprime sur le sujet qui nous occupe.

"Les érables sont à peu près de la même hauteur et grosseur que le merisier, avec cette différence que leur écorce est brune et le bois roussâtre. Ils n'ont aucun rapport avec ceux d'Europe. Ceux dont je parle ont une sève admirable et telle qu'il n'y a pas de limonade ni d'eau de cerise qui dise si bon goût, ni de breuvage au monde qui soit si salutaire. Pour en tirer cette liqueur, on taille l'arbre deux pouces en avant dans le bois et cette taille, qui a dix ou douze pouces de long, est faite de biais. Du bas de cette taille, comme dans une gouttière, et rencontrant le couteau qui la traverse, la liqueur coule le long de ce couteau sous lequel on a le soin de mettre des vases pour la contenir. Tel arbre ne peut

rendre que cinq ou six bouteilles par jour et tel habitant en Canada en pourrait ramasser vingt barriques, du matin au soir, s'il voulait entailler tous les érables de son habitation. Cette coupe ne porte aucun dommage à l'arbre. On fait de cette sève du sucre et du sirop si précieux qu'on n'a jamais trouvé de remède plus propre à fortifier la poitrine[7]. Peu de gens ont la patience d'en faire. Comme on n'estime jamais les choses communes et ordinaires, il n'y a guère que les enfants qui se mettent à entailler ces arbres. Au reste, les érables des pays septentrionaux ont plus de sève que ceux des contrées méridionales, mais cette sève n'a pas tant de douceur."

L'avant dernière phrase est mal construite. Elle veut dire que la sève des érables de France a plus d'âcreté que celle du Canada. A ce propos, je dirai que notre sucre ou notre sirop d'érable passe surtout, en France, pour médicinal ; c'est la réponse que j'ai reçue de quatre confiseurs de Paris qui ont refusé de s'en servir dans leurs bonbons. Ces messieurs trouvent que le goût du sirop canadien rappelle trop celui des érables des Alpes.

Puisque, seuls, les enfants—et les amoureux probablement?—s'adonnaient à la fabrication de la trempette....je m'explique le mutisme des gouverneurs et des intendants à cet égard. Ce n'était pas encore une récolte ou un produit national, demandé par le commerce ou même admis dans la consommation de l'habitant.

En reculant aux débuts de la colonie, comme nous venons de le faire, on rencontre nombre de témoignages

7 M. Snell observe que c'était un art ou procédé encore imparfait et de simple industrie privée.

concernant l'eau sucrée des érables, mais rien de plus. Celui qui donna une forme à l'industrie de ce nouveau sucre, paraît avoir été le docteur Michel Sarrazin, venu de France en 1685, qui y retourna en 1694, puis revint dans la colonie, s'y fixa, fit nombre d'études botaniques et autres, fort remarquables, fut membre de l'Académie Royale des Sciences, et mourut à Québec en 1734. Nous avons un mémoire de lui, publié en 1730, et que je vais citer. Il n'y est pas fait mention, c'est vrai, de la date à laquelle les Canadiens commencèrent à traiter l'eau d'érable scientifiquement. Mais il autorise une supposition qui paraît très fondée. Arrivé en 1685, Sarrazin a dû connaître l'eau d'érable dès le printemps suivant, et, tout de suite, il s'est mis à l'analyser, à la faire bouillir, à l'étudier en un mot, car il faisait ainsi pour mille plantes et produits naturels, dont l'observation l'occupa toute sa vie. Evidemment le résultat de son travail fut profitable. On peut donc croire que nombre de gens l'imitèrent bientôt. Ce serait alors vers le temps où La Hontan écrivait que l'art de faire du sucre se serait répandu dans nos campagnes. Voyons donc ce que dit son mémoire.

"Il y a dans l'Amérique septentrionale quatre espèces d'érable que j'ai envoyées au *Jardin Royal*. . Le quatrième —*Acer canadense saccharifernm*—est un arbre qui s'élève de soixante à quatre-vingts pieds, dont la sève, qui monte depuis les premiers jours d'avril jusqu'à la moitié de mai, est assez souvent sucrée, ainsi que l'ont aisément reconnu les Sauvages et les Français. On fait à l'arbre une ouverture d'où elle (la sève) sort dans un vase qui la reçoit et, en la laissant s'évaporer, on a environ la vingtième partie de son poids qui est de véritable sucre.

propre à être employé en confitures, etc. Un de ces arbres qui aura trois ou quatre pieds de circonférence, donnera, dans un printemps, sans rien perdre de sa vigueur, soixante à quatre-vingts livres de sucre. Si on en voulait tirer davantage, comme on le pourrait, il est bien clair qu'on affaiblirait sa vieillesse.

"Cette sève, pour être sucrée, demande des circonstances singulières, qu'on ne devinerait pas. 1°. Il faut que, dans le temps qu'on la tire, le pied de l'arbre soit couvert de neige, et il y en faudrait apporter, s'il n'y en avait pas. 2°. Il faut que, ensuite, cette neige soit fondue par le soleil et non par un air doux. 3°. Il faut qu'il ait gelé la nuit précédente.

"Cette espèce de manipulation, dont la nature se sert pour faire le sucre d'érable, ressemble à quelque opération de chimie, où l'on fait des choses qui paraissent opposées, et où celles qui paraissent le plus semblables ne sont pas équivalentes pour l'effet. La sève de tel érable qui ne sera point bonne à faire du sucre, le deviendra une demi-heure ou tout au moins une heure après que la neige dont on aura couvert le pied de l'arbre aura commencé à fondre. Cette neige s'est donc portée dans les tuyaux de l'érable et y a opéré avec grande vitesse."

Voilà des observations qui ne datent pas d'hier et qui montrent ce qu'était le docteur Sarrazin. Le savant docteur ajoute que *l'apocynum majus, syriacum, rectum, com.* 90, fournit un suc dont on fait du sucre en Canada; on en ramasse la rosée qui se trouve dans le fond des fleurs. Mgr. Laflamme, dans un mémoire à la Société royale du Canada, demandait quelle était cette plante—et nous étions plusieurs à ne pouvoir pas lui répondre![8]

[8] Hennepin, en 1698, parle de la fabrication d'un sucre rougeâtre

Quoi qu'il en soit, l'Acadie faisait du sucre d'érable avant 1699 puisque, cette année-là, le sieur de Diéreville, visitant le pays, s'exprimait ainsi: "Les fraises sont communes partout dans les champs et on a le plaisir de les manger avec un sucre que le pays produit." Il composait aussitôt des vers sur ce sujet:

Au lieu de cannes dont les pores
Rendant le sucre blanc qui nous vient de plus loin
Pour les Acadiens, la nature a pris soin
D'en mettre dans les sycomores,
Au commencement du printemps.
De leur écorce il sort une liqueur sucrée
Qu'avec grand soin les habitants
Recueillent dans chaque contrée,
Ce breuvage me semble bon
Et je le buvais en rasade;
Il ne fallait que du citron,
Pour en faire une limonade.

Diéreville continue, en prose :

"Pour recevoir cette douce liqueur, qui est aussi claire que de l'eau de roche, on fait dans l'arbre, à coups de hache, un trou assez profond, en forme d'auge, et des taillades à l'écorce, qui aboutissent à ce réservoir, afin que l'eau, en coulant, tombe dedans. Quand il est plein, ce qui arrive assez promptement, la sève étant, dans ce temps-là, dans sa plus grande force, l'eau tombe, par un petit dalot de bois, appliqué sur le bord de l'auge, dans un vaisseau qui est au pied de l'arbre. On fait la même chose à plusieurs arbres tout à la fois, de sorte qu'il en sort beaucoup de liqueur, tant qu'ils en fournissent. On

fait de la sève de l'érable, qu'il dit être meilleur que le sucre de canne ordinaire.

la fait bouillir, jusqu'à siccité, dans un grand chaudron; en diminuant, petit à petit, elle se forme en sirop et puis en sucre roux qui est très bon."

Le procédé des Acadiens diffère du nôtre en ce que nous n'entaillons pas l'écorce de manière à amener plusieurs égouttements dans une seule rigole ou goudrelle. A part cela, tout se ressemble entre nos deux pratiques.

Vers le même temps, le Père Le Clercq disait: "Si, à force de la faire bouillir, on réduit cette eau en tiers elle devient un véritable sirop qui se durcit à peu près comme le sucre et prend une couleur rougeâtre. On en forme des petits pains qu'on envoye en France par rareté et qui sert bien souvent à défaut du sucre français."

Voici un fait qui s'est passé à Chicago en 1688. Joutel, arrivant du bas Mississipi, s'arrête parmi les Sauvages et les Français du pays des Illinois. Il nous raconte que "de certains arbres semblables à nos érables sort par incision une eau sucrée dans laquelle nous faisons cuire notre blé d'inde. Cette eau étant bouillie et évaporée se convertit en sucre un peu roux mais très bon."

J'insiste sur l'absence de toute mention de sirop ou sucre avant la lettre de La Hontan qui est de 1685, alors que le docteur Sarrazin venait d'arriver à Québec. J'insiste sur ce point: les Sauvages n'ont jamais fait bouillir l'eau d'érable avant les Français et de plus: ce n'est guère avant 1685 que les Français se sont avisés de faire cette opération. Quant aux gens de Chicago, il n'est pas étonnant qu'ils aient fabriqué du sucre en 1688 puisque leurs rapports avec les Français, et con-

tinuellement depuis 1659, leur avaient procuré des chaudrons ; rien d'étonnant que leurs camarades français leur aient enseigné à bouillir l'eau d'érable.

Tout le présent article se concentre donc sur la date de 1685—savoir si les Français ont fait du sirop ou du sucre d'érable avant cette année-là. Ne parlons pas des Sauvages car, comme nous l'avons déjà dit, ils étaient trop bornés pour concevoir une pareille invention[9].

Dans le rapport de Gédéon de Catalogne, écrit en 1712, il est fait mention des Iroquois du Saut-Saint-Louis "qui font quantité de sucre d'érable qu'ils vendent à Montréal." Il dit que les Sauvages de la montagne de Montréal, mission du Saut-au-Récollet, "font quantité de sucre d'érable qu'ils portent vendre à la ville...il n'y a presque que les femmes qui fassent ce commerce." De là est venue, peut-être, cette croyance que la fabrication du sucre d'érable avait été inventée par les Sauvages.

Catalogne dit encore : "L'érable produit quantité d'eau sucrée que l'on emploie à faire du sucre et du sirop. Pour y parvenir" (il décrit le procédé) puis il ajoute: "Il y en a qui conservent de cette eau dans des vases pour l'exposer aux chaleurs de l'été, qui se convertit en vinaigre."

A son tour, en 1715, le Père Lafitau s'occupe de notre sujet, mais c'était trente ans après la découverte du sirop et du sucre en question. Je le cite comme les autres, à titre de curiosité: "L'eau d'érable est très

---

9 Albert-P. Sy, *Journal de l'Institut Franklin*, octobre 1908, croit que l'industrie du sucre d'érable a pris naissance chez les Sauvages, mais il ne s'appuie sur aucun document authentique pour prouver sa thèse. Il ajoute que certaines tribus nomment un de leurs mois "la lune de sucre."

gracieuse à boire sans être cuite. Elle aigrit d'elle-même et fait un vinaigre passable si on la conserve quelque temps. On en peut faire un très bon hydromel avec son sirop, mais on ne pourrait pas en tirer de l'eau-de-vie comme on le fait des cannes â sucre. . . Il se trouve beaucoup d'arbres et de plantes dont on peut faire du sucre et diverses liqueurs, sans parler des espèces de palmistes. Les noyers donnent une eau beaucoup plus miellée que celle des érables ; le sucre en est fort bon. Celui d'eau de frêne est très délicat, mais il faut une quantité considérable de cette eau et beaucoup plus que pour le sucre d'érable."

Nous voici avec le Père Sébastien Rasles, dans le Maine, en 1722: "Au printemps les érables rendent une liqueur assez semblable à celles que contiennent les cannes des îles. Les femmes s'occupent à la recevoir dans des vases d'écorce lorsque ces arbres la distillent: elles la font bouillir et elles en tirent un assez bon sucre. Le premier qui est tiré est toujours le plus beau."

Peter Kalm, savant suédois, élève de Linnée, écrivait de Philadelphie en 1748: "L'érable à sucre *acer saccharinum* ne parvient pas en Pennsylvanie au tiers ou au quart de la hauteur qu'il atteint au Canada où il est un bel et grand arbre."

C'est, à peu près, l'érable de France, que l'on ne saurait comparer à l'érable canadien. En Canada, l'année suivante, Kalm dit : "L'érable à sucre est bon pour guérir les écorchures... On extrait beaucoup de sucre de cet arbre dont on fait couler la sève au moyen d'incisions. Dans les *Mémoires* de notre Académie Royale des Sciences, j'ai décrit avec soin la manière de fabriquer le sucre d'érable."

En résumé, Kalm nous donne à entendre que la Suède, sa patrie, assez semblable au Canada, par ses forêts, sa neige et sa température, n'exploite pas les érables pour en tirer du sucre.

Un Français qui signe J.-C. B.,[10] étant sur l'Ohio, près de la Monongahéla, en 1755, parle ainsi des bois de la contrée:

"L'érable est le plus remarquable de tous, à cause de l'abondance d'eau délicieuse, douce, fraîche, claire, sucrée et fort saine, que cet arbre distille pendant les mois de février et mars de chaque année, si on ne le fatigue pas trop, car autrement il meurt.

"La manière d'en extraire l'eau est fort simple: lorsque la sève commence à monter aux arbres avec un peu d'abondance, on fait une entaille au bas, à la hauteur de trois pieds environ, en forme de talus; on y introduit soit une lame de couteau soit un morceau de bois taillé de la même manière, sur lequel coule l'eau comme dans une gouttière avec assez d'abondance pour tirer d'un gros arbre, depuis le soleil levant jusqu'à son couchant, vingt à vingt-cinq seaux de cette eau qui tombe dans un grand vase que l'on transvide, à mesure qu'il s'emplit, dans de grandes chaudières qui sont sur un bon feu, pour faire bouillir l'eau, qui d'abord se forme en sirop, ensuite en cassonade, jusqu'à concurrence de douze à quinze

10 *Voyage au Canada, dans le nord de l'Amérique Septentrionale, fait depuis l'an* 1751 *à* 1761, par J.-C. B.; Québec, chez Léger Brousseau, 1887 p. 150. Avant Kalm et J.-C. B., il existait des sucreries privées très productives. Mentionnons celles de la Baie-du-Febvre, de 1734 à 1744, exploitées par Michel Barbeau, père et fils, Joseph Caya, Louis Proulx et Hyacinthe Lévesque.

Le manuscrit original de J.-C. B. se trouve dans la collection du marquis de Bassano, autrefois de Paris, et il a été imprimé par les soins de l'abbé H.-R. Casgrain qui l'avait copié et qui l'a annoté.

livres par jour; alors on met cette cassonade dans des bois de jattes où elle se durcit en forme de pains ronds. On peut tirer du même arbre de cette eau, pendant cinq ou six jours de suite, en ayant soin de faire de nouvelles tailles chaque jour, et toujours du côté du midi du soleil en observant qu'il ait fait froid la veille, que le soleil soit serein et que le vent ne soit ni froid ni fort. Le moment où l'on aperçoit que l'arbre n'a plus de sève, c'est lorsque l'eau vient blanchâtre et coule lentement, alors on peut en faire du vinaigre ou de la boisson, comme du cidre, mais toujours quand elle a bouilli en cassonade, et si on ne cesse pas de tirer. Il faut deux bonnes heures de cuisson pour la former en sirop et deux autres pour le sucre, qui est toujours brun, très pectoral et ne brûlant jamais l'estomac. On fait de ce sucre de petites tablettes, comme du chocolat, afin de le transporter plus facilement en voyage. Il se garde très longtemps au sec, autrement il se moisirait et se gâterait par l'humidité. Les érables sont ordinairement garnis de grosses loupes que l'on coupe et fait sécher au soleil; on en fait une espèce d'amadou que les Canadiens appellent tondre. La plaine, le merisier, le frêne et le noyer donnent aussi de l'eau dont on peut faire du sucre. mais comme cette eau rend beaucoup moins et que le sucre n'est pas si bon on n'en fait presque point, de sorte que le sirop d'érable est le plus commun au Canada. A l'égal du sucre blanc qui se consomme—il se tire de Saint-Domingue—le sucre d'érable est très stomachique."

Le général de Montcalm, arrivé de France depuis peu, écrivait, le 11 octobre 1756, à la supérieure de l'Hôtel-Dieu de Québec, la priant "de faire placer six bouteilles de baume de Canada et dix livres de suc (*sic*)

d'érable dans une caisse bien amarée," puis de l'expédier à Madame de la Bourdonnaye, à Paris.

A l'automne de 1776, le lieutenant Thomas Anbury, des troupes anglaises, visitait la région sud-est du district de Montréal; il y mangea du sucre indigène et se fit expliquer la manière de le fabriquer.

"L'érable, dit-il, pour commencer, donne en grande quantité une liqueur rafraîchissante d'un goût agréable. Les Canadiens en tirent du sucre, excellent pectoral employé contre la toux. Il y a plusieurs arbres qui rendent un liquide dont on peut faire du sucre, mais aucun n'en produit aussi abondamment que l'érable. Vous serez sans doute étonné de voir en Canada ce que Virgile prédisait comme devant avoir lieu dans l'âge d'or: Et durae quercus sudabunt rossida mella."

Châteaubriand, dans son *Voyage en Amérique*, année 1791, décrit la récolte du sucre d'érable dans l'Ohio[11].

Isaac Weld, qui parcourait le Canada cinq ou six années plus tard, consacre plusieurs pages à cette industrie; déjà, nous en faisions un petit commerce, mais sans l'exporter. John Lambert, un autre passant, vers 1806, parle de tout cela comme d'une chose qui l'a frappé. Lambert et Weld décrivent par le détail les procédés de fabrication et de vente. Citons Weld : "L'érable des plaines fournit plus de sève que celui des côtes, mais ce dernier a une sève plus riche de beaucoup. Ce sucre est seul en usage dans les campagnes du Bas-Canada. Le docteur Nooth, des troupes régulières et administrateur de l'hôpital général, prétend avoir

[11] Vers la même époque, en Virginie, on s'occupait de l'érable rouge qui fournit un sucre de saveur plus fine.

raffiné du sucre d'érable avec succès. On fait d'excellent vinaigre avec la sève de l'érable d'une qualité supérieure au vinaigre blanc de France et d'une saveur plus agréable avec toute son acidité. On en fait aussi de la bière et, distillée, on en tire une liqueur."[12]

Thomas Verchères de Boucherville raconte que, au printemps de 1812, les Sauvages du Haut-Canada vendaient du sucre d'érable par *mocaque,* mesure d'un quart de baril. Ils en vendaient aussi sous forme de cassonade.

Si les Sauvages de 1812 et de 1813 faisaient le principal trafic de cette denrée, comme on peut le croire d'après le texte de Boucherville, c'est que, habitant les forêts, ils étaient à même de se procurer l'eau d'érable plus facilement—et d'ailleurs nos gens de la campagne se contentaient de faire du sucre pour leur propre consommation.

Ce n'est guère que depuis cinquante ou soixante ans que cette industrie s'est perfectionnée. Mais, malgré les progrès réalisés dans l'exploitation, la fabrication du sucre et du sirop d'érable n'a pas perdu son côté romantique. Une "partie de sucre" dans le bois est encore pour tous, jeunes et vieux, un divertissement fort apprécié. La marche en forêt, par un jour de printemps, l'arôme qui se dégage des bouilloires en ébullition, le sirop prêt à se solidifier qu'on se partage, chacun armé d'une pallette, autour d'une pelle de bois plongée dans le liquide, dont on fait de la tire en le versant sur la neige toute blanche, toutes ces choses ont un charme particulier

[12]Weld ajoute ailleurs qu'il se fait beaucoup de sucre d'érable dans le Maryland et la Pennsylvanie; mais les Canadiens y réussissent mieux que leurs voisins.

et laissent à ceux qui les ont vécues d'inoubliables souvenirs. Tel était le tableau d'une fête au sucre ou à la tire au bon vieux temps, et tel qu'il est encore aujourd'hui, pendant deux, trois on quatre semaines, chaque printemps, là où l'on continue à exploiter les érablières.

C'est donc chez nous seulement que le sucre et le sirop d'érable sont possibles à l'état marchand, et ils le seront tant que nous le voudrons.

Après avoir été un simple article de gourmandise, d'après La Hontan, le sucre canadien est entré dans le commerce, et c'est alors, probablement, que les hommes ont remplacé les enfants dans les sucreries. On a fini par s'apercevoir qu'une érablière vaut mieux que du bois à brûler. Le commerce de ce produit est maintenant assez considérable bien que le prix dépasse celui des autres sucres. Sa qualité particulière le fait préférer à tous. Et comme la conscience humaine profite de tout on falsifie le sucre d'érable, ce qui est une manière de rendre hommage à ses vertus. Le sucre et le sirop d'érable nous ouvrent un vaste marché; il ne s'agit que de nous faire connaître au dehors.

1911.

LE MARQUIS DE MISCOU[1]

L'île de Miscou est située devant la baie des Chaleurs et elle possède un bon port; aussi le commerce s'en est-il emparé dès le XVIIe siècle. Les Cent-Associés de la Nouvelle-France ne manquèrent pas d'exploiter ces rivages où le poisson et la fourrure abondaient.

Guillaume de Saint-Martin était un marchand de Saint-Lô; il avait trafiqué dans le golfe Saint-Laurent et, ayant fait fortune à Miscou, il acheta du roi Louis XIV des titres de noblesse. Le lecteur trouve peut-être que je lâche ici un bien gros mot "acheter des titres de noblesse!" Ne savez-vous pas que Louis XIV en vendait? On raconte même que ce monarque, après avoir anobli un marchand qu'il avait l'habitude de traiter avec des égards, lui tourna le dos en disant: "Voilà le premier marchand de mon royaume devenu le dernier de la classe des gentilshommes."[2] Guillaume de Saint-Martin était de Caen, en Normandie. Son fils et non pas lui va nous occuper.

Après la guerre de Hollande (1672-78) le trésor français étant épuisé, Louis XIV se mit à faire des comtes, des barons et des marquis, battant monnaie avec ces parchemins. Cette imprévoyance eut pour résultat d'a-

---

[1] Dans *l'Histoire des Canadiens-français*, V., p. 110, M. Sulte a raconté en bref les aventures du marquis de Miscou ; *le Magasin Pittoresque* de 1849 lui a fourni depuis une partie de la substance du présent article. Sur l'île de Miscou voir N.-E. Dionne, *le Canada-Français*, II., p. 433, 514.

[2] L'abbé de Saint-Martin fut dans ce cas.

moindrir les titres canadiens en les rendant vénals et accessibles aux favoris de la fortune.. L'un des plus étranges personnages de ces fournées de nobles fut messire Michel de Saint-Martin, écuyer, sieur de la Mare du Désert, protonotaire du Saint-Siège, docteur en théologie de l'université de Rome et agrégé à celle de Caen, en Normandie, qui acheta le titre de marquis de Miscou. Aurait-on pensé cela de l'humble Miscou, simple poste de traite des environs de Gaspé!

Ce marquis, unique héritier de son père, était riche et savant. Il publiait des livres, qu'ils fussent de sa plume ou de celle des pauvres hères dénués de finances, qu'il imprimait à ses frais et distribuait à ses amis. Caen, sa ville natale, lui était redevable de quelques fontaines publiques, de statues, d'une belle bibliothèque et de parcs fort gentils. C'était, en somme, un bienfaiteur reconnu, bouffon sans le savoir, aimé pour ses habitudes généreuses et amusant à force d'excentricités. J'ai son portrait très bien gravé.[3] La figure est ronde comme la lune, pleine, souriante et ennuyée à la fois, mais pas trop commune. Le costume est selon ce que nous pouvons imaginer après avoir lu sa vie.

L'article du *Magasin Pittoresque* de 1849, mentionne Segrais, Huet, Foucault, Chaumont. Il faut dire qui étaient ces personnes.

Jean Regnauld de Segrais, né à Caen en 1624, reçu à l'Académie française en 1662, se retire à Caen en 1676, et charme la société polie de cette ville par ses conversations spirituelles, dont on a fait un recueil, le *Segraisiana*. Il a

[3]Publié dans *le Monde Illustré*, 9 mai 1896. L'original de ce portrait est aujourd'hui le morceau le plus curieux du Musée de Bayeux.

reconstitué l'académie de Caen. Il est mort en 1701.

Pierre-Daniel Huet, évêque d'Avranches, né à Caen en 1630, mort à Paris en 1721, fut l'un des hommes les plus savants de la France. Il a beaucoup écrit en français, en grec et en latin.

Nicolas-Joseph Foucault, né à Paris en 1643, homme de loi, fut intendant de Montauban, de Pau, de Poitiers et de Caen. Dans cette dernière ville, il montra du goût pour les lettres et les arts. L'un de ses descendants a vécu au Canada, dans une charge judiciaire.[4]

Le chevalier de Chaumont, né vers 1640, fut attaché au marquis de Tracy en 1664, visita les Antilles puis le Canada, prit part à la guerre contre les Iroquois, fut envoyé ambassadeur auprès du roi de Siam, en 1685, revint en 1686 avec des délégués de ce souverain asiatique, et occupa l'attention du monde européen par son adresse, ses facéties, ses airs de cour, ses jolies extravagances et le succès de ses diverses négociations diplomatiques.

Lisons maintenant l'article du *Magasin Pittoresque* :

"La basse Normandie, et particulièrement la ville de Caen, furent réjouies, durant quarante années du règne de Louis XIV, par la vanité extravagante du grotesque personnage dont nous reproduisons les titres. Cette vanité le rendit le jouet de nombreuses mystifications auxquelles prirent part, comme acteurs, tous les beaux esprits de la province, entre autres Segrais, Huet et l'intendant Foucault. Ce dernier avait songé à faire recueillir, sous le titre de *Sammartiniana,* les faits et gestes de ce héros drôlatique ; mais ce qu'il négligea d'accomplir, tous les *ana* du grand siècle l'ont fait, et Charles-Gabriel Porée,

[4] Le comte de Foucault était son arrière-petit-fils.

curé de Louvigny, et frère du célèbre jésuite professeur, a écrit un gros livre, sous le titre de *Mandarinade,* sur cette plaisante victime de la basse Normandie. A Caen, on n'appelait le pauvre homme que Saint-Martin de la Calotte, et il a conservé ce sobriquet dans la tradition du pays. On fit de lui mille portraits ou caricatures, soit en peinture, soit en sculpture. J'en ai vu qui étaient griffonnés à la plume sur la marge de ses ouvrages. L'abbé de Choisy possédait, en 1680, un buste de l'abbé de Saint-Martin, taillé par Jean de Saint-Igny, sculpteur et peintre normand.

"Il était fils d'un riche marchand de Saint-Lô, qui s'était fait anoblir en achetant une noblesse du Canada, le tant vanté marquisat de Miskou. Michel de Saint-Martin, né vers 1615, voyagea durant sa jeunesse en Italie et en Flandre, mais il n'y observa que l'étiquette et les costumes, si bien qu'à son retour, ayant été élu recteur de l'université de Caen, il se mit en tête de faire porter des robes grises et des toques à tous les étudiants, à la manière des collèges de Rome. Les juges de Caen ne lui ayant pas donné raison, il en appela au parlement de Rouen, devant lequel il plaida lui-même sa cause en habit de recteur. Messieurs du parlement, pour ne point abattre trop cruellement sa vanité, lui accordèrent deux articles sur soixante, dont se composait sa longue requête.

"Il entreprit aussi de réformer la cave des Cordeliers de Caen ; mais ceux-ci, comme le logement qu'il occupait dépendait de leur couvent, le firent sommer par huissier de déménager dans trois mois et un jour, suivant la coutume de Normandie. Le principal moyen de défense qu'employa contre eux l'abbé de Saint-Martin fut l'inconvénient de démolir et de rebâtir son lit de brique

en si peu de temps; raison péremptoire et sans réplique dans un temps d'hiver où la maçonnerie ne sèche qu'à force de feu, où le mortier par sa transpiration peut causer des maladies et la mort même. Le marquis de Coigny, gouverneur et bailli de Caen, voulut juger lui-même cette affaire, et, après les plaidoyers et conclusions des avocats, il prononça gravement que le sieur de Saint-Martin aurait six mois pour démolir et rebâtir son lit, aux termes des ordonnances qui accordent ce temps aux boulangers et pâtissiers, à cause de leurs fours. Ce lit merveilleux, dont il a été tant parlé dans la province, méritait en effet le nom de four. Représentez-vous, dit un auteur contemporain, un de ces vieux carrosses ou coches du temps passé, qui n'avaient qu'une portière. Les côtés étaient des murailles de brique assez épaisses, bien cimentées. L'impériale était une voûte aussi de brique liée avec de bon ciment. Le tout était natté en dedans et en dehors; la natte qui était au dedans était couverte de peaux de lièvre. A l'un des côtés était l'ouverture par où l'on était introduit dans ce lit singulier. Au-devant de cette portière était un double rideau, dont l'un était de peaux. Sous le lit était pratiqué un fourneau où l'on mettait de la braise pour y entretenir une douce chaleur. Là, l'excentrique abbé, couvert d'un pantalon doublé de peaux de lièvre, reposait entre deux couvertures de la même étoffe. C'est ainsi qu'il faisait la nique, disait-il, au plus grand froid et aux vents coulis, ses ennemis irréconciliables.

"Dans le fort de l'été, il avait un lit ordinaire et se servait de draps; mais dans les plus grandes chaleurs, il quittait rarement son pantalon, disant assez souvent qu'il valait mieux suer que trembler, et que c'était la chaleur

seule qui nous entretenait la vie. Son habillement de jour était plus singulier encore : outre neuf calottes en hiver et six en été, il avait par-dessus un capuchon doublé de peaux en hiver, et de futaine en été. Le tout était couronné d'un bonnet à la polonaise qu'il ne quittait que quand il allait en visite. Ce bonnet fit place ensuite à son digne bonnet de mandarin. Il n'usait pas de moindre précaution pour ses jambes que pour sa tête ; il portait neuf paires de bas et des bottines de maroquin par-dessus, doublées de peaux d'agneau. En été, il se contentait de six paires de bas, et quittait ses bottines qu'il remplaçait par des chausses de drap doublées de peau. Enfin, outre un petit pantalon plus léger que celui de la nuit, il portait un justaucorps de drap noir doublé en tout temps de peaux de lièvre. Ces étranges habitudes lui avaient été conseillées, disait-il, par le fameux médecin gentilhomme Delorme, personnage presque aussi extravagant que son élève l'abbé de Saint-Martin. Celui-ci ne crut pas devoir priver ses compatriotes des recettes inestimables qu'il avait recueillies dans une aussi docte fréquentation, et il publia les *Moyens faciles et éprouvés par M. Delorme pour vivre plus de cent ans.* Un certain bouillon rouge, dont la base était l'antimoine, composait le "remède royal merveilleux", la panacée universelle ordonnée par l'abbé de Saint-Martin, et célébrée par les chansonniers bas-normands. Ce pauvre abbé avait toujours à la fois cinq ou six procès contre les étudiants et les gentilshommes qui se permettaient de rire de trop près de sa perruque ou de ses grimaces. Une livraison entière de notre recueil ne pourrait suffire à raconter ni même à rappeler toutes les aventures comiques de l'abbé de Saint-Martin. Le récit le plus complet que j'en puisse indiquer a été écrit

par Adrien Pasquier, le curieux cordonnier rouennais, dans son immense compilation de biographies normandes qui se trouve à la bibliothèque de Rouen. Il cite l'*Histoire de la Bastille* de Constantin de Renneville, le *Huetiana,* le *Segraisiana,* les *Mélanges* de Vigneul de Marville, vingt autres livres encore. Je dois me borner à expliquer en quelques mots la comédie archifolle qui valut au marquis de Miskou, protonotaire pour rire, le titre et le bonnet de mandarin de première classe de Siam. Cette mystification splendidement machinée eut pour occasion l'étrange scène jouée à Versailles par l'ambassade du roi de Siam à Louis XIV. En 1685, le chevalier de Chaumont fut nommé ambassadeur à Siam; deux ou trois beaux esprits de Rouen, qui connaissaient le caractère de l'abbé de Saint-Martin, lui écrivirent au nom du chevalier. M. de Chaumont priait M. de Saint-Martin, qui connaissait si parfaitement les usages de la cour de Rome et de celles de Venise, Parme, Plaisance, Gênes, Bruxelles, de vouloir bien lui fournir des mémoires pour se conduire avec succès dans son importante mission. Une si haute marque d'estime remplit de joie le pauvre abbé qui composa sans désemparer les instructions, il les fit tenir à M. de Chaumont avec un exemplaire de son livre de médecine pour le plus grand bien de M. l'ambassadeur, de tout son équipage et de Sa Majesté siamoise. A peine M. de Chaumont fût-il arrivé à Siam et eût-il été présenté au roi, que l'abbé de Saint-Martin reçut de lui des lettres de remerciements pour ses instructions.

"Le roi de Siam avait mis le livre de médecine dans la place d'honneur de sa bibliothèque, et voulait le buste de l'auteur pour le placer sous un dais au milieu de ceux des plus illustres savants de l'Orient. M. de Grand-

maison, enseigne de vaisseau, qui avait été du voyage de Siam, étant passé par Caen, se prêta à entrer dans la plaisanterie du pays, et alla porter à M. de Saint-Martin les compliments de M. de Chaumont et les témoignages d'estime de la cour de Siam. Puis, on ne tarda pas à annoncer à l'abbé que l'ambassadeur de Siam, venant d'arriver à la cour de France, était chargé entre autres choses, de la part du roi son maître, d'emmener M. le marquis de Miskou avec lui lors de son retour à Siam, pour être le premier médecin de Sa Majesté siamoise, avec de gros appointements et la dignité de mandarin du premier ordre. Enfin, au bout de trois semaines, vers le temps du carnaval de 1687, l'abbé de Saint-Martin fut informé que l'ambassadeur du roi de Siam, mandarin du premier ordre, et huit autres mandarins, étaient arrivés à Caen avec une grande suite et un nombreux cortège de chameaux, d'éléphants et de dromadaires. Les acteurs de cette colossale bouffonnerie étaient des écoliers de l'université de Caen, dont le plus vieux n'avait pas plus de vingt ans, et quelques-uns étaient de la famille même de l'abbé de Saint-Martin, qui ne songea pas à les reconnaître. Ils se peignirent d'ailleurs le visage de plusieurs couleurs et en firent autant à leurs camarades. Ils louèrent chez un habilleur de théâtre des habits à la romaine, par-dessus lesquels ils passèrent une robe de chambre dont les manches étaient retroussées jusqu'en haut. La robe de chambre était attachée elle-même par-derrière avec des rubans. Les bras et les jambes étaient nus et peints comme le visage. Ils étaient coiffés de bonnets en forme de pain de sucre, qui couvraient entièrement les cheveux. Le bonnet de mandarin que l'on devait présenter à M. de Saint-Martin était aussi pyramidal;

mais il différait de ceux des mandarins en ce qu'il était un peu ouvert par le haut comme une mitre. Il était de grandeur à pouvoir contenir les neuf calottes et le capuchon dont sa tête était couverte en cette saison. Quant à l'abbé, pour bien recevoir cette ambassade qui allait se rendre à son logis, le soir, aux flambeaux, suivant le cérémonial siamois, il avait pris l'habit de protonotaire et avait appelé auprès de lui son bon parent et ami M. Gonfrey, qui servait traîtreusement toutes les plaisanteries dressées contre lui. L'ambassadeur, s'étant incliné profondément, fit en siamois une longue harangue que l'interprète répéta en la traduisant; puis l'ambassadeur tira d'une cassette dorée une lettre du roi de Siam, laquelle avait été préalablement traduite en latin. M. de Saint-Martin accepta de tout son cœur la dignité de mandarin, mais se débattit contre l'honneur d'être médecin de Sa Majesté siamoise, à 50,000 écus d'appointement. L'ambassadeur lui répondit qu'il y allait de sa tête de s'en retourner sans lui, et lui donna jusqu'au lendemain pour régler ses affaires et prendre congé de ses parents et de ses amis. L'abbé de Saint-Martin pria l'ambassadeur de lui faire mettre sur la tête le bonnet pyramidal qu'il voyait entre les bras d'un des mandarins. On le fit mettre à genoux: deux mandarins lui tenaient les bras; les autres, avec l'ambassadeur, se mirent à danser autour de lui, le sabre nu à la main, proférant des chants et des cris inarticulés que M. de Saint-Martin prenait pour du bon siamois. Il y eut une seconde cérémonie, plus grotesque que la première, pour la coiffure solennelle du bonnet à trois cercles d'or. Le pauvre fou vaniteux recourut à M. de Gourgues, l'intendant, et à M. de Segrais pour obtenir qu'on ne l'embarquât pas de force à Brest

pour Siam. On mit une garde à sa porte; mais on fit en revanche force régalades à ses dépens. On lui fit accroire que le grand roi Louis XIV s'interposait entre lui et le roi de Siam. Il acheva sa vie dans la douce illusion de son mandarinat.

"Ce personnage, d'une crédulité si extravagante, avait la passion de la gloire, et cette passion, il la fit tourner du moins au bien de sa ville de Caen et il mérita que son historiographe finît sa *Mandarinade* .par cette sorte d'épitaphe honorable: Etait-ce un sage? Non; mais seul il a fait plus pour Caen que tous les sages."

Après avoir lu ces lignes, j'ouvris la comédie de Molière intitulée: *le Bourgeois Gentilhomme,* édition de 1778, annotée par Antoine Bret, écrivain dramatique, né à Dijon (Bourgogne) en 1717, mort en 1782, connu surtout par son commentaire sur les œuvres de Molière, et je vois que, pour expliquer la scène du *mamamouchi,* il rapporte ce qui s'était passé à Caen, en 1687, (après le décès de Molière) dans le plus élégant des mondes.

Le Bourgeois Gentilhomme avait été joué, pour la première fois, en octobre 1670. M. Bret commence par mentionner un personnage que je ne connais pas, puis il dit:

"Qui est-ce qui n'a pas ouï parler, de notre temps, d'un jeune écrivain, chez qui une crédulité sans bornes et aussi stupide que celle de M. Jourdain (le bourgeois gentilhomme), n'excluait pas une sorte de talent et a fourni des scènes aussi bouffonnes que la *cérémonie turque.* Tel avait été, avant lui, l'abbé de Saint-Martin, de Caen, autrement appelé l'abbé Malotru, chez lequel trois prétendus ambassadeurs vinrent de la part du roi de Siam, l'engager à passer dans ses Etats pour devenir son premier mandarin. Les ambassadeurs furent reçus

très sérieusement de la part de l'abbé, qui répondit à leur truchement et qui, après les avoir comblés de présents, se préparait effectivement à partir avec eux, pour aller convertir à la foi chrétienne le royaume de Siam. C'est cependant ce même abbé qui a embelli les places publiques de Caen de beaucoup de statues, qui fonda une chaire de théologie dans la même ville et plusieurs prix destinés aux plus habiles poètes et musiciens, et qui avait fait graver sur sa porte: *Non nobis sed Republicae nati sumus*: un citoyen est moins né pour lui que pour la République. Serait-il aisé de décider quel était le plus crédule de M. Jourdain ou de l'abbé Malotru? La farce des ambassadeurs de Siam ne donne-t-elle pas à celle du Muphti quelque ressemblance?"

On n'en finirait pas si toutes les mystifications du XVIIe siècle étaient racontées! Un marchand russe — moscovite, comme on disait alors—pénètre en France, parle au nom de son roi, est reçu à la cour et offre à Louis XIII (vers 1620) de riches cadeaux de fourrures, qui sont acceptés comme venant du "zaar." Quatre-vingt-dix ans après, Louis XIV, au sommet de sa gloire, se fait entortiller par un faux ambassadeur de l'Extrême-Orient et inspire, à Versailles comme à Paris, la coqueluche des phrases imagées, des manières orientales et des oripeaux asiatiques.

Les castors et les morues du Canada se sont illustrés en France dans la personne du marquis de Miscou I, qui en tira des lettres de noblesse. Miscou II fut un savant douteux, un bienfaiteur de sa chère ville de Caen, un excentrique de haute marque, dont la carrière justifie les scènes du *Bourgeois Gentilhomme*.[5]

[5] Le Dr. N.-E. Dionne a publié sur l'ermitage de Caen un article dans *le Courrier du Canada*, 9 sept. 1892.

LA FAMILLE ET LA RIVIERE GATINEAU.

La première mention de la rivière Gatineau date de 1613. Champlain nous dit, dans son bon et naïf langage: "Le 4 juin 1613, nous passâmes proche d'une rivière qui vient du nord, où se tiennent des peuples appelés Algoumequins, laquelle va tomber dans le grand fleuve Saint-Laurent, trois lieues aval le saut Saint-Louis, qui fait une grande île contenant près de quarante lieues, laquelle n'est pas large mais remplie d'un nombre infini de sauts qui sont fort difficiles à passer. Quelquefois, ces peuples passent par cette rivière pour éviter les rencontres de leurs ennemis, sachant qu'ils ne les recherchent en lieux de si difficile accès."

Dans cette citation il s'agit de la rivière qui débouche à l'Ottawa, en face de la chute Rideau. Si le texte de Champlain ne nous permettait pas de localiser d'une manière précise le cours d'eau en question, nous serions bien en peine de reconnaître ici la Gatineau "qui va tomber dans le grand fleuve Saint-Laurent, trois lieues plus bas que Montréal"; mais les cartes du grand voyageur montrent clairement qu'il faut lire: "laquelle rivière va joindre dans les terres une autre rivière (le Saint-Maurice) qui va tomber trente lieues aval le saut Saint-Louis." Les typographes ne se sont pas bornés à sauter une ligne du manuscrit, ils ont encore mis le chiffre 3 à la place de 30. Ceci explique comment Champlain nous dit que cette rivière forme une île de quarante lieues, puisque, en la remontant, on rencontre le Saint-Maurice qui nous mène

aux Trois-Rivières d'où l'on se rend par eau à Montréal, puis dans l'Ottawa jusqu'à l'entrée de la Gatineau.

Champlain écrivait sur le rapport des Sauvages qui paraissaient avoir regardé cette rivière d'une navigation si ardue, comme un obstacle sérieux aux courses de leurs ennemis les Iroquois.

Ces Iroquois, la terreur des tribus de l'Ottawa, demeuraient alors entre les lacs Champlain et Ontario. Ils tenaient constamment des partis de guerre sur la rivière des Algonquins (l'Ottawa), surtout entre la Petite-Nation (Papineauville) et l'île des Allumettes où était le quartier général algonquin.

A cette époque une tribu considérable de race algonquine, appelée l'Iroquet, mais distincte de celle de l'île des Allumettes, habitait l'intérieur du territoire triangulaire dont Vaudreuil, Kingston et Ottawa forment les angles. Elle prétendait avoir possédé autrefois l'île de Montréal et la région qui est du côté de Chambly et de Saint-Jean. Les Algonquins regardaient l'Ottawa et les terres qui bordent cette rivière comme leur territoire propre ; cependant, leurs courses s'étendaient vers le lac Huron et la baie Georgienne et d'autre part jusqu'à la hauteur des terres où l'Ottawa, le Saint-Maurice et le Saguenay ont leurs sources communes. Ces peuples chasseurs devaient, en effet, se répandre sur un grand rayon de pays.

Les Algonquins de l'île des Allumettes et ceux de la Petite-Nation fréquentaient les Trois-Rivières en grand nombre. Ils voyageaient par les cours d'eau abondants qui coupent les terres entre l'Ottawa et le Saint-Maurice. La Gatineau était l'une de leurs principales voies de communication.

Les Algonquins des Trois-Rivières allaient en traite,

au nord, vers les tribus attikamègues, dont la résidence ordinaire était dans le voisinage du lac Saint-Thomas et qui, à leur tour, échangeaient les objets de fabrique européenne qu'elles obtenaient ainsi, avec des peuples situés encore plus loin, dans un pays si froid que les arbres étaient rabougris et ne fournissaient pas même l'écorce nécessaire à la confection des canots ; ils se procuraient ces produits des peuplades favorisées sous ce rapport, c'est-à-dire placées au sud, comme celles du Saint-Maurice inférieur et de l'Ottawa.

A l'instar de toutes les tribus de race iroquoise, les Hurons, établis au bord de la baie Georgienne, cultivaient la terre et en tiraient la plus grande partie de leur subsistance, tandis que les Attikamègues menaient la vie nomade particulière aux peuples algonquins et ne se procuraient les produits de l'agriculture qu'au moyen d'échanges. Depuis longtemps les Hurons s'étaient séparés du gros de la nation iroquoise dont le tempéramment belliqueux ne leur convenait pas. Moitié agriculteurs, moitié marchands, ils partaient de leurs pays, emportant plus de céréales que de fourrures. Parvenus à l'Ottawa, soit à la décharge de la Matawan où à l'île des Allumettes, où à la Gatineau, ils rencontraient les Attikamègues et autres nations du nord, ainsi que les Algonquins des bords de l'Ottawa, tous peuples chasseurs, qui échangeaient avec eux les pelleteries pour du blé et de la farine. En même temps se transmettaient (après les voyages de Champlain) les lettres des missionnaires destinées aux Trois-Rivières et à Québec, car les dépêches de ces deux postes que l'on craignait de voir se perdre en tombant aux mains des Iroquois étaient confiées aux Attikamègues. Les Hurons qui traitaient avec ceux-ci, sur

l'Ottawa ou ailleurs, descendaient aussi, il est vrai, par le Saint-Laurent jusqu'aux Trois-Rivières, mais en cas d'attaque de la part des Iroquois les lettres n'eussent pas été en sureté dans cette partie du voyage. La relation des Jésuites de 1647 s'exprime ainsi: "Les Attikamègues ont commerce avec les Hurons et avec les Français. Leur rendez-vous se fait certain mois de l'année en un lieu dont ils sont convenus, et là les Hurons leur apportent du blé et de la farine de leur pays, des rêts et d'autres petites marchandises qu'ils échangent contre des peaux de cerfs, d'élans, de castors et d'autres animaux. Ceux qui communiquent avec les Français (sur le Saint-Laurent) les abordent une ou deux fois l'année, par le fleuve appelé les Trois-Rivières (le Saint-Maurice) ou même encore par le Sagné (Saguenay) qui se décharge à Tadoussac, mais ce chemin leur est fort difficile..... Cette année, nous leur avions donné des lettres pour les faire porter par cinquante Hurons qui se trouvaient aux Trois-Rivières à nos Pères qui sont en leur pays, et nos Pères de ces contrées-là en avaient aussi données à leurs Hurons pour nous les faire rendre par les Attikamègues. Ces bonnes gens ont été fidèles, ils ont donné nos lettres aux Hurons, et nous ont rendu celles qui viennent de nos Pères qui sont en ce pays-là. Les Iroquois nous contraignent de chercher ces voies merveilleusement écartées."

Aujourd'hui, pour trois centins, notre correspondance est portée de la baie Georgienne à Québec, ou vice versa, en moins de deux jours, au lieu de cinq, six ou huit semaines.

Un autre Père avait bien raison de remarquer que les communications avec les grands lacs étaient des routes plus difficiles à suivre que le chemin de Paris à Orléans.

Nous avons changé tout cela, comme dirait Molière. On ne se rend généralement pas compte de l'étendue de pays que couvraient les relations commerciales des Sauvages. Nous savons, par le Frère Sagard, que vers 1625, les Nipissiriniens commerçaient avec des peuples situés à cinq ou six semaines de marche du lac Nipissing, dans la direction du sud ou du sud-ouest. Les articles de traite envoyés de Québec passaient ainsi en trois mois au centre de l'Amérique, dans les vallées du Mississipi et du Missouri, en incitant sans doute quelques Sauvages entreprenants de ces régions lointaines à se mettre en rapport avec le Saint-Laurent afin d'y rencontrer des trafiquants français.

Mais ceci nous éloigne de la rivière Gatineau. Une question, pour finir. Ni Champlain, ni ceux qui lui ont succédé, pendant deux siècles, ne nomment la Gatineau. D'où vient ce nom?

* * *

En attendant qu'il se découvre des preuves de l'origine du nom de la rivière Gatineau, je vais parler de la seule famille de ce nom qui soit connue pour avoir habité le Canada. Il y a toute apparence que la rivière en question tient son nom de Nicolas Gatineau. Celui-ci est venu de France vers l'année 1650, à l'âge de vingt-deux ou vingt-trois ans.

Le greffe des notaires des Trois-Rivières commence le 19 juin 1650 par un acte de Boujonnier, secrétaire du gouverneur général. Le deuxième acte est de Nicolas Gatineau, en date du 7 août, même année; c'est le contrat de mariage de Mathurin Baillargeon avec Marie Mé-

tayer. Il y a d'autres pièces de sa main. Une belle écriture et pas de fautes d'orthographe.

L'année 1651 il était commis du magasin de traite des Cent-Associés et commis du greffe ou tabellionage des Trois-Rivières. Il se qualifie aussi de notaire. Il signait alors "Duplessis", tout en se nommant "Gatineau dit Duplessis" dans le corps des actes. Peut-être était-il parent de Duplessis-Kerbodot, arrivé de France cette année-là comme gouverneur des Trois-Rivières, et qui fut tué par les Iroquois près de ce lieu huit ou dix mois plus tard?

Le greffe d'Audouard cite Nicolas Gatineau sieur Duplessis, soldat, à Québec, en 1650. Quatre ans après, 27 février 1654, aux Trois-Rivières, "Nicolas Duplessis, soldat," est parrain d'une Algonquine, dont la marraine, Jeanne Crevier, est la femme de Pierre Boucher, gouverneur de la place. Ensuite, jusqu'à 1662, on retrouve Nicolas Gatineau chaque année au registre des Trois-Rivières, plusieurs fois en compagnie de la famille Crevier. Nous n'avons pas la date précise de son mariage qui a eu lieu en 1663, avec Marie Crevier, fille de Christophe Crevier, alors âgée de douze ou treize ans. On se mariait jeune à cette époque. Leur premier enfant, Nicolas, fut baptisé aux Trois-Rivières le 20 juin 1664; il eut pour parrain Pierre Boucher, gouverneur, et pour marraine Marie Boucher, femme d'Etienne de Lafond.

Nicolas Gatineau s'établit au Cap-de-la-Madeleine en 1662 où nous le retrouvons en 1667 faisant la traite pour son compte. Ceux qui connaissent l'histoire des Trois-Rivières savent que, avant et à cette date, par le Saint-Maurice, les traiteurs se rendaient au devant des caravanes de l'ouest, ce qui a amené naturellement Gatineau à l'Ottawa, comme tant d'autres; et vu qu'il était, par ses

alliances et par lui-même, une sorte de personnage dans cette région, il est à supposer que la rivière Gatineau, chemin ordinaire de ces trafiquants, lui doit son nom.

Au recensement de 1681, où l'on voit que Gatineau était un assez riche propriétaire pour son compte, on lit au Cap-de-la-Madeleine: "Nicolas Gatineau, 54 ans, 2 fusils, 2 pistolets, 14 bêtes à cornes, 60 arpents de terre en valeur.[1] Sa femme Anne (Marie) Crevier, 31 ans. Enfants: Nicolas, 17 ans, Marguerite, 15,[2] Jean 10, Madeleine 9, Louis 7. Domestiques: Robert Campion, 30 ans, et Michel .....,39 ans."

Marguerite épousa Jean Amont, des Trois-Rivières, le 25 février 1686, et Madeleine se maria en 1697 avec Jacques Douaire de Bondy, marchand de Montréal. Marguerite mourut aux Trois-Rivières le 9 mars 1703 et Madeleine à Montréal le 20 février 1747. Pour ce qui est des trois garçons nous allons les suivre un peu, d'autant que nous ne retrouverons plus de traces de Nicolas Gatineau ni de sa femme.

L'hiver de 1689-90, lorsque François Hertel partit des Trois-Rivières à la tête de sa fameuse expédition pour aller chez les Anglais du New-Hampshire, il avait avec lui, dit Charlevoix, "son neveu Gatineau" qu'il envoya, à l'issue de la campagne, porter la nouvelle de ses exploits au comte de Frontenac. Ce devait être Nicolas, alors âgé de vingt-six ans, ou Jean-Baptiste, dix-neuf ans, mais celui-ci était bien jeune pour supporter de pareilles fati-

[1] Sur trente-neuf habitants, deux seulement possédaient soixante arpents. En 1666, Nicolas Gatineau n'est pas mentionné au recensement, mais il figure sur celui de 1667 avec sa femme, non pas les enfants.

[2] Le 1 octobre 1667, aux Trois-Rivières, fut baptisé un troisième enfant, Jeanne-Renée, dont la trace se perd aussitôt.

gues.

Hertel n'était pas leur oncle; voici néanmoins comment ils se rattachent à sa parenté: leur mère, Marie Crevier, avait un frère, Jean Crevier, marié à une soeur de François Hertel; quand Charlevoix dit que Hertel avait aussi amené "son neveu le (fils du) sieur Crevier, seigneur de Saint-François," il a cette fois raison.

On se souvient que Pierre Boucher était marié à une soeur de madame Gatineau; ceci explique comment Boucher, qui avait concédé en 1672 la seigneurie de Grosbois (Yamachiche),[3] en détacha un fief de douze arpents par quarante-deux, en 1699, pour Nicolas Gatineau, fils, marié récemment avec Jeanne Testard, fille de Charles Testard de Folleville, de Montréal. Nicolas Gatineau mourut l'année suivante sans laisser d'enfants. Boucher passa le fief en question à Jean-Baptiste Gatineau (frère de Nicolos), marié à Charlotte LeBoulanger, du Cap-de-la-Madeleine. Gatineau, Crevier, Hertel, Boucher, familles unies par des liens de mariage, ont possédé quinze ou vingt seigneuries dans l'espace du siècle qui s'est terminé à la conquête.

En 1700, lorsque le Détroit fut fondé, un bon nombre de familles trifluviennes allèrent s'y établir. Jean-Baptiste Gatineau ne paraît pas y avoir conduit sa femme, mais il a joué un certain rôle dans les premières années de ce poste. Son frère Louis, qui s'était marié le 22 janvier 1710 avec Jeanne Lemoine, hérita, du chef de celle-ci, de la seigneurie de Sainte-Marie, entre Batiscan et la rivière Sainte-Anne-de-la-Pérade; on le voit aussi figurer au Détroit en 1726.

---

[3] R. Bellemare, *les Bases de l'histoire d'Yamachiche.*

Jean-Baptiste Gatineau mourut aux Trois-Rivières en 1750, âgé de quatre-vingt-deux ans, dit le registre. Il était lieutenant de milice. Son fief de Gatineau passa à sa fille, Marie-Josephte,[4] qui, l'année précédente, avait épousé Pierre-François Olivier de Vezain "grand-voyer de la province de la Louisiane et le premier envoyé par le roi pour établir les forges et fourneaux de Saint-Maurice dont il a été le premier directeur."

Louis Gatineau mourut aussi en 1750 (20 février) dans sa seigneurie de Sainte-Marie, laquelle passa à son fils Louis, né le 22 juin 1716, marié peu après à Marie Crevier. Un autre fils, Jean-Baptiste, né en 1718, qui se fixa à la Pointe-du-Lac, fut l'auteur de la souche des Noblet-Duplessis.

Tout ceci est bien sec, mais c'est la première fois peut-être que l'on fait un article un peu détaillé sur la famille Gatineau qui a passé parmi les plus respectées du pays.

1879.

[4] Voir *Mélanges historiques*, vol. VI, p. 108

PIERRE DUCALVET.

I.

Avec l'aide de nombreux documents copiés à Londres au cours des dernières années, nous sommes en position de voir les deux faces de l'histoire de 1775-83, pour laquelle il n'existait jusqu'à présent que les écrits de Pierre Ducalvet visiblement outrés et faux sur plusieurs points, mais assez et même beaucoup trop bien reçus des écrivains qui ne cessent de s'en inspirer. Je donne donc l'éveil à qui de droit parce que l'étude de cette période est à reprendre en totalité depuis que nous avons sous la main une source de lumière abondante.

La biographie de Ducalvet est aussi à faire. Les éléments ou matériaux ne manquent pas. Il était Français, se disait protestant. Il commença sa carrière en Amérique par l'Acadie, dans le commissariat, et, en 1760, on le voit à Québec comme marchand de fourrures pour l'exportation, ce qui suppose un certain capital actif. Il s'aboucha de suite avec les gens de Boston et d'ailleurs qui s'abattirent sur la colonie dès la première année de la possession britannique et se coalisèrent pour la joindre politiquement aux autres provinces anglaises avoisinantes. C'étaient les pires ennemis des Canadiens et du gouverneur Murray, mais celui-ci comprenait parfaitement leur dessein. J'ai publié ailleurs ce que Murray nous raconte d'eux. Cette triste engeance fut la seule cause de tout ce qui se passa de déplorable parmi nous depuis 1765 à 1785, et ce qui en restait alors reparut par moment de 1790 à 1812. Le seul bloc fidèle à l'Angle-

terre a toujours été le cultivateur canadien, puis dans les villes, un certain nombre d'Ecossais et d'Anglais.

Les troubles ou manoeuvres politiques du Canada commencèrent dès 1764 par des adresses et pétitions que signaient des protestants nouvellement établis. Dans le style qui fut celui du livre de Ducalvet et précédant ce volume de vingt années, on se plaignait de n'être pas écouté par le gouverneur Murray, mais sans trop dire de quoi il était question. Ces hommes, presque tous engagés dans le commerce de détail, exprimaient leur désappointement sans préciser sur quel point on les trompait. L'administration de la colonie, affirmaient-ils, ne faisait pas ce qu'elle devait faire. Mais quoi? Nous avons maintenant le secret de ces phrases nuageuses: les marchands voulaient être tout dans le pays, tandis que par leur nombre, leur valeur, leur nationalité douteuse ils n'étaient rien. Une vingtaine d'individus, arrivant on ne sait d'où, à la suite des troupes et traitant les Canadiens comme des domestiques, affichaient la prétention de conduire toutes les affaires; ce n'étaient que des politiciens[1] au sens bas du mot, qui voulaient unir le Canada à la Nouvelle-Angleterre, pour ensuite en arriver à la séparation d'avec la Grande-Bretagne. Murray comprenait ces désirs cachés.

Roubaud, un moine français indigne, qui fréquentait ces étrangers, étant étranger lui-même, y puisa l'idée surprenante qu'il prête à Montcalm: la révolution américaine couvant à Boston dès 1758.

Le parti annexioniste, comme il est juste de l'appeler,

[1] Politicien, terme bas, ceux qui font de la petite politique de comté.

se reconnut un chef dans la personne de Thomas Walker, agent ou marchand, ramasseur de pelleteries, fixé à Montréal. Un soir[2] des Anglais déguisés envahirent sa maison et, dans la bagarre, il eut une oreille coupée. C'était un grand ami de Ducalvet. Quelque temps après, celui-ci fut attaqué à la porte de sa demeure et il y eut des coups de poing. On attribua ces actes aux militaires. Les Canadiens ne s'en mêlaient aucunement.

Ce fut bien pis en 1765 lorsque la loi dite du Timbre souleva le peuple de Boston contre le parlement de Londres[3]. Les agitateurs se mirent à dénoncer tout l'entourage de Carleton qui avait succédé au général Murray, mais ce nouveau gouverneur ne céda en rien à leurs exigences perverses.

L'invasion de 1775 fut un moment de triomphe pour Walker et son groupe. Par contre, en 1776, le jeu se trouva renversé, et les conspirateurs passèrent à l'état de suspects, ce qui, en temps de guerre et de révolution, est assez incommode. J'ai publié les noms de ces hommes avec d'assez amples détails sur le compte de chacun d'eux. Sans leur présence au milieu de nous la province eut vécu exempte de trouble et très peu mécontente des actes de certains fonctionnaires aux instincts

---

[2]Le 6 décembre 1764. Thomas Walker était juge de paix. L'attentat commis contre lui, connu sous le nom "d'affaire Walker," fit un grand bruit. Malgré toutes les recherches poursuivies par les autorités pour en découvrir les auteurs, ceux-ci restèrent inconnus. Voir sur l'affaire Walker : Thomas Chapais, *Cours d'histoire du Canada,* I.; Bibaud, *Histoire du Canada,* III.; Smith, *History of Canada,* II.; *Archives canadiennes,* 1888.

[3] La loi du Timbre, oeuvre du ministère de George Grenville, avait été adoptée au mois de février 1765. Mise en vigueur ici le 12 novembre, elle ne souleva aucune protestation au Canada et fut généralement observée.

dominateurs, mais contenus avec adresse et résolution par Carleton.

En 1777 et 1778, Ducalvet continua de pourvoir les Américains de provisions de bouche, comme il avait fait en 1775. Ce commerce clandestin et traître partait de la terre d'Yamaska[4] qu'il avait achetée.

Vers 1777, le trésor des troupes américaines étant vide, on cessa de payer ce fournisseur. Il écrivit pour obtenir un règlement de compte de son dernier envoi, puis ces papiers furent introduits dans un bâton creux, et confiés à un habitant de Chambly qui faisait la contrebande vers le lac Champlain. L'homme s'aperçut, en arrivant à l'île aux Noix, qu'il allait être pincé et il laissa choir le bâton dans les broussailles. On le fouilla vainement. Alors le capitaine des gardes lui dit : "Votre affaire est bien simple, c'est la corde au cou demain à Montréal... à moins que vous ne rendiez les papiers." Le bâton fut retrouvé.

L'habitant dit à Ducalvet que ce bâton était enfoncé dans un marais pour toujours, de sorte que les gardes n'avaient rien découvert sur sa personne. Ducalvet se crut sauvé. Les papiers sont aux Archives fédérales d'Ottawa.

En même temps, des correspondances furent interceptées qui compromettaient une vingtaine d'individus. Le gouverneur Carleton partait. Le général Haldimand lui succédait (1778). Une razzia eut lieu dans les endroits de réunion et aux domiciles des conspirateurs: Hay, Cazeau, Jotard, Mesplet, Ducalvet, Laterrière, Pillon, Hamel et autres furent pris; Walker et Pélissier étaient

[4] Une seigneurie.

en fuite.

Nous étions en guerre. Les étrangers, Ducalvet et autres, qui soutenaient la cause ennemie, auraient pu être envoyés à l'échafaud sans étonner personne. Haldimand se contenta de les coffrer. Tous les cris: "au tyran! . . . sans procès . . . voyez comment on traite les Canadiens . . ." sont des déclamations de révolutionnaires ou, si l'on veut, les invectives d'une dizaine d'hommes qui font plus de tapage que mille individus restés tranquilles. Il n'y a pas eu de terreur ni d'exaction sous Haldimand.

Ce général, né en Suisse en 1732, était devenu sujet britannique et avait été gouverneur des Trois-Rivières en 1762. C'est alors qu'il rencontra pour la première fois et devina très bien la nature de Pierre-Antoine Roubaud[5] alors de Saint-François-du-Lac. En 1767, Haldimand devint commandant militaire des Florides et général de brigade. Par la suite il fut employé ailleurs. Il arrivait à Québec, le 30 juin 1778, pour remplacer Carleton comme gouverneur général. De tous les brocards débités sur Haldimand, je ne connais qu'une source en cinq personnes: Ducalvet, Jotard, Mesplet, Cazeau, Laterrière, tous étrangers, tous "Américains", et tous parlant au nom des Canadiens, pour masquer leur jeu.

"L'année 1778 est remarquable par l'arrivée du gouverneur Haldimand, un des plus cruels despotes qui nous soient venus d'outremer." Avec des variantes à l'infini, trente écrivains ont refait, répété et allongé cette phrase qui n'a d'autre origine que les diatribes de Ducalvet et compagnie. Ces écrivains canadiens étaient nés après

[5] Le Père Roubaud s'était immédiatement allié aux Anglais dans l'espoir d'en obtenir des faveurs.

le passage des étrangers difformateurs parmi nous ; ils n'ont pas, par conséquent, connu le temps de Haldimand, mais les écrits perfides ont passé sous leurs yeux et ils n'avaient rien pour les contredire ; c'est pourquoi ils ont répété et amplifié ces fausses accusations.

Je crois n'avoir écrit qu'une seule phrase (1875) sur Haldimand et encore est-elle contraire à la vérité historique. J'ai été trompé moi aussi par nos historiens qui avaient été trompés par Ducalvet. Nous sommes tous logés à la même enseigne et fort mal logés à cet égard. Il est temps de quitter si mauvaise compagnie. Mais comment faire comprendre aux Canadiens qu'ils sont dans l'erreur ! Le moyen d'y parvenir consiste à indiquer l'origine du malentendu.

La guerre américaine étant terminée (1783) Haldimand libéra ses prisonniers et fit dire à Ducalvet de quitter la province. Celui-ci se dirigea vers Londres pour attaquer en justice ce gouverneur sous le chef de dommage à ses propriétés, puis il alla à Paris, d'où il retourna à Londres rapportant à son ami Roubaud[6] que Lafayette écrivait au Congrès pour lui faire payer ses réclamations. En effet, un peu plus tard arriva une lettre de change en faveur de Ducalvet . . . que Roubaud s'empressa de signaler au ministre des colonies. Ah ! Roubaud, quelle histoire que la sienne.

Roubaud, qui était dans de très mauvaises affaires en 1762, avait voulu se jeter dans les bras de Haldimand pour s'en faire un protecteur, mais celui-ci l'ayant repous-

[6] Le Père Roubaud avait apostasié en 1762. Il s'était rendu l'année suivante à Londres où il travaillait contre les intérêts religieux du Canada. Il se convertit en 1785 et se retira chez les Sulpiciens de Paris où il est mort repentant.

sé parce qu'il le connaissait pour être une canaille, ne fut pas surpris lorsque, plus tard, Roubaud employa sa plume contre lui dans les gazettes de Londres où il avait trouvé de l'emploi pour ses talents. Ce Français, étranger au Canada, d'où il s'était fait chasser,[7] s'était mis dans le journalisme de l'opposition. C'est lui qui a fabriqué, en 1778, pour des fins politiques, la fameuse lettre de Montcalm sous la date de 1758.

Ducalvet arriva à Londres le 24 septembre 1783 et comme il l'explique, se mit à l'oeuvre sans retard. "Visites, sollicitations personnelles, protections étrangères(?) tout fut mis en usage pour extorquer une audience du ministre lord North et en arracher au moins une lueur d'espérance de justice, mais rien ne fut capable de réveiller la dormante Seigneurie." Extorquer est vraiment bien le terme, quoique Ducalvet prenne ce mot dans le sens d'obtenir. Il poursuivait sa vengeance contre Haldimand. On lui ferma partout la porte au nez parce que derrière cette porte étaient les preuves écrites de sa trahison, et pour lui comme pour Walker et les autres de la même farine, l'ordre était de faire la sourde oreille. Il le dit naïvement.

Mettant le comble à ses audaces, Pierre Ducalvet publia à Londres, en juillet 1784, un *Appel à la justice*, de 320 bonnes pages[8], où il expose son cas sous forme

[7] Le supérieur des Jésuites s'était plaint de lui dès 1760; il lui fut signifié de quitter le pays en 1762.

[8] Une édition anglaise, qui suivit bientôt l'édition française de ce livre, fut imprimée pour être distribuée en Angleterre. Dans l'édition française l'auteur s'en prend à l'Angleterre et aux Anglais, mais dans la traduction anglaise il montre beaucoup de respect pour tout ce qui touche à la Couronne britannique, remarque Philéas Gagnon. Peu d'exemplaires de ce livre parvinrent en Canada. (*Essai de bibliographie canadienne*, I. p. 164).

de lettres aux ministres, même au roi, au peuple canadien et ensuite il entre dans l'examen du gouvernement de la colonie. Il y met de la verve, sans aller jamais à la cause première de ses mécomptes. A l'entendre, tout est malice quand il s'agit de sa personne et toujours avec la ritournelle: "Voyez comment on traite les Canadiens." Absolument convaincu que les autorités agissaient sur des rumeurs et ne possédaient aucune preuve contre lui, il s'en donne à son aise et cache par un adroit silence le fond de ses affaires, tant en ce qui concerne les Américains que ses chicanes avec les juges de paix de Montréal.

Roubaud ne reconnait pas de talent littéraire à Ducalvet. Je pense que ce dernier a écrit d'après son propre plan et canevas, mais que Roubaud lui a aidé dans la rédaction. Le style c'est l'homme. L'*Appel à la justice* est dans la manière de Roubaud. C'est déclamatoire aussi, parce que Jotard et Roubaud étaient de l'école des encyclopédistes dont les pamphlets préparaient avec des phrases tapageuses et des accents dramatiques la révolution de 1789 en France.

L'heure paraissait favorable pour lancer un pareil factum. Le ministère de lord North, qui avait nommé Haldimand au gouvernement du Canada, venait de tomber par suite du résultat de la guerre de l'indépendance américaine. Roubaud, scribe de l'opposition, espérait de beaux jours du changement de cabinet. Quant à Ducalvet, il était coulé dans l'esprit des whigs et des tories, mais croyait toujours que le bâton dénonciateur pourrissait dans un marécage de la rivière Chambly.

Le but évident du livre est que son auteur voulait créer par l'abondance de ses invectives un sentiment de

haine contre Haldimand qui induirait le ministère, le parlement et toute la nation à condamner sans l'entendre celui qu'il dénonçait, mais le ministère avait en main les papiers de la trahison de Ducalvet et la preuve de la fausseté de ses allégations. Il fut averti de ne plus se présenter nulle part—c'est lui qui nous révèle ce fait et il s'en indigne grandement.

Dès le début du livre, Ducalvet prescrit au roi Georges et à ses ministres la ligne de conduite qu'ils doivent suivre. Ce procédé est au moins aussi étrange que de le voir se donner partout le rôle de défenseur des Canadiens...tout en disant qu'il craint fort de ne pas être soutenu par ceux-ci.

Sur certain point de loi soulevé en Angleterre contre le général Haldimand, ou plutôt l'administration militaire, Ducalvet eut gain de cause: affaire de propriété occupée par les troupes et dommage aux marchandises. Le roi paya pour ses représentants dans l'armée.

Le docteur Laterrière associe au nom de Haldimand le mot "tyran" que Jotard, Mesplet et les autres captifs avaient adopté. En cela ils étaient logiques puisqu'ils se disaient victimes d'une tyrannie administrative, mais nos écrivains ont trop facilement endossé le terme et pas du tout compris la situation. Lorsque, la paix étant proclamée, Laterrière reparut à Québec, il fut autorisé à s'établir de nouveau là où il le voudrait. Il emploie le "tyran" dans la même phrase qui nous annonce cette nouvelle et ajoute de suite que "le pauvre M. Ducalvet avait fait relever le tyran et que l'humain lord Dorchester revenait gouverner le Canada." Le changement de ministère ramenait Dorchester. Ducalvet n'avait pas été écouté une seule minute ; on lui avait dit nettement de ne

plus importuner les ministres. Haldimand ne fut ni disgracié ni relégué dans l'oubli. Sa gestion en Canada avait été juste, appropriée aux circonstances du temps, on lui en eut gré et il serait convenable d'expliquer en quoi il a joué le rôle odieux que lui prêtent les partisans de la cause américaine, tous étrangers au Canada et tous parlant avec un aplomb inconcevable au nom des Canadiens.

Le livre de Ducalvet est insolent, pas grossier, rempli d'injures sans gros mots si l'on tient compte de l'emphase et de l'exagération du langage du temps. Les "beautés" de la littérature *ante* révolutionnaire se rencontrent tout le long de l'ouvrage. Il y a par place des pointes de colère, mais l'affectation d'une vertueuse candeur se fait sentir du commencement à la fin. Il termine parce que le coeur lui crève, c'est le mot qu'il emploie. Pathos, fausse rhétorique, hypocrisie, sentimentalité hors de propos, il entasse tout cela pour faire balle, mais cette grenaille s'éparpille, quand on connaît la vérité.

D'après Ducalvet il y a eu contre lui complot, conspiration, rage, déchaînement et continuité de persécution de la part des autorités de la colonie et du corps des juges de paix, augmenté de la cour supérieure. Ceci, je n'en doute pas, le sujet en valait la peine, mais lui, en criant à l'injustice, il oublie de nous dire pourquoi on le visait ainsi, et il gonfle son cas personnel en disant qu'il parle au nom des Canadiens. Le tour n'a pas dû faire plaisir à ceux-ci et la ficelle est trop visible pour tromper même l'ignorance de nos jours. Cependant, vers 1830, on s'y laissa prendre bel et bien et l'on créa tout d'une pièce la légende Haldimand, que nous avons

adoptée de confiance.[9]

Les mensonges de ce livre, les insinuations venimeuses qui y sont répandues, le vague de toutes les affaires mentionnées, dénotent chez Ducalvet un fond de naïveté que l'on ne soupçonnerait pas chez un homme de son type. Selon toute apparence et évidence il croyait que le ministère allait s'empresser de rendre jugement en sa faveur, après la simple lecture de ses lamentations et ne rien chercher à connaître de ce que pouvaient dire les personnages accusés. Hélas ! trois fois hélas pour Ducalvet, le ministère savait ce que le livre ne disait pas ou cachait, ou dénaturait : il avait de plus les papiers secrets de Ducalvet, qui suffisaient pour le faire pendre sans procès. On lui signifia de laisser le gouvernement tranquille , et ce singulier martyr disparut de Londres. Aux dernières nouvelles après cela, il était en France.[10]

Les allusions méchantes reviennent continuellement sous sa plume, et comme il ne précise presque rien, on est sous l'impression que ses phrases nébuleuses cachent un monde d'horreurs. L'insinuation est l'arme favorite

---

[9] Bibaud, Garneau et leurs successeurs. Dans son *Cours d'histoire du Canada,* I, Thomas Chapais ne partage pas les anciennes croyances. Il en souligne les faussetés.

[10] Le 1 novembre 1783 Benjamin Franklin écrit de Paris que Ducalvet est venu le voir pour se faire payer une balance de compte élevée sur les approvisionnements qu'il a fournis à l'armée américaine, en 1775. Franklin lui dit de s'adresser au Congrès (*Bulletin des recherches historiques,* 1895, p. 14).

J.-M. Lemoine, à qui nous devons cette précieuse lettre, émettait en doute, dès 1890, la bonne foi de Ducalvet.

Dans une lettre de Roubaud à Haldimand, datée de Londres le 30 mai 1786, il est dit que Ducalvet s'était embarqué à New-York, pour retourner à Londres, le 15 mars 1786 à bord d'un bâtiment nommé *le Shelburne*, pris sur les Espagnols ; ce navire est supposé avoir péri en mer avec tout son équipage dans une violente tempête.

des pamphlétaires. Elle laisse à supposer des forfaits dont on ne veut pas fournir l'explication, mais que chacun comprend à sa façon. Les actes imaginaires de tyrannie qu'il attribue de cette manière à Haldimand et autres personnes sont encore en partie des énigmes malgré tout ce que nous savons maintenant sur cette époque.

Garneau, III., p. 39, dit : "Le gouvernement s'enveloppait dans le mystère. Un voile épais couvrait tous ses actes et le rendait plus redoutable". Pourquoi le gouvernement aurait-il rendu public ce qu'il importait avant tout de tenir secret? Etions-nous sous un régime parlementaire ? Même à Londres où il y avait deux chambres législatives, le roi se gardait bien de faire des révélations inopportunes. Et pourquoi le gouvernement, de ce fait, se rendait-il plus redoutable? Est-ce que les Canadiens, sous le régime français, avaient été accoutumés à lire dans les papiers les intentions des gouverneurs? S'il y avait quelque chose de redoutable dans ces mesures de précaution, ce ne pouvait être que pour Walker et compagnie. Ce passage de Garneau peut être signé par Ducalvet, il vient de cette source.

"Le secret des correspondances privées était violé," ajoute Garneau. Encore le genre Ducalvet. On a intercepté une lettre de conspirateur et celui-ci proclame que l'on viole la correspondance privée! Ce qui est certain, c'est qu'en temps de guerre, cela se pratique partout; mais vouloir nous persuader que tout le monde y passait, à d'autres. Quand il en vient à mentionner Ducalvet, notre historien dit que cet homme était soupçonné d'avoir fourni des provisions aux Américains. Nous n'avons plus de soupçons: les preuves suffisent.

Garneau n'a pas vu que les écrits de Ducalvet dénoncent un faussaire partout où il parle de lui-même et que son but est de faire croire qu'il représente les Canadiens; il n'a pas compris que les insinuations, le vague manifestement voulu de tant de passages cachaient le traître, le coupable en un mot.

Que le général Haldimand prenant la conduite des affaires à un moment des plus critiques se soit montré moins doux que Murray et Carleton, ses prédécesseurs, rien que de bien naturel, à cause du péril de la situation par les ennemis aux frontières et les traitres au dedans du pays. La bande de Walker était plus agissante que jamais. Ce gouverneur, dit Garneau, "faisait sur de simples soupçons emprisonner les citoyens par centaines." Ceci est du pur Ducalvet. Garneau, à ce même endroit, nous explique "sur le bruit d'une nouvelle invasion" que nous n'étions pas sur un lit de roses.

Les emprisonnements en masse dont parle Ducalvet se bornent à une quarantaine d'arrestations de gens comme lui qui n'étaient que des traîtres et sans exception des étrangers au pays. Ma foi ! quand il y aurait eu dans le nombre quelques Canadiens, tans pis pour eux.

La fameuse question des corvées se réduit à peu de chose. Du temps des Français, les abus de cette nature exaspéraient le peuple de la campagne et avec raison. Haldimand, voulant ouvrir des routes pour faciliter la défense du pays, employa ce moyen, mais payant argent comptant et bon prix ce que le roi de France n'avait jamais payé—et de plus Haldimand fournissait les pelles et les pioches.

Si jamais les chercheurs découvrent que Haldimand

à maltraité les Canadiens, qu'ils le fassent savoir, ce sera du nouveau, mais qu'ils ne prennent pas les hommes de la bande à laquelle appartenait Ducalvet pour des Canadiens ni des témoins respectables.

Haldimand fit construire les premiers canaux du Saint-Laurent, du lac Saint-Louis au Coteau et aux Cascades. C'étaient des ouvrages solides calculés pour les besoins militaires du moment et le commerce à toutes les époques. Il fit exécuter aussi diverses explorations pour connaître les ressources du pays. C'est alors que commencèrent "les bonnes années" ainsi appelées par suite de l'état prospère dans lequel se trouva la colonie jusqu'à la guerre de 1812.

Durant son séjour au Canada, ce gouverneur s'est signalé parmi les gens d'étude des deux langues qui travaillaient à former des bibliothèques, des cercles littéraires et tout ce qui se rattache à l'ordre intellectuel. Il n'est donc pas surprenant qu'il ait collectionné des pièces historiques de haute valeur qui forment cent brassées de manuscrits. Nous avons tout cela maintenant, mais nos historiens n'en ont rien connu. En réalité ils n'ont pris leurs inspirations que dans l'ouvrage de Ducalvet. Quiconque mettra au jour les renseignements des volumineux cahiers de Haldimand révélera la vraie histoire de l'époque en question et corrigera nombre d'erreurs qui passent à présent pour la seule croyance possible. En attendant, n'acceptons plus rien de ce qui a été imprimé sur Haldimand. Quand on l'aura étudié, ses fautes entreront en ligne avec le reste et nous y verrons clair, tandis qu'aujourd'hui, nous sommes dans les limbes.

II

Ouvrons ici un autre horizon. La partie politique du livre n'est pas à dédaigner. On pourrait en faire une brochure instructive en y mettant des notes pour éclairer certains passages. Les Canadiens qui se vouaient à cette branche d'étude et qui figurent dans l'Assemblée de 1792 n'ont pas manqué l'occasion d'en tirer parti, on le sait par les débats qu'ils soulevèrent, mais ils n'ont pas mêlé les plaintes personnelles du pamphlétaire à ces questions d'intérêt public.

Ducalvet ne devance guère les principes politiques de son temps: il en fronde les abus. Son exposition de l'état des choses est à méditer du moment où il ne se met pas en scène. Il s'insurge contre ce qui lui parait exagéré ou déplacé et aborde des projets de réforme, très souvent bien conçus. On en faisait autant à Londres. Des coups d'épée dans l'eau. L'heure n'était pas arrivée de mettre à néant l'absolutisme, les privilèges, les vieilles pratiques ; néanmoins, pour ce qui concerne le Canada, ces pages ont de la valeur. On devrait les réimprimer, le livre de Ducalvet est devenu si rare.

Page 247. Ducalvet dit que le *Courrier de l'Europe,* publié à Londres, numéro du 23 juin 1784, parle d'un projet qui consisterait à diviser le Canada, haut et bas, en deux gouvernements sous un gouverneur général. Ce n'est pas une idée de confédération, comme certaines personnes le croient. Le comité chargé d'étudier ce plan consistait en lord Grantham, président, le jeune William Pitt, lord Sydney, Jenkinson et Dundas. Ducalvet désapprouve cette division du territoire de la province de Québec. Il demande une législature dont la

chambre haute serait nommée par les seigneurs et la chambre basse par les cent vingt-cinq paroisses existantes, chacune d'elles élisant deux députés. Ce plan, ajoute-il, est du baron Masère.

Il propose aussi (page 217) un corps législatif de quarante-six membres dont moitié choisis par la couronne et moitié élus par le peuple, avec honoraires de cinq cents piastres par tête. Ou encore (pages 221-223) le rétablissement du Conseil Supérieur du temps des Français, pour la judicature. La liberté de la presse (page 228) ce qui eut fort satisfait Jotard et Mesplet, les seuls journalistes du pays.

Qu'on permette (pages 219-221) à l'évêque catholique de faire venir des prêtres de France selon le besoin. Institution des collèges (page 229) pour l'instruction de la jeunesse. Naturalisation des Canadiens (page 230) dans toute l'étendue de l'empire britannique.

Création d'un régiment de gens autres que des Canadiens (pages 223-227) pour remplacer les troupes royales. Les Canadiens doivent rester sur leurs terres, mais il faudrait leur donner l'instruction du soldat, cependant il ne dit pas comment.

Ces propositions peuvent attirer un moment notre curiosité, surtout en ce qui concerne les prêtres et la naturalisation. Très certainement cet ouvrage n'a pas soulevé d'enthousiasme parmi nous lorsqu'il parut. Le silence qui semble l'avoir accueilli en dit long. C'est tout au plus si on y remarqua favorablement un passage sur la milice, qui a du bon, et qui fut plus tard utilisé. Mais le reste, le fatras des accusations, les appels à la justice, c'était trop bien compris pour créer des adhérents à la cause du pamphlétaire. Les dessous, que Ducalvet ne

divulgue jamais, étaient connus généralement et ne pouvaient qu'attirer du mépris sur l'ensemble de l'oeuvre.

Ducalvet a raison de relever avec les termes de la censure le chiffre des salaires payés aux principaux officiers du Canada: Mabane, chirurgien des troupes, 200 louis sterling; membre du Conseil législatif, 100 l. s.; juge des plaidoyers communs, 500 l. s.; commissaire faisant fonction de juge en chef, 300 l. s.; juge de la cour des prérogatives, 100 l. s. ; total 1,200 louis sterling ou $6,000. Ce qui représente aujourd'hui environ $20,000.

Toute cette partie du livre est à voir. Elle ne regarde et ne règle en rien la situation du pauvre Ducalvet, mais c'est un tableau des sottises du régime colonial du temps.

Il est vrai de dire que nous n'avions pas, en 1780, les libertés politiques dont nous jouissons. C'était chose impossible. Ducalvet ne touche pas à cette question: il ne la connaît pas. Ce sont les hommes de notre temps qui ont soulevé cette plainte. L'Angleterre, en 1780, était plus mal gouvernée que le Canada. Les libertés politiques, les réformes que nous demandions en 1792, 1820, 1837, n'étaient pas introduites dans le Royaume-Uni.

Sous le régime français, nous n'avions aucune liberté politique. En 1780, nous étions mieux sous ce rapport, aussi Ducalvet ne critique point la constitution de la Grande-Bretagne, ni le système colonial. Il s'en prend aux personnes uniquement.

De nos jours, on a élargi le cercle où se débattait notre prétendu Canadien et on le suppose reprochant à l'Angleterre de nous avoir refusé des réformes qu'elle ne possédait pas elle-même et que nous n'avions nullement

demandées. Avec les idées d'aujourd'hui on embrouille celles d'autrefois.

Les abus commis par le groupe de fonctionnaires envoyés ici de Londres suscitaient de l'opposition parmi les Canadiens et bon nombre d'Anglais vers 1830. C'est alors que les orateurs politiques et les journalistes se mirent à exploiter les dires de Ducalvet. Ils avaient beau jeu. Une, sinon deux générations entières avaient passé depuis 1780; la mémoire des événements se trouvait perdue. La correspondance officielle restait secrète. *L'Appel à la justice* se présenta comme une révélation; on en fit un Evangile et c'est encore notre Coran pour l'usage de tous les jours.

Notre devoir, en concience, est d'examiner les pièces officielles du temps qui forment cent volumes de manuscrits et d'en extraire ce qui concerne non seulement Ducalvet, mais toute la bande des agitateurs avec laquelle il était lié. Cette page d'histoire mise au jour, on fera bon marché de ce qu'on a dit ou publié pour soutenir la cause infâme de Ducalvet et, au lieu d'avoir des historiens aveuglés ou plutôt qui ne voient que par les lunettes de ce vilain brouillon, on saura enfin ce qui s'est passé il y a cent cinquante et cent quarante ans. Il faut mettre de côté pour toujours les écrits de nos historiens qui traitent de cette période. De nouvelles et grandes lumières sont là pour nous éclairer en tout point.

III

En histoire il n'est pas difficile de créer une page plus ou moins importante, du moment où l'on a sous la main des pièces nouvelles ou jusque-là encore assez

peu connues. Vous ne prenez la place de personne. La curiosité vous accorde pleine confiance. De plus ce que vous mettez au jour restera puisque c'est du solide et non pas un produit de votre imagination. Ainsi, une lettre écrite en 1651 dans le Perche parlant du départ de Jean de Lauzon et de sa compagnie pour le Canada nous donne des renseignements inattendus qui resteront dans nos annales dès que l'auteur de la trouvaille nous la fera connaître.

On en tirera des commentaires, si vous voulez, mais le fond ne saurait être changé. C'est une lumière, petite il est vrai, qui luira toujours à la même place. Pareille chose s'il s'agit d'un document de premier ordre: il a été découvert, il brillera sans cesse de son éclat propre et ne saurait être contesté. Quiconque nous révèle des écrits de ce genre compose une page nouvelle et durable dont le lecteur ordinaire comme les savants, reconnaissent la valeur. C'est autant d'acquis en plus de ce que l'on savait déjà. De génération en génération les chercheurs enrichissent de cette manière l'histoire du pays ou de ses familles.

Mais voici un cas bien différent. Le mensonge, la perfidie, l'instinct de dénigrement impriment des pages entières de faussetés qui, en l'absence de preuves contraires, passent pour vraies et prennent racine dans les esprits. Nous avons plus d'un exemple de ces noirceurs dont le modèle complet se rencontre, comme nous l'avons vu ci-haut, au sujet du gouverneur Haldimand. Trois hommes, à vrai dire, y ont mis la main : outre Ducalvet, mentionnons Jotard et Laterrière, trois étrangers au Canada, trois partisans de la cause américaine, tous trois en contravention avec nos lois et emprison-

nés à cause de cela. Ce qu'ils ont écrit sous le coup de leur désappointement n'est que diffamation et acte de vengeance personnelle et ils ont inspiré une croyance qui, de 1780 à 1900, n'a été démentie par aucune connaissance de documents contraires. C'est une terrible entreprise aujourd'hui que de vouloir renverser des affirmations si généralement adoptées par nos écrivains et reçues par les lecteurs comme paroles d'Evangile. Les cent volumes de papiers manuscrits de Bouquet et de Haldimand en viendront à bout, nul doute, lorsqu'ils seront publiés. Quant à présent, si vous dites que ce monstre de Haldimand était un bon et équitable gouverneur exempt de blâme et digne de louanges, on vous crie : holà ! sur toute la ligne. Ducalvet, Jotard et Laterrière sont crus au pied de la lettre ; on n'en veut rien connaître de plus.

Je dis donc que Haldimand fut l'un de nos bons gouverneurs, tant en ce qui concerne la province du Bas-Canada que les Canadiens de son temps. Qu'on s'insurge contre moi, là-dessus, qu'on recommence à déblatérer en citant les trois auteurs de la tromperie en question, cela m'est bien égal : la vérité est de mon bord.

Ce chapitre III de la présente étude est écrit après une conversation qui a roulé sur ce point assez neuf, je crois, de notre histoire : quels étaient les sentiments des premiers gouverneurs anglais du Canada à notre égard ?

Il a bien fallu mentionner Haldimand. J'ai eu forte affaire à démontrer que le connaissant par le seul côté que nous montrent les trois détracteurs, il conviendrait de consulter les pièces officielles, l'énorme correspondance des cinq années qui vont de 1778 à 1784, et que

j'ai vue. Si j'ai ébranlé un peu mes interlocuteurs je ne les ai pas convertis complètement. Il faudra publier les innombrables preuves qui sont aux Archives fédérales pour faire table rase des méchants racontars des trois "victimes" de Haldimand, car ils se qualifient de ce terme glorieux.

Voyons maintenant ce que les gouverneurs pensaient de nous. Ici encore, pas d'imagination. Ces hauts fonctionnaires ont écrit dépêches sur dépêches pour exprimer leurs sentiments aussi bien que leurs intentions et tout ce qu'ils jugeaient des personnes, de notre population et des choses du pays.

Murray, Carleton, Haldimand, Prescott, de 1760 à 1800, ont observé avec attention le caractère des Canadiens et, comme ils n'étaient pas des ignorants mais des gens éclairés par l'expérience et l'étude, leur esprit a su faire très vite une comparaison avec les individus qui se montraient hostiles aux anciens habitants du pays. En outre ils acquirent une parfaite clairvoyance de la situation et, en politiques habiles, comprenant que l'intérêt britannique était le même au fond que celui du Canada, leur dessein fut de ménager le présent, le bien administrer et faire toute chose en vue d'un avenir beaucoup plus grand. C'est pourquoi ils prirent en main la cause des Canadiens pour ainsi parler. On dira que ces gouverneurs nous aimaient, qu'ils ne nous détestaient point. Mais d'où pouvait provenir cette affection? Le plus certain serait de supposer qu'ils étaient des hommes au-dessus de l'ordinaire, se rendant à l'évidence des faits qu'une étude sérieuse sur place imposait à leur jugement. Nous avoir défendus simplement par amour montrerait plus d'étroitesse d'esprit que de justice de

leur part, tandis que nous protégeant par conviction, ils faisaient acte de coeur noble et de vrai courage. Leur principe ne consistait pas à nous voir toujours et partout sans faute, mais à ne pas souffrir qu'on nous molestât sans raison.

Durant ces quarante années nous étions la masse du peuple de la colonie. Sur nous reposait l'avenir. Soumis à la loi, respectueux des autorités, voulant continuer l'ordre établi, nous présentions un contraste frappant avec le petit nombre des nouveaux venus, faux Anglais, presque tous agitateurs, accapareurs, démagogues, indisciplinés. Comment ces gouverneurs auraient-ils mis de côté leur propre nature au point de prendre parti pour la classe turbulente, rapace et fanatique sortie brusquement des colonies anglaises ou des faubourgs des Trois-Royaumes ? Ces aventuriers pouvaient bien dire aussi que Murray, Carleton, Haldimand, Prescott ne les aimaient pas et ils auraient eu raison, mais, tout de même, ces hauts fonctionnaires n'aimaient les Canadiens que d'un amour relatif commandé par la raison et rien de plus.

Le mérite des quatre hommes est dans l'élévation de leur pensée. Ils voyaient de loin, se réglaient sur la justice et lisaient couramment dans l'esprit des Canadiens, comme ils pénétraient sans difficulté dans les roueries et combinaisons des prétendus réformateurs et en même temps ne négligeaient pas de s'attacher les quelques Anglais raisonnables qui voulaient maintenir l'ordre avec la tranquillité.

Voilà comment ces gouverneurs nous aimaient. C'est autant en leur honneur qu'au nôtre. Ils éprouvaient de l'estime pour notre caractère et prévoyaient que de notre

conduite dépendrait le sort du pays. Ils redoutaient l'élément hétéroclite qui ne pouvait produire ni des colons acceptables ni des citoyens utiles—et qui, de fait, ne devint ni l'un ni l'autre parce qu'il se dispersa aux quatre vents du ciel, comme il était venu.

Ducalvet, Jotard et Laterrière s'entendaient avec les aventuriers qui troublaient la province. Ils ont été coffrés comme leurs confrères. Ce qu'ils nomment leurs griefs ne concernait aucunement les Canadiens. Quand ils disent: "Nous, les Canadiens," il faut y voir un charlatanisme cousu de fil blanc. Les gouverneurs nous aimaient en proportion de ce qu'ils détestaient ces étrangers incommodes.

1920.

LE DOCTEUR BADELART ET LE MAL DE LA BAIE-SAINT-PAUL.

Philippe-Louis-François Badelart était né le 25 mai 1728[1] dans la ville de Coucy-Château, diocèse de Laon, district de Soissons, province de Picardie. Son père se nommait Philippe-Martin Badelart: il était alors, où fut après 1728, échevin de Laonnois—on prononce La-onnois, mais on dit Lan pour Laon. Sa mère s'appelait Marie Buret, d'après Mgr Tanguay[2], cependant le contrat de 1758 que nous donnons plus loin met Suzanne-Esther Cruyer.

Badelart parait être venu au Canada en 1757 comme chirurgien des troupes. Son mariage eut lieu à l'Ancienne-Lorette le 23 mai 1758. Voici son contrat de mariage en date du même jour. Nous le donnons comme un modèle assez curieux des choses du dix-huitième siècle.

"Par devant le notaire des seigneuries de Notre-Dame des Anges, Saint-Gabriel, Sillery, Belair, Saint-Ignace, Saint-Joseph et Saint-Augustin, immatriculé en la prévôté de Québec, résidant en la seigneurie Saint-Gabriel, côte Saint-Martin, paroisse de Charlesbourg, soussigné, et témoins ici-bas nommés ;

"Furent présents Philippe-Louis-François Badelart, natif de la ville Coucy-Château, évêché de Lan, juridiction de Souasson, province de Picardie, fils majeur de trente ans de Philippe-Martin Badelart et de dame

---

[1] Non pas en 1730, comme le dit Mgr Tanguay.
[2] *Dictionnaire généalogique*, II, p. 99.

Suzanne-Esther Cruyer, bourgeois de la dite ville de Coucy, chirurgien-major du régiment de Berry, étant de présent en garnison dans cette colonie et en quartier d'hiver à la coste de Beaupré, à ce présent et de son consentement, pour lui et en son nom, d'une part ;

"Et damoiselle Marie-Charlotte Guillemin, veuve de Joseph Riverin (vivant colonel de milice du gouvernement de Québec) aussi à ce présent et de son consentement, pour elle et en son nom, d'autre part;

"Par lesquelles parties, de leur bon gré, pur, libre et de franche volonté, ont été faits les traités, accords et promesses de mariage qui suivent :

"C'est à savoir que mon dit sieur Philippe-Louis-François Badelart et damoiselle Marie-Charlotte Guillemin[3] veuve Riverin, ont promis et promettent se prendre l'un et l'autre par nom et loi de mariage et icelui faire célébrer et solenniser en face de notre mère sainte Eglise catholique, apostolique et romaine, le plus tôt que faire se pourra, et qu'avisé et délibéré sera entre eux dits sieurs futurs époux, si Dieu et notre dite mère sainte Eglise y consent et accorde.

"Pour être comme seront les dits futurs conjoints, du jour de leurs épousailles et bénédiction nuptiale, uns et communs en tous biens, meubles, conquests, immeubles, qu'ils auront et feront pendant et constant leur mariage, suivant la Coutume de Paris suivie en ce pays, sous laquelle leur dite communauté sera régie et gouvernée, sans être néanmoins tenue des dettes l'un de l'autre faites et

---

[3] Non pas Marie-Charles, comme l'écrit Mgr Tanguay ; née à Québec le 16 septembre 1718, fille de Charles Guillemin, Breton, et de Françoise Lemaitre ; mariée à Québec le 27 juillet 1740 à Joseph Riverin, de son vivant conseiller au Conseil Supérieur de Québec.

créées avant leur mariage ; que si aucune il y a, elles seront payées et acquittées par celui ou celle de qui elles procéderont et sur son bien.

" Se prennent les dits futurs époux avec tous les biens et droits à chacun d'eux appartenant, consistant, ceux du dit futur époux, en ses propres et héritages qui pourront lui échoir et à venir par le décès de ses père et mère et autres généralement quelconques ; comme aussi en la somme de six mil soixante quinze (6,075) livres dont celle de cinq cent soixante-seize (576) livres en quatre louis d'or monnoyés de quarante-huit (48) livres pièce, et cinq mil quatre cent nonante-neuf livres en billets d'ordonnance moullées du Trésor, ayant cours dans cette colonie, ainsi que la dite damoiselle veuve Riverin, future épouse, l'a reconnu ; celle de quatre mille (4,000) livres au moins, formée sur les habits linges et hardes à lui appartenant, qui sont quatre habits complets, tant de drap d'écarlate que autres, doublées de velours et de soie, six douzaines de chemises garnies, et autres linges de table, desquels l'on ne fait nulle estimation, quatre matelats, six paires de draps, armes à feu et autres ustensiles,—lesquelles—deux sommes ensemble forment celle de six mille soixante-quinze livres, de laquelle dite somme, ainsi que de tous droits, il en entrera le tiers dans la dite communauté et les deux tiers sortiront nature des propres aux dits futurs époux ;

"Et ceux de la dite dame future épouse, consistant en ses propres et héritages à celle à venir et échus en succession de feux sieurs ses père et mère ; et en tous biens et droits qui peuvent lui appartenir qu'elle a tout tous droits et lieu de répéter par droits de communauté avec mon dit sieur défunt Joseph Riverin son premier mari ; le tout

suivant les inventaires, comptes et partages qui sont et seront faits des dits biens, dont et du tout il en entrera pareillement le tiers dans la dite communauté et les deux tiers sortiront nature des propres à la dite dame future épouse ou aux sieurs d'état et ligne ; nonobstant toutes lois et coutumes à ce contraire, en quelles ils ont très expressément dérogé et dérogent par les présentes pour cet article seulement.

"En faveur duquel mariage et pour à icelui parvenir, la dite damoiselle future épouse veuve Riverin, voulant donner des marques et preuves évidentes de l'amitié qu'elle a et porte au dit sieur futur époux, pour lui aider à soutenir et supporter les peines et soins de la famille issue de son mariage avec feu sieur Riverin,—à ces causes et considérations,—elle a fait de son bon gré et volonté, par ces mêmes présentes, au dit sieur futur époux, ce acceptant pareil don et avantage que le moins prenant de ses enfants pourra avoir et percevoir en sa succession future, après son décès, selon l'édit des secondes noces et la disposition de la Coutume de Paris, suivie en ce pays, et ce, tant dans les biens meubles, ustensiles de ménage, culture des terres, bestiaux et bâtiments que dans les immeubles propres et héritages, etc.

"En considération duquel ont les dits futurs époux, prévoyant que les lois ne permettent pas de faire un don mutuel et réciproque l'un à l'autre comme étant garçon majeur de trente ans, âge qui lui permet de gérer et disposer des biens à lui appartenant ; voulant d'ailleurs correspondre à la donation de part d'enfant à lui tout présentement faite par la dite dame veuve Riverin future épouse, il lui a fait, par les présentes, donation entre vifs de tous biens et droits généralement quelconque qui

pourront se trouver lui appartenir après son decès, en quelques endroits qu'ils se trouvent sis et situés, pour en jouir en toute propriété par la dite dame future épouse, ce acceptant, pourvu toutefois qu'il n'y ait aucun enfant procré de leur mariage né ou à naître; que si aucun il y a, la présente donation, quoiqu'entre vifs, sera et demeurera nulle.

"Fait et passé à la seigneurie de Saint-Gabriel, paroisse de l'Ancienne Lorette, en la maison de la dite damoiselle veuve Riverin future épouse, l'an mil sept cent cinquante-huit, le 23 mai après-midi, en présence du messire François-Ignace Levasseur, prêtre curé de la dite paroisse de l'Ancienne Lorette ; Jacques-Paul Gillazeau huissier, et le sieur Ignace Plamondon arpenteur royal et juré, témoins qui ont, avec les dits futurs époux, et nous notaire royal, signé.—Ainsi signé en la minute des présentes, avec paraphe : Guillemin V. Riverin ; Levasseur prêtre ; J. P. Gaillaizeau avec paraphe ; J. Plamondon avec paraphe, et de nous dit notaire soussigné.

Geneste, notaire".

Badelart ne signe pas.

Le 13 septembre 1759, durant la bataille des plaines d'Abraham, Badelart fut capturé par le capitaine highlander Fraser[4] ; tous deux devinrent d'excellents amis

[4] Voyant que les troupes françaises auxquelles il était attaché retraitaient, Badelart se retira sur l'arrière où il trouva Fraser baignant dans son sang. Après lui avoir pensé ses blessures, il se rendit comme prisonnier de guerre.

P.-G. Roy raconte cette anecdote avec quelques variantes : Pendant la journée mémorable du 13 septembre 1759 le chirurgien Badelart était sur les plaines d'Abraham prodiguant ses soins aux blessés. La retraite sonnée, un highlander géant du nom de Fraser vit le chirurgien fuir et résolut de le faire prisonnier. Voyant qu'il allait être pris, Badelart leva son pistolet sur Fraser. Celui-ci

par la suite et vécurent longtemps. La légende veut que notre chirurgien ait soigné Montcalm à son lit de mort, mais non pas ! il était prisonnier en ce moment.

La guerre étant terminée pour lui, il y a apparence qu'il resta prisonnier sur parole et demeura à l'Ancienne-Lorette où naquit sa fille, Louise-Philippe, le 11 avril 1761, son unique enfant, à part un autre né et mort le 25 septembre 1758.

Durant une quarantaine d'années notre médecin eut continuellement des occasions de pratiquer son art ; mais vivant à Lorette, je crois qu'il menait principalement la vie d'un bon cultivateur.[5] Notons ce que dit Pierre de Sales Laterrière dans ses Mémoires : en 1767 Badelart, "très bon opérateur", pratiquait à Québec. En 1787, Badelart, Fisher et Longmore sont les examinateurs du bureau des médecins. Laterrière, qui n'est pas complimenteur, parle de notre personnage avec considération. Il avait une très belle prestance et portait toujours l'épée.

Lorsque la maladie de la Baie-Saint-Paul commença

---

aussi vif que fort, le désarma et le fit prisonnier. Après la cession Badelart fut relâché."

Fraser s'était établi à Québec où il ouvrit une école dans le voisinage de la rue des Jardins, près de la résidence temporaire de Badelart. C'est alors qu'ils devinrent d'excellents amis et Fraser ne rencontrait jamais Badelart sans le saluer avec ces mots : "Bonjour, mon prisonnier."

P.-G. Roy remarque que cet incident de la bataille des plaines d'Abraham serait aujourd'hui sans doute oublié si, le 13 septembre 1859, un descendant de Fraser n'eut présenté au colonel Panet le pistolet du 13 septembre 1759. L'heureux possesseur de cette arme est actuellement M. C.-Panet Angers. Sur la crosse sont sculptées les initiales de Badelart.

[5] Il était en même temps chirurgien des milices canadiennes ; il fut honoré de la commission de chirurgien de la garnison de Québec le 15 mai 1776.

à se répandre, en 1774, sir Guy Carleton, gouverneur général, y envoya Badelart qui donna une description du mal aussi complète qu'il était possible de la désirer[6], mais l'invasion américaine empêcha de poursuivre cette affaire et le fléau devint général ; il s'étendit sur les deux bords du fleuve jusqu'à Laprairie et Vaudreuil. Les médecins ne découvrirent rien qui ne fût déjà dans les explications de Badelart, néanmoins ils se divisèrent avec ardeur au sujet du traitement à suivre et les controverses n'étaient pas closes vers 1788 lorsque l'épidémie disparut "de sa belle grâce."

Le 7 octobre 1779, Louise-Philippe Badelart épousa Jean-Antoine Panet, avocat et notaire, de dix ans plus âgé qu'elle. La première enfant de ce mariage devint la mère du cardinal Taschereau. Jean-Antoine Panet était frère de Bernard-Claude qui fut évêque de Québec. Les Panet[7] étaient arrivés en Canada vers 1744, de Laon, près Coucy-Château où l'on sait que Badelart était né. Jean-Antoine Panet, qui se mariait à Louise-Philippe Badelart, joua un beau rôle politique comme premier président de la Chambre d'Assemblée au cours de nombreuses années. Par son fils Philippe, né en 1791, il laissa une belle descendance très connue à présent dans l'ordre militaire[8].

Madame Badelart mourut à l'Ancienne-Lorette le 17 décembre 1795 et son mari au même endroit le dimanche

---

[6] Le manuscrit original des observations de Badelart est conservé à l'Université Laval de Québec. Une partie fut publiée plus tard dans *la Gazette de Québec*, 29 juillet 1784. Il en décrit les symptômes et indique le traitement à suivre, qui produisit un grand bien. (*Bulletin des recherches historiques*, 1895, p. 141).

[7] Deux frères.

[8] P.-G. Roy, *la Famille Panet*.

7 février 1802, ayant nommé son gendre, Jean-Antoine Panet, exécuteur testamentaire et "après avoir donné des preuves indubitables de sa croyance et de sa confiance en son Créateur divin."

La Gazette de Québec du 17 février 1802 écrivait : "Après un service célébré mardi dernier dans l'église paroissiale, le clergé et un concours très nombreux d'officiers et citoyens de toutes classes assistèrent aux cérémonies funèbres jusqu'à la porte Saint-Jean, d'où malgré le froid excessif un grand nombre des plus zélés suivirent immédiatement jusqu'au cimetière de la paroisse de l'Ancienne-Lorette, distance de trois lieues de la ville, où il a été déposé suivant son testament.

"Il fut fidèle et zélé sujet, franc, charitable, gai, le secours souvent gratuit aux malades qui en sont preuves et font son éloge. Il a de son vivant donné à plusieurs et à Messieurs les prêtres plusieurs sommes pour les délivrer aux oeuvres et à des communautés religieuses, et par son testament il a légué 12,000 livres à l'Hôpital-Général près de cette ville, afin d'hiverner, loger et nourrir un certain nombre de pauvres. Il a fait plusieurs autres legs, et le seul reproche qu'il s'était attiré était d'être l'ennemi déclaré de l'hypocrisie. Requiescat in Pace."

Mon ami J.-Edmond Roy nous a raconté une bonne histoire à propos de Badelart. La voici. Dans les premiers temps de l'occupation anglaise, Badelart avait été invité à dîner chez le gouverneur où figurait un *roastbeef,* car les Anglais préfèrent les viandes saignantes à n'importe quel autre mets. Badelart et ses concitoyens n'étaient pas habitués à ce régime culinaire.

—Comment trouvez-vous ce *roastbeef ?* demanda le gouverneur à Badelart.

—Délicieux, excellent, reprit le convive courtisan. Puis se tournant vers son voisin de table, Badelart reprit : Délicieux, délicieux,.... il beugle encore.

Par ses alliances avec les Guillemin, les Panet, les Taschereau, ses services dans l'armée, son rapport sur le "mal de la Baie-Saint-Paul", le sieur Badelart doit avoir sa place dans l'histoire.

En parlant de Badelart, le sujet nous amène naturellement sur le mal de la Baie-Saint-Paul. En voici une étude incomplète ; c'est tout ce que j'en sais ; on pourra s'en servir pour débrouiller la question, si plus riche que moi veut s'en donner la peine.

Ce mal répandit la terreur en son temps ; le souvenir en est un peu conservé localement, mais les écrivains en ont rarement fait mention.

Son implantation en Canada paraît se rattacher à un simple matelot écossais qui séjourna à la Baie-Saint-Paul durant l'hiver de 1773, d'où le nom de *mal écossais* qui le désigna tout d'abord dans le voisinage. Il y a d'autres versions sur l'origine de cette maladie, mais elles semblent plus fantaisistes que celle-ci, vu qu'on ne peut les appuyer sur rien de connu, tandis que, à l'époque de 1770, il existait en Ecosse une épidémie d'un caractère identique appelé *Sibbans ou Sivvans.*

En 1775, nous avions les troupes du Congrès américain sur les bras et aussi le mal de la Baie-Saint-Paul qui faisait des ravages de plus en plus grands. Le gouverneur Carleton chargea le chirurgien du 7e régiment d'en étudier la nature et de donner aux malades les soins convenables, mais l'invasion américaine appelant les troupes du côté de Montréal, on remplaça le chirurgien par le docteur Badelart qui, on sait, avait au moins vingt ans

de pratique et de bons états de services. Après s'être rendu à la Baie-Saint-Paul, il parcourut les paroisses, les lieux infectés de la côte du nord, distribua des remèdes à profusion, mais ne parvint pas à enrayer la marche du fléau.

Les choses se passèrent de la sorte pendant sept ans. Alors, la contagion envahit la côte sud. Elle se manifesta à Saint-Gervais, Saint-Charles-de-Bellechasse, la Beauce, Yamaska, Saint-Ours, Boucherville, Laprairie, les Cèdres, Vaudreuil, le Saut-au-Récollet, l'île Jésus, Mascouche, Berthier-en-haut, Saint-Cuthbert.

Parmi les endroits exemptés on cite Berthier-en-bas, l'île Verte, Saint-François et Sainte-Famille, l'île d'Orléans, Saint-Joachim, Beauport, Charlesbourg, Sainte-Foy, les deux Lorettes, villages hurons, Saint-Augustin, Batiscan, Champlain. Partout ailleurs le mal sévit avec violence et durant de longues années.

Assurément, personne, aujourd'hui, dans les régions de Montréal, de Sorel ou des Trois-Rivières ou même de la ville de Québec, ne s'imaginerait que ces mots, d'ailleurs très peu connus, "le mal de la Baie-Saint-Paul", pourraient avoir quelque rapport avec leurs localités respectives, tant il est vrai que la tradition est chose impossible. Sans l'écriture imprimée point de souvenirs.

La faculté, comme on dit, ou la médecine, y perdit de suite son latin. Elle se lança dans l'emploi du mercure à l'intérieur et à l'extérieur, sans gagner du terrain sur le mal qui, au contraire, augmentait toujours. Un docteur de Montréal écrivit, en 1785, une brochure pour démontrer que la maladie n'avait aucune origine suspecte[9].

[9] Le gouvernement fit imprimer et distribuer gratuitement cette même année une brochure écrite par le docteur Badelart et inti-

D'autres soutenaient une thèse inverse. Pendant la dispute ou controverse, le mal faisait sa ronde. Après tout, en ce temps-là, les médecins du monde européen n'en savaient pas plus long que les nôtres pour peu qu'on les sortît de la routine et du train-train banal. Souvent un pauvre diable de patient se débarrassait du mal de la Baie-Saint-Paul, mais il restait sous l'influence du mercure, perdait ses dents, la mémoire ou la vue, ne représentant plus qu'une ruine "parfaitement guérie".

Sous le gouverneur Haldimand, en 1783, le Conseil législatif crut prendre des mesures plus sérieuses que par le passé car le fléau se répandait plus que jamais. Le clergé fut prié de faire connaître l'étendue des ravages par paroisse, ce qui permit au gouverneur de dire, l'année suivante, que le chiffre des mortalités n'était pas aussi fort qu'on le supposait. Ceci va de soi ; la terreur exagérait tout, comme de coutume, mais le mal ne s'arrêtait pas.

Au moyen de la statistique on s'imaginait de pouvoir le circonscrire peut-être, mais Polichinelle lui-même aurait eu assez d'esprit pour renoncer à ce genre de remède ou palliatif. Il est vrai que le gouverneur faisait distribuer gratuitement les potions de mercure, etc., destinées aux malades.... encore de la statistique.... il n'en coûtait rien pour mourir.

La plus fréquente indication de l'approche du mal avait la forme de petits ulcères aux lèvres, à la langue, à l'intérieur de la bouche, à la façon du scorbut. Il se formait des pustules toutes petites remplies d'une matière

---

tulée : *Direction pour la guérison du mal de la Baie-Saint-Paul* Québec, chez Guillaume Brown, in-16, 16 pages.

blanchâtre et purulente très chargées de poison, signe des sangs tournés. Quiconque buvait dans un verre, une tasse, ou se servait d'une cuillère, d'une pipe à l'usage d'un tel malade contractait la contagion. Les linges de même. Les glandes du gosier, de la gorge, des aisselles, de l'aîne s'enflammaient, déchargeaient du pus. Souvent elles se changeaient en tumeurs dures et insensibles qui se déplaçaient en les touchant. On était alors au second degré. Des douleurs se faisaient sentir à la tête, aux épaules, aux bras, aux mains, aux cuisses, aux jambes et aux pieds. Le malade est porté à croire que ses os se fondent. L'exercise aggrave la situation, l'humidité aussi, la chaleur du lit pareillement. Si la transpiration survient, il y a soulagement. Vers le matin on éprouve du mieux.

Au troisième degré il se forme sur la peau des croûtes galeuses qui disparaissent et reviennent. Les cartilages du nez pourrissent, comme aussi les gencives, les dents, le palais. Des bosses se produisent aux jambes, aux bras, au crâne. Sur tout le corps reviennent des ulcères qui étaient déjà disparues. Douleur de côté, difficulté de respiration, manque d'appétit, toux, chute des cheveux, affaiblissement de la vue, de l'ouïe, perte de l'odorat : la mort.

Parfois ces degrés sont intervertis. La marche du mal subit des variantes selon les tempéraments et certaines circonstances ; on voit chez quelques individus s'opérer une guérison apparente par la force de leur nature, mais le germe est là et ce poison se manifeste de nouveau cette fois au second degré.

Le général Hamilton, remplaçant Haldimand, s'empressa de porter secours aux affligés dont le nombre ne diminuait nulle part. Il nomma le docteur James Bow-

man pour visiter les lieux infectés et faire rapport. D'autres médecins anglais célèbres, tels que Menzies, Nooth et Blake, étudièrent aussi la nature de cette maladie. Mais aucun ne semble être mieux renseigné que Badelart. Ceci occupa les années 1785 et 1786. Mgr Briand, évêque de Québec, écrivit au clergé de mettre tout en oeuvre pour enrayer le fléau. En somme, on ne savait de quelle manière procéder, car l'instruction à cet égard faisait défaut tout autant qu'aux époques néfastes de grandes épidémies qui avaient autrefois dévasté l'Europe et l'Asie. Les hommes de l'art se querellaient à pleines bouches.

Le docteur Bowman examina 5,801 malades en 1785 et 4,606 en 1786. Il note que certaines paroisses n'étaient qu'un vaste hôpital où régnait la désolation. Voici quelques chiffres :

	1785	1786
Baie-Saint-Paul	328 cas	317
Saint-Thomas	118	183
Saint-Gervais	231	219
Yamaska	228	238
Saint-Charles (Richelieu)	156	194
Saint-Ours	163	161
Vaudreuil	106	120
Saint-Cuthbert	135	149
Mascouche	190	180
Berthier-en-haut	248	248

Cette page de notre histoire devrait comprendre les rapports qui sont aux Archives d'Ottawa. C'est affaire de médecin, par exemple, sur les symptômes, les phases successives, les complications de la maladie, le traitement

à suivre, etc. Le docteur Robert Jones disait, en 1786, que le calomel, une décoction d'écorce de pruche, la sasseparaille étaient, à son avis, des remèdes appropriés à cette infection[10].

Ce qui me reste à savoir, c'est quand et comment se termina définitivement la crise générale. Il est constaté, en novembre 1786, qu'elle n'avait pas atteint le Haut-Canada, où il y avait un commencement de population, sur le bord du fleuve, entre Montréal et Kingston. Nous n'avons pas d'histoire écrite de la médecine en ce pays ; on en prépare une à l'Université McGill et ce sera, espérons-le, une étude embrassant tout ce qu'il est possible d'exhumer sur le sujet.[11]

1916.

[10] *Description de la maladie de la Baie-Saint-Paul,* in-8, 22 pages. (voir les Transactions de la Société historique de Québec, vol. 4, 1854).

[11] Voir *la Patrie,* 18 janvier 1892; N.-E. Dionne, *le Courrier du Canada,* 8 août 1892, article reproduit dans *le Bulletin des recherches historiques,* 1920.

DUBERGER, BY ET LE PLAN RELIEF DE QUEBEC.

Jean-Baptiste Duberger dit Sanschagrin, probablement né en France, demeurait au Détroit lorsqu'il s'y maria en 1761[1]. Au registre de l'église paroissiale on voit les actes de baptêmes de ses esclaves, Panis de nation. La femme qu'il épousa, Marie-Louise Courtois, était née au Détroit le 7 avril 1741, d'une famille de Charlesbourg, déjà ancienne aux environs de Québec.[2] Voici les naissances de quatre de leurs enfants qui ont atteint l'âge adulte: Louise, 1762; Jean-Baptiste, 7 février 1767; Desanges, 1774; et Catherine, 1778; tous ont été baptisés au Détroit. On m'a dit autrefois que l'une des filles avait épousé un général du nom d'Elliott, du Détroit. Elliott était veuf; il avait eu de sa première femme deux fils qui devinrent aides-de-camp d'un gouverneur. On ne sait si Elliott eut des enfants de sa seconde épouse.

Il paraîtrait que Jean-Baptiste Duberger, à l'âge de quinze ans[3], fut envoyé à Québec pour ses études au collège classique et que son père payait la pension et l'entretien en lingots d'argent; ceci est une tradition de famille. Maximilien Bidaud, dans le *Panthéon canadien,* dit que Duberger et John By furent condisciples, mais c'est John Lambert qui, parlant de By, nous apprend qu'il a été au collège avec lui et non pas avec Duberger.

En 1789, dit-on, le jeune homme entra comme dessi-

---

[1] Non pas en 1763 comme le dit Mgr Tanguay.
[2] Mgr Tanguay, *Dictionnaire généalogique,* III, p. 175 et 468.
[3] *The Canadian Antiquarian,* 1874, p. 145, article de H. H. Miles.

nateur au bureau des ingénieurs de l'armée, dans la ville de Québec. Bientôt après, il était dans le bureau des arpenteurs militaires, vu qu'il possédait des aptitudes peu ordinaires pour cette profession, jointes à une habileté supérieure dans l'art de dresser les cartes. En 1790, dit-on encore, il fut nommé chef des dessinateurs et arpenteurs, mais ceci n'est guère croyable. Sans être brillante, ni permanente, ni largement rémunérée, cette occupation le mettait en état de vivre et, le 8 janvier 1793, à Québec, il épousa Geneviève, fille de Thomas Langlois.

Une lettre de Herman W. Ryland, secrétaire du gouverneur, à Samuel Holland chargé des arpentages, dit que Duberger pourrait être employé comme dessinateur, durant six mois, à raison d'une piastre par jour, somme qui correspond à $4.00 de l'argent d'aujourd'hui. La lettre est du 14 novembre 1794.

Le 11 janvier 1798, Duberger s'adresse au gouverneur Prescott, exposant que, depuis trois ans, il est employé à titre de dessinateur temporaire et il demande la permanence. La demande n'eut aucun résultat connu, mais peut-être lui accorda-t-on le logement gratuit aux casernes, ou une allocation en lieu.

Parlons d'un officier qui, par la suite, travailla avec Duberger à une oeuvre qui fait le sujet du présent article. John By, né en Angleterre aux environs de 1780, était lieutenant ou sous-lieutenant aux ingénieurs royaux en

---

Dans *le Bulletin des recherches historiques*, 1895, p. 41, on lit que Duberger entra au séminaire de Québec à l'âge de neuf ans, mais il y a erreur typographique. La famille Duberger, qui existe encore parmi nous, reconnait que le Duberger du Détroit signait "Sanschagrin" tout court et elle croit qu'il venait d'Acadie; il était en moyens. Était-il orfèvre? On dit aussi dans cette famille que Jean-Baptiste se rendit à Québec en canot, accompagné de deux serviteurs.

1799 et comme tel arriva à Québec en 1801, ayant par conséquent vingt et un ans, alors que Duberger en avait trente-quatre.

Je constate par les documents officiels que Duberger, avant 1803, était employé civil, recevant allocation de logement, de chauffage et éclairage comme les fonctionnaires militaires permanents. Le 13 octobre 1803 on décide de le continuer dans la branche civile des dessinateurs, mais il ne sera plus à la solde militaire.

By avait été envoyé aux Cascades, plus haut que le lac Saint-Louis, et on l'occupait à y placer un canal pour les bateaux, après quoi, en 1805, il retournait à Québec pour surveiller, sinon diriger, la construction de deux tours Martello. C'était le commencement des nouvelles fortifications de cette ville. Dès lors, il est visible que By et Duberger pouvaient avoir des rapports l'un avec l'autre, bien que le grade militaire de l'ingénieur ne le plaçât point en contact immédiat avec le dessinateur des arpentages.

Jusque vers 1790 on avait négligé les opérations géodésiques soignées et l'on se contentait de tirer les lignes des terrains dont on voulait connaître la mesure précise, mais, par occasion, on fut amené à des procédés plus scientifiques qu'exige le point de vue militaire où il faut pour ainsi dire faire le portrait du sol avec tous ses détails, et c'est dans cette partie que Duberger excellait. Bientôt des ordres arrivèrent enjoignant de mettre beaucoup de précision, de soin et d'élégance dans certains ouvrages dont les militaires avaient à tirer des renseignements. Duberger, tout nouveau qu'il était dans le métier, possédait un pouvoir d'observation surprenant, une dextérité de main, un sens artistique qui le firent remarquer

dès le début de ce régime exigeant. Néanmoins, durant les sept ou huit premières années, il n'alla pas beaucoup plus loin que de copier des cartes et transporter sur le papier les notes et alignements des arpenteurs ordinaires. Le plus souvent, ces feuilles sont signées "Gale" et "Charland". Les belles pièces étaient envoyées au gouvernement impérial ; cependant, celles que j'ai vues et qui sont de deuxième choix, méritent encore nos éloges.

A partir de 1805, By et Duberger devaient travailler ensemble puisque le dessinateur exécutait sur le papier les plans que l'ingénieur lui dictait avant de bâtir sur le terrain, et c'était aussi le dessinateur qui copiait l'ouvrage exécuté en campagne ou dans les remparts de la ville pour accompagner les dépêches envoyées à Londres par le commandant des ingénieurs royaux.

De cette communauté d'action et de cette entente de labeur naquit l'idée de reproduire en relief le rocher, la ville, la citadelle, les murs d'enceinte et la zône environnant la place. Le ministre de la guerre n'en demandait pas autant, cela va sans dire, mais Duberger, qui paraît en avoir conçu le dessin le premier, et By, qui y voyait un moyen de signaler son zèle, en firent une oeuvre de prédilection. Le moment était en tout point favorable. Tous deux visaient plus haut que d'étonner les citoyens de Québec. Les plans en relief ont toujours suscité l'admiration et principalement celle des militaires. On allait donc voir à la fois le Québec de Wolfe, celui de Montgomery et les nouvelles fortifications, tout cela dressé avec une exactitude rigoureuse et sur une vaste échelle.

John Lambert, camarade de collège de By, arriva d'Angleterre à Québec au printemps de 1807 et n'en repartit qu'au mois d'août ; il y retourna en 1808. Ecoutons

ce qu'il dit:

"Avant de quitter le sujet des arts au Canada, pays plus capable, à ce qu'il semble, de soutenir le génie que de le créer, je ne dois pas omettre de faire mention d'un monsieur Duberger, natif de ce pays, officier dans le corps des ingénieurs et dessinateurs militaires, pour lui rendre le tribut d'éloges qu'il mérite à si juste titre. C'est un homme qui s'est formé par son seul génie, n'ayant eu pour s'instruire d'autres avantages que ceux de la province, car il n'en est jamais sorti. Il excelle dans les arts mécaniques et dans les plans et dessins de mesurage militaire. Il a eu la politesse de me montrer plusieurs de ses grandes esquisses du pays et plusieurs autres de ses ouvrages dont quelques-uns sont réellement beaux. La seule carte exacte que l'on ait faite du Canada a été publiée à Londres par M. Faden, sous la signature de Vondenvelden, tandis qu'elle est de la main de Duberger et d'un autre monsieur[4] dont les noms doivent être à la place de celui qui y est à présent.

"Le plus important des ouvrages de M. Duberger est un superbe modèle de Québec, auquel il est actuellement

[4] Louis Charland, géographe et arpenteur provincial; Maximilien Bibaud dit qu'il passait pour le premier de ses compatriotes en mathématiques. Il fut plus tard inspecteur des ponts et chaussées à Montréal. Il dressa avec Duberger la carte dont il est fait ci-haut mention, et que signa William Vondenvelden. En collaboration avec ce dernier, Charland publia, en 1803, une masse de documents inconnus, exhumés des archives provinciales et intitulés *Extraits des titres des anciennes concessions de terre en fiefs et seigneuries*, etc., pour accompagner la carte en question. Louis Charland est mort en 1813, âgé de quarante ans, dit Maximilien Bibaud. Le commandeur Jacques Viger avait été son digne élève. Vondenvelden avait été quelque temps assistant arpenteur général de la province et, en 1803, il fut remplacé par Joseph Bouchette, lequel devint, l'année suivante, arpenteur général après la mort de Samuel Holland, son parent.

occupé, conjointement avec un de mes anciens condisciples, le capitaine By, du corps des ingénieurs, que j'ai eu le plaisir inattendu de rencontrer en Canada, après une séparation de dix ans. Tout le modèle est tracé. On en a terminé une grande partie en ce qui concerne les fortifications et les édifices publics. Ce plan a plus de trente-cinq pieds de longueur et comprend une portion considérable des plaines d'Abraham, qui y sont représentées jusqu'à la même place où Wolfe expira. Ce qui est terminé est de toute beauté, fait entièrement en bois et mesuré sur une échelle uniforme, de sorte que chaque partie sera d'une exactitude absolue. On y verra la forme et les projections du rocher, les élévations et les déclivités de la ville, les ondulations des plaines, les logements de la garnison qui commandent le tout. Ce plan doit être envoyé en Angleterre ; il recevra sans doute des autorités la considération qu'il mérite."

A part le fameux plan relief, on cite une carte magnifique de Québec et des environs que Duberger signa en 1810.[5] Quant à celle du Canada dont parle Lambert, le fait qu'on l'a publiée en supprimant son nom, semble avoir beaucoup chagriné Duberger. Le souvenir de cette tromperie, au lieu de se rattacher à Vondenvelden, s'est reporté de nos jours sur By et le plan relief, de sorte que nous devons ici, comme ailleurs, corriger la légende courante au sujet de Duberger.

Que faut-il croire aussi de l'affirmation suivante: "Comme employé du bureau des ingénieurs, Duberger portait l'épée et l'uniforme de ce corps dont la solde est

[5] *The Canadian Antiquarian*, 1883, p. 168, article de J.-M. Lemoine.

toujours très élevée."[6] Je ne connais rien du costume, mais, vers la fin de sa carrière active, le salaire de Duberger ne dépassait guère $3,000 de notre monnaie actuelle.

Devenu, avec le temps, capitaine des ingénieurs, By voyait poindre son rappel en Angleterre, ce qui eut lieu en 1811. On l'accuse—c'est la légende qui parle—d'avoir emporté le plan relief de Québec sans permission. L'a-t-il fait ? N'est-ce pas plutôt le commandant du génie qui l'a envoyé sans permission? Etait-ce possible? Les caisses renfermant cet ouvrage rempliraient une chambre ordinaire. Un officier aurait fait disparaître ce bagage, Duberger aurait crié au voleur et on ne l'aurait pas écouté? J'aime mieux croire que le plan a suivi la filière officielle: oeuvre de bureau il est allé rejoindre les dépêches, etc., concernant les fortifications de Québec. Lambert, rentré en Angleterre, dit que le plan a été déposé à l'arsenal de Woolwich en 1813, visiblement par ordre supérieur, et c'est l'endroit où ce modèle de fortifications militaires pouvait être le plus utile aux élèves officiers du génie et de l'artillerie en général. Il était à sa place, avec une inscription disant que son auteur se nommait Duberger.

De son mariage, Duberger avait une fille, Mathilde, née le 1 janvier 1798, qui épousa Félix Têtu. Il avait de plus un fils appelé Jean-Baptiste comme lui. Duberger, étant devenu veuf se remaria le 27 mai 1812 avec Marie, fille de Thomas Plumby.

Vers 1815, Duberger, atteint de paralysie, put négliger le travail, car tout en conservant salaire et position, il passait à son fils Jean-Baptiste le gros de la besogne à

[6] *The Canadian Antiquarian,* 1874, p. 145-149.

titre d'assistant et de futur successeur. Le jeune homme possédait presque tous les talents de son père.

Un rapport officiel du 12 mai 1815 dit que Duberger a travaillé à Montréal jusqu'au mois d'avril dernier à dresser les plans du canal Lachine. Il était malade. Dans le tableau d'effectif de cette année il est cité première classe du bureau de l'arpentage militaire et dessinateur. En 1816 même chose mais il y a John Adams avec pareil rang. La famille Duberger me dit avoir en sa possession une lettre du colonel Mann, datée de Pall Mall 2 août 1815, annonçant à Duberger que, le 7 mai 1813, il a été nommé première classe aux arpenteurs royaux et dessinateurs.

Le 19 juillet 1816, on recommande l'emploi de Duberger, fils. Le père avait vingt et un ans de service, dit ce rapport. Faut-il en conclure que la permanence datait de 1795? Pourtant, le 11 janvier 1798, Duberger se dit encore employé temporaire. La mention de vingt et un ans doit être erronée. En tout cas, il me paraît que ses services premiers dataient de vingt-sept ans.

Dans une lettre du 8 avril 1817, adressée au commandant des ingénieurs royaux, Duberger se déclare malade, demande sa pension et dit avoir une nombreuse famille. Il allègue qu'il a travaillé cinq ans au plan de Québec et que ce modèle a été envoyé en Angleterre sans sa permission et il appréhende que la gloire de cet ouvrage ne soit attribuée à d'autres. Il ajoute que la grande carte publiée par Bouchette est la sienne propre; que c'est sa compilation et que le colonel Bruyères a autorisé Bouchette à la faire paraître sous le nom de ce dernier.

Maintenant que le lecteur est au courant de la situation, il est visible que Duberger avait des griefs à faire

valoir, mais n'était-il pas comme tant d'employés que j'ai connus et qui rageaient en voyant leurs supérieurs signer des pièces qu'ils avaient préparées? On est dans le service, ou on ne l'y est pas, c'est tout dire. Jusqu'à quel point le plan de Québec, exécuté dans les bureaux du gouvernement, avec l'aide et le matériel de l'Etat, pouvait-il être la propriété du fonctionnaire et quelle permission le commandant du génie militaire avait-il à demander pour l'envoyer au ministre avec les papiers concernant les fortifications? Voilà ce qu'il faudrait tirer au clair. Dès 1808, Lambert annonce que le plan, alors à moitié fait, sera un jour envoyé aux autorités du bureau de la guerre. Notons aussi que Lambert place cet ouvrage au crédit de Duberger et non pas de By qui était pourtant son ancien ami. Duberger vécut tout le temps qu'il lui fallait pour lire Lambert avant que d'écrire sa lettre de 1817.

Duberger, fils, se rendit à Londres en 1817. Quel était son but? On le devine en partie. Obtint-il la pension que son père demandait? Ce que nous savons c'est que le bureau des médecins de l'armée en Canada fit rapport, au mois d'avril 1817, que Duberger était totalement incapable de travailler par suite de rhumatisme chronique contracté au service. Là-dessus, le 20 février 1818, le réclamant est mis à demi-paie calculée sur le salaire de 273-13-0 louis par an qu'il recevait en ces derniers temps. Le 18 juin, même année, son successeur, T.-S.-A. Eaststaff, arrive d'Angleterre pour servir dans la branche civile.

Duberger mourut en 1823, à Saint-Thomas, où il fut inhumé. Son fils était toujours employé au bureau des ingénieurs.

By revint en 1826 et construisit le canal Rideau. Il

retourna en Angleterre en 1832 et fut nommé lieutenant-colonel.

Voyons la légende qui s'est établie sur les faits mentionnés au cours de cet article. Vingt-cinq ans après la mort de Duberger, Xavier Marmier, plus tard académicien fort connu, était à Québec. On lui raconta, tant bien que mal, l'histoire du fameux plan et il y mêla une méchanceté visible, inspirée par ce patriotisme agaçant qui consiste à dénigrer tout ce qui n'est pas français. Les légendes sont toutes de la même fabrique: du bavardage sur un fond vrai. Dans son volume intitulé *Lettres sur l'Amérique,* M. Marmier écrit le chapitre suivant que la presse du Canada a répété comme parole d'évangile:—

"Un monsieur Duberger, employé aux travaux du génie et français d'origine, s'était tellement passionné pour sa noble cité qu'il résolut d'en faire le plan en relief. L'oeuvre entreprise, il la poursuivit pendant de longues années avec une patience infatigable et une rare habileté. Pas une élévation du terrain, pas une muraille qui ne fût mesurée par lui et reproduite à sa place dans ses justes proportions, avec la stricte exactitude d'un calcul géométrique. De quartier en quartier, de rue en rue, d'édifice en édifice, il en est venu à composer en plusieurs compartiments, qui se rejoignent au moyen d'un mécanisme, un Québec en miniature, un Québec complet."

Rien pour nous faire soupçonner le travail officiel, car si l'invention est de Duberger, comme cela paraît véritable, il y a la grosse part du gouvernement à considérer.

"Ce long et difficile ouvrage était achevé lorsqu'un capitaine anglais, M. By, vint le voir et en parut émerveillé. Après avoir comblé d'éloges l'ingénieux artiste, il lui demanda s'il ne pensait pas à retirer le bénéfice qu'il de-

vait naturellement attendre de tant d'heures, de tant de veillées employées à une telle tâche. M. Duberger répondit que l'idée ne lui était jamais venue de faire une spéculation d'un travail auquel il s'était dévoué avec amour et qu'il avait poursuivi avec joie ; que sa récompense serait de le voir apprécié de ses concitoyens et de le léguer à son fils comme un exemple de sa persévérance."

"Quelques jours après. M. By revint le trouver et lui dit : "Je vais partir pour l'Angleterre, je suis sûr que votre plan serait estimé à un très haut prix à Londres. Si vous voulez me le confier et me permettre d'en disposer dans vos intérêts, je me fais fort d'obtenir pour vous soit l'avancement que vous méritez pour une telle preuve de talent, soit une rémunération pécuniaire.

"L'honnête Duberger, qui n'était pas riche, qui n'occupait qu'un modeste emploi et qui avait des enfants à élever, se laisse séduire par ces offres, par les témoignages de dévouement qui les accompagnent, emballe son oeuvre, la confie à son généreux protecteur et se met à faire une autre construction plus aisée, mais moins solide que celle qu'il venait d'abandonner : la construction de plusieurs beaux châteaux en Espagne".

Le rôle de By est imaginé. La situation réelle des deux hommes et du bureau est reléguée dans l'ombre. M. Marmier machine son drame à la façon des gens de théâtre.

"Pendant qu'il se promenait ainsi gaiement dans la région des songes, M. By annonçait dans la Grande-Bretagne qu'il avait, lui, dans les loisirs de sa vie de garnison, dessiné, composé dans tous ses détails le plan en relief de Québec et en montrait avec une aimable satisfaction les différentes pièces à ses chefs, aux hommes de l'art et aux

curieux."

Jamais By n'a fait de telles opérations. Le gouvernement, dont c'était la propriété, a laissé voir le plan aux militaires, selon la coutume.

"Cependant, il s'agissait de rajuster ces pièces disjointes pour en former un ensemble complet et, par malheur, il avait, dans la précipitation de sa conquête ,oublié d'apprendre le mécanisme inventé par M. Duberger. Mais une fois engagé dans la voie de la trahison, une perfidie de plus ne devait pas embarrasser sa conscience. Il écrit donc au confiant artiste de Québec que son oeuvre excite une admiration universelle, qu'il ne lui manque plus pour en obtenir le prix qu'il lui a promis que de pouvoir le présenter dans son unité. Courrier par courrier, M. Duberger lui adresse une explication détaillée à l'aide de laquelle M. By rejoint la citadelle à l'église, la haute-ville à la basse-ville et invite tous ceux dont il voulait gagner les bonnes grâces à venir observer son travail. Cette fois, il fut pleinement récompensé de sa belle invention. Les ingénieurs vantèrent ses connaissances mathématiques ; ses chefs le signalèrent comme un officier d'un rare mérite. Il obtint immédiatement un grade supérieur et plusieurs autres témoignages de distinction".

Ayant travaillé au plan, By en connaissait le secret. Loin d'avoir une promotion, il fut longtemps retardé pour passer major.

"Tandis que M. By jouissait de son triomphe, le pauvre Duberger était frappé d'une paralysie qui bientôt le conduisit au tombeau. Son fils, ne sachant ce qui se passait à Londres, ne pouvait réclamer l'héritage qui lui avait été si indignement ravi. Quelques années plus tard, M. By revenait au Canada avec le rang de colonel et fondait

sur les rives de l'Ottawa une ville qui s'appelle glorieusement Bytown"[7].

Quel héritage? Si le plan avait appartenu à Duberger, il n'aurait pas été utilisé à Woolwich sans compensation directe à son auteur. Enfin, on ne l'aurait pas donné au Canada mais il serait retourné à la famille comme un bien légitime. Le nom de Duberger inscrit sur son oeuvre et les égards qu'on a eus pour lui lorsqu'il devint invalide ne montrent pas qu'il était volé ni spolié dans cette affaire. By n'est pas revenu en Canada (1826) avec le grade de colonel, mais de major. Vers 1835, on le fit lieutenant-colonel et c'est toute sa récompense après de longs services qui méritaient davantage[8].

Maximilien Bidaud donne au capitaine By le nom de Byson. Il dit que Marmier attribue à Duberger la principale part dans les travaux de fortification de Québec, mais nous avons vu que Marmier parle uniquement du modèle en relief de la ville, non pas du travail de construction des murs et des tours, et même qu'il a le soin de cacher la situation de Duberger dans le bureau des ingénieurs, de même que son "Monsieur By", n'est nullement

---

[7] "La ville de By." En 1854, les citoyens d'Ottawa pétitionnèrent pour faire changer le nom de Bytown en celui d'Ottawa et depuis ce temps, elle ne porte plus le nom de son fondateur. By, en flamand, veut dire canal, grand fossé qui traverse un étang. Or, lorsqu'on sait que By construisit le canal Rideau, on ne peut que sourire de cette coïncidence.

[8] Voir *la Revue canadienne*, 1869, p. 803, l'article de Joseph Tassé qui répète la légende créée par Marmier. By était retourné en Angleterre au mois d'août 1832. Il mourut vers 1840. Plus d'un crivain lui ont donné le mérite du plan relief de Québec, entr'autres Henry J. Morgan dans ses *Sketches of the Celebrated Canadians*: "Ce fut vers ce temps qu'il termina le magnifique modèle de Québec qui fut envoyé en Angleterre et soumis à l'examen du duc de Wellington."

présenté au lecteur dans ses fonctions officielles mais plutôt comme un aventurier passant à Québec par hasard.

Je me suis laissé prendre, en 1895, par le récit de Marmier que je reconnais aujourd'hui comme faux et méchant.[9]

On m'a raconté que, en dévissant la figure de la maison de Duberger sur le plan en question, on trouva dans la base (la cave) un écrit disant que Duberger avait voulu reproduire Québec avant les transformations que le militaire devait y apporter. Ceci ne nous avance en rien: nous le savions.

En 1850, les progrès de l'artillerie ne faisant plus du modèle de Québec qu'un objet de simple curiosité, on retrancha un grand morceau comprenant la partie hors les murs et on l'exposa ainsi plus commodément. Des amateurs canadiens voulurent le faire revenir à Québec, en 1874, mais sans succès. Le Dr A. G. Doughty l'obtint en 1908 et depuis, il est aux Archives fédérales d'Ottawa où le public est toujours admis à le voir. Il en vaut la peine.

1917.

[9] *Bulletin des recherches historiques,* 1895, p. 40. M. Sulte ajoutait que le Dr. Bernard Dubergès, le notaire Dubergès et François Dambourgès, bien que les noms se ressemblent, n'avaient aucun lien entre eux de parenté.

IT WAS A RARE BOOK

Reasons Why Copies of the Original Jesuits' Relations Are Few and Far Between

When the Legislature of Quebec published (1858) three bulky volumes of the *Jesuits' Relations,* the large number of that class of documents exhibited created much surprise. But few copies of the original print had ever been known in Canada, although the main object of these publications was, during the seventeenth century, to acquaint the world with what was going on in New France. This circumstance puzzled our people for a long time, but finally an explanation came to hand when we found why the *Relations* had ceased to be issued regularly to the public (1672). This is a case of a series of books made inaccessible to those whom they specially concern—from the outset. The revelation of their value and importance had been concealed to the Canadians for more than two centuries. Every one amongst us was satisfied that the rare copies existing in some libraries of Quebec and Montreal, with perhaps a few others in Europe, comprised the whole catalogue of them, and of course we knew that Charlevoix, a Jesuit himself, had had access to some reports of that kind supposed to be kept secret by the Society. The plain facts are as follows:

First.—The *Jesuits' Relations* were calculated to circulate in Europe, and to produce their effect on persons or communities inclined to support the Jesuits' missions;

therefore, they were not written with a view to "advertise" Canada, the settlers, the resources of the country or the formation of an earnest colony, and no copy of the pamphlets in question were "needed" in Canada.

Second.—The Recollets, having been removed from Quebec soon after the arrival of the Jesuits (1632), had kept watch over the latter ever since, and they must have contributed their share in criticising the annual publications referred to.

Third.—The Sulpicians confined to the Island of Montreal were ignored by the writers of the *Relations,* and they even complained that those writers were unfair to them and other parties in the colony.

Fourth.—Any individual who was not body and soul with the Jesuits, from Gaspé to Lake Huron, found that he belonged to a category of men not desirable in the country—according to the *Relations.*

From that state of things sprang the design of the inhabitants to remonstrate at the Court against such "black books," and also to call the attention of the Pope to their defects.

In 1661 Pierre Boucher went to France as a delegate of the colony. In 1663 the Sulpicians raised a complaint. In 1664 Boucher, at that time governor of Three Rivers, published his *Histoire Naturelle de la Nouvelle-France,* showing what the country could be if light was thrown upon it. From that moment the approval of the Jesuits authorities ceased to appear on the usual pamphlets, but the same printer published them, and in the same manner. The King had forbidden the Fathers to issue their *Relations*—happily, the printer, Cramoisy, was not a Jesuit *en soutane,* and he continued the good old

work. In 1668, M. de Courcelles, governor, interfered against such interpretation of the defenses promulgated by Rome and Paris, so that in 1672 the Pope ordered the discontinuance of all publications from foreign missionaries, "even those of the Jesuit Fathers." The Marquette's narrative of the discovery of the Mississipi reached Europe in 1675, and was printed in Holland.[1]

It may be said that the circulation of the documents objected to lost its regularity, but was not stopped. The *Jesuits' Relations* continued to appear from time to time at various places, and were collected in different parts of Europe.

But, to return to Canada, is it a wonder now that our amateurs of books possessed such a small number of the *Jesuits' Relations* at the beginning of the last century? Canada was certainly the last spot on the globe where the authors of those writings wished them to be read.

April 1898.

[1] On Marquette's narrative see *Mélanges historiques,* V., p. 107-9. This relation has been printed in Holland in 1681 but the publisher, Estienne Michallet, was of Paris.

THE JESUITS' RELATIONS AND ALLIED DOCUMENTS

Travels and Explorations of the Jesuits' Missionaries in New France, 1610-1791. — The Original French, Latin and Italian Texts, with English Translations and Notes.—Edited by Reuben Gold Thwaites.

The edition of the *Relations des Jésuites* published by the province of Quebec in 1858 has now become somewhat scarce. Its three stout octavo volumes contain only the letters inserted in the Cramoisy series (Paris) from 1632 till 1672, with two or three additional ones. It is a fair reproduction of the original text, but without annotation. The O'Callaghan edition, subsequent to the Quebec one, is far superior to it, yet not complete.

The Thwaites edition, now being published, will mark an epoch in the historical literature of North America because of the abundance and value of the documents reproduced and the vast erudition utilized by the editorial staff, the taste displayed by the printer and the careful arrangement. The original French, Latin and Italian texts in which the various letters, narratives, descriptions, etc., were written are given with English translations and notes, making the collection a full record of small as well as great facts connected with the history of

the early explorations of Acadia, Canada, and all the northern groups of the United States. Mr. Thwaites will cover one hundred and eighty years with his sixty volumes of this rare and valuable literature: rare because it is next to an impossibility to gather all the scattered fragments into one hand, and valuable if you calculate either their high market price or the treasure of knowledge they add to our studies. Mr. Thwaites properly observes that: "The story of New France is also, in part, the story of much of New England, and of the states whose shores are washed by the Great Lakes and the Mississipi River. It may truly be said that the history of every one of our northern tier of commonwealths, from Maine to Minnesota, has its roots in the French regime. It is not true, as Bancroft avers, that the Jesuit was ever the pioneer of New France; we now know that in this land, as elsewhere in all ages, the trader nearly always preceeded the priest. But the trader was not a letter-writer or a diarist; hence we owe our intimate knowledge of New France, particularly in the sevententh century, chiefly to the wandering missionaries of the Society of Jesus."

It is only right to mention in this place the editorial staff, as their names are vouchers for the correctness and the ability which makes the present series a commanding edition above all previous ones:—Translator from the French, John Cutler Covert; assistant translator from the French, Mary Sifton Pepper; translators from the Latin, William Frederick Giese and John Dorsey Wolcott; translator from the Italian, Mary Sifton Pepper; assistant editor, Emma Helen Blair. As for Mr. Thwaites, under whose direction this enormous investigation is accom-

plished, it is needless to discourse upon his extensive labours in this particular field or to commend his control of the innumerable facts embodied in such a work.

The first volume contains eight letters and five illustrative documents relative to the years 1610-1613 in Acadia. Marc Lescarbot opens the list with his pamphlet on *The Conversion of the Savages.* This clever man and capital observer resided in Acadia during the years 1606-1607 and published several other works relative to the country. His erudition seems to have been extensive and sound. He deals at the outset with the probable origin of the beliefs found amongst the Indians of America in regard to the Creation and such generalities. His main aim is to facilitate the spreading of Christianity throughout the newly discovered regions of the West. He reproves the Europeans for their lack of zeal. This brings on an examination of the doings of the explorers, and he gradually concentrates his views upon Acadia, where De Monts and Poutrincourt had recently tried their hands at starting a colony with but slight success. These pages are replete with curious information. The author shows how friendly the Indians were to the newcomers and exhibits their manner of life, not omitting an account of the influence of the great Sagamore Membertou and his family, all of them wih several others "enrolled in the family of God by the cleansing water of holy baptism"—for Lescarbot was a strong believer in the conversion of all who did not refuse to be christened.

The second document in the first volume is "A Letter Missive in regard to the Conversion and Baptism of the Grand Sagamore of New France," written in Acadia (1610) by one Bertrand, a Huguenot layman, who des-

cribes the conversion of Membertou and his fellow Savages, and speaks with enthusiasm of the new country.

Just as this short letter of Bertrand and the book of Lescarbot were in the hands of the printer in Paris (1610) two Jesuit fathers received instructions to embark for Acadia. The Frenchmen of Port Royal and other localities in the colony were already divided between themselves; the addition of the Jesuit element was not calculated to smooth the situation. In fact the trouble began even before Fathers Pierre Biard and Ennemond Massé left France for their new destination.

Father Biard was a talented man. The three letters written by him in 1611 are the first productions of the Jesuit literature inserted in the volume now before us. There is also a letter from Father Massé of the same year. Father Biard, like Lescarbot, must be read line by line because the texture of his phrases holds so fast that every expression is a link in the chain. I will, nevertheless, try to give an idea of his style by quoting a few passages of his second letter dated from "Port Royal, New France, or Canada," June 11, 1611. During the winter the people at Port Royal thought wise to cut down their rations, "but such economy was of little avail, since Sieur de Poutrincourt did not lessen his liberality towards the Savages, fearing to alienate them from the Christian faith. He is truly a liberal and magnanimous gentleman, refusing all recompense for the good he does them; so when they are occasionally asked why they do not give him something in return for so many favours they are accustomed to answer cunningly: Endries ninan metaij Sagamo, that is to say: Monsieur does not care for our beaver skins. Nevertheless, they have now and then sent him some

pieces of elk-meat. . . But they (the French) had a good chance to economize when the winter came, for their mill froze up, and they had no way of making flour. Happily for them they found a store of peas and beans which proved to be their manna and ambrosia for seven weeks. Then April came, but not the ship; now it was just as well that the mill was frozen up, for they had nothing to put in the hopper. What were they to do? Hunger is a bad complaint. Some began to fish, others to dig. From their fishing they obtained some smelts and herrings; from their digging some very good roots, called chiqueli, which were very abundant in certain places... The whole foundation of Christianity here consists, after God, in this little settlement of a family (Membertou's) of about twenty persons. Messire Jessé Flesche, commonly called the Patriarch, has had charge of it; and, in the year that he has lived here, has baptized about one hundred Savages. The trouble is that he has not been able to instruct them as he would have wished, because he did not know the language, and had nothing with which to support them; for he who would minister to their souls must at the same time resolve to nourish their bodies. This worthy man has shown great friendliness toward us, and thanked God for our coming."

The history of Acadia in 1610-1613 is merely that of an attempt to catechise the aborigines; every individual concerned in the management of the colony seems to have adopted this scheme as the main policy to pursue: Poutrincourt, Lescarbot, Bertrand, the Marchioness de Guercheville, the Missionaries Fléché, Biard, Massé, Quentin, Du Thet.

On the background of the same scene were the traders

Pontgravé, Latour, Bertrand and others, occupied in cajolery with Membertou and his people in order to procure beaver skins. Of course, these merchants kept an active rivalry between themselves, and Membertou reaped the benefit. As to actual settlers and tillers of the soil it is hardly possible to find more than a meagre commencement of such a colony. The men hired by De Monts and Poutrincourt, recruited in the towns and cities of France, were unfit to make a living in Acadia by their own industry. They could neither plough the land nor kill game in the forest nor fish. Their existence depended upon the provisions brought from Rouen.

At the end of the volume we have several papers dealing with the state of affairs of early Acadia, by Father Jouvency, a historian of the Society of Jesus who wrote (in Latin) one hundred years later—a *précis* of the expedition of Samuel Argall, in 1613.

Volume II contains three letters from Father Biard and one narrative by Lescarbot, all concerning Acadia in 1612-1614. Biard has decidedly improved in his knowledge since the year 1611; a few months of residence at Port Royal and two or three journeys into the wilderness opened a large field to his keen faculties of perception; he is now conversant with the situation from the River Penobscot to Cape Breton and from Gaspé to the Bay of Fundy. No one before him, even Champlain, obtained so wide a view of the country. The climate, the nature of the soil, the forests, the physical characteristics of the various regions, are fully and clearly described by him. The circumstances attending the opening of the religious missions in that new land are set forth in impressive language. The visits to savage tribes by

Father Massé and himself, with details of conversions and baptisms, also a statement of the conditions and prospects of spiritual work among the aborigines, present facts of high interest because they apply not only to the Indians of the East, but in their main features to all the nations afterward discovered in other directions. He reviews with fairness the previous missionary enterprise of Fléché and the rival establishment at Mt. Desert. Then follows an account of the destruction of both establishments (1613) by Argall, and of the fate of the Jesuit prisoners in Virginia and England. The last letter of Father Biard, written during the winter of 1613-1614, is a remarkable document, bearing in its first part on the whole of New France as known by the explorers at that date, its geography, its climate, its people and their customs.

The style of Father Biard is lively and his quaint old forms of speech very attractive. In his Latin this is hardly perceptible, but his French is that of Montaigne. When he tells us of a trip he made to a trading post on the St. Croix and St. John rivers, this first initiation to the life of the "coureurs de bois" makes things whirl in his head and he is at a loss to understand the merriment of these folk: "During the day, nothing but friendliness. But alas! when evening came, I know not how, everything was turned topsy-turvy; confusion, discord, rage, uproar reigned between our people and those of St. Malo. I do not doubt that a cursed band of furious and sanguinary spirits were hovering about all this night, expecting every hour and moment a horrible massacre of the few Christians who were there. . . . The next day, this nocturnal storm ended in a beautiful and delightful calm, the dark shadows and spectres giving way to a

luminous peace."

Next follows Lescarbot's last relation of what took place in the voyage made by Sieur de Poutrincourt. The author praises Poutrincourt for his exertions in Canada in behalf of both religion and civilization, and urges that he should be aided in his colonial enterprise as a necessary basis for religious work in this portion of the New World. The life at Port Royal is pictured in some detail; its labors and privations are dwelt upon. He does not fail to exhibit, although cautiously, his dislike of the Jesuits, and endeavors to show that their coming to Port Royal involved delay and expense to the colonial movement, thereby injuring Poutrincourt. The possibility of making Christians out of the wandering Indians puzzles his mind, whilst the conclusion of Biard's study of the case is that, despite all the drawbacks, the Jesuit mission in Acadia has made a hopeful beginning.[1]

Volume III is wholly from the pen of Father Biard and may be called a full history of Acadia up to 1614. Supposing for a moment that we were at present wholly deprived of books relating to the first connection of the Europeans with the shores of New Foundland, Cape Breton and Cape Cod, this sole production of Biard would be sufficient to save the record of these facts from oblivion.

Beginning with the Bretons who discovered a part of the Gulf of St. Lawrence in 1504, we are brought gradually to 1604, when De Monts settled in Acadia, a round period of a century, and during the ten subsequent years the struggles of the Normans, the French Bretons, the Jesuits, the English in various sections of the coast are

[1] The second volume is illustrated with four good engravings comprising maps and plans of Port Royal.

related with simplicity, but with many keen and even philosophical observations.

"What I saw there," he says, "was extreme poverty. Wretched cabins, open in many places; our food, peas and beans, rather scarce in quantity; our drink, pure water; the clothes of our people all in rags; our supplies found in the woods from day to day; our medecine a glass of wine on great holidays; our restoratives, perchance a little feathered game; the place uninhabited; no footprints upon the paths; our shoes only fit for the fireside. After this, go and say there is no winter in Canada. But at least do not say that the water here is not excellent, and the air not healthful, for it is certainly wonderful."

Fresh air and drinkable water, such were the practical results of the schemes conceived by De Monts, Poutrincourt and Madame de Guercheville. In 1613 Acadia was abandoned a second time, and twenty years were to elapse before the French authorities should devote their attention to it again. The Basques and the Bretons kept themselves busy as usual at the fisheries and enjoyed the liberty of trading furs with the Indians, which was no more contested by De Monts or Poutrincourt. The actual situation of Acadia has returned to what it was from 1504 to 1604, with this difference only, that Biencourt and Latour remained in the country with a few "coureurs de bois" in order to trade with the vessels coming yearly from France for that purpose. These two typical adventurers used to gather the pelts they could get in barter with the Indians and in time sell them to the Bretons or other French navigators. In this pursuit they continually occupied the vast area of land and sea explored by them, but more especially the peninsula of Nova Scotia,

where they planted trading posts or forts, at its southern extremity.

Thus we are far from realizing the dazzling conceptions of Poutrincourt, who imagined that he had created a barony for himself when he received the grant of these wild lands from De Monts and afterwards from the King of France. Commerce was no object to him, he said. His son and Latour, who quarreled because they found that immense domain too small for their cupidity, were traders and nothing else. Madame de Guercheville wished to civilized the Indians by the employment of good preachers and schoolmasters. De Monts was wholly given to trade. None of them ever thought of the necessary element for the foundation of their pretended New France; they forgot entirely to send there a few rural families to make a beginning of the cultivation of the soil. The men they took with them were all radically unfit to make a living in a new country.

Father Biard seems to have realized that the French are not the sort of people to build a colony, when he shows how short-sighted they were during the years 1604-1613, but the example of 1608-1760 in Lower Canada demonstrates on a large scale their capacity in that respect. The explorations of the continent, Jesuit missions, war with the Indians, war with the English, all led up to a petty system of fur trade that was for the benefit of a few and of no avail to colonization. On the contrary, it always worked against the agricultural community, but the "habitants" did the work the authorities were unable to understand. The latter was but a tiny shadow of what the English colonies possessed in that line. No industries, no self-support; then monopoly after monopoly;

nothing provided for the future. Total: 1760.

Father Biard writes in 1616 that if another experiment should ever be tried it would be well to dismiss first the pretentions and out-of-place idea of feudal organization for a country without inhabitants save the unruly Savages. This advice was not followed by Richelieu, who established the Hundred Partners in 1627. Father Biard asks for the selection of a suitable locality where an earnest and sound agricultural settlement could be made; when this was done and the colony in a position to sustain itself in respect of the necessities of life it would be time to think of evangelization and fur trade. We all know that France kept on the track of 1604 and did the reverse of what Father Biard advocated.

* * *

VOLUMES III.—IV.

Acadia and Quebec, 1616-29.

In these volumes is continued the narrative of Father Biard concerning the destruction of Saint-Sauveur and Port-Royal, in 1613, and what became of the French colonists of those two settlements. Here we have the starting-point of the long series of conflicts relative to the delimitation of territories between the English and French authorities, a question which may be said to embrace the whole history of Canada until 1760 or even 1763. The kings of France and England made grants of various tracts along the coast, each one trespassing on the pretentions of the other. Delimitation of territories means the privilege of trading with the Indians through a more or less large area of land, and this was of the

utmost consequence. Neither of the two antagonists would give up what he considered the main object of a possession in the new world—so that the history of Acadia, Canada, Louisiana, New England, Pennsylvania, etc., was stamped beforehand during the days of 1604-13, when the sovereigns of the two great nations affixed their seals to the parchments above alluded to.

Father Biard saw all this at a glance, but was not discouraged. He says: "For my part, I consider it a great advantage that we have learned more and more about the nature of these territories and lands, the character of the inhabitants, the means of helping them, the obstacles which are liable to arise against the progress of the work, and the help that must be given to oppose the enemy... So, in truth, it is not otherwise that God usually gives us prudence and better management of things, only through various experiences, and for the most part through our own faults, and those of others... It is a great result that the French have won the confidence and friendliness of the Savages, through the great familiarity and frequent intercourse which they have had with them."

The second half of the fourth volume is filled with letters and communications from Father Charles Lalemant, Jesuit, written at Quebec in 1625-26, when his order was introduced for the first time on the shores of the St. Lawrence. This clever man, a remarkable observer, comes well in the series after Biard; he had also visited Acadia in 1613 and his knowledge of the new missions amongst the Indians helped him greatly in describing the nature of the work required to civilize the country, apart from the conversion of the infidels. He shows the true position of affairs in regard to trade.

agriculture, colonization and the learning of so many strange and difficult languages as were to be found in "these vast forests." He already understood that many years would elapse before the French could master the situation and hold their ground at such a distance from the mother country. He squarely advocated the policy of a substantial establishment, to make the natives believe in the ability of the Frenchmen to succeed independently of the scanty resources of charities received occasionally by an annual vessel from France. The population of Quebec —the whole of Canada at that time—was but forty-two souls, and they had "only eighteen or twenty acres cleared at the most." Champlain says that the mercantile companies "had not themselves cleared an arpent and a half of land in the twenty-two years during which they were, according to His Majesty's intention, to have peopled and cultivated the colony." Father Lalemant adds that the Algonquins "cleared two or three acres where they sowed Indian corn, and they have been doing this for only a short time." He saw clearly that there was no future in such a system.

He is much interested in the prospect of a fruitful mission amongst the Hurons of Upper Canada, a sedentary nation much ahead of the wandering Algonquins of the neighborhood of Quebec. He sent two subordinates there with a view of first acquiring the language, in the hope that greater resources may soon be afforded the Jesuits by their friends in France and the fur company, to enable them to proceed with decisive results in the excution of their scheme. The vivid picture of the colony which he traces in poignant, though moderate, words, is much after the manner of Champlain, whose complaints

in that respect are well known to all readers of his works.[1]

* * *

VOLUME V.

With this volume begins the actual settlement of Canada, in other words the first few settlers who came for the purpose of tilling the soil arrived during the early summer of 1634. They were married people with children, all from the province of Perche, inured to work in the field, experts at clearing the forest, and each man possessing besides a trade of his own, such as that of carpenter, mason, or harnessmaker. No immigrants of that class had yet been seen on the shores of the St. Lawrence. The little fort at Quebec, in a dilapidated state, was handed over by the English to the agents of the Hundred Partners, July 13th, 1632, and the French were again in possession of Canada. Fathers Le Jeune and De Noue had arrived from France eight days before, much exhausted by a voyage of seventy-eight days. "The size of our cabins," says Father Le Jeune, "was such that we could not stand upright, kneel, or sit down; and, what is worse, during the rain, the water fell at times upon my face. Father De Noue's feet and hands were frozen. I had a pain in my head or breast and a keen thirst, because we ate nothing but salted food, and there was no fresh water upon our vessel."

The first sight of the Indians, at Tadoussac, caused him a deep astonishment. He had evidently quite a fanci-

[1] This volume is equal in value to any of the three which have preceeded it, and that is high praise.

ful idea of them, and probably a poetical one, which soon vanished from his imagination. "It seemed to me that I was looking at those maskers who run about in France in Carnival time." These Tadoussac people had recently gone against the Iroquois and they were in the act of torturing several prisoners of that nation brought back after the raid. This not only roused the feeling of the good missionary but also caused the Frenchmen to fear the vengeance of the Iroquois at some future moment. The father realizes the horror of his situation, and adds calmly: "I am here like the pioneers who go ahead to dig the trenches; after them come brave soldiers, who besiege and take the place." His letter shows his power of observation in all that can be seen of Canada at that time. The Indians, he thinks, should be civilized a little at least before attempting to teach them religious duties; the French themselves might learn how to make a living in this country before trying to dominate it. All the wise things he writes from the first hour of his arrival here are worth reading. There is an excellent portrait of Father Le Jeune prefaced to the volume, and also other illustrations. The notes and explanations are abundant and valuable.

* * *

VOLUME VI.

The years 1633-34 present the Indian problem under nearly all its difficult aspects. How to inspire the Montagnais and the Algonquins with a taste for sedentary life, in order to educate them and improve their condition; or if this is found impossible, what can be done to obtain the

same results notwithstanding their nomadic habits? Father Le Jeune tried earnestly and cleverly to solve the question. It is plain that he understood it in the main points, and would have come to some practical result—not to say a perfect success—had it not been for the false notions on that subject which prevailed amongst the patrons or benefactors in France, concerned in the missions of Canada. It is true that a long experience in this matter has shown us the impossibility of modifying the roaming Indian, but at the commencement of the colony Father Le Jeune had no means of comparison and he showed himself more competent than any man of his day to deal in a reasonable way with this insurmountable obstacle. Next he explains his views in regard to the Huron tribes, quite a different sort of Savages from those of Tadoussac and Quebec, on account of their commercial organization and their sedentary character. This, of course, induced the above mentioned "patrons" to turn their attention to Upper Canada and to neglect the roving bands of the lower Province, but to no better advantage, for it had the effect to send the missionaries too far away from the base of operations, which was Quebec, and in a few months it brought the fighting Iroquois to the Huron villages. A third consideration was the Iroquois themselves, a powerful foe standing on the westward route, and which could only be subdued by the use of troops; but the Hundred Partners never attended to this part of their duty, and left the Jesuits, in fact the whole colony, without any help against the invaders.[2]

[2] This volume contains a mass of information upon the life and customs of the Indians. It is one of the most remarkable of the series.

VOLUMES VII., VIII., IX.

These three volumes comprise the years 1634-36 and deal with Cape Breton, Quebec and the Huron country. They are not all written by Father Le Jeune; sometimes he encloses relations transmitted to him by Perrault, in Cape Breton, or Brebœuf in Upper Canada, which he forwards to Paris as Superior of the missions of New France.

Julien Perrault (1634) describes the situation, climate, resources, and people of the island of Cape Breton. He speaks of Chibou, now called Bras d'Or. In the middle of that great bay, on the left-hand side, as one enters from the sea, was the fort of Sainte-Anne, at the entrance of the harbor, opposite a little cove—an excellent port easy to defend against any enemy. There was situated the first mission of the Jesuits in New France, the second mission or residence being located at Miscou. Father Le Jeune explains that as the vessels which go to Cape Breton and to Miscou do not go up as far as Quebec, "it thus happens that we have no communication with our Fathers who are in the residences of Sainte-Anne and of Saint-Charles of Miscou, except by way of France; hence, neither letters nor other things should be sent to us to hold for them, but they should be given to those vessels which go to these French settlements."

Perrault naturally finds that the Indians of Cape Breton lack in the knowledge of God and of the service that they ought to render to him, as also of the state of the soul after death; nevertheless, he admires the honesty and decency of their conduct: "Everything is free to them

in all places, and yet nothing is in danger in their presence, even if they are alone in a cabin and where no one can see them." His conclusion is that these people will be easily Christianized. He, like all the missionaries of his time, entertained a wrong conception of the character and temperament of the aborigines; he also overestimated the aid his own countrymen were disposed to contribute towards the conversion of the infidels. Yet it cannot be said that he was altogether dreaming, for he must have been aware of the rumor circulating in Paris, Rouen and Dieppe, of the changes intended to be made in the administration of New France at that very moment. The embarrassed financial position of the Hundred Partners, also the persistent decline of health in Champlain, engaged Richelieu to accept the offer of the Knights of Malta, who were willing to assume the direction of New France and work the scheme of establishing colonies in Acadia, in Cape Breton, on the St. Lawrence and the Great Lakes. During the years 1635-36, Châteaufort was sent to Quebec; Montmagny and Delisle arrived there soon after. Razilly went to Acadia, Sillery had a hand in the whole affair, and all these new comers brought with them the hope of an effectual and glorious administration. Before the year 1636 was over, circumstances of a higher order paralyzed the actions of the Knights of Malta and everything went back to the *status quo*. The Hundred Partners made a compromise with an association of a few merchants of Dieppe, Rouen and Paris for the trade of Canada, with the hope of seeing the dawn of better days.

During this time Father Le Jeune was studying Quebec and the neighboring districts, writing invaluable

letters on the subject and preparing himself for improvements that never came in his days. He describes the language of the Montagnais, which, though deficient in expressions for abstract ideas, he praises for its fullness and richness in vocabulary and grammatical forms. Once master of the idioms, and assisted by the resources of a strong colonial government, he expected to bring the Indian tribes to a reasonable state of civilization, and place them alongside of a prosperous agricultural colony of Frenchmen. He knew well that the trials of the last thirty years amounted to nothing towards the aim, but he was in receipt of letters from France which spoke with such warmth of the future of Canada that he really believed in a full and complete success. In fact things showed a better appearance than in the past, but there was not much behind that. The Hundred Partners never, at any time, meant to colonize Canada or any part thereof. All they cared for was the fur-trade and they did not even know how to conduct it properly in order to make it a paying business. In 1636, as already stated, the company abandoned Canada into the hands of seven or eight associated merchants, under certain conditions which were in hardly any respect fulfilled, so that the colony went from bad to worse. The creation of this private company did not affect the charter still in possession of the Hundred Partners, but as the latter were unacquainted with trade or navigation they simply remained in the shade, and the firm of Cheffault, Rosé, Castillon, Juchereau, Berruyer, Lauzon and Fouquet reigned supreme over the St. Lawrence. The Hundred Partners seemed at first to be willing to send over colonists; they made concessions to Giffard, Bourdon, Leneuf, Godefroy and

others, obliging those to whom lands were given to assume the company's duties of clearing such lands, and sending and supporting the settlers; but the few families who came under that management had to find a living by themselves and as a result the recruiting in France was discouraged from the outset. Cheffault, Rosé and Company acted in the same manner as the great company; cleared no land and only sent provisions from France for their own fur-trade employees. Father Le Jeune had said in 1635 that the Hundred Partners were "discharging their duties perfectly, although at a very great expense" in regard to procuring actual settlers; this is not confirmed by the facts, since we can only find seventy men of that class arriving from 1632 to 1639, and as far as we can ascertain coming of their own accord, and at their own expense. Statements made in 1641 and 1642 concerning the approximate population corroborate our opinion in this matter. The number of settlers up to 1636 was about forty-three, according to our own calculation. Father Le Jeune said in the fall of that year, that if the Jesuits had a school in Quebec they might expect to teach twenty or thirty French pupils. Three Rivers had no children at that date. Father Le Jeune adds: "A poor man burdened with a wife and children should not come over here the first years with his family, if he is not hired by the Gentlemen of the Company, or by some one else who will bring them hither: otherwise he will suffer greatly and will not make any headway." Such was the situation, and we find there is no room for praise.[3]

[3] The narratives concerning the Hurons are to be found in Volume VIII.

VOLUMES X.—XV.

1634—1639, THE HURONS, QUEBEC, THREE RIVERS.

These six volumes form a series by themselves and must be examined together. They represent six years of sanguine expectation of progress entertained by the Frenchmen in Canada. They tell us of the bright promises received from the mother country and also of the openings the missionaries expected to have on the Great Lakes through the apparent good dispositions of the Hurons and other allied tribes. The reading of anterior *Jesuits' Relations* had truly excited the piety of several men and women of some influence in three or four cities of France, and there was a movement on foot tending to help the missionaries, even by colonization, but this latter part of the programme was soon paralyzed by the indifference of the Hundred Partners. What resulted from the sudden ardor of those well-intending persons was merely the commencement of a hospital and an Ursuline school in 1639. The scheme to establish the Knights of Malta at the head of the colony fell through, on account of the Order being called to do duty in the East; and on the side of the Hurons war prevented any development of the religious missions in Upper Canada. During these years of expectation the Jesuits were prompted to furnish as much information as they could obtain concerning the country and to suggest measures of general improvement. This situation renders the letters of 1634-39 most interesting, and when we know that they were written by men like Fathers Le Jeune and Brebœuf they attract necessarily the utmost attention.

Six residences or Jesuits' missions existed in New France: Sainte-Anne of Cape Breton, Saint-Charles at Miscou, Notre-Dame-de-Recouvrance at Quebec near the fort, Notre-Dame-des-Anges half a league from Quebec, Conception at Three Rivers, Saint-Joseph at Ihonatiria among the Hurons, this latter being the mother house of five or six other missions spread throughout Upper Canada between Lakes Huron and Erie. Fourteen priests, besides their assistants, were distributed in this manner from the mouth of the St. Lawrence to the eastern shores of Lake Huron.

It was not without a sort of spite that the Algonquins of the Ottawa noticed the arrival of Brebœuf in the Huron country, for they were jealous of the facilities the Frenchmen would impart to the Hurons in the way of traffic if they were allowed to have close intercourse. The mind of the Algonquins, as well as that of the Hurons and the Iroquois, never realized in those days the purpose of the missionaries: they naturally saw nothing but trade and commerce in the doings of all classes of Europeans. Hence from the moment the Jesuits took permanent residence in the Huron country the Iroquois determined upon a war to the death against these people, because they felt that the French were becoming the masters of the fur-trade around the lakes. Brebœuf says that, in 1635, the Iroquois having alarmed some Huron villages, a rumor circulated that the Algonquins had warned the Hurons of the sad result of the coming of the black gowns amongst them. They had not foreseen the nature of the trouble which they predicted. Soon after, the Iroquois having shown some desire to attack Allumettes Island, the Algonquins ran to the Hurons for assistance. By that time

the Iroquois had made up their minds to destroy both nations and they entered (1636) openly upon the execution of that plan. Father Breboeuf and his missionaries in the Huron country had no means to detect the danger nor to repulse it. They wrote in full belief that the omens were most favorable. It is painful to us when reading those enthusiastic letters to think that the enterprise of the missions was on the verge of the most terrible tragedy destined to take place in the annals of this new continent.

In brief the little headway made from 1632 to 1639 may be considered as marking a period of prosperity if compared with the years that followed.

July 1898.

TABLE DES ARTICLES

	Pages
Au Mississipi en 1362	7
L'Episode de l'île de Sable	13
Martyrologe, 1640-1665	23
Histoire du sucre d'érable	36
Le Marquis de Miscou	56
La Famille et la rivière Gatineau	67
Pierre Ducalvet	76
Le Dr Badelart et le mal de la Baie-Saint-Paul	99
Duberger, By et le plan relief de Québec	113
It was a rare book; reasons why copies of the Original Jesuits' Relations are few and far between	127
The Jesuits' Relations and Allied Documents	130

Index Général

Acadie, voir *Relations des Jésuites.*
Acadie, sucre d'érable, 1699.....47, 48
Adams, John..... 120
Aguenier dit Lafontaine, Léger..... 33
Algonquins, Sauvages.....39, 68, 69, 70, 144
Amont, Jean..... 73
Anbury, Thomas..... 53
Angers, C.-Panet..... 104
Archambault, Denis..... 27
Argall, Samuel.....135, 136
Attikamègues, Sauvages du Saint-Maurice.....69, 70

Badelart, Philippe-Louis-François, médecin.....99-112
Baie-Saint-Paul, mal de la.....99-112
Baillargeon, Mathurin..... 71
Barbeau, Michel..... 51
Basile, Robin..... 34
Basques, les..... 138
Bassano, marquis de..... 51
Bastard, Yves..... 27
Bau, Antoine..... 26
Baudouin, Jean, voir Beaudoin.
Beaudoin, Jean..... 31
Belhomme, habitant des Trois-Rivières, 1652..... 26
Bergeron, historien..... 14
Berté, Bernard ou Bertrand..... 23
Bertrand dit La Fréminière, François..... 33
Bertrand, huguenot.....132, 133, 134, 135
Biard, Père Pierre.....133-141
Bibaud, Maximilien.....113, 117, 125
Biencourt, fils de Poutrincourt..... 139
Bigot, Pierre..... 24
Blair, Helen Emma..... 131
Blake, médecin..... 111
Boëste, Guillaume..... 28
Boissier, Guillaume..... 23
Bondy, Jacques, Douaire de..... 73

Bonenfant, Mathurin..... 24
Boucher, Pierre.....39, 40, 72, 74, 128
Bouchette, Joseph, arpenteur général.....117, 120
Boudard dit Grand-Jean, Jean..... 25
Boujonnier, Florent, notaire.....26, 71
Boulanger (Le), Charlotte..... 74
Boulé, François..... 27
Bourdon, Jean..... 29
Bourbonnaye, Mme. de la..... 53
Boutereau, Vincent 31
Bowman, James, médecin.....110, 111
Boyle, Robert, chimiste..... 40
Bréboeuf, Père Jean de.....25, 150, 152
Bretons, les..... 137
Briand, Mgr. Jean-Olivier..... 111
Brigeart, Claude..... 33
Bringadin, Pierre..... 30
Brisson, Louis, voir Griffon.....
Bruyères, colonel..... 120
Buteux, Père Jacques..... 26
By, John, colonel.....113-126
Bytown, voir Ottawa.

Caen, ville de Normandie.....57, 66
Cailleteau, Emery..... 27
Campion, Robert..... 73
Canaux, premiers du Saint-Laurent..... 89
Canne à sucre.....36, 37
Carignan, régiment de.....34, 35
Carleton, Guy, gouverneur, voir Dorchester.
Caron, Marie..... 30
Cartier, Jacques, ses héritiers..... 15
Casgrain, abbé H.-R..... 51
Catalogne, Gédéon de..... 49
Cascades, canal des..... 115
Caya, Joseph..... 51
Cazeau, François.....79, 80
Cent-Associés, Compagnie des.....35, 56, 72, 140, 145, 152
Chabanel, Père Noël..... 25
Chaigneau, Nicolas..... 26
Chaillon, soldat, 1652..... 26
Champlain, Samuel.....19, 21, 67, 68, 142
Chapais, Thomas.....78, 86
Chapiteau, Pierre..... 28
Charland, Louis, dessinateur.....116, 117
Charlevoix, Père.....18, 41, 73, 74, 127
Châteaubriand 53
Châteaufort, gouverneur intérimaire..... 147

Chaton de la Jaunaye, Etienne..... 15
Chaumont, chevalier de.....58, 62, 63, 64
Chauvin dit Grand-Pierre, Pierre..... 31
Chefdhotel, Thomas.....17-22
Closse, Lambert..... 33
Colbert, ministre..... 41
Colomb, Christophe..... 7
Colonisation 140-152
Colons, état des, 1640-1665..... 35
Couc, Pierre..... 26
Couillard-Deschènes 33
Couillard, Guillaume..... 32
Couillard dit Belleroche, Nicolas..... 32
Courcelles, M. de, gouverneur..... 127
Courtois, Marie-Louise..... 113
Covert, John Cutler..... 131
Crevier, Christophe, Jeanne et Marie.....72, 73
Crevier dit Lamêlée, Antoine..... 32
Crevier dit Lamêlée, François..... 27

Dambourgès, François..... 126
Daniel, Père Antoine..... 24
Daubigeon, Julien..... 28
David dit Mingré, André..... 27
De Cazes, Paul..... 13
Delaunay, Pierre..... 28
De Monts, voir Monts.
Deslauriers, soldat, 1652..... 26
Détroit, fondation 74
Diéreville 47
Dionne, Dr. N.-E.....13, 17, 19, 21 56
Dollard des Ormeaux..... 30
Dorchester, lord 78, 84, 88, 96, 97, 105
Doughty, Dr. A. G..... 126
Drouard, Jacques..... 24
Duberger, J.-B., sa famille et le plan relief de Quebec 113-126
Dubergès, notaire..... 126
Dubergès, Bernard, médecin..... 126
Ducalvet, Pierre..... 76-98
Duchesne, Joseph 33
Dufresne, Jacques 34
Dundas, ... 90
Duplessis, voir Gatineau.
Duplessis-Kerbodot, Guillaume.....26, 72
Du Thet, Père..... 134
Duval, Martin..... 32
Duval, Nicolas..... 30
Dupuis, habitant des Trois-Rivières, 1652..... 26

Dupuis, Sébastien..... 31

Eaststaff, T. S. A..... 121
Erable, sucre d', son histoire.....36-55

Fisher, médecin..... 104
Flaatan, Nils Olof..... 8
Flom, George R., philologue..... 12
Flesché, Père Jessé..... 134
Foucault, Nicolas-Joseph..... 58
Fouquet, 1658..... 29
Franchetot, Mathurin..... 27
Franklin, Benjamin..... 86
Fraser, capitaine highlander.....103, 104

Gabriel, 1662..... 33
Gaillarbois, voir Houdan dit Gaillarbois.
Gale, dessinateur..... 116
Gareau, Père Léonard..... 28
Garemand dit Picard, Charles et Pierre..... 27
Garneau, F.-X., historien.....87, 88
Gatineau, famille et rivière.....67-75
Giese, William Frederick..... 131
Gillazeau, Jacques-Paul, huissier..... 103
Girot, Jehan..... 19
Godé, Nicolas..... 29
Godefroy de Normanville, Thomas..... 26
Godefroy de Vieux-Pont, Jacques..... 32
Godin, Noël..... 25
Goyer, Pierre 31
Goupil, René..... 23
Grantham, lord..... 90
Grenville, George..... 78
Griffon, Louis..... 33
Groënland, en 1000-1360.....10, 11, 12
Guercheville, marquise de.....134, 138
Guilbert, Michel..... 34
Guillemin, Charles et Marie-Charlotte.....99-105
Guillet, Mathurin..... 26
Guimont, Louis..... 32

Haldimand, Frédéric, gouverneur.....79-89, 95-97, 109, 110
Hamel, 1778..... 79
Hamilton, gouverneur..... 110
Hanctin dit Langueleur, Elie..... 32
Hasté, Jean..... 34
Hay, 1778..... 79
Hayot, Jean..... 29

Hébert, Jean 26
Hébert, Joseph 30, 32
Hennepin, frère Louis 46
Hertel, François 37, 73, 74
Holand, Hjalmar Rued 8, 9, 12
Holland, Samuel, arpenteur général 114, 117
Houdan dit Gaillarbois, Jean 27
Huet, Pierre-Daniel, évêque 58
Hurons, Sauvages 68, 69, 70

Ile de Sable, expédition de l' 13-35
Incarnation, Mère Marie de l' 24, 25, 26
Iroquet, tribu algonquine 68
Iroquois, Sauvages 35, 68
Isabel, Guillaume 26

Jacquet dit Champagne, Elie 32
Jannot dit Lachapelle, Marin 31
Jarry dit Lahaye, Eloi 29
Jenkinson 90
Jérôme, Guillaume 34
Jésuites, voir *Relations des.*
Jogues, Père 24
Jolliet, Adrien 29
Jones, Robert, médecin 112
Jotard, Valentin, journaliste 79, 80, 83, 84, 94, 95, 98
Joutel, Henri, au Mississipi en 1688 48
Jouvency, Père 135
Juillet, Blaise 30
Juneau, Pierre 28

Kalm, Peter, botaniste 10, 11, 50. 51
Katio, principal village sioux en 1660 7
Kjelle, Lars 9

Labat, Mathieu 28
Lachapelle, 1661 31
Lachaussée, 1648 24
Lafitau, Père Joseph-François 41, 49
Laflamme, Mgr J.-C.-K 46
Laforest dit Lauvergnat Pierre 23
LaHontan 43, 45, 48, 55
Lajeunesse, habitant des Trois-Rivières, 1651 25
Lalande, Jean de 24
Lalemant, Père Charles 141
Lalemant, Père Gabriel 25
Laliberté, 1661 31
Lambert, John 53, 113, 116, 119, 121

Langlois, Geneviève et Thomas..... 114
Langoumois, soldat, 1652..... 26
Langueteau, Jean..... 28
Lapalme, soldat, 1652..... 26
Laroche, soldat, 1654..... 28
LaRoche, Troilus de Mesgouez, marquis de.....13-22
Laterrière, Pierre de Sales.....79, 80, 84, 94, 95, 98, 104
Latour en Acadie.....135, 139
Lauzon, Jean de, fils.....32, 94
La Vérendrye et les inscriptions sauvages..... 11
Laviolette, 1652..... 27
Lebeau, Guillaume..... 24
Lebêcheur, Louis..... 28
Leblanc, Jean..... 33
LeBoulanger, voir Boulanger.
Le Clercq, Père..... 48
LeCocq dit Lebon, Robert..... 25
Lecompte, Jean..... 33
LeCouturier, Hugues..... 27
Léger, Adrien..... 31
Legros dit Fontarabie, Pierre..... 26
LeJeune, Père Paul.....143-149
LeMaître, Jacques, prêtre..... 32
Lemaître, Françoise..... 100
Lemoine, David..... 28
Lemoine, Jeanne..... 74
Lemoine, J.-M.....86, 118
Lépine, habitant des Trois-Rivières, 1659..... 30
LePrestre, Jacques..... 33
Leroy, Simon..... 33
Lescarbot, Marc.....17, 21, 132, 133, 134, 135, 137
Le Valon, 1652..... 27
Lévesque, Hyacinthe..... 51
Libertés politiques..... 92
Liégeois, frère Jean..... 28
Longmore, médecin..... 104
Louis XIII..... 66
Louis XIV..... 56, 58, 62, 65, 66
Lucault dit Barbeau, Léonard..... 25

Mabane 92
Maignan, Pierre..... 34
Mann, colonel..... 120
Marcoux, Claude..... 33
Marmette, Joseph..... 42
Marmier, Xavier, académicien.....122-124
Marquette, Père Jacques, son livre..... 129
Martello, tours à Quebec..... 115

Martin dit Lamontagne, Olivier..... 31
Martin dit Larivière, Pierre..... 31
Martyrologe, 1640-65.....22-35
Masère, Francis, jurisconsulte..... 91
Massé, Père Ennemond.....133, 134 136
Massicotte, E.-Z.....23, 31, 33
Matemace, Jean..... 24
Mathurin, 1651..... 25
Membertou, chef sauvage..... 133-135
Menzies, médecin..... 111
Mercoeur, Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de..... 14-18
Masplet, Fleury, imprimeur..... 79, 80, 84
Messier, Michel..... 31
Métayer, Marie 71
Michel, Thomas..... 31
Millet, Jean..... 32
Milot dit Bourguignon, Jean..... 31
Miscou, île, marquis de..... 55-56
Mississipi, rivière, en 1362.....7-12
Molière, ... 65
Montagnais, Sauvages du Saguenay..... 39
Montcalm, marquis de..... 52, 82
Montmagny, M. de, gouverneur..... 147
Montour, 1665 34
Monts, Pierre du Guast, sieur de.....132-139
Morin, Michel 28
Morgan, Henry-J. 125
Moyen, J.-B. 28, 33
Murray, général James, gouverneur..... 76, 77, 88, 96, 97

Noblet-Duplessis, souche de..... 75
Noël, Jacques..... 15, 29
Noël, Michel..... 27
Nooth, médecin..... 53, 111
Noue, Père Anne de..... 143
Nouvel, Père Henri..... 42

Ohman, Olof..... 7, 8 9
Ottawa, ville, ce nom..... 125

Panet, Jean-Antoine..... 105, 106
Panet, Mgr Bernard-Claude..... 105
Paroissien, Michel..... 31
Pélissier, Christophe..... 79
Pepper, Mary Sifton..... 131
Perrault, Julien..... 146
Perroche, Jacques..... 32
Petit, Jacques..... 34

Picard, Jean..... 32
Pillon, 1778..... 79
Pinel, Nicolas..... 25
Pitre, Pierre..... 32
Pitt, William, jeune..... 90
Plamondon, Ignace..... 103
Plassy, chirurgien..... 26
Plumby, Marie et Thomas 119
Poisson, Jean..... 26
Pommes fameuses..... 41
Porée, Charles-Gabriel, curé de Louvigny..... 58
Port-Royal, Acadie..... 132-143
Potevin, dit Lagrave, Jean..... 26
Poulin, Claude..... 31
Pouterel, 1648..... 24
Poutrincourt en Acadie..... 132, 133, 137, 138, 139
Prescott, gouverneur.....96, 97, 98, 114
Proulx, Louis..... 51

Québec, plan relief de..... 113-126
Quentin 134

Raguideau dit Saint-Germain, Pierre..... 34
Rasles, Père Sébastien..... 50
Ravend, Guillaume, sieur de Crussy..... 17
Razilly en Acadie..... 147
Récollets, les..... 128
Relations des Jésuites, examen de cet ouvrage.....127-152
Rencontre, Pierre..... 32
Rideau, canal..... 121
Riverin, Joseph..... 100
Roberval 18
Roos, voir Antoine Bau.
Roubaud, Père Pierre-Antoine.....77, 80-83, 86
Routier, Guillaume..... 30
Roy, J.-Edmond..... 106
Roy, P.-G.....104, 105
Ryland, Herman W..... 114

Sable, île de.....13-22
Sagard, frère Gabriel.....38, 71
Saint-Denis, 1652..... 27
Saint-Germain, 1652..... 26
Saint-Martin, sieur de, voir Miscou.
Saint-Père, Jean de..... 29
Sanschagrin, voir Duberger.
Sarrazin, Michel, médecin.....45, 46, 48
Scandinaves au Minnesota en 1362.....7-12

Segrais, Jean Regnauld de....57, 58, 64
Sevestre dit Desroches, Ignace.... 32
Sicotte, Jean.... 25
Sioux, leur pays en 1660.... 7
Smith, J. T., historien.... 10
Snell, J. F....36, 41, 44
Soulard, Mathurin.... 30
Sourdéac, capitaine.... 17
Sucre d'érable, son histoire....36-55
Sy, Albert P.... 49
Sydney, lord.... 90
Sulpiciens, les.... 128

Tadoussac....143-145
Talon, intendant....41, 42
Taschereau, cardinal.... 105
Tassé, Joseph.... 125
Terrier de Francheville, Marin.... 26
Tessier, Urbain.... 31
Testard de Folleville, Charles et Jeanne.... 74
Têtu, Félix.... 119
Théodore dit Gilles, Michel.... 34
Thévet, André, cosmographe.... 37
Thibault dit Lalochetière, Etienne.... 27
Thwaites, Ruben Gold....130, 131
Timbre, loi du, 1765.... 78
Tournemine, Marguerite de.... 18
Tracy, marquis de.... 58
Trut, Gabriel.... 24
Turcot, Jean.... 26

Upham, Warren, historien.... 9

Vacher dit Saint-Julien, Sylvestre.... 29
Verchères de Boucherville, Thomas.... 54
Véron de Grandmesnil, Jean.... 26
Vezain, Pierre-François Olivier de.... 75
Vignal, Guillaume, prêtre.... 33
Vondenvelden, William, arpenteur.... 117

Walker, Thomas....78, 79, 87, 88
Weld, Isaac....53, 54
Wellington, duc de.... 125
Winchell, N. H., historien.... 9
Wolcott, John Dorsey.... 131

L'IMPRIMERIE DES EDITEURS Limitée 133, rue Saint-Laurent. No 4
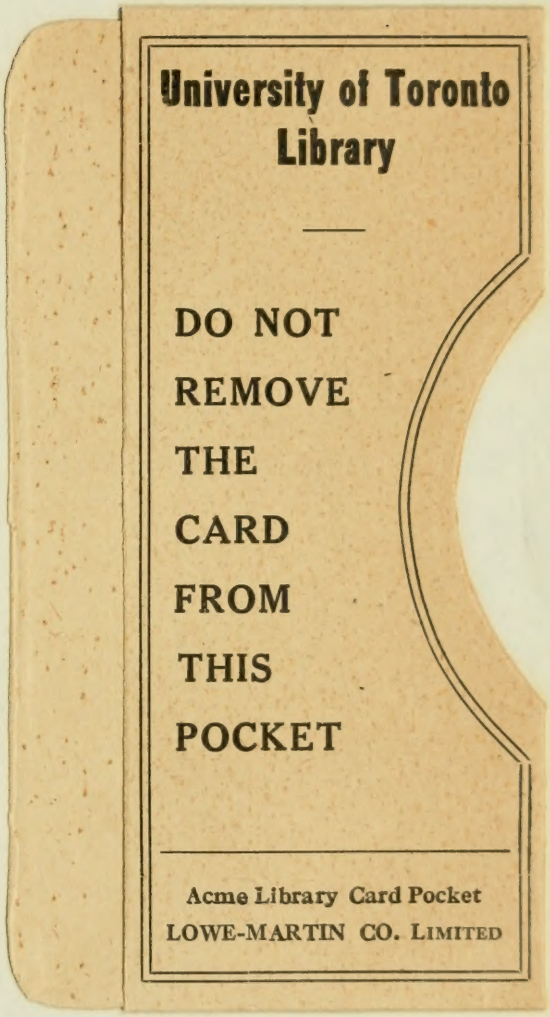
BINDING LIST APR 15 1935